

ÉTUDE HISTORIQUE : HISTOIRE DE CHÂTEAU COUHINS

**L'histoire de château Couhins : l'histoire réunie
de deux châteaux viticoles**

Ce document a été réalisé par Cécile Dantarribe, chargée d'études historiques du centre de recherche INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

Ce travail a été commandité par Hubert de Rochambeau, président du centre de recherche INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux et Dominique Forget, directeur de château Couhins. Les recherches effectuées ont mobilisé de nombreuses sources archivistiques ainsi que différents corpus documentaires, déposés dans plusieurs établissements de conservation du département de la Gironde.

Ces travaux aujourd'hui mis à la disposition du public, ont notamment permis de produire un ouvrage sur l'histoire de château Couhins, paru aux éditions Féret en 2019, dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'acquisition de château Couhins par l'INRA.

Directeur de la publication : Hubert de Rochambeau

Conception, recherches et rédaction : Cécile Dantarribe

Photographie de couverture : Plan de château Couhins (Villeneuve d'Ornon et Cadaujac), 1844-1847.

Crédits illustration : AD 33, IGN | J.P. Goutouly

© INRA - 2019

© Château Couhins - 2019

SOMMAIRE

Sommaire	p. 01
Sources et bibliographie	
I. Sources manuscrites	p. 03
II. Sources imprimées	p. 08
III. Bibliographie	p. 13
Préambule	p. 17
Première partie : du bourdieu de la Gravette au château Couhins	
Chapitre 1 Le domaine de la famille Banchereau (XVII^e siècle-1832)	
I.1.1. Le bourdieu de la Gravette d'Alphonse Banchereau	p. 20
I.1.2. Les affaires menées par Pierre Banchereau	p. 24
I.1.3. Les conquêtes territoriales de Jean-Baptiste Banchereau	p. 25
I.1.4. Le domaine de la Gravette des héritiers Banchereau	p. 31
Chapitre 2 Une propriété viticole pour une diversité de propriétaires (1832-1855)	
I.2.1. L'arrivée de Denis Mallet : le long départ de Thérèse Banchereau	p. 35
I.2.2. Le passage de Charles Eugène Mougenot	p. 37
I.2.3. La présence d'Antoine Pestré	p. 40
Chapitre 3 Le château Couhins de la famille Hanappier (1855-1968)	
I.3.1. De nouvelles limites tracées par Georges Antoine Lair	p. 45
I.3.2. Les époux Sérès, du chemin de la Gravette vers celui de Couhins	p. 49
I.3.3. Catherine et Victor Constantin Hanappier du château Couhins	p. 51
I.3.4. Le nouveau château Couhins de Catherine Hanappier	p. 56
I.3.5. Le château Couhins des héritiers Hanappier	p. 59

Seconde partie : de la maison noble au domaine de Pont de Langon

Chapitre 1 La maison noble des Bourran et la noble maison des Lafite Dupont (XVII^e siècle-1798)

II.1.1.	Un fief du Moyen-Âge	p. 65
II.1.2.	Joseph de Bourran, seigneur de Pont de Langon	p. 68
II.1.3.	Pierre Dulorié, visiteur de Pont de Langon	p. 73
II.1.4.	Jean Pierre Lafite Dupont, maître de Pont de Langon	p. 76
II.1.5.	Jean Bruno Lafite Dupont, Pont de Langon en héritage	p. 83

Chapitre 2 Une prestigieuse maison pour négociants bordelais fortunés (1798-1871)

II.2.1.	Pierre Sauvage entre deux siècles	p. 86
II.2.2.	Le règne de la famille Dupuch sur les terres de Pont de Langon	p. 87
II.2.3.	La dynastie des Duprat à la tête de Pont de Langon	p. 100

Chapitre 3 Le domaine de Pont de Langon au rang de château viticole (1871-1968)

II.3.1.	Modesto Lorenzo del Valle à la conquête de Pont de Langon	p. 106
II.3.2.	Romuald et Mathilde Brunet : les grands airs de Pont de Langon	P. 112
II.3.3.	Gaston Louis Brunet, un digne successeur	p. 117
II.3.4.	Édouard Capbern-Gasqueton : rencontre de Pont de Langon et de Couhins	p. 120

Épilogue		p. 126
-----------------	--	--------

Présentation des planches et annexes

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. Sources manuscrites

Archives nationales de France – Site Paris

- **Notaires de Paris**
 - . MC/ET/XXXII/629 : Étude maître Robert, notaire à Paris, 09/05/1868.

Archives départementales de la Gironde

- **Série B : Cours et juridictions**
 - Sous-série 7 B : Fonds des négociants
 - . 7 B 1324 : Fonds Pierre Dulorié, copies de lettres de Pierre Dulorié, 1744-1746.
 - . 7 B 1325 : Fonds Pierre Dulorié, copies de lettres de Pierre Dulorié, 1747-1749.
 - . 7 B 1326 : Fonds Pierre Dulorié, minutes de lettres de Pierre Dulorié, 1740-1749.
 - . 7 B 1327 : Fonds Pierre Dulorié, Connaissements, polices d'assurance, 1739-1750.
 - . 7 B 1335 : Fonds Pierre Dulorié, livre de dépenses, 1749-1750.
 - . 7 B 1339 : Fonds Pierre Dulorié, quittances de droit d'entrée, 1748-1749.
 - (7 B 1322 à 1341 : Fonds Pierre Dulorié, 1730-1750)
 - . 7 B 3021 : Fonds Jean-Pierre Lafite, pièces isolées, 1770-1774.
 - Sous-série 20 B : Sacs à procès
 - . 20 B 3867 : Alphonse Banchereau contre Marguerite Beaulieu et Pierre Lahontan, 1698-1706.
 - . 20 B 3018 : Alphonse Banchereau contre Marie Cassaigne, 1703.
 - . 20 B 3573 : Pierre Paillet et Marguerite Dirouard contre Joseph de Bourran, 1717-1726.
 - . 20 B 6337 : Jean-Baptiste Lavialle et Pierre Blaise Lavialle contre Pierre Banchereau, 1739-1740.
 - . 20 B 10333 : Jean-Baptiste Pierre Banchereau contre Pierre Duprat, 1754-1756.
 - . 20 B 9329 : Jean-Baptiste Pierre Banchereau contre Pierre Duprat, 1755-1756.
- **Série C : Administrations provinciales**
 - . C 3702 : Corporations, matricule et tableau des notaires de Bordeaux, 1647-1750.
 - . C 3703 : Corporations, livre de copies des provisions des notaires de Bordeaux et de sa sénéchaussée, 1689-1709.
 - . C 1070 : Diverses instances entre MM. les jurats de Bordeaux avec le chapitre Saint-Seurin, 12/04/1761.
- Sous-série 2 C : Contrôle des actes
 - . 2 C 157 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 25/01/1760.
 - . 2 C 159 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 22/01/1761.
 - . 2 C 162 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 20/03/1762.

- . 2 C 168 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 29/04/1764.
- . 2 C 187 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 15/06/1771.
- . 2 C 200 : Contrôle des actes des notaires, Bureau de Bordeaux, 27/07/1778.
- **Série E : Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires**
 - Sous-série 2 E : Titres de famille
 - . 2 E 1129 : Famille Estève, 1356-1711.
 - . 2 E 412/1 à 412/5 : Famille Bourran, 1596-1809.
 - Sous-série 3 E : Officiers publics et ministériels
 - Domaine de la Gravette-Château Couhin
 - . 3 E 5134 : Étude maître Dufilhou, notaire à Bordeaux, 14/02/1645.
 - . 3 E 6583 : Étude maître Giron, notaire à Bordeaux, 17/12/1655.
 - . 3 E 4769 : Étude maître Douteau, notaire à Bordeaux, 16/04/1667.
 - . 3 E 9388 : Étude maître Mons, notaire à Bordeaux, 28/05/1678.
 - . 3 E 6643 : Étude maître Godeau, notaire à Bordeaux, 16/08/1688.
 - . 3 E 15326 : Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, 08/12/1725.
 - . 3 E 15346 : Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, 22/07/1745.
 - . 3 E 15348 : Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, 21/01/1747.
 - . 3 E 15348 : Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, 28/01/1747.
 - . 3 E 15363 : Étude maître Dugarry, notaire à Bordeaux, 10/02/1754.
 - . 3 E 26583 : Étude maître Banckereau, notaire à Bordeaux, 13/11/1765.
 - . 3 E 13087 : Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, 15/02/1795.
 - . 3 E 63894 : Étude maître Marsaudon, notaire à Bordeaux, 27/12/1803.
 - . 3 E 30065 : Étude maître Giron, notaire à Cadaujac, 03/06/1805.
 - . 3 E 24749 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 16/07/1805.
 - . 3 E 24749 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 07/08/1805.
 - . 3 E 24749 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 14/08/1805.
 - . 3 E 20699 : Étude maître Laspeyres, notaire à Bordeaux, 25/04/1811.
 - . 3 E 28067 : Étude maître Bizat, notaire à Bordeaux, 27/08/1814.
 - . 3 E 31480 : Étude maître Maillerès, notaire à Bordeaux, 23/07/1822.
 - . 3 E 64427 : Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, 26/10/1823.
 - . 3 E 25068 : Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, 15/11/1832.
 - . 3 E 62859 : Étude maître Grangeneuve, notaire à Bordeaux, 10/10/1834.
 - . 3 E 64463 : Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, 09/02/1836.
 - . 3 E 25080 : Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, 18/12/1838.
 - . 3 E 57270 : Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, 20/03/1842.
 - . 3 E 25089 : Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, 03/06/1843.
 - . 3 E 25089 : Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, 21/06/1843.
 - . 3 E 65599 : Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, 22 et 24/06/1844.
 - . 3 E 57314 : Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, 03/01/1855.
 - . 3 E 57315 : Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, 15/05/1855.
 - . 3 E 57317 : Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, 21/02/1856.
 - . 3 E 57328 : Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, 08/11/1858.
 - . 3 E 41196 : Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, 08/05/1865.
 - . 3 E 41200 : Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, 17 et 19/02/1866.
 - . 3 E 65028 : Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, 15/04/1872.
 - . 3 E 65028 : Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, 18/04/1872.
 - . 3 E 65030 : Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, 01/08/1872.
 - . 3 E 65030 : Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, 03/08/1872.
 - . 3 E 41301 : Étude maître Angliviél de La Beaumelle, notaire à Bordeaux, 28/04/1883.
 - . 3 E 41301 : Étude maître Angliviél de La Beaumelle, notaire à Bordeaux, 30/04/1883.
 - . 3 E 61794 : Étude maître Castéja, notaire à Bordeaux, 02/04/1901.

- . 3 E 69393 : Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, 08/11/1902.
- . 3 E 69393 : Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, 17/11/1902.
- Domaine de Pont de Langon
 - . 3 E 3911 : Étude maître Danglade, notaire à Léognan, 05/10/1556.
 - . 3 E 23034 : Étude maître Brun, notaire à Bordeaux, 14/04/1734.
 - . 3 E 537 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 04/02/1736.
 - . 3 E 541 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 30/06/1736.
 - . 3 E 591 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 08/07/1740.
 - . 3 E 611 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 01/03/1742.
 - . 3 E 17550 : Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, 17/03/1748.
 - . 3 E 23049 : Étude maître Brun, notaire à Bordeaux, 29/05/1749.
 - . 3 E 17553 : Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, 05/12/1749.
 - . 3 E 46861 : Étude maître Gireaudeau, notaire à La Brède, 22/05/1752.
 - . 3 E 17559 : Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, 19/08/1752.
 - . 3 E 26575 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 17/02/1757.
 - . 3 E 17841 : Étude maître Brignet, notaire à Bordeaux, 03/06/1760.
 - . 3 E 17843 : Étude maître Brignet, notaire à Bordeaux, 11/09/1764.
 - . 3 E 21721 : Étude maître Rauzan, notaire à Bordeaux, 16/09/1784.
 - . 3 E 15035 : Étude maître Baron, notaire à Bordeaux, 07/04/1785.
 - . 3 E 26621 : Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, 28/02/1788.
 - . 3 E 17888 : Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, 29/10/1791.
 - . 3 E 24736 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 05/06/1797.
 - . 3 E 13091 : Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, 09/07/1798.
 - . 3 E 63894 : Étude maître Marsaudon, notaire à Bordeaux, 28/12/1803.
 - . 3 E 28045 : Étude maître Bizat, notaire à Bordeaux, 20/04/1804.
 - . 3 E 24127 : Étude maître Mathieu, notaire à Bordeaux, 14/05/1804.
 - . 3 E 65233 : Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, 11/10/1804.
 - . 3 E 24759 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 27/02/1811.
 - . 3 E 45661 : Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, 04/03/1813.
 - . 3 E 45661 : Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, 18/05/1813.
 - . 3 E 24770 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 16/01/1821.
 - . 3 E 24770 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 12/07/1821.
 - . 3 E 24771 : Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, 17/08/1822.
 - . 3 E 35586 : Étude maître Macaire, notaire à Bordeaux, 18/06/1826.
 - . 3 E 64448 : Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, 31/08/1831.
 - . 3 E 41425 : Étude maître Pécheric, notaire à Bordeaux, 07/06/1841.
 - . 3 E 41095 : Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, 28/08/1842.
 - . 3 E 65598 : Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, 05/12/1843.
 - . 3 E 65601 : Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, 10/10/1844.
 - . 3 E 48803 : Étude maître Brannens, notaire à Bordeaux, 14/01/1848.
 - . 3 E 65628 : Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, 31/01/1852.
 - . 3 E 30291 : Étude maître Loste, notaire à Bordeaux, 28/09/1854.
 - . 3 E 65645 : Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, 27/05/1856.
 - . 3 E 64485 : Étude maître Rabion, notaire à Bordeaux, 18/08/1857.
 - . 3 E 28040 : Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, 30/09/1871.
 - . 3 E 34530 : Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, 08/10/1873.
 - . 3 E 34537 : Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, 18/05/1874.
 - . 3 E 35851 : Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, 08/08/1894.
 - . 3 E 59212 : Étude maître Blanc, notaire à Léognan, 12/07/1905.
 - . 3 E 59212 : Étude maître Blanc, notaire à Léognan, 31/08/1905.

- **Série H : Clergé régulier**

- . H 1061 : Propriétés et seigneuries foncières, banlieues de Bordeaux, 26/03/1759.
- . H 990 : Propriétés et seigneuries foncières, banlieues de Bordeaux, 22/03/1763.
- . H 808 : Propriétés et seigneuries foncières, commune de Villenave, 27/06/1779.

- **Série J : Archives d'origine privée**
 - Sous-série 24 J : Fonds privés
 - . 24 J 21 : Fonds Barthélémy Dupuch, papiers de famille, 1811-1831.
 - (24 J 01 à 101 : Fonds Barthélémy Dupuch, 1788-1852)

- **Série M : Administration générale et économie**
 - Sous-série 7 M : Concours agricoles
 - . 7 M 260 : Concours général agricole de Paris, 1895-1906.

- **Série P : Finances, cadastre, postes**
 - Sous-série 3 P : Cadastre
 - Commune de Villenave d'Ornon
 - . 3P 550/01 : Tableau d'assemblage, 1808.
 - . 3P 550/04 : Tableau d'assemblage 1845.
 - . 3P 550/12 : Section D, Feuille 02 Bourg, 1844.
 - . 3P 550/15 : Section E, Feuille 02 Couhins, 1844.
 - Commune de Cadaujac
 - . 3P 080/01 : Tableau d'assemblage, 1810.
 - . 3P 080/02 : Section A, Feuille 01 n.i., XIX^e siècle.
 - . 3P 080/04 : Section B, Feuille 01 n.i., XIX^e siècle.
 - . 3P 080/10 : Tableau d'assemblage, 1810.
 - . 3P 080/11 : Section A, Feuille 01 n.i., XIX^e siècle.
 - . 3P 080/13 : Section B, Feuille 01 n.i., XIX^e siècle.
 - . 3P 080/19 : Tableau d'assemblage, 1847.
 - . 3P 080/20 : Section A, Feuille 01 Sarlat, 1847.
 - . 3P 080/22 : Section A, Feuille 03 Sarlat, 1847.
 - . 3P 080/29 : Section D, Feuille 01 Joyce, 1847.
 - . 3P 080/33 : États de sections, 1847-1848.
 - . 3P 080/34 : Matrices des propriétés bâties et non bâties, 1822-1848.
 - . 3P 080/35 : Matrices des propriétés bâties et non bâties, 1850-1914, f°01-260.
 - . 3P 080/36 : Matrices des propriétés bâties et non bâties, 1850-1914, f°261-520.
 - . 3P 080/38 : Matrices des propriétés non bâties, 1913-1936, f°01-492.

- **Série Q : Domaine, enregistrement, hypothèques**
 - Sous-série 3 Q : Enregistrement
 - . 3 Q 435 : Tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, 1^{er} Bureau de Bordeaux, 1792-An V.
 - . 3 Q 4725 : Déclarations de mutations par décès, Bureau de Bordeaux, 08/01/1903.
 - Sous-série 4 Q : Hypothèques
 - . 4 Q 1 2433 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 21/05/1813.
 - . 4 Q 1 2869 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 19/09/1813.
 - . 4 Q 1 3214 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 13/07/1844.
 - . 4 Q 1 3292 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 29/08/1846.
 - . 4 Q 1 5826 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 14/10/1884.
 - . 4 Q 3 1137 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 03/01/1906.
 - . 4 Q 2 965 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 03/01/1906.
 - . 4 Q 2 827 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 19/01/1934.

- **Série U : Justice**

- Sous-série 3 U : Tribunaux de première instance (1800-1958)
 - . 3 U 2394 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.
 - . 3 U 2415 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 08/10/1850.
 - . 3 U 4772 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 20/07/1853.
 - . 3 U 3451 : Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

Archives municipales de Villenave d'Ornon

- **Cadastre**
 - . États de sections, 1846.
 - . Matrices des propriétés, 1845-1914.
 - . Matrices des propriétés, 1882-1911.
 - . Matrices des propriétés, 1911-1968.
- **Fonds iconographique (cartes postales)**
 - . 2 Fi 347 : « Château Couhins – Clos Cantebau – Grand vin de Graves – Villenave d'Ornon »
 - . 2 Fi 348 : « Château Hanappier – Quartier Pont de Langon – Villenave d'Ornon »
 - . 2 Fi 352 : « Château du Pont de Langon – Cadaujac »
 - . 2 Fi 353 : « Château de Langon – Cadaujac »

Association de Recherches Historiques de l'Ornon (ARHO)

- **Fonds documentaire**
 - . Mise à disposition généreuse des documents réunis sur le château Couhins, lors de la réalisation de l'ouvrage *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire* (sources numérisées).

Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

- **SDAR : Présidence**
 - . Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.
 - . Pochette n°03 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Divers. Relations INRA/Lurton », s.d.
 - . Pochette n°01 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Création de l'appellation Couhins », 1969-1981.
 - . Pochette n°03 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Vente par l'INRA à M. Lurton, Parcelle BW 61 La Cave », 1970.

II. Sources imprimées

Centres de dépôts de fonds

- **Bibliothèque nationale de France – Site Tolbiac**

- Les propriétaires

- . 8-M-28194 : CHOISY Albert, *Généalogies genevoises, familles admises à la bourgeoisie avant la Réformation*, Genève, Imprimerie A. Kundig, 1947, 415 p.

- . : œuvres littéraires de Romuald Brunet

- . 8-LF204-51 : BRUNET Romuald, *La Cavalerie de seconde ligne en France et à l'étranger. Appels et période d'instruction*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1886, 94 p.

- . L35-325 : BRUNET Romuald, *Manuel national d'Histoire et de Géographie*, Paris, F. Roy, 1888, 339 p.

- **Bibliothèque nationale de France – Site Richelieu**

- Les propriétaires : œuvres musicales de Romuald Brunet

- . N-8004 : BRUNET Romuald, *Fantaisie militaire*, s. l., s. n., 1876, 5 p. (fantaisie)

- . N-8005 : BRUNET Romuald, *Fête syrienne : fantaisie de salon*, s. l., s. n., 1876, 5 p. (fantaisie)

- . N-8027 : BRUNET Romuald, *Le 13^e chasseur à cheval : souvenir de 1874*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (marche)

- . N-8007 : BRUNET Romuald, *Grandes marches de cavalerie*, Paris, A. Dupuis, 1876, 7 p. (marche)

- . N-8043 : BRUNET Romuald, *Le drapeau*, Paris, J. Hiéland, 1882, 7 p. (marche)

- . N-8016 : BRUNET Romuald, *Marche triomphale*, s. l., s. n., 1876, 5 p. (marche)

- . N-7981 : BRUNET Romuald, *Albacète*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (valse)

- . N-7996 : BRUNET Romuald, *Les coups d'épée*, s. l., s. n., 1876, 5 p. (valse)

- . N-7988 : BRUNET Romuald, *Chants d'oiseaux*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (valse)

- . N-8032 : BRUNET Romuald, *Marie-Louise*, Paris, L. Minier, 1879, 11 p. (valse)

- . N-8031 : BRUNET Romuald, *Marthe*, Paris, A. Dupuis, 1876, 5 p. (valse)

- . N-7982 : BRUNET Romuald, *L'Aragonaise*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (mazurka)

- . N-7993 : BRUNET Romuald, *Les coups de feu*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (mazurka)

- . N-7995 : BRUNET Romuald, *Les coups de sabre*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (mazurka)

- . N-8021 : BRUNET Romuald, *Le réveil des oiseaux*, Paris, A. Dupuis, 1876, 3 p. (mazurka)

- . N-7983 : BRUNET Romuald, *L'avant-garde du régiment*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (polka)

- . N-7984 : BRUNET Romuald, *Baby-polka*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (polka)

- . N-7985 : BRUNET Romuald, *Barcelone*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (polka)

- . N-7987 : BRUNET Romuald, *Castille*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (polka)

- . N-7992 : BRUNET Romuald, *Les cloches à Madrid*, s. l., s. n., 1876, 3 p. (polka)

- . N-8034 : BRUNET Romuald, *Coups de marteaux*, Paris, L. Jouve, 1880, 5 p. (polka)

- **Bibliothèques municipales de Bordeaux – Bibliothèque Mériadeck**

- L'histoire régionale

- . D 11662/2 Rés. : BOUTRUCHE Robert, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux de 1453 à 1715, Histoire de Bordeaux*, Higounet Charles (sous la direction de), tome 04, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1966, 562 p.

- . DU 17876 : BRUTAILS Jean-Auguste, *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1912, 158 p.

- . H 3431 : DAST-LE VACHER DE BOISVILLE Jean-Numa, *Liste générale et alphabétique des membres du Parlement de Bordeaux*, Bordeaux, Archives historiques du département de la Gironde, 1896, 62 p.
- . DU 14769/1 : ÉTIENNE Robert, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux antique, Histoire de Bordeaux*, Higounet Charles (sous la direction de), tome 01, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1962, 386 p.
- . M.F. 7149/2 Rés. : GARDELLES Jacques et LAFAURIE Jean, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux pendant le Haut Moyen-Âge, Histoire de Bordeaux*, Higounet Charles (sous la direction de), tome 02, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1963, 338 p.
- . M.F. 24493/3 Rés. : RENOUARD Yves, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux sous les rois d'Angleterre, Histoire de Bordeaux*, Higounet Charles (sous la direction de), tome 03, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1965, 586 p.
- o La vigne et le vin
 - . D 44267 Rés. : COCKS Charles, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1850, 319 p.
 - . S 10510 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1868, 471 p.
 - . DU 2918 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 3^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1874, 604 p.
 - . DU 17973/1 : FÉRET Édouard, *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, supplément vin, Bordeaux, Féret et Fils, 1880, 988 p.
 - . CCI 64922 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 4^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1881, 636 p.
 - . S 10511 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1886, 635 p.
 - . S 10512 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 6^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1893, 794 p.
 - . S 10513 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Féret et Fils, 1898, 859 p.
 - . S 10515 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p.
 - . E 30086 : FÉRET Édouard (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 9^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1922, 1130 p.
 - . E 30172 : FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p.
 - . Mic. 1650 : FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1949, 1135 p.
 - . PF 27210 : FÉRET Charles (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 12^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1969, 1744 p.,
 - . D 10115 : GUILLON Édouard, *Les châteaux historiques et vinicoles de la Gironde avec la description des communes, la nature de leurs vins et la désignation des principaux crus*, vol. 04, Bordeaux, Coderc, Degréteau et Poujol, 1869, 478 p.

Bases de collections numériques

- **Bibliothèque nationale de France – Bibliothèque numérique Gallica**
 - o L'histoire régionale
 - . CÉNAC-MONCAUT Justin, *Dictionnaire gascon-français : dialecte du département du Gers ; suivi d'un Abrégé de grammaire gasconne*, Paris, Librairie Dumoulin, 1863, 143 p.

o La vigne et le vin

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 11^e année, 1897, 1264 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 12^e année, 1898, 1276 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 13^e année, 1899, 1276 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 14^e année, 1900, 1284 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 20^e année, 1906, 516 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 22^e année, 1908, 1399 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 23^e année, 1909, 522 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 34^e année, 1920, 1400 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 40^e année, 1926, 1444 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 41^e année, 1927, 1444 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 42^e année, 1928, 1400 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 44^e année, 1930, 1400 p.

. *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 45^e année, 1931, 1388 p.

. *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1906, 1522 p.

. *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1907, 1423 p.

. *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1909, 1139 p.

. *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1911, 1215 p.

- . *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1913, 1177 p.
- . FÉRET Édouard, *Dictionnaire manuel du négociant en vins et spiritueux et du maître de chai*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1896, 633 p.
- . MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, *Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910, Section française, rapport par Émile Goulet*, Paris, Comité français des expositions à l'étranger, 1912, 311 p.
- . s.n., *Aperçu historique sur les vins de Graves*, Bordeaux, s.n., s.d., 15 p.
- . SYNDICAT DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DE LA GIRONDE, *La Gironde vinicole : organe du Syndicat du commerce en gros des vins*, Bordeaux, Imprimerie Nouvelle Demachy, Pech et Cie, 13^e année, 15 juillet 1899, 16 p.
- Les propriétaires
 - . BOURROUSSE (DE) DE LAFFORE Jules, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p.
 - . BRUNET Romuald, *Armée française. Carte annuaire*, Paris, Bureaux du Journal l'Armée territoriale, 1886, 1 p.
 - . BRUNET Romuald, *Histoire militaire de l'Espagne, comprenant un plan de la castramétation romaine, une carte de la nouvelle division militaire de l'Espagne et une notice sur l'art militaire au XIX^e siècle*, Paris, L. Baudouin et Cie, 1886, 309 p.
 - . BRUNET Romuald, *L'armée espagnole*, Paris, Berger-Levrault, 1889, 101 p.
 - . BRUNET Romuald, *Les grandes manœuvres de cavalerie*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°30, s.d., 16 p.
 - . BRUNET Romuald, *Les grandes manœuvres de cavalerie*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°31, s.d., 15 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : escrime et gymnastique*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°49, s.d., 20 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du cheval*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°51, s.d., 15 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du sabre*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°52, s.d., 15 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : exercice de la lance*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°53, s.d., 15 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : exercice de la carabine*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°54, s.d., 15 p.
 - . BRUNET Romuald, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du carrousel*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°55, s.d., 15 p.
 - . CHAIX D'EST-ANGE Gustave, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, Ch. Hérissey, tome 6^e, 1907, 416 p.
 - . HOKE Walter S., *Bordeaux fleuret*, Bordeaux, Édition de la Vie Bordelaise, 1905, 336 p.
 - . *La Presse*, « Nouvelles et faits divers : extraits du *Mémorial bordelais* », Paris, s.n, 10^{ème} année, n°3244, 24 avril 1845.
 - . *Le Panthéon de l'Industrie*, « Les liqueurs et les vins Hanappier et C^{ie} », Paris, s.n., 21^e année, n°994, 1895.
 - . LÉPICIER Jules, « Testament de Jacques Hurtin communiqué et retranscrit par M. Roborel de Climens », in *Archives historiques département de la Gironde*, tome 24, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1884, 592 p.
 - . PIONEAU E. (Abbé), *Vie de Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger*, Bordeaux, Paul-Chaumas, 1866, 488 p.

- **Autres ressources numériques – Sources électroniques et bases de données**

- Publications
 - . SANTA CRUZ (DE) Y MALLEEN, *Historia de Familias Cubanas*, La Havane, Editorial Hercules, tome 2, 1940, 222 p.
URL de référence : <https://archive.org/details/FranciscoXDeSantaCruzHistoriaDeFamiliasCubanasTom01>, consultée le 28/05/2018.
- Collections
 - . CHANCRIN Émile et Dumont Rémy (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 01, Paris, Librairie Larousse, 1921, 852 p.
 - . CHANCRIN Émile et Dumont Rémy (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 02, Paris, Librairie Larousse, 1921, 832 p.
URL de référence : <http://biblio.rsp.free.fr/LA>, consultée le 02/04/2017.
- Cartographies
 - . Archives départementales du Lot-et-Garonne, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d.
URL de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consultée le 23/07/2017.
 - . EHESS, « Navigation », *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, s.d.
URL de référence : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php, consultée le 23/07/2017.
 - . Archives nationales de France, Base ARCHIM, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine*, s.d.
URL de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consultée le 05/10/2017.
 - . IGN, *Carte de l'État-Major*, 1820-1866.
URL de référence : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consultée le 26/11/2017.

III. Bibliographie

Bibliographie historique générale

- **Histoire régionale**

- . AUBIN Gérard, *La seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 1989, 474 p.
- . BONIN Hubert, *Les patrons du Second Empire : Bordeaux et la Gironde*, Paris, Picard, Le Mans, Éditions Cénomane, 1999, 223 p.
- . BUTEL Paul, *Les dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991, 445 p.
- . CHAUSSINAND-NOGARET Guy et alii, *Histoire des élites en France du XVI^e au XX^e siècles*, Paris, Tallandier, 1991, 478 p.
- . DESGRAVES Louis, *L'Aquitaine aux XVI^e-XVIII^e siècles : institutions et cultures*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992, 524 p.
- . DESGRAVES Louis et DUPEUX Georges, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XIX^e siècle*, Histoire de Bordeaux, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 06, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1969, 580 p.
- . FIGEAC Michel, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1996, 514 p.
- . FIGEAC Michel, *La douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Mollat, 2001, 311 p.
- . GUYON Gérard, « L'abbaye bénédictine Sainte-Croix de Bordeaux et la crise du domaine seigneurial aux XV^e et XVI^e siècles, in *Revue Mabillon*, volume 9, Paris, Brepols, 1998, pp. 163-179.
- . LAJUGIE Joseph, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XX^e siècle*, Histoire de Bordeaux, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 07, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1972, 746 p.
- . PARISSET François-Georges, *Histoire de Bordeaux. Bordeaux au XVIII^e siècle*, Histoire de Bordeaux, HIGOUNET Charles (sous la direction de), tome 05, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1968, 723 p.
- . PÉGORIER André, *Les noms de lieux en France. Glossaire de termes dialectaux*, Paris, Institut géographique national, 1997, 226 p.
- . TAILLARD Christian, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997, 253 p.
- . TOKPASSI Hervé, *Les parlementaires bordelais et les arts au XVIII^e siècle : architecture et collections*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction de Christian Taillard, université de Bordeaux III, 2008, 571 p.

- **Histoire locale**

- . CLÉMENS Jacques, *Mémoire en Images : Villenave d'Ornon*, Saint-Cyr-sur-Loire, Éditions Alan Sutton, 2005, 128 p.
- . DULOUD Monique, LORIEUX Guy, MAGNANT François, *Histoire des rues de Villenave d'Ornon*, Villenave d'Ornon, A.R.H.O., 2004, 205 p.
- . MAGNANT François (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5 000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p.

- **Histoire humaine**

- . BARBEZIEUX Christian, « Panique commerciale et diplomatique à Bordeaux après l'éruption du volcan Santa-Maria » in *Histoire de l'Ornon Actualités*, n°54, mars 2015, pp. 05-06.

- . GRAND Charles, *Trois siècles de banque : de Neuflyze, Schlumberger, Mallet. 1667-1991*, s.l., Éditions EPA, 1991, 285 p.
- . MAGNANT François, « L'affaire Eugène Mougnot » in *Histoire de l'Ornon Actualités*, n°54, mars 2015, p. 04.
- . MALLET Etienne, *Oberkampf : vivre pour entreprendre. Journal de l'inventeur de la toile de Jouy. 1737-1815*, Paris, Éditions SW Télémaque, 2015, 134 p.
- . SEMENTÉRY Michel, *Oberkampf, sa famille et sa descendance*, Paris, Éditions Christian, 1990, 313 p.
- . SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DU LOT, *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, Cahors, A. Laytou, tome XCIV, janvier-mars 1973, 64 p.

Bibliographie viticole

• **Histoire du vignoble bordelais**

- . AUBIN Gérard, LAVAUD Sandrine et ROUDIÉ Philippe, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 216 p.
- . BERTHAULT Frédéric, *Aux origines du vignoble bordelais : il y a 2 000 ans, le vin à Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Féret, 2000, 125 p.
- . HINNEWINKEL Jean-Claude et LAVAUD Sandrine (sous la direction de), *Vignobles et vins en Aquitaine : images et identités d'hier et d'aujourd'hui*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2009, 390 p.
- . LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1766 p.
- . LACROIX Jean-Paul, *Bois de tonnellerie, de la forêt à la vigne et au vin*, Bruxelles, Éditions du Gerfaut, 2006, 148 p.
- . LAVAUD Sandrine, *Bordeaux et le vin au Moyen-Âge : essor d'une civilisation*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2003, 216 p.
- . MARTERER Sabine, *Acabailles, gerbebaude, pampaillet. Les régionalismes viticoles dans les Graves de Bordeaux*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, 212 p.
- . MOREL François, *Les objets de la vigne et du vin*, Romagnat, Édition de Borée, 2007, 223 p.
- . PIJASSOU René, « Histoire du vignoble bordelais », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Pompidou, 1989, 260 p.
- . PORCHER Kévin, *De la vigne au chai : viticulture et vinification en Bordelais après la guerre de Cent Ans (vers 1450 – vers 1480)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Michel Bochaca, La Rochelle, université de La Rochelle, 2011, 425 p.
- . RÉJALOT Michel, *Les logiques du château : filière et modèle viti-vinicole à Bordeaux, 1980-2003*, Talence, Presses Universitaires de Bordeaux, 2007, 345 p.
- . ROUDIÉ Philippe, *Vignoble et vigneron en Bordelais (1850-1980)*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, 436 p.

• **Histoire des patrimoines viticoles**

- . BÉRIAC Jean-Pierre, « Parcs, jardins et paysages », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Georges-Pompidou, 1989, 260 p.
- . BRUN-PUGINIER Hélène et ROUDIÉ Philippe, *Château Carbonnieux. Sept siècles dans les Graves*, Paris, Stock, 1999, 155 p.
- . CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE SUR LE CLASSICISME DANS L'ART MODERNE, *Maisons de campagne en Bordelais (XVI^e-XIX^e)*, Talence, CERCAM - université de Bordeaux III, 1994, 201 p.

- . COUSTET Robert et LEGRAND Françoise, « Portails classiques et néo classiques », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, deuxième série, n°24, Bordeaux, s.n., 1975, pp. 117-128.
- . DANTARRIBE Cécile, « Les communs des châteaux viticoles de Louis-Michel Garros en Gironde. Reflet d'une culture matérielle du vignoble bordelais », in *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, troisième série, n°02, Bordeaux, s.n., 2003, pp. 121-130.
- . DANTARRIBE Cécile, « Les folies Garros », in *Le Festin*, hors-série : Bordeaux l'art du vin, Bordeaux, Éditions Le Festin, 2005, pp. 74-83.
- . DANTARRIBE Cécile, *Histoire de la présence de l'INRA en Aquitaine : le château de la Ferrade, l'histoire d'un château viticole*, première partie, document institutionnel, 2017, 42 p. et 10 pl.
- . MÉRIC Jean-Pierre, *De Ségur à Phélan, histoire d'un vignoble du Médoc*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2007, 336 p.
- . MÉRIC Jean-Pierre, *Smith-Haut-Lafitte, Le vignoble des rois d'Aquitaine et de Bordeaux*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2016, 337 p.
- . VEILLETET Pierre (sous la direction de), *De l'esprit des vins : Bordeaux*, Paris, Adam Biro, 1988, 223 p.

Bibliographie de l'histoire de l'INRA

- **L'Institut national de la recherche agronomique**

- . CORNU Pierre, VALCESCHINI Egizio et MAEGHT-BOURNAY Odile, *L'histoire de l'INRA, entre science et politique*, Paris, Éditions Quae, 2018, 464 p.
- . CRANNEY Jean, *INRA. Cinquante ans d'un organisme de recherche*, Paris, INRA Éditions, 1996, 526 p.
- . DENIS Gilles, *Quelques mots sur l'histoire de l'Institut national de la recherche agronomique*, document interne, 1996, 38 p.
- . DENIS Gilles, *Recueil de données pour l'histoire de l'INRA*, document interne, 1996, 244 p.
- . DENIS Gilles, « une histoire institutionnelle de l'INRA. Le premier INRA (1946-1980) », in *Histoire de la recherche contemporaine*, tome 03, n°02, 2014, pp. 125-136.
- . INRA, *L'Institut national de la recherche agronomique au service de l'agriculture. Édition du 20^e anniversaire : 1946-1966*, Paris, SPEI Éditeur, 1966, 568 p.
- . INRA, *L'Institut national de la recherche agronomique au service de l'agriculture. Édition du 25^e anniversaire : 1946-1971*, Paris, SPEI Éditeur, 1972, 524 p.
- . INRA, *1946-1986 : 40 ans de recherche agronomique*, Paris, INRA, 1986, 160 p.
- . INRA, *Le goût de la découverte. Histoires agronomiques*, Paris, INRA Éditions, 1996, 133 p.
- . INRA, *L'INRA : 60 ans et des perspectives renouvelées. 60^e anniversaire de l'INRA*, Paris, INRA et Académie d'agriculture de France, 2007, 56 p.
- . *INRA mensuel*, « 46/96 : l'INRA. Témoignages, références », n°91 supplément, Paris, INRA, 1997, 162 p.
- . *INRA mensuel*, « 60 ans de recherche agronomique », Paris, INRA, 2008, 95 p.
- . TIREL Jean-Claude, *Il était une fois l'INRA*, Paris, INRA, 1996, 24 p.

- **Le centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux**

- . BERNHARD René, « Centre de Bordeaux », in *Inra mensuel*, bulletin interne, n°16, janvier 1985, p. 10.
- . CENTRE DE RECHERCHE BORDEAUX-AQUITAINE, *Regards sur une décennie d'activité*, Paris et Bordeaux, INRA et EDI 4, 1997, 81 p.
- . CENTRE INRA BORDEAUX-AQUITAINE, *1946 > 2016, l'INRA fête ses 70 ans avec vous*, document institutionnel, 2016, 65 p.

- . DANTARRIBE Cécile, Histoire de la présence de l'INRA en Aquitaine : le domaine de la Grande Ferrade, les origines de la recherche agronomique dans le Sud-Ouest, seconde partie, document institutionnel, 2017, 96 p. et 34 pl.
- . SOUTY Jacques, « La station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du Sud-Ouest », *in Jardins de France*, n°04, 1952, pp. 96-106.

PRÉAMBULE

Au cœur « des vignes des Graves qui sont aux environs de la ville de Bordeaux »¹, le vignoble de château Couhins « est planté sur une magnifique croupe, la plus élevée de Villenave d'Ornon, au sol très varié, soit graveleux, soit argilo-graveleux, soit sablo-graveleux, une diversité de terrains indispensable pour obtenir la plus grande qualité »²

Si les Romains, débarquant avec leurs amphores, ont conquis ce pays des Graves dont ils découvrent les collines sculptées par la Garonne³, la région doit son destin aux grands changements initiés à l'époque médiévale. Diverses campagnes de défrichement ont en effet permis la culture de nombreuses terres. Ce mouvement de colonisation est fortement encouragé par l'Église de Bordeaux qui, au XII^e siècle, est le premier seigneur des Graves⁴. En 1152, l'Aquitaine est aussi devenue duché anglais⁵. La région entre alors dans une période de paix (longue de trois siècles) très favorable au vignoble qui, promu au rang de « cellier » de l'Angleterre, connaît son premier âge d'or. Le vignoble des terroirs des Graves et des faubourgs de la cité bordelaise continue de s'étendre⁶, peu affecté d'ailleurs par les ravages de la guerre de Cent Ans. En effet, « le Claret »⁷ coule à flot dans les chais des seigneurs ecclésiastiques et la bourgeoisie bordelaise est saisie de la première « fureur de planter »⁸ de son histoire. Elle prend possession d'un grand nombre de parcelles de terres aux environs de Bordeaux, puis les organise en exploitation viticole autour d'un bourdieu⁹. En outre, devenu propriété de la

¹ Anonyme, *Aperçu historique sur les vins de Graves*, Bordeaux, Imprimerie Barthélémy, s.d., 15 p., p 7.

² Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1949, 1135 p., p. 312.

³ Florence Mothe, *Graves de Bordeaux*, Paris, Nathan, 1985, 191 p., p. 20.

⁴ Jean-Pierre Méric, *Smith-Haut-Lafitte. Le vignoble des rois d'Aquitaine et de Bordeaux*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2016, 337 p., p. 27.

Dominant le chapitre de Saint-Seurin de Bordeaux, le chapitre Saint-André de Bordeaux et l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux.

⁵ Le premier mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec le roi de France Louis VII est annulé pour cause de consanguinité. Elle se marie en 1152 avec Henri Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre, sous le nom d'Henri II (en 1154).

⁶ Par défrichements, le vignoble s'étendit sur les terroirs des Graves, autour de la cité, le Libournais, régions Bourg et Blaye. Seul le Médoc reste fort peu viticole au Moyen Âge.

⁷ vin clair, le « vinum clarum » des textes médiévaux. Il était rosé car les fermentations étaient très courtes ; la macération étant inexistante, et donc partant, l'extraction de la couleur faible. En plus, le claret résultait du mélange de raisins rouges et de raisins blancs, foulés ensemble et versés dans la cuve

⁸ Cette expression est attribuée, dans un autre contexte, à l'intendant de Bordeaux Boucher au XVIII^e siècle. Nous y viendrons et la développerons.

Soulignons que l'Église est libre de tout hommage sur ses terres et que la bourgeoisie les détient en alleu.

⁹ La littérature est abondante sur ce sujet. Le résumé qu'en fait René Pijassou reste une approche synthétique et complète. René Pijassou, « Histoire du vignoble bordelais », in *Châteaux Bordeaux*, Paris, Centre Pompidou, 1989, 260 p., pp. 27-28.

commune de Bordeaux en 1409¹⁰, le comté d'Ornon est grandement divisé en plusieurs domaines. Les jurats, voyant dans leur vente, la possibilité de tirer des bénéfiques intéressants, cèdent des maisons nobles à de nombreux parlementaires bordelais, contre le paiement d'une esporle¹¹. Des seigneuries, ou possessions nobiliaires, sont ainsi créées et se multiplient¹².

Cette situation évolue très peu au XVI^e et au début du XVII^e siècles, laissant le « verdot » continuer son expansion et recouvrir la grande majorité des vignes des Graves. Ce cépage qui s'individualise progressivement, produit des vins rouges dits de cargaison¹³. « La réputation des Graves – bien avant celle des Médocs – est déjà solidement établie ». Le vin des Graves est « un vin royal, seul digne de figurer sur la table de François I^{er} : le 17 février 1520, les Jurats de Bordeaux donnèrent ordre à leur Trésorier d'acheter 120 tonneaux du meilleur vin de Graves, pour la venue du roi François 1^{er}, de la reine régente et des enfants de France [...]. Il en fut ample distribution. »¹⁴

Images très représentatives de ce contexte historique des plus favorables, le bourdieu de la Gravette et la maison noble du Pont de Langon dévoilent ainsi leur existence.

Établies à la fois sur les communes de Cadaujac et de Villenave d'Ornon, ces deux propriétés très anciennes sont aussi voisines. Mitoyennes, leurs parcelles se développent entre le ruisseau de l'Eau Blanche, au nord et les terres du village Philippe, au sud. Au fil des siècles, le bourdieu prend le nom de domaine de la Gravette puis celui de château Couhins ; dans plus de nuances, la maison noble devient le domaine de Pont de Langon pour finalement revêtir l'appellation de château. Au XX^e siècle, chacune de ces propriétés a uni son histoire à l'autre afin de rassembler, toutes deux, leurs terres : le seul et unique château Couhins est créé.

¹⁰ Depuis 1337, la guerre de Cent Ans sévit dans le duché d'Aquitaine. Assiégé par les troupes françaises, le comté d'Ornon passe sous le contrôle du roi de France en 1409 (la Guyenne et la Gascogne, ne redeviennent définitivement françaises qu'en 1453) ; les jurats de Bordeaux font alors son acquisition le 17 septembre 1409, « moyennant la somme de 11 600 livres bordelaises et 10 tonneaux de bon vin rendu à bord de vaisseaux. » François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., pp. 28-29.

¹¹ Dans la structure économique féodale française, le droit d'esporle (ou d'exporle) est un droit de mutation à changement de seigneur ou de tenancier. Gérard Aubin, *La seigneurie en Bordelais d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1989, 473 p., p. 22.

¹² « La nouvelle noblesse parlementaire acheta des terres, planta des vignes, bâtit des manoirs et des chais ». Robert Coustet, *Bordeaux, l'art et le vin*, Bordeaux, l'Horizon chimérique, 1995, 144 p., p. 11.

¹³ Il est produit à l'usage des équipages de voiliers de haute mer.

¹⁴ Anonyme, *Aperçu historique sur les vins de Graves*, Bordeaux, Imprimerie Barthélémy, s.d., 15 p., pp. 4-5.

PREMIÈRE PARTIE

Du bourdieu de la Gravette au château Couhins

PREMIÈRE PARTIE :

DU BOURDIEU DE LA GRAVETTE AU CHÂTEAU COUHINS

Chapitre 1 Le domaine de la famille Banchereau

(XVII^e siècle-1832)

I.1.1. Le bourdieu de la Gravette d'Alphonse Banchereau

Dès la seconde moitié du XVII^e siècle, le domaine de la Gravette est la propriété de l'illustre famille Banchereau. Originaires de Saint-Quentin-de-Baron (en Gironde)¹⁵, les Banchereau représentent, sur quatre générations, une grande dynastie de notaires « en la ville de Bordeaux » où, également, ils ont élu domicile.

Pierre Banchereau exerce sa charge de notaire dès 1633¹⁶. Avec son épouse Mathive Boniveau (ou Bonineau), il demeure à Bordeaux, paroisse Sainte-Eulalie¹⁷. Pierre Banchereau décède en 1667¹⁸, mais dès 1663, c'est Alphonse qui reprend l'office notarial paternel¹⁹. Bourgeois de Bordeaux, autrement dit un bordelais avec des privilèges²⁰, notaire royal jusqu'à

¹⁵ Jean Banchereau et Jeanne Heberard sont à l'origine de cette famille. Jean Banchereau n'a pas reçu l'office de notaire, c'est leur fils, Pierre, qui est le premier notaire de la lignée. En 1665, Jean et Jeanne Banchereau sont mentionnés, comme décédés, à l'occasion du mariage de leur second fils, Martin Banchereau. AD 33, 3 E 6583, Étude maître Richard Giron, notaire à Bordeaux, acte d'échange, 17/12/1655.

¹⁶ Minutes déposées : 1633-1662. AD 33, Côtes 3 E 00150 à 00207 (exercice relevé : 1633-1662).

Sur le registre des notaires de Bordeaux, entre 1647 et 1662, le nom de Pierre Banchereau est porté après celui de François Sarrauste, reçu notaire le 22/09/1633. Sachant que cette liste est établie suivant l'ordre chronologique des réceptions d'offices, Pierre Banchereau est donc récipiendaire de sa charge à cette même époque. AD 33, C 3702, Corporations : Matricule et tableau des notaires de Bordeaux, 1647-1750.

¹⁷ Comme indiqué dans un acte en date de l'année 1645. Voir AD 33, 3 E 5134, Étude maître Jacques Dufilhou, notaire à Bordeaux, 14/02/1645.

¹⁸ En effet, en 1667, il est cité, comme décédé, dans le contrat de mariage passé entre son fils Alphonse et Jeanne Rocquevert. AD 33, 3 E 4769, Étude maître Jean Douteau, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 16/04/1667.

¹⁹ Minutes déposées : 1663-1705. AD 33, Côtes 3 E 00208 à 00303 (exercice relevé : 1663-1705).

Son nom figure sur le registre des notaires de Bordeaux entre 1663 et 1705. AD 33, C 3702, Corporations : Matricule et tableau des notaires de Bordeaux, 1647-1750.

²⁰ Le terme de « bourgeois » apparaît au début du XIII^e siècle. « Pour accéder à la bourgeoisie, il faut résider dans la ville depuis un mois, y posséder maison, feu et famille, payer un droit d'entrée (d'ailleurs modéré), prêter serment de fidélité à la commune et accepter les obligations imposées par le titre. Mais une fois acquis, ce droit est héréditaire, sous réserve que

son décès en 1705²¹, Alphonse Banchereau épouse Jeanne Rocquevert²² en 1667²³. Le couple s'installe paroisse Sainte-Eulalie²⁴ puis, à partir de 1701, demeure – en cette même paroisse – rue des Augustins. À partir de ce tout début du XVIII^e siècle, l'étude notariale ainsi que le domicile familial des Banchereau s'installent durablement dans un des immeubles de la rue des Augustins. Les sources archivistiques livrent des éléments biographiques supplémentaires au sujet d'Alphonse Banchereau. En effet, nous trouvons traces de quelques-unes de ses actions en justice dans les sacs à procès qui enferment nombre de ses plaintes déposées, tant au sein de son milieu professionnel que dans un cercle plus privé. C'est ainsi qu'il rejette la requête de Marguerite Beaulieu et Pierre Lahontan, à savoir « la réception de la somme de 180 livres, due à Jean Soucaty, huissier, pour le sieur Caulet, marchand, pour le reste du prix de quatre thonneaux (*sic*) de vin qu'il lui avait vendus, provenant de la récolte de 1695. »²⁵ Portée en la sénéchaussée de Guienne en 1698, l'affaire se poursuit jusqu'au décès d'Alphonse Banchereau. En 1703, c'est un conflit de voisinage qui oppose le notaire bordelais à Marie Cassagne, laquelle – selon l'avis du plaignant – a négligé depuis trop longtemps d'entretenir la muraille, « de son côté », qui est mitoyenne entre leurs deux maisons. Et d'Alphonse Banchereau de préciser que « la maison qui luy appartient et où il demeure, située rue des Augustins, paroisse Sainte-Eulalie, joint du côté du couchant, à la basse-cour de demoiselle Cassagne, dans laquelle s'amonce un dépôt d'immondices et stagnent les ruissellements des eaux de pluie et usées qui donnent ainsi violence (*sic*) à la muraille. [Celle-ci] n'ayant pas été maintenue en bon état de conservation, des réparations ont dû être effectuées à la charge d'Alphonse Banchereau. » Ce dernier, protestant de tous les dommages et de toutes les dépenses dont il a souffert, « demande de convenir Marie Cassagne en justice pour la luy faire condamner (*sic*) et rembourser la moitié des dépenses qu'il a été le seul à engager »²⁶. Une autre affaire, plus sérieuse celle-ci, se révèle au détour d'un contrat signé entre Alphonse Banchereau et demoiselle Guillemetteau ainsi que Magdelaine Peyronnet, « auprès desquelles il s'est constitué

les conditions en demeurent remplies. » Robert Boutruche, *La crise d'une société ; seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent ans*, Paris, Les Belles lettres, 1963, 596 p., p. 508.

²¹ Né en 1635, Alphonse Banchereau décède le 10 octobre 1705, paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux.

²² Jeanne Rocquevert est la fille de Bernard Rocquevert, bourgeois de Bordeaux, et de Jeanne Rollin.

²³ Le mariage est célébré le 23 mai 1667 après signature d'un contrat. AD 33, 3 E 4769, Étude maître Jean Douteau, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 16/04/1667.

²⁴ Comme indiqué dans un acte en date de l'année 1688. Voir AD 33, 3 E 6643, Étude maître Godeau, notaire à Bordeaux, 16/08/1688.

²⁵ AD 33, 20 B 3867, Sacs à procès : « plaignant, Alphonse Banchereau, notaire royal à Bordeaux ; contre Marguerite Beaulieu et Pierre Lahontan. Créances », 1698-1706.

²⁶ AD 33, 20 B 3018, Sacs à procès : « plaignant, Alphonse Banchereau, notaire royal de Bordeaux ; contre Marie Cassagne, femme séparée de sieur Tournière. Créances », 1703.

débiteur de la somme de 400 livres »²⁷. En effet, cet acte notarié rapporte qu'Alphonse Banchereau a été emprisonné à la conciergerie de Bordeaux, le 15 janvier 1678. Faute de sources supplémentaires sur ce sujet, l'éventualité que cette incarcération soit le fruit d'un complot initié par le syndic de la compagnie des notaires de Bordeaux, reste la plus envisageable.

Les sources restent également peu loquaces lorsqu'il s'agit, avec certitude, d'identifier dans la famille Banchereau, Alphonse, comme premier propriétaire du domaine de la Gravette. Toutefois, cette hypothèse étant confirmée par les Archives départementales de la Gironde²⁸, il est plus qu'autorisé d'attribuer à Alphonse Banchereau l'acquisition du domaine de la Gravette. Cet achat a possiblement eu lieu dans les années 1670-1680 ou 1690-1700²⁹, lors de périodes supposément favorables à cette transaction. Alphonse Banchereau pourrait s'installer à la Gravette à un moment où il s'assoit plus aisément dans ses vies professionnelle et familiale (les années suivant les débuts de son notariat et de son mariage). À moins que, avançant en âge, il manifeste un goût pour davantage de confort (un nouvel immeuble rue des Augustins ainsi qu'une demeure à la campagne) et un intérêt pour de nouvelles activités (la gestion d'un domaine viticole). Quoi qu'il en soit, c'est dans la seconde moitié du XVII^e siècle qu'Alphonse Banchereau scelle l'histoire du domaine de la Gravette avec celle de sa famille ; une histoire que chacun des membres aura à écrire, successivement, durant plus d'un siècle.

La propriété dont Alphonse Banchereau fait l'acquisition est très éloignée du domaine de la Gravette des périodes postérieures. Pour commencer, au XVII^e siècle, la Gravette doit être qualifiée de bourdieu et non de domaine. Apparue au XIII^e siècle, le « bordiu » (en gascon) se généralise au XV^e siècle et se multiplie à partir de 1580 sur les terres suburbaines des Graves. Initialement, son sens désigne une bâtisse et les matériaux précis employés pour sa construction : un bourdieu est ainsi élevé en pierre et couvert de tuile. Bien que sa fonction demeure longtemps confuse, sa vocation viti-vinicole apparaît toujours dans les diverses descriptions des actes notariés. D'ailleurs, c'est cette destination qui impose un glissement très affirmé au XVI^e siècle, faisant clairement du bourdieu une unité d'exploitation viticole³⁰. Sans nul doute, le bourdieu de la Gravette s'inscrit aisément dans ce schéma général en présentant

²⁷ AD 33, 3 E 9388, Étude maître Mons, notaire à Bordeaux, reconnaissance de dette, 28/05/1678.

²⁸ AD 33, fichier biographique des notaires de la Gironde (de A à C), p. 141. URL de référence : https://archives.gironde.fr/actu/fiche.asp?id_actu=26, consultée le 06/12/2017.

²⁹ À défaut d'autres sources, sont ici utilisés les seuls éléments biographiques connus d'Alphonse Banchereau.

³⁰ Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 215 p., p. 54.

une bâtisse avec son fouloir et construite au milieu de vignes plantées en sillons ou règes. Peut-être même que la Gravette se rapproche du modèle idéal du bourdieu en déclinant les caractéristiques d'un tel domaine : fait d'un seul tenant et complanté en vignes, terres et bois³¹.

De même, de par le rang social élevé d'Alphonse Banchereau, la Gravette reflète parfaitement le portrait sociologique des propriétaires des bourdieux de cette époque. Le notaire et notable de la ville de Bordeaux correspond, en effet, aux maîtres de ces domaines qui sont généralement des citadins, avec la qualité de bourgeois, pouvant donc faire le commerce de leur vin. Après celui des patriciens et des gros marchands au XVI^e siècle, le nouveau vignoble du XVII^e siècle est celui des parlementaires et des classes fortunées, bénéficiant d'importants capitaux pour mettre en œuvre leur esprit d'entreprise³². À l'instar des riches Bordelais du XVII^e siècle, Alphonse Banchereau fait de son bourdieu de la Gravette tant un élément de prestige qu'un domaine de rapport. De la sorte, tout en lui servant de symbole ostentatoire nécessaire pour afficher sa réussite sociale, la Gravette est aussi une exploitation lucrative indispensable, lui permettant la réalisation de profits commerciaux et financiers.

La rareté des sources reste également à déplorer pour apprécier l'organisation de la propriété. Située à proximité de son lieu de résidence bordelaise, Alphonse Banchereau a pu directement prendre part à la mise en valeur de la Gravette ou du moins, y a-t-il porté un regard attentif. Conjointement – et ainsi que les sources sembleraient le suggérer³³ – le bourdieu de la Gravette étant en franc-alleu³⁴, sa gestion serait confiée par son propriétaire à des tenanciers³⁵, à qui il prélèverait l'agrière³⁶. En tous les cas, tel un exemple caractéristique de son époque, le bourdieu de la Gravette d'Alphonse Banchereau contribue fortement au développement vaste et durable des domaines viticoles jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Grâce à leur implantation géographique originale et à la qualité de leur exploitation, ces unités viticoles modèles annoncent la modernité des châteaux viticoles contemporains.

³¹ Jean-Pierre Méric, *Smith-Haut-Lafitte. Le vignoble des rois d'Aquitaine et de Bordeaux*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2016, 337 p., pp. 39-40.

³² Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 215 p., pp. 55-56.

³³ En effet, aucun titre de propriété ni acte privé ou public ne fait état ou mention pour la Gravette d'Alphonse Banchereau, d'un hommage ou d'une reconnaissance envers le roi ou tout autre seigneur.

³⁴ Sous l'Ancien Régime, un alleu (ou franc-alleu) est une propriété libre de toute obligation et redevance. Ainsi, est-elle « franche et exempte de tous cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux quelconques, ainsi qu'elle a toujours été jouie et possédée par ledit sieur vendeur » (expression souvent utilisée dans les actes notariés).

³⁵ Sous l'Ancien Régime, le tenancier est celui qui possède en roture des terres dépendantes d'un fief auquel sont dus des cens ou autres droits.

³⁶ En droit féodal, la tenure acquitte les redevances réelles : un droit de mutation (dit lods et vente), le cens (le loyer de la terre) ainsi qu'une rente (ou redevance) payable en nature. Cette portion de la récolte est appelée l'agrière ou l'agrier (mais aussi, selon les régions de France, le champart ou le terrage).

I.1.2. Les affaires menées par Pierre Banchereau

Le bourdieu de la Gravette entre dans le XVIII^e siècle, avec Pierre Banchereau, en 1705. C'est cette même année que ce dernier reçoit « l'office héréditaire de notaire royal, en [la] ville de Bordeaux, que tenait en exécution le défunt Alphonse Banchereau, son père »³⁷. En outre, l'année 1726 est celle de son union avec Pétronille Delux (ou de Lux parfois)³⁸, fille de Pierre Delux, notaire à Bordeaux (paroisse Saint-Michel), et de Jeanne Fauve. Le couple s'établit place Saint-Julien puis rue des Augustins, dans "la paroisse familiale" Sainte-Eulalie.

La littérature ancienne nous permet d'apprécier Pierre Banchereau, bourgeois de Bordeaux, dans l'exercice de ses fonctions, évoquées notamment en 1745 par Jacques Hustin, directeur de la manufacture royale de faïence, établie à Bordeaux³⁹.

Plus précises encore, les sources archivistiques des années 1737-1740, relatent un contentieux familial opposant Pierre Banchereau et ses deux neveux, « Jean-Baptiste et Pierre Lavialle, fils de feus François Lavialle et Thérèse Banchereau. [...] Lesquelles parties ont dit qu'il s'était formé procès entre elles, devant le sénéchal de Guienne, concernant l'attribution des corps héréditaires venant de la succession d'Alphonse Banchereau, à savoir : les deux tiers appartenant au suppliant (Pierre Banchereau) et le tiers [restant] aux Lavialle frères ». Les objets de la discorde portent sur le partage de « la maison, située à Bordeaux, près de l'église de la place des Augustins (appartement du devant et appartement de derrière) ; l'office et pratique de notaire [ainsi que] le bourdieu ou bien de campagne, appelé à la Gravette, situé en la

³⁷ Pierre Banchereau (Bordeaux, 24/05/1675-Bordeaux, 26/07/1745) est reçu notaire le 05/12/1705. AD 33, C 3703, Corporations : Livre de copies des provisions des notaires de Bordeaux et de sa sénéchaussée, 1689-1709. Son nom figure sur le registre des notaires de Bordeaux entre 1705 et 1745. AD 33, C 3702, Corporations : Matricule et tableau des notaires de Bordeaux, 1647-1750.

Minutes déposées : 1706-1745. AD 33, Côtes 3 E 00304 à 00658 (exercice relevé : 1705-1745).

³⁸ Le couple se marie à Bordeaux, paroisse Saint-Michel, le 12 février 1726 (AD 33, 2 C 70, feuillet 51 : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 09/10/1725 au 23/01/1726) après réception de leur contrat de mariage le 08/12/1725 (AD 33, 3 E 15326, Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 08/12/1725.)

³⁹ « [...] Au surplus je casse, révoque et annule les autres testaments, codicilles, donations et autres dispositions que je pourrais avoir ci-devant fait, notamment celui que je fis il y a quelques années devant feu Maître Banchereau, notaire, [et je] veux que celui-ci, contenant ma dernière volonté soit exécuté en tout ce qu'il contient [...]. J. Hustin, testateur. Fait à Bordeaux, le 26^e du mois d'août 1745. » Jules Lépicié, « Testament de Jacques Hurtin communiqué et retranscrit par M. Roborel de Climens », in *Archives historiques du département de la Gironde*, tome 24, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1884, 592 p., pp. 493-496.

paroisse de Villenave, comté d'Ornon ». ⁴⁰ L'affaire semble se prolonger car dans son testament en date du mois de juillet 1745, Alphonse Banchereau émet le souhait « que l'on tente de régler à l'amiable ce procès en cours entre le sieur Laval aîné (*sic*) et les héritiers Laval cadet. » ⁴¹ C'est ainsi qu'entre heurs et malheurs d'une existence, dont quarante années passées à la tête de son domaine viticole, Pierre Banchereau conduit la Gravette, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

I.1.3. Les conquêtes territoriales de Jean-Baptiste Banchereau

À seulement 18 ans et demi, Jean-Baptiste Banchereau, fils unique de Pierre et Pétronille Banchereau, recueille dans la succession de son père, la charge de notaire ⁴² ainsi que les titres de propriété de différents immeubles à Bordeaux ⁴³ et du domaine de la Gravette ⁴⁴. Deux années plus tard, en 1747, il se marie avec Luce Treyssac, fille de Pierre Treyssac, notaire à Bordeaux (paroisse Puy-Paulin) ⁴⁵ et de Marianne Ferrière ; le couple demeure paroisse Sainte-Eulalie, au numéro 3 de la rue des Augustins. D'ailleurs, dans les années 1755, c'est en sa « qualité de mari, l'obligeant à veiller à la conservation des droits de son épouse » que Pierre Banchereau, bourgeois de Bordeaux, « au nom et comme mari de Luce Treyssac, se trouve dans la nécessité de rendre assigné (*sic*), Pierre Duprat, lui aussi notaire, à raison (*sic*) des omissions par lui faites dans l'inventaire des titres, papiers et documents dépendant de l'hérédité de feu

⁴⁰ AD 33, 20 B 6337, Sacs à procès : « plaignants, Jean-Baptiste Lavialle, avocat en la cour, et Pierre Blaise Lavialle, bourgeois de Bordeaux ; contre Pierre Banchereau, notaire. Succession d'Alphonse Banchereau, notaire à Bordeaux », 1739-1740.

⁴¹ AD 33, 3 E 15346, Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, testament, 22/07/1745.

⁴² Jean-Baptiste Banchereau (28/05/1727-20/11/1793) est reçu notaire le 03/12/1745. Son nom figure sur le registre des notaires de Bordeaux de 1745 à 1750. AD 33, C 3702, Corporations : Matricule et tableau des notaires de Bordeaux, 1647-1750.

Minutes déposées : 1746-1793. AD 33, Côtes 3 E 26564 à 26627 (exercice relevé : 1745-1793).

⁴³ En plus de celui situé 3 rue des Augustins, il recueille l'immeuble du 39 rue Sainte-Colombe ; au décès de sa mère, lui revient également l'immeuble du 26 rue de la Fusterie. En outre, « comme héritier de Jeanne Julie Robert et Elisabeth Banchereau, suivant leur testament en date du 20 novembre 1760 et du 23 septembre 1762, il reçoit les maisons situées 34 rue de Lalande et 29 rue des Faures. » AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès de Luce Treyssac, épouse veuve Jean-Baptiste Banchereau, 07/08/1805 (19 thermidor an XIII).

⁴⁴ « Bien de campagne situé dans la commune de Villenave : 1°) Un dossier renfermant les titres de propriété du domaine de la Gravette que notre père [Jean-Baptiste] a recueilli dans la succession de son père [Pierre] et dans lequel domaine se trouve la maison d'habitation, lequel dossier nous avons coté par la lettre J. » AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès de Luce Treyssac, épouse veuve de Jean-Baptiste Banchereau, 07/08/1805 (19 thermidor an XIII).

⁴⁵ Dans le contrat de mariage Jean-Baptiste apparaît comme "Pierre". AD 33, 3 E 15348, Étude maître Dubos, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 28/01/1747.

Soulignons que le prénom du jeune notaire reste assez instable tout au long de son existence ; il n'est pas rare non plus de le voir cité "Jean-Baptiste Pierre".

Pierre Treyssac, de la confection duquel [inventaire], ledit Duprat avait été chargé. »⁴⁶ Si le plaignant met en avant sa volonté de protéger les intérêts de son épouse, l'exposant fait valoir des arguments d'ordre plus professionnel. En effet, « il n'y a plus à douter du principe qui a motivé le sieur Banchereau à [lui] faire un procès : c'est la jalousie du métier, à cause de la confiance accordée au sieur Duprat par quelques personnes de considération dont feu M. Treyssac administrait les affaires et dont M. Duprat a été chargé de continuer la gestion. [...] Le sieur Banchereau est déraisonnable d'avoir pris sur cela de l'aigreur [...]. L'exposant est d'autant plus convaincant dans sa défense qu'il précise que « ce ne serait qu'à lui-même que ledit sieur Banchereau pourrait s'en prendre, relativement aux prétendues omissions, puisqu'il était requérant et donc présent [au moment de] l'inventaire ». Aussi, en plus d'être qualifiées de « méprisables », ses accusations envers Pierre Duprat sont-elles jugées par ce dernier « d'insoutenables (*sic*) »⁴⁷.

Malgré les diverses activités qu'il mène à Bordeaux, le notaire n'en néglige pas pour autant la gestion de son bien de campagne « situé principalement sur la commune de Villenave d'Ornon ». Les sources manuscrites de la seconde moitié du XVIII^e siècle nous éclairent assez précisément sur le domaine de la Gravette de Jean-Baptiste Banchereau. La propriété « consiste en une maison de maître avec un logement pour le préfateur, un chai, un cuvier et d'autres petits bâtiments nécessaires à l'exploitation du domaine ». À proximité immédiate de cet ensemble, se trouvent « une cour, un jardin, une usine et des charmilles »⁴⁸. Puis, entourant la maison et d'un seul tenant, les terres de la Gravette réunissent des vignes (sur un peu plus de cinq hectares), des bois taillis et de hautes futaies. Enfin, au-delà de cet enclos, deux prairies achèvent la constitution du domaine de la Gravette qui, dans son ensemble, s'étend sur « 7 hectares, 50 ares et 29 centiares »⁴⁹. La destination viti-vinicole de la propriété est désormais établie. En plus de la très grande proportion que représentent les parcelles de vignes, la

⁴⁶ AD 33, 20 B 9329, Sacs à procès : « plaignant, Jean-Baptiste Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux ; contre Pierre Duprat, notaire à Bordeaux. Omissions à l'inventaire de la succession de feu maître Treyssac », 1755-1756.

Au sujet des pièces non répertoriées, Jean-Baptiste Banchereau déplore l'absence de certains « livres de comptes, d'administration, de revenus et de rentes qu'avait fait M. Treyssac ».

⁴⁷ Les dernières conclusions de Pierre Duprat ne sont pas moins éloquentes en démontrant que « le véritable objet de l'inquiétude de Jean-Baptiste Banchereau, est la représentation des livres de comptes de la régie faite par feu M. Treyssac, des biens et revenus des sieurs Decourtavel, abbé de Vertheuil et de Clermont Tonnerre ; et des dames comtesse de Belleperche et marquise de Thorigny. » AD 33, 20 B 10333, Sacs à procès : « plaignant, Jean-Baptiste Pierre Banchereau, notaire à Bordeaux ; contre Pierre Duprat, conseiller du roi, notaire à Bordeaux. Succession de maître Treyssac », 1754-1756.

⁴⁸ « Le tout est établi sur une contenance de fond d'environ 63 ares et 86 mètres ». AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, rapport d'expertise des successions Treyssac-Banchereau, 16/07/1805 (27 messidor an XIII).

⁴⁹ La superficie des parcelles dans le détail : les vignes, 5 hectares, 10 ares et 85 mètres ; le bois taillis, 33 ares et 93 mètres ; le bois de hautes futaies, 03 ares et 97 mètres ; les deux prairies réunies, 1 hectare, 37 ares et 68 mètres.

vinification est assurée par « 02 pressoirs, 01 maie à fouler la vendange, 04 cuviers, écoulant environ 14 tonneaux ; 03 gargouilles, 24 bastes⁵⁰ et autres menus vaisseaux vinaires. » En complément, « 01 vieux cheval, 01 tombereau avec ses roues, 01 charrette sans roue, 01 araire et quelques outils aratoires »⁵¹ ajoutent à l'exploitation sa dimension agricole. D'ailleurs, il est autorisé d'envisager que Jean-Baptiste Banchereau, tel un propriétaire viticole éclairé du XVIII^e siècle, a su tirer profit des leçons diffusées par l'architecture utilitaire de son époque, et ainsi organiser la maison de maître, les bâtiments vinicoles et agricoles de la Gravette suivant une répartition logique et pratique sur sa propriété.

En outre, tel un propriétaire terrien accompli, le maître de la Gravette montre l'ambition constante d'accroître les terres de son domaine. En référence au modèle seigneurial, les conquêtes territoriales de Jean-Baptiste Banchereau répondent à sa volonté d'asseoir sa domination sur son environnement. En 1754, l'acquisition du bourdieu Philippe participe remarquablement à ce type d'investissement foncier. Le « petit domaine Philippe »⁵², situé sur la paroisse de Cadaujac, est composé d'une bâtisse avec deux chambres, « dont une avec un four »⁵³. Ce bâtiment servant de logement au préfaiteur « est totalement ruiné : les murs sont tous décrépis et lézardés sur plusieurs endroits ; une encoignure est presque démolie ; des pierres [sont] calcinées ; une partie des chevrons et lattes [est] pourrie et plusieurs tuiles manquent. »⁵⁴ « Au-devant de ladite maison, se trouve un jardin en friche et sans haie ». Ce bien consiste également en deux journaux de vigne⁵⁵. « Un journal, joignant ledit jardin, a été travaillé l'année passée [en 1753], et à laquelle vigne, il n'y a point d'œuvre ; l'autre journal est en friche, n'ayant été taillé, bêché ni œuvré depuis plusieurs années et étant rempli de ronces et d'épines. » Ajoutons à la vigne « un morceau de terrain, partie en terre et autre partie en une pièce de bois taillis qui est de très mauvaise tenue, ayant été broutée et endommagée par le bétail ». L'ensemble, d'un seul tenant, forme une contenance d'environ « 2 hectares, 23 ares et 50 mètres ».

⁵⁰ Une baste est un récipient en bois servant à transporter la vendange.

Le Larousse agricole est une source précieuse pour donner à ces instruments et ustensiles anciens leur usage original : Émile Chancrin et Rémy Dumont (sous la direction de), *Larousse agricole. Encyclopédie illustrée*, tome 01 et tome 02, Paris, Librairie Larousse, 1921, 852 p. et 832 p.

⁵¹ Un tombereau est une sorte de brouette composée d'une caisse montée sur des roues, pouvant être déchargée en la basculant en arrière ; un araire est une charrue très sommaire.

⁵² Selon les sources et les époques, l'évolution terminologique peut prendre des formes variées et proposer bourdieu (ou domaine) Philipot, Philip ou Philipp mais aussi Philipps.

⁵³ AD 33, 3 E 15363, Étude maître Dugarry, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 10/02/1754.

⁵⁴ AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, rapport d'expertise des successions Treysac-Banchereau, 16/07/1805 (27 messidor an XIII).

⁵⁵ Un journal bordelais correspond à 32 ares environ.

À l'évidence, l'acquisition de Jean-Baptiste Banchereau concerne un bien « totalement ruiné »⁵⁶, investi comme tel pour être valorisé et rendu lucratif. Ceci dit, la transaction semble tout autant convenir aux vendeurs qui « s'étant adressés à plusieurs particuliers pour leur acheter [ledit bien], le triste état dans lequel est ledit bien les en a dégoûtés⁵⁷. [...] Cependant, s'étant adressé à Dame Banchereau pour lui vendre, [son fils] leur en avait offert un prix avantageux. » Par conséquent, « les sœurs et frère Gueyraud ont volontairement et solidairement vendu le bien »⁵⁸ à Jean-Baptiste Banchereau, le 10 février 1754, pour le prix de « 715, 4 L ». Cette cession fait apparaître que le bourdieu Philippe est « déclaré du fief des Bénédictins de la ville de Bordeaux ». En effet, entre 1740 et 1791, l'ordre des bénédictins de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux est à la tête de la seigneurie et de la maison noble de Carbonnieux⁵⁹, dont dépend en tenure le domaine Philippe⁶⁰. Cette attache seigneuriale est renforcée par le lien géographique entre les terres des deux propriétés : le bourdieu « confronte du côté du midi, au chemin qui va de Carbonnieux à l'église de Villenave ; [...] et du couchant, au bois taillis des RP Bénédictins »⁶¹.

Le bourdieu Philippe (commune de Cadaujac) est ainsi « joint en surplus » au bourdieu de la Gravette (commune de Villenave), duquel il est situé « à très peu de distance ». Bourdieux Philippe et de la Gravette réunissent ainsi une superficie totale de « 9 hectares, 73 ares et 79 centiares » ; l'ensemble de cette contenance représentant donc le "nouveau" domaine de la Gravette. Toutefois, en plus d'apporter des parcelles supplémentaires à la Gravette, les terres de Philippe semblent offrir à ce domaine, ses racines les plus anciennes. En effet, la carte de

⁵⁶ « Il faudrait y faire succession de très grandes réparations tant aux bâtiments, charpentes qu'au journal de vigne qui est en valeur et dans lequel il manque au moins, un tiers des ceps de vigne pour en empêcher la chute et la ruine totale. » AD 33, 3 E 15363, Étude maître Dugarry, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 10/02/1754.

⁵⁷ Le montant offert par ces particuliers est si modique que « les vendeurs ne pourraient, par le prix de la vente, payer les dettes qu'ils doivent ».

⁵⁸ « Jean, Anne, Radegonde, Jeanne Gueyraud, tous majeurs et Marie Gueyraud, épouse d'Antoine Dubos, vigneron, agissant en qualité d'héritiers de feu Michel Gueyraud et Pétronille Villatte, leur père et mère ».

Michel Gueyraud est débiteur envers Pierre Villatte, son beau-père (suivant un contrat d'obligation, retenu par maître Loche, notaire à Bordeaux, en date du 27/02/1722). Par conséquent, Jean Villatte et Pierre Villatte, descendants de Pierre Villatte, sont créanciers du frère et des sœurs Gueyraud. C'est le remboursement de cette dette qui oblige ces derniers à céder le bourdieu Philippe.

⁵⁹ En 1740, « la maison noble de Carbonnieux est composée d'un château [...], d'un enclos entouré de murs de la contenance d'environ 9,6 hectares, de trois métairies [...], et surtout d'un vignoble d'une étendue immense et dans le meilleur cru du pays. [...] Le domaine s'étend sur une superficie considérable, près de 115 hectares dont 98 d'un seul tenant autour du château lui-même. En l'espace de 50 ans, les religieux accrurent les terres de Carbonnieux puisque, à la veille de la Révolution, cette seigneurie présentait une superficie de l'ordre de 175 hectares. » Hélène Brun-Puginier et Philippe Roudié, *Château Carbonnieux. Sept siècles dans les Graves*, Paris, Stock, 1999, 155 p., pp. 61-68.

⁶⁰ « Jean-Baptiste Banchereau promet de payer, par lesdits lods et ventes de sa présente acquisition, et d'huy en avant, la rente dont lesdits fonds sont chargés envers lesdits RP Bénédictins de cette ville comme seigneurs dudit bien ».

⁶¹ AD 33, 3 E 15363, Étude maître Dugarry, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 10/02/1754.

Belleyme⁶² révèle l'existence d'un village Philippe sur lequel s'établit non seulement le bourdieu Philippe mais également, le quartier de la Gravette. C'est ce quartier qui donne alors son nom au premier bourdieu des Banchereau, installé plus au nord, sur la paroisse de Villenave. Et, c'est à nouveau dans ce village Philippe que Jean-Pierre Banchereau acquiert le second bourdieu de la famille pour agrandir son domaine. Du reste, l'importance du bourdieu Philippe n'est plus à prouver, compte tenu de son relevé par Daniel-Charles Trudaine⁶³, réalisé en 1760.

Fort de cette première expansion, Jean-Baptiste Banchereau poursuit ses nombreuses acquisitions, notamment en 1759, lorsqu'il prend possession d'une pièce de terre en friche, dépendante mais détachée du bourdieu Philippe, « située sur le Grand Chemin près la Porte du Bouscaud, à Cadaujac »⁶⁴. Plus conséquents sont ses achats, l'année suivante, d'une pièce de bois taillis, vigne et pelouse, « joignant le domaine où est située la maison »⁶⁵ ainsi que du « petit domaine de la Baillisque » (paroisse de Villenave)⁶⁶. L'intérêt porté par Daniel-Charles Trudaine puis Pierre de Belleyme sur ce « petit domaine »⁶⁷ justifie aisément celui que lui

⁶² De 1760 à la Révolution, Pierre de Belleyme, ingénieur géographe de Louis XV, est chargé de la gravure de planches cartographiant la Guyenne. Sont ainsi levées et en partie publiées, les 43 feuilles de la carte de Belleyme. La feuille concernant la carte de Guyenne date des années 1785. AD 33, 2 Fi 1500-1, Carte de la Guyenne, feuille n°27, XVIII^e siècle. Cette pièce originale est directement consultable sur le site des Archives départementales du Lot-et-Garonne : A.D. 47, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d. URL de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consultée le 23/07/2017.

⁶³ Daniel-Charles Trudaine, administrateur des Ponts et Chaussées, réalise un atlas des routes de France, entre 1745 et 1780. Cette collection constitue plus de 3 000 planches manuscrites, soigneusement aquarellées, établissant les routes et leurs abords. La « Généralité de Bordeaux n°06 » est répertoriée sur le site des Archives nationales de France, Base ARCHIM, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine*, s.d. URL de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consultée le 05/10/2017.

⁶⁴ Cette parcelle, « détachée dudit Bourdieu Philippe [...] est tout près de l'établissement de la poste aux chevaux au lieu appelé Le Bouscaud » ; sa superficie est de 31 ares et 93 mètres. L'achat de ce bien (en date du 30/08/1759) ne peut, à ce jour, être détaillé par aucun acte notarié identifié. Seules les origines de propriétés du domaine de la Gravette ou des inventaires après décès de la famille Banchereau, ont permis de le mettre au jour. D'ailleurs cette pièce semblerait avoir été distraite en 1805.

⁶⁵ « Cette pièce est acquise par Jean-Baptiste Banchereau, à titre d'échange, au citoyen Lafite, le 25 janvier 1760 ». AD 33, 2 C 157, feuillet 79 : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 06/12/1759 au 20/04/1760. Annonçons déjà que le citoyen Lafite n'est autre que Jean Pierre Lafite Dupont, propriétaire de la maison noble du Pont de Langon.

⁶⁶ Très exactement, la Baillisque est cédée par la famille Mélac à Jean-Baptiste Banchereau en trois temps, entre 1760 et 1764, selon chaque portion appartenant aux sœurs Elisabeth, Catherine et Marie Mélac, et pour le prix total de « 3 500 L ». Ces minutes étant manquantes (Étude de maître Brun, notaire à Bordeaux), il convient de se reporter aux contrôles des actes. Deux mutations sur trois y figurent (la première du 25/01/1760 n'est pas répertoriée) : AD 33, 2 C 162, feuillet 127, 20/03/1762 : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 29/12/1761 au 22/05/1762 et AD 33, 2 C 168, feuillet 29, 29/04/1764 : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 11/04/1764 au 07/08/1764.

Précisons que la portion d'Elisabeth Melac, acquise en 1760, est déclarée « du fief des Bénédictins de la ville de Bordeaux ». Enfin, « ledit domaine a été échangé depuis par d'autres fonds, avec le citoyen Lafite ».

⁶⁷ *Confer* plus haut : AD 33, 2 Fi 1500-1, Carte de la Guyenne, feuille n°27, XVIII^e siècle. Cette pièce originale est directement consultable sur le site des Archives départementales du Lot-et-Garonne : A.D. 47, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d. URL de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consultée le 23/07/2017.

manifeste Jean-Baptiste Banchereau. En outre, le propriétaire viticole, soucieux du rendement de son exploitation, lui apporte en 1761 une pièce de vigne (paroisse de Cadaujac), possession de Michel et Anne Bourgoïn et « déclarée du fief des chartreux »⁶⁸. Dans les années 1770, Jean-Baptiste Banchereau semble étendre son domaine vers le nord, en direction du ruisseau de l'Eau Blanche et du moulin de la Gamarde⁶⁹, par le biais de deux prairies. La première « jouxtant la Gravette » et la seconde « à la suite immédiate de la première », confrontent ainsi « du nord, à l'estey et du couchant, aux possessions de la dame Paillet, ruisseau entre deux »⁷⁰ ; ces objets « sont joints à la Gravette par un pont ». L'un de ces près « relève du fief du Marquis de Civrac »⁷¹ tandis que l'autre est « une tenure de la maison noble du Désert »⁷².

À l'image des nobles et des bourgeois bordelais du XVIII^e siècle, le riche notable de la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux se révèle être un propriétaire viticole épris de « la fureur de planter »⁷³. Il transforme les friches qu'il acquiert en parcelles de vignes, il étend ses terres en les réunissant achat après achat. Très clairement, l'atlas de Trudaine⁷⁴ rend compte de ce phénomène de « colonisation viticole »⁷⁵ sur la commune de Cadaujac, dont l'expansion des vignes est limitée par les forêts au sud, et par les prairies longeant le cours de l'Eau Blanche au nord. Force est de constater que Jean-Baptiste Banchereau a fortement marqué de sa présence le domaine de la Gravette. Durant près de cinquante ans, il transforme ses terres en un véritable

et « Généralité de Bordeaux n°06 » est répertoriée sur le site des Archives nationales de France, Base ARCHIM, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine*, s.d. URL de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consultée le 05/10/2017.

⁶⁸ Michel et Anne Bourgoïn, frère et sœur, cèdent à Jean-Baptiste Banchereau, le 22/01/1761, « une pièce de vigne presque en friche », pour un montant de « 100 L ». AD 33, 2 C 159, feuillet verso : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 03/09/1760 au 16/02/1761.

⁶⁹ « La Gamarde » figure également tant sur les feuilles de la carte de Belleyme que sur les planches de l'atlas de Trudaine.

⁷⁰ AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, rapport d'expertise des successions Treysac-Banchereau, 16/07/1805 (27 messidor an XIII).

⁷¹ Cette pièce est vendue à Jean-Baptiste Banchereau par Marie-Anne Lagrèze, épouse de Guillaume Guérin, le 15/06/1771, au prix de « 800 L ». AD 33, 2 C 187, feuillet verso : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 21/01/1771 au 21/07/1771.

⁷² Cette pièce est vendue, pour la somme de « 900 L », à Jean-Baptiste Banchereau par Catherine Lagrace Duvicq, le 27/07/1778. La maison noble du Désert se situe au sud-est de celle de Carbonnieux. AD 33, 2 C 200, feuillet 445 : Enregistrement et contrôle des actes notariés du 28/01/1778 au 28/12/1778.

⁷³ Expression attribuée à l'intendant de Bordeaux Boucher qui stigmatise, dans les années 1730, cette frénésie qui s'est emparée de la noblesse de robe puis de la bourgeoisie bordelaise.

⁷⁴ *Confer* plus haut : « Généralité de Bordeaux n°06 » est répertoriée sur le site des Archives nationales de France, Base ARCHIM, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine*, s.d. URL de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consultée le 05/10/2017.

⁷⁵ Ces nombreuses mutations, sous l'effet d'une politique de remembrements et de défrichements, excluant progressivement la polyculture, entraînent une profonde modernisation des campagnes bordelaises. Voir Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 216 p., pp. 88-94.

vignoble et modernise ses habitations⁷⁶ ; très attaché à sa propriété, il y décède le 20 novembre 1793. En 1795, sa veuve vend son office de notaire à Jean Darrieux, demeurant à Bordeaux⁷⁷ et, de la sorte, s'éteint la dynastie des notaires Banchereau qui a perduré sur plus d'un siècle et demi⁷⁸.

I.1.4. Le domaine de la Gravette des héritiers Banchereau

Bien que les Banchereau abandonnent leur charge de notaire, ils n'en délaissent pas pour autant leur domaine de la Gravette, qu'ils conservent encore pendant quarante ans (jusqu'en 1832). D'abord, Luce Treyssac, l'épouse veuve de Jean-Baptiste Banchereau, recueille la propriété jusqu'à son décès en 1798⁷⁹. L'inventaire des effets et meubles de Luce Treyssac⁸⁰ permet d'apprécier l'ensemble des biens détenus par les époux Banchereau, pour les avoir acquis ou recueillis de diverses successions. Retenons les possessions du « bourdieu Laillet à Courréjan », sur les communes de Villenave et de Cadaujac⁸¹, ainsi que celles de nombreux

⁷⁶ En effet, le bâtiment central, datant du XVII^e siècle, semble être surélevé au XVIII^e siècle. Au vu des transformations que Jean-Baptiste Banchereau a apportées à l'ensemble du domaine, il est autorisé de lui attribuer également les remaniements de la demeure et des communs. Concernant la bâtisse, un dossier d'inventaire est consultable au Service Régional du Patrimoine et de l'Inventaire Nouvelle-Aquitaine – Bordeaux.

⁷⁷ Lucie Treyssac « vend, cède et transporte au citoyen Jean Germain Césaire Sulpice Darrieux Jeune, demeurant à Bordeaux, place et section Guillaume Tell [...], savoir ladite pratique dudit feu Jean Baptiste Banchereau et de ses prédécesseurs, composée de minutes, expéditions et liasses avec tout ce qui est et se trouvera dû pour raison de l'état de notaire et affaire y ayant rapport [...]. Ladite citoyenne Banchereau promet et s'oblige de remettre et livrer audit Darrieux, sans en rien soustraire, retenir, réserver ni excepter desdits papiers et les livres [s'y rapportant]. Cette vente et transport sont ainsi faits moyennant la somme de 5 000 livres. » AD 33, 3 E 13087, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, contrat de vente, 15/02/1795 (27 pluviôse an III).

⁷⁸ Selon un bref récapitulatif de la durée de leur exercice, de père en fils, les Banchereau ont été notaires pendant près de 160 ans : Pierre Banchereau (1633-1662), 29 ans ; Alphonse Banchereau (1663-1705), 42 ans ; Pierre Banchereau (1705-1745), 40 ans ; Jean-Baptiste Banchereau (1745-1793), 48 ans.

⁷⁹ Née en 1732, Luce Treyssac décède le huit février 1798 dans l'immeuble familial à Bordeaux, 3 rue des Augustins.

3 Q 435 : Enregistrement des actes, Tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, 1^{er} Bureau de Bordeaux, 1792-An V.

⁸⁰ « Il est observé que l'on a procédé au recollement de l'inventaire qui fut fait après le décès de Jean-Baptiste Pierre Banchereau, les 15 et 16 ventôse an II [05-06/03/1794], à l'effet de constater les augmentations ou omissions qui ont pu se trouver dans ledit mobilier au décès de Luce Treyssac. Ledit inventaire a été récolé et confirmé le 30 ventôse an VI [20/03/1798], signé et paraphé le 18 thermidor an XIII [07/08/1805]. AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès de Luce Treyssac, épouse veuve de Jean-Baptiste Banchereau, 07/08/1805 (19 thermidor an XIII).

⁸¹ Ce bien est acquis par Jean-Baptiste Banchereau en 1749. Autrement dit, cet achat est le premier que réalise le notaire bordelais dans sa conquête foncière de la campagne bordelaise. Le bourdieu Laillet est composé d'une bâtisse réunissant « une petite chambre de préfaiteur, grange, autre chambre au derrière et parc » ainsi que de nombreuses pièces de terre : « la Caverne (de plus d'un hectare), le Pradot, la Liste, la Grande Portion (d'environ 50 ares), la Sole, aux Artigues, au Jonca ». La superficie de cet ensemble, réunissant principalement des prairies et du bétail, est aux alentours de quatre hectares et 60 ares. AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, rapport d'expertise des successions Treyssac-Banchereau, 16/07/1805 (27 messidor an XIII).

Il n'a pas été possible de mettre au jour l'acte d'achat du bourdieu Laillet, par Jean-Baptiste Banchereau, en date du 20/09/1749.

biens de campagne situés essentiellement sur la rive droite de la Garonne : Lormont, Tresses, Cenon et Floirac⁸².

« Il paraît que les héritiers Banchereau se réglèrent entre eux, au sujet des successions de leurs père et mère, mais ce partage et règlement ne furent constatés par aucun écrit ». C'est ainsi qu'entre 1798 et 1805 « les choses restèrent en cet état »⁸³ et que le domaine de la Gravette comme « l'ensemble des autres biens, immeubles et objets, appartient *indivis* aux enfants Banchereau »⁸⁴. De plus, ces mêmes héritiers, « d'un commun accord, décident la vente de tous les biens aux enchères et ce, par voie de licitation »⁸⁵. C'est ainsi que lors de « la troisième vente du 26 frimaire an XIV [le 17 décembre 1805], au quatrième feu allumé [...], le lot numéro deux, ledit domaine de Villenave, est adjugé définitivement à dame Thérèse Sophie Banchereau, épouse de Pierre François Bonhomme Lapointe [...]. Le domaine de la Gravette, dont la valeur a été estimée à « 26 125 F », lui revient définitivement le 31 janvier 1806⁸⁶.

Thérèse Sophie Banchereau est la deuxième enfant dans la fratrie Banchereau et la première des quatre filles. « Elle demeure sur le domaine de la Gravette » avec son mari Pierre François Bonhomme Lapointe, propriétaire. Thérèse Sophie Banchereau continue d'assurer à la Gravette sa dimension viticole, telle qu'elle fut initiée par la volonté paternelle ; preuve en est le

⁸² Ces domaines (des terres avec ou sans maisons) proviennent de divers héritages : un domaine à Lormont ; deux bourdieux situés sur la commune de Tresses, l'un appelé Jean Dutorpt et l'autre Jean Moullet ; un bien de campagne situé dans les communes de Cenon et Floirac, appelé Trejey. Deux chambres ou échoppes, situées au bourg de Lormont, sont une acquisition de Jean-Baptiste Banchereau (en 1759). L'origine de propriété du domaine situé à Auros, seul bien implanté au sud de la Gironde, n'est pas connue à ce jour.

Les biens immeubles des successions de Jean-Baptiste Banchereau et Luce Treyssac, concernent également plusieurs maisons, toutes situées à Bordeaux : 35 rue Bouhaut, 03 rue des Augustins, 39 place Sainte-Colombe, 29 rue des Faures, 26 rue de la Fusterie et 34 rue de Lalande. Toutes ces maisons ont été recueillies par Luce Treyssac et Jean-Baptiste Banchereau, exception faite par celle située au 35 rue Bouhaut, qui est l'unique acquisition réalisée par ce dernier (en 1764).

⁸³ En réalité, ce n'est qu'en 1822 que ces mêmes héritiers ou leurs représentants, « sentirent le besoin de régulariser leur position. [...] Toutes les personnes en qui se résumaient les droits aux successions de Jean-Baptiste Pierre Banchereau et Luce Treyssac, ont ratifié tout ce qui avait été fait jusque-là, dans un acte de cessions. » AD 33, 3 E 31480, Étude maître Maillerès, notaire à Bordeaux, acte de cessions, 23/07/1822.

⁸⁴ Les héritiers de Jean-Baptiste Banchereau et de Luce Treyssac sont : Pierre Pétronille Banchereau aîné ; Thérèse Banchereau, épouse de Pierre François Bonhomme Lapointe ; Jean-Gabriel Pujo et Pierre-François Pujo, fils de feu Marie Jeanne Nicolas Rosalie Banchereau ; Thérèse Henriette Banchereau, épouse veuve de Joseph Duvergier ; Pierre Alexis Banchereau ; Thérèse Banchereau ; Pierre Henry Banchereau ; Marie Jeanne Nicolas Victoire Banchereau, épouse de Jean-Baptiste Lafite ; Pierre Auguste Banchereau.

⁸⁵ Cette mise en vente « est précédée d'un partage des biens, réalisé en présence des héritiers et selon une estimation des biens immeubles ». Cette estimation ayant donné un rapport d'experts, rendu en 1805 : AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, rapport d'expertise des successions Treyssac-Banchereau, 16/07/1805 (27 messidor an XIII).

⁸⁶ Les biens sont vendus en l'étude de maître Darrieux, notaire à Bordeaux, à partir d'une première vente datée du 14 août 1805 (26 thermidor an XIII). Les trois premières ventes n'ayant pas permis la vente de tous les lots, c'est la quatrième, se tenant le 31 janvier 1806, qui entérine l'achat de Thérèse Sophie Banchereau (effectué lors de la troisième vente).

Dernière précision concernant les conditions de cette acquisition : suivant « un avenant, par devant Maître Darrieux, notaire à Bordeaux, en date du 27 frimaire an XIV [18/12/1805], a comparu ledit Pierre Pétronille Banchereau aîné, lequel déclare qu'en acquérant ledit domaine de Villenave, appartenances et dépendances, il a entendu agir pour et au nom de ladite Thérèse Banchereau, épouse de Bonhomme Lapointe, sa sœur, dont il avait pouvoir et mission. »

Tous ces éléments sont contenus dans la vente aux enchères. AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, vente par licitation des biens des successions Treyssac-Banchereau, 14/08/1805 (26 messidor an XIII).

nombre de cuves, gargouilles, paniers et autres barriques, abrités dans le cuvier et le « chay »⁸⁷ et dont elle prend possession. En outre, « 60 bouteilles pleines de vin [prennent place] dans le caveau qui est au-dessous de l'escalier de la maison », dans laquelle le couple s'installe. Assurément, la fille poursuit l'œuvre du père. Plus largement, l'expansion du vignoble sur les terres de Cadaujac, dans les années 1820, participe au phénomène global qui confirme le passage de la polyculture à celui de la culture de plus en plus exclusive de la vigne. Plus précisément, autour de la Gravette, les parcelles de vignes sont plantées dans la partie septentrionale de la commune de Cadaujac⁸⁸, au nord de l'ancien bourdieu Philippe⁸⁹. À proximité immédiate, sur la commune de Villenave d'Ornon, les terres dépendant du vieux bourdieu de la Gravette sont, pour leur part, recouvertes de terres labourables et de prairies (celles de la Gamarde). À cette même époque, cinq cépages de vigne rouge de qualité sont les plus répandus : le carmenet, la carmenère, le malbeck, le petit et le gros verdet et le merlot⁹⁰.

Parallèlement, grâce aux renseignements contenus dans les plans cadastraux des années 1810, "une photographie" assez complète du domaine de la Gravette s'offre à notre observation en ce début du XIX^e siècle. « La Gravette », « La Baillisque » et « La Gamarde » figurent clairement sur le tableau d'assemblage de la commune de Villenave d'Ornon⁹¹ tandis que le petit corps de bien du bourdieu Philippe, qui n'est plus mentionné, ne figure plus que dans les plans parcellaires de la commune de Cadaujac⁹². Il est d'ailleurs situé au cœur de l'ancien quartier « La Gravete ». Enfin, les contours de la propriété sont désormais repérables et identifiables. Au nord, la limite est définie par le ruisseau de l'Eau Blanche ; un « chemin de la Gravete » marque la division du domaine entre ses terres de Villenave et celles de Cadaujac et un autre « chemin de la Gravete » contourne les parcelles situées au sud ; à l'ouest, l'ensemble

⁸⁷ Pour n'en citer que quelques-uns, le cuvier contient « 03 gargouilles pour recevoir le vin ; 01 comporte pour porter le vin ; 02 paniers pour égoutter le vin ; 02 paniers de fil de fer pour passer le vin. » « Le chay » réunit, entre autres, « 09 barriques vides ; 3,5 barriques et 3 barils aussi vides ; 20 barriques et 02 tonneaux ». AD 33, 3 E 24749, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès de Luce Treyssac, épouse veuve de Jean-Baptiste Banchereau, 07/08/1805 (19 thermidor an XIII).

⁸⁸ La carte de l'État-Major, consultable sur le site de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, restituée à force de détails, les cultures des domaines de Cadaujac et de Villenave d'Ornon. IGN, *Carte de l'État-Major*, 1820-1866. URL de référence :

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consultée le 26/11/2017.

⁸⁹ L'ancien bourdieu Philippe est entouré de terres labourables et, à l'ouest, il est cantonné de bois taillis.

⁹⁰ François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., pp. 109-110.

⁹¹ AD 33, 3 P 550/1, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Villenave d'Ornon, 1808.

⁹² AD 33, 3 P 080/2, Plan cadastral, section A, feuille 01 s.n., commune de Cadaujac, XIX^e siècle et AD 33, 3 P 080/11, Plan cadastral, section A, feuille 01 s.n., commune de Cadaujac, XIX^e siècle.

est bordé par le chemin du Thil (à Cadaujac), devenant « chemin allant de Martillac au moulin Pruet » (à Villenave d'Ornon)⁹³.

⁹³ Aucun chemin ni allée n'est tracé le long de la partie orientale, de part et d'autre du domaine de le Gravette et de Pont de Langon.

Chapitre 2 Une propriété viticole pour une diversité de propriétaires (1832-1855)

I.2.1. L'arrivée de Denis Mallet : le long départ de Thérèse Banchereau

Thérèse Sophie Banchereau décède en 1843⁹⁴, « chez monsieur Michel, fabricant de vins mousseux, près la Chapelle du Béquet, commune de Villenave d'Ornon avec, auprès d'elle, Jeanne Claverie, épouse de Dominique Boutin, affineur, demeurant ensemble au domaine de la Gravette. »⁹⁵ Cependant, c'est en 1832 qu'elle se défait de la propriété familiale, et ce au bénéfice de Denis Constant Mallet. Célibataire et habitant de la commune de Bègles, « au pont de la maye », Denis Constant Mallet est « blanchisseur de toile ».

Sans que les sources ne puissent clairement la confirmer, l'hypothèse de la filiation du nouveau maître de la Gravette avec les célèbres familles Mallet et Oberkampf est néanmoins envisageable. En effet, les Mallet, originaires de Rouen et réfugiés à Genève au XVI^e siècle, sont fondateurs d'une maison de banque qu'ils établissent à Paris en 1713⁹⁶. Durant les XVIII^e et XIX^e siècles, divers membres de la famille développent considérablement l'activité financière des Mallet en France et à travers l'Europe. Au XIX^e siècle également, des alliances maritales les unissent à la famille Oberkampf. Christophe-Philippe Oberkampf est l'illustre industriel qui crée, en 1752 à Jouy-en-Josas (Yvelines), la manufacture royale d'impression de toiles (où est fabriquée la célèbre toile de Jouy). L'entreprise connaît une activité des plus florissantes jusqu'au début du XIX^e siècle. Christophe-Philippe Oberkampf est aussi le père d'Émilie et de Laure, respectivement les épouses de Jules et James Mallet⁹⁷. De la sorte, en considérant son

⁹⁴ Thérèse Sophie Banchereau (16/05/1760-06/05/1843).

⁹⁵ Ces précisions apparaissent dans l'inventaire après décès de Thérèse Sophie Banchereau : AD 33, 3 E 25089, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 21/06/1843.

⁹⁶ Les premières générations des Mallet sont marchands-drapiers. Jacques Mallet (1644-1708) est le premier à fonder une maison de banque à Genève. Son fils Gédéon (1666-1750), établit la maison « Gédéon Mallet, Cramer et Cie » tandis que son petit-fils Isaac (1684-1779), envoyé à Paris en 1704 pour représenter « Gédéon Mallet, Cramer et Cie », crée dans la capitale la maison de banque « Issac Mallet et Cie ». Les enfants d'Isaac Mallet multiplient alors les affaires de la maison familiale.

Sur la famille Mallet voir : Albert Choisy, *Généalogies genevoises, familles admises à la bourgeoisie avant la Réformation*, Genève, Imprimerie A. Kundig, 1947, 415 p. Sur la banque Mallet voir : Christian Grand, *Trois siècles de banque : de Neuflyze, Schlumberger, Mallet. 1667-1991*, s.l., Éditions EPA, 1991, 285 p.

⁹⁷ Jules et James Mallet, fils de Guillaume Mallet, sont les arrière petits-fils d'Isaac Mallet.

Émilie et Laure Oberkampf ont pour mère Anne Michel Elisabeth Massieu, la seconde épouse de Christophe-Philippe Oberkampf. Émilie Oberkampf, philanthrope, consacre sa vie aux œuvres de charité et d'éducation populaire.

nom et sa situation professionnelle, l'éventualité d'un lien (même éloigné) entre Denis Constant Mallet et les familles Mallet-Oberkampf est fort séduisante. Elle force aussi à la prudence car aucun élément ne peut, à ce jour, étayer une telle supposition. De même, aucune explication ne permet d'apprécier les raisons ayant motivé Thérèse Sophie Banchereau à transmettre, en 1832, le domaine de Gravette à ce blanchisseur de toiles – dont elle fait, qui plus est, son légataire universel en 1833⁹⁸. Aucune raison donc si ce n'est, une concordance de temps (cette année 1832) entre deux évènements : la mutation de son domaine et le décès de sa fille, Jeanne Nicole Thérèse Bonhomme Lapointe⁹⁹.

Thérèse Sophie Banchereau cède donc la Gravette à Denis Constant Mallet, sous la forme d'une donation qu'elle effectue en deux temps. En 1832, « le donataire [dispose] dudit domaine de la Gravette et de toutes les appartenances et dépendances, comme de choses lui appartenant à juste titre [...], à compter de ce jour. »¹⁰⁰ Est précisé, en 1838, que la donatrice « fait donation à Denis Constant Mallet, moyennant une rente annuelle et viagère de 600 francs par an »¹⁰¹. Cette cession met ainsi un terme à près d'un siècle et demi de présence de la famille Banchereau, à travers quatre générations, sur le domaine de la Gravette. Toutefois, l'abandon de Thérèse Sophie Banchereau ne semble pas si définitif, eu égard à « la faculté qu'elle se garde, quand elle le jugera à propos, d'aller habiter sur le domaine de la Gravette ou d'aller vivre avec ledit sieur Mallet lequel la recevra chez lui. »¹⁰² D'ailleurs, au-delà des terres, son attachement à la Gravette est total. Pour preuve, la présence à ses côtés le jour de son décès, de « Dominique Boutin, affineur, et Jeanne Claverie, son épouse, demeurant sur le domaine de La Gravette » ;

Jules et Émilie Mallet ont parmi leurs quatre enfants, Charles qui entre très tôt dans la banque familiale ainsi que Louise épouse du baron Cabrol de Monté, à l'origine de la construction du château Valvert à Jouy-en-Josas. Cette propriété acquise par l'INRA, en 1949, est aujourd'hui le centre INRA Île-de-France-Jouy-en-Josas.

Sur la manufacture Oberkampf voir : Étienne Mallet, *Oberkampf : vivre pour entreprendre. Journal de l'inventeur de la toile de Jouy. 1737-1815*, Paris, Éditions SW Télémaque, 2015, 134 p. Sur la famille Oberkampf voir : Michel Sementéry, *Oberkampf, sa famille et sa descendance*, Paris, Éditions Christian, 1990, 313 p.

⁹⁸ « En vertu des termes contenus dans son testament olographe, Denis Constant Mallet recueille l'entière hérédité de Thérèse Sophie Banchereau, épouse veuve de Bonhomme Lapointe, pour en jouir et disposer en toute propriété et en usufruit, à compter du jour de son décès. » Ce testament, rédigé le 12 janvier 1833, est ouvert judiciairement le 11 mai 1843 et déposé dans les minutes de maître Péry, le 3 juin 1843. AD 33, 3 E 25089, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, testament, 03/06/1843.

⁹⁹ En effet, l'inventaire après décès de Thérèse Sophie Banchereau fait état de « l'acte de naissance de Jeanne Nicole Thérèse Bonhomme Lapointe, enfant né du mariage de Pierre François Bonhomme Lapointe et de Thérèse Sophie Banchereau, inscrit sur le registre de la commune d'Auros (Gironde) le 24 vendémiaire an VIII (16/10/1799) » ainsi qu'il relève « une expédition en forme, de l'inventaire après décès de Jeanne Nicole Thérèse Bonhomme Lapointe, dressé par Maître Lapeyre, notaire à Gradignan, le 14 novembre 1832, à la requête de ladite Dame Banchereau, sa mère. » AD 33, 3 E 25089, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 21/06/1843.

¹⁰⁰ « Ladite donatrice se démettant et se dessaisissant dudit domaine en faveur du donataire et lui transportant tous les droits de propriété sans aucune exception ». AD 33, 3 E 25068, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, acte de donation, 15/11/1832.

¹⁰¹ « Cette rente sera éteinte et amortie au moment du décès de la donatrice ». AD 33, 3 E 25080, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, acte de donation, 18/12/1838.

¹⁰² AD 33, 3 E 25080, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, acte de donation, 18/12/1838.

ceux-ci et « Pierre Fortage, vigneron, et Marie Miaille, son épouse, demeurant sur le domaine de Lagravette », sont aussi désignés comme témoins lorsque Denis Constant Mallet fait procéder à l'inventaire de ses biens, après son décès, en 1843¹⁰³ ; cette année-là étant celle marquant, véritablement, la fin de la présence de la famille Banchereau sur le domaine.

Loin de nous démentir, la vente que fait Denis Constant Mallet de la propriété, dès l'année suivante, tourne définitivement la page de l'histoire des Banchereau avec celle de la Gravette. Du reste, elle confirme un deuxième temps dans l'histoire de la propriété : une période courte qui se caractérise par la succession de quelques propriétaires.

I.2.2. Le passage de Charles Eugène Mougenot

C'est ainsi qu'en 1844, « pour la somme de 15 000 francs », le domaine de la Gravette passe entre les mains de Charles Eugène Mougenot¹⁰⁴. Le bien de campagne que lui remet Denis Constant Mallet « est d'une contenance approximative de 11 hectares ». Si les terres de la Gravette se sont quelque peu étendues, leur disposition est restée inchangée. Suivant son organisation dessinée en 1754, l'ensemble de la propriété « est formé de deux corps de domaine : l'un situé sur la commune de Villenave, connu sous le nom de la Gravette ; l'autre, situé dans la commune de Cadaujac, et qui portait autrefois le nom de domaine de Philip (*sic*). »¹⁰⁵ Celui-ci « consiste en une maison de cultivateur, jardin, terres en friches et bois taillis [alors que celui-là] comprend « une belle maison de maître, le logement du paysan, un chai, un cuvier et d'autres bâtiments d'exploitation ; [avec aux alentours], cour, jardin, charmille, allées, garenne ou bois taillis, vignes, terres labourables, terres en friche et prairies. » Enfin, la production du domaine semble avoir ralenti durant la présence de Denis Constant Mallet. Alors que « les terres qui lui sont données [en 1832] sont d'un revenu annuel de 900 F »¹⁰⁶, « les récoltes comprises dans la vente à Charles Eugène Mougenot, sont actuellement perdantes.

¹⁰³ Pour rappel, ces précisions apparaissent dans l'inventaire après décès de Thérèse Sophie Banchereau : AD 33, 3 E 25089, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 21/06/1843.

¹⁰⁴ AD 33, 3 E 65599, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 22 et 24/06/1844.

Ces minutes n'étant pas communicables, il convient de se reporter aux registres des hypothèques : AD 33, 4 Q 1 3214, volume 921, n°36, 13/07/1844 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1844.

¹⁰⁵ AD 33, 4 Q 1 3214, volume 921, n°36, 13/07/1844 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1844.

¹⁰⁶ AD 33, 3 E 25080, Étude maître Péry, notaire à Bordeaux, acte de donation, 18/12/1838.

[Leur sont alors ajoutées, pour les compléter,] celles qui étaient à l'époque du 1^{er} juin courant [de l'année 1844] »¹⁰⁷.

C'est un propriétaire ambitieux pour son domaine que laisse suggérer la figure de Charles Eugène Mougenot sur les terres de la Gravette¹⁰⁸. Celles-ci comptent désormais une prairie supplémentaire, « appelée à la Gamarde ». Cette parcelle agrandit la propriété dans sa limite septentrionale, à l'endroit-même des deux pièces précédemment acquises par Jean-Baptiste Banchereau, dans les années 1770. Ce secteur est toujours connu comme celui « du passage de l'Eau Blanche, qui alimente plusieurs moulins qui sont dans le voisinage [...] et sur lequel [Jean-Baptiste Banchereau] avait jeté un pont pour communiquer de la prairie au principal corps du domaine ». De la contenance de « 1 hectare, 3 ares et 65 centiares », cette pièce porte le domaine de la Gravette à « une superficie totale de 11 hectares, 37 ares et 12 centiares ».

De même, Charles Eugène Mougenot montre un regard attentif sur l'exploitation de « ses immeubles ». « Le petit corps de bien Philippe », de la commune de Cadaujac, dispose d'une maison occupée par les fermiers Pichard. « Jean Pichard fils jeune et Catherine Soubiran, épouse veuve Pichard, sa mère », ont pris à titre de bail à ferme (suivant un accord verbal)¹⁰⁹ plusieurs pièces du domaine et notamment, « le grand pré dit de la Gamarde, le petit pré entouré de fossé au bas de la côte [ou bien encore] la pièce de terre appelée Philippe »¹¹⁰. Les Pichard ont le droit « de faire pacager dans le bois qui se trouve à côté de la maison de maître [...] ainsi que de récolter le foin qui viendra sur la terrasse, qui est derrière la maison de maître mais sans pouvoir y faire pacager aucun bétail [...] »¹¹¹ Pareillement, « il existe sur la propriété un paysan nommé Antoine Masset ». Ce dernier bénéficie du logement affecté au paysan, « dans le corps de bien connu sous le nom de Lagravette, dans la commune de Villenave

¹⁰⁷ AD 33, 4 Q 1 3214, volume 921, n°36, 13/07/1844 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1844.

¹⁰⁸ La prochaine mutation du domaine de la Gravette, sa vente par adjudication en 1847, rend compte précisément de l'état de la propriété de Charles Eugène Mougenot. L'ensemble des éléments exposés ici font référence à cette source : AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹⁰⁹ Dans le temps et par convention verbale, ce bail est précisé : il est d'une durée « pour trois années, qui ont commencé le 1^{er} mars 1847 et finiront le 28 février 1850, à raison de 450 F par an, payables trois mois par trois mois et à terme échu ». AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹¹⁰ Les Pichard prennent également une parcelle plus difficilement identifiable, à savoir, « la côtière près de la fontaine, depuis la haie du fossé jusqu'au chemin ou allée qui existe dans le haut [...] ». AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹¹¹ « [...] et que ces preneurs feront stationner leurs troupeaux pendant le jour dans les étables de la Gravette, à la charge par le bailleur de fournir la litière nécessaire ». AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

d'Ornon »¹¹². Comme autre avantage, Antoine Masset « doit aussi jouir de la moitié des produits du jardin qu'il se charge de cultiver et d'entretenir en bon état ; et de la moitié des fruits provenant des arbres existant dans le domaine, à l'exception des chasselas du jardin. » Ses travaux sur le domaine sont effectués à la demande de Charles Eugène Mougenot ; « ils sont payés à la journée ou au prix fait avec Antoine Masset, qui aura la faculté de travailler ailleurs que sur la propriété, lorsqu'il n'aura pas été appelé au service du domaine. » En revanche, il ne « peut posséder aucun bétail ou troupeau, ni permettre la pacage dans aucune partie du domaine ». Enfin, c'est à Antoine Masset que le propriétaire de la Gravette confie l'importante tâche d'entretenir la vigne de son domaine. Les consignes de Charles Eugène Mougenot sont à la hauteur de ses exigences pour son vignoble. Ainsi, « moyennant le prix de 50 F par 33 ares, [Antoine Masset s'oblige-t-il] 1°) à donner à la vigne trois façons de bêche, en temps voulu ; 2°) à tailler, garnir d'échalas et lever ou lier la vigne aux époques nécessaires ; et 3°) à boucher tous les pas ou trous aux haies, et à toutes les clôtures de la propriété sans autre rétribution. »¹¹³

Indubitablement, le possesseur de la Gravette est autant désireux que soucieux de la bonne tenue des terres qu'il prend en charge. Le domaine, qui lui offre comme autre avantage, de « se situer à une très faible distance de la route royale de Bordeaux à Bayonne »¹¹⁴, nourrit les plus belles promesses pour son occupant. Il n'en est rien, bien au contraire. Charles Eugène Mougenot, exerçant la profession de médecin et époux, depuis 1836, de Rose Elisabeth Cora¹¹⁵, y vit tragiquement les derniers instants de sa vie. « Un évènement affreux vient d'arriver à Villenave d'Ornon, non loin du pont de La Maye. La femme de [Charles Eugène Mougenot] a dans un accès de fièvre chaude, donné la mort à son mari. C'est pendant le sommeil de ce dernier, et vers trois heures du matin, que cette femme, s'armant d'un couteau, l'a enfoncé à plusieurs reprises dans la poitrine de son mari. Puis, et bien que la victime respirât encore, elle a fermé la porte de l'appartement où l'assassinat avait été commis, et elle s'est rendue à pied à Bordeaux. Là, demandant à parler à M. le procureur du roi, elle a fait la remise de sa clé, en

¹¹² Ce logement est « composé de deux chambres au couchant de la maison de maître ». AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹¹³ « L'engagement dont il vient d'être parlé a été fait pour trois ans, qui expirerait [en 1848] ; et il a été stipulé que s'il devient onéreux ou inexécutable pour l'une des parties, elles devront se prévenir trois mois d'avance. » AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹¹⁴ « On y arrive par un chemin qui aboutit à [cette] route royale » AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹¹⁵ Les recherches généalogiques menées par François Magnant, président de l'association ARHO, complètent ces premiers renseignements : « Eugène Charles Mougenot, né le 16 décembre 1805 à Saint-Pierre de la Martinique, d'un père marchand luthier, originaire de Mirecourt (Vosges), et de Marie Rose Pauline Verpré, issue d'une famille européenne, installée depuis le début du XVIII^e siècle dans l'île au Carbet. Le couple aura 2 garçons et 2 filles. » François Magnant, « L'affaire Eugène Mougenot » in *Histoire de l'Ornon Actualités*, n°54, mars 2015, 06 p., p. 04.

annonçant qu'elle venait de frapper son mari pendant son sommeil. » Cette information, parue dans le journal local *Le Mémorial bordelais*, est reprise par le journal parisien *La Presse*, en date du 24 avril 1845. L'article avance les raisons de ce drame en soulignant que « cette femme avait déjà plusieurs fois été signalée pour des actes non équivoques de folie. Son idée fixe était que son mari, qui avait traité le père de cette dame dans sa dernière maladie, l'avait tué, et qu'il voulait tôt ou tard, la tuer elle-même. »¹¹⁶

La disparition de Charles Eugène Mougenot, ce 19 avril 1845, prive tragiquement la Gravette de son nouvel acquéreur, moins d'une année après son arrivée sur le domaine (le 24 juin 1844). Rose Elisabeth Cora, pour cause de démence, est transférée dans l'hospice des aliénés de la ville de Bordeaux, dès le mois de mai 1845¹¹⁷. Les époux Mougenot étant sans enfants, c'est Rose Elisabeth Cora qui devient seule propriétaire de leur demeure de Villenave d'Ornon¹¹⁸. Étant interdite de la gestion et de l'administration de sa personne et de ses biens, « un tuteur est [d'abord] nommé par le conseil de famille de ladite dame [...] [puis] autorisé à faire opérer la vente du domaine et ce, soit pour cause de nécessité absolue, soit parce que la dame Mougenot y a un avantage évident. »¹¹⁹

I.2.3. La présence d'Antoine Pestré

En conséquence, Antoine Pestré se rend propriétaire du domaine de la Gravette, en 1847, aux termes d'un jugement rendu en audience des criées du Tribunal de première

¹¹⁶ Et d'ajouter : « dernièrement, elle tenta de partir pour les colonies ; elle se rendit seule dans ce but à Pauillac, par le bateau à vapeur, car elle ne voulait pas y être accompagnée par son mari, parce qu'elle pensait que, par sa présence sur le bateau à vapeur, il le ferait sombrer subitement. N'ayant point réussi à être admise à bord d'un navire qui allait quitter Pauillac, elle revint à Villenave d'Ornon, mais conservant toujours l'idée fixe de tuer son époux : pensée funeste qu'elle réalisa malheureusement avant-hier. » « Nouvelles et faits divers », in *La Presse*, Paris, s.n, 10^{ème} année, n°3244, 24 avril 1845.

¹¹⁷ Elle y décède le 25 avril 1877, plus de trente ans après son drame commis.

¹¹⁸ « Rose Elisabeth Cora est devenue seule propriétaire soit des biens dépendant de la société d'acquêts ayant existé entre elle et son mari, soit de la succession de ce dernier ; le tout établi aux termes de leur contrat de mariage, passé devant maître Fabre, notaire à Bordeaux, le 9 février 1836. » AD 33, 3 E 3E 64463, Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 09/02/1836. Les minutes de cet acte ne sont pas communicables.

¹¹⁹ « Par délibération du conseil de famille de Rose Elisabeth Cora et suivant délibération prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Pessac, le 15 novembre 1846, Pierre Paul Bernard Beaumaine est nommé en qualité de tuteur. [...] La vente de la Gravette doit avoir lieu à sa requête et sur sa poursuite, par délibération du conseil de famille de Rose Elisabeth Cora et suivant délibération prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Pessac, le 11 avril 1847. » » AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

instance de Bordeaux. « Les enchères sont ouvertes sur la mise à prix de 12 000 F ; [...] le bien est adjugé définitivement pour 22, 150 F »¹²⁰.

De plus, l'adjudicataire « est averti de plusieurs faits », tout particulièrement, « de l'existence sur la propriété, du paysan Antoine Masset et des fermiers Pichard » et de son obligation de conserver et respecter les accords préalablement passés entre ces derniers et les époux Mougenot¹²¹. Lui est également stipulé « qu'en cette année [1847] seulement, les terres à grains du domaine sont cultivées à moitié fruits par le paysan Masset, qui aura en conséquence le droit de prendre la moitié de cette récolte à la charge de faire tous les frais jusqu'à la perception totale de la récolte, prête à mettre en grenier ; les pailles devant rester en entier au maître. »

Antoine Pestré¹²² et son épouse Catherine Chaumara¹²³, demeurent ensemble à Bordeaux, 3 cours du XXX Juillet. Leur bien de campagne qu'ils conservent jusqu'en 1855, semble peu évoluer durant ces quelques sept années. Mais, si sa superficie et sa configuration restent inchangées, un certain glissement s'opère quant à la représentation que ses occupants s'en font désormais. En effet, dans les années 1850, le domaine de la Gravette se décrit invariablement à partir de ses « trois immeubles » ; certes, « trois immeubles » liés géographiquement mais chacun étant aussi nettement différencié par rapport aux autres. Ainsi, « le domaine appelé La Gravette, situé dans les communes de Villenave d'Ornon et de Cadaujac, arrondissement de Bordeaux, consiste en un principal manoir [qui] se trouve dans la première commune¹²⁴. [De plus,] le domaine consiste en une prairie dépendant du territoire de ladite commune de Villenave. [Cette prairie] joint du côté du midi le manoir de la Gravette, duquel il est séparé par un cours d'eau sur lequel existe un pont pour la communication de ces deux parties dudit domaine. [Enfin,] le surplus de la Gravette consiste en un petit corps de bien, situé dans la commune de Cadaujac. [Ce petit corps de bien] est en un petit corps de bâtiment avec jardin, terres et bois taillis. » Dit autrement, le domaine de la Gravette est, dans son ensemble,

¹²⁰ AD 33, 3 U 2394, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/06/1847.

¹²¹ Plus justement, après le décès de Charles Eugène Mougenot, M. Marque, précédent administrateur de Rose Elisabeth Cora, avait arrêté en convention, et ce pour une durée de trois ans, les accords passés entre Charles Eugène Mougenot et Antoine Masset, à la date du 04/08/1845, et les accords passés entre Charles Eugène Mougenot et les fermiers Pichard, à la date du 01/03/1847.

¹²² Antoine Pestré est natif de la commune de Saint-Amand dans le département de la Dordogne.

¹²³ Leur contrat de mariage, passé devant maître Fabre, notaire à Bordeaux, date du 26 octobre 1823. AD 33, 3 E 64427, Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 26/10/1823.

¹²⁴ Suit une désignation identique à celle décrivant le bien acquis par Charles Eugène Mougenot en 1844. « [Ce principal manoir] comprend lui-même maison de maître, logement de paysans ou cultivateurs, écurie et autres bâtiments d'exploitation ou de servitude ; ainsi que cour, jardin, charmille, allées, garennes ou bois taillis, vignes, terres et prairies. Le tout en un tenant, clôturé. » AD 33, 3 E 57314, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03/01/1855.

l'association explicite de l'ancien bourdieu de la Gravette, de la prairie de la Gamarde et du premier bourdieu Philippe.

À ces sources manuscrites, sont confrontés les éclairages très complémentaires des nouveaux plans cadastraux, établis dans la seconde moitié du XIX^e siècle. De fait, les lieux (et les habitations qui s'y rattachent) « La Gravette », « La Gamarde », ainsi que « La Ballisque », prennent durablement place tant sur le tableau d'assemblage¹²⁵ que sur le plan parcellaire¹²⁶ de la commune de Villenave d'Ornon. À l'inverse, « Philippe » et son village ont définitivement disparu de ces mêmes documents sur la commune de Cadaujac¹²⁷. À côté des bâtiments du bourdieu d'origine, ne perdurent que l'emplacement et le nom du premier quartier « Gravette »¹²⁸ ; d'ailleurs, ce dernier se déploie très distinctement dans la partie nord-est du bourdieu¹²⁹. À la lumière de ces renseignements cartographiques, un nouveau domaine de la Gravette semble se dévoiler. Désormais, il serait davantage la réunion du "grand domaine de la Gravette", au nord, et du "petit domaine de la Gravette", au sud ; le premier, correspondant à la demeure principale de la propriété (à Villenave d'Ornon) et le second, au « petit corps de bien » sur "l'ancien lieu" Gravette (à Cadaujac). Entre les deux, le vignoble confirme sa progression sur les terres de la commune de Cadaujac qui, à cet endroit, sont partagées entre les familles Bourgouin et Duprat¹³⁰.

De plus, en confirmant la contenance totale du domaine, fixée à onze hectares, cinquante-et-un ares et soixante-quinze centiares¹³¹, les matrices cadastrales déterminent précisément la superficie du "grand domaine de la Gravette" et celle du "petit". Les parcelles sur la commune de Villenave d'Ornon regroupent ainsi huit hectares, soixante-deux ares et quatre-vingt-dix centiares¹³² ; sur les terres de Cadaujac, le "petit domaine de la Gravette" représente deux hectares, quatre-vingt-huit ares et quatre-vingt-cinq centiares¹³³. D'ores et déjà, une telle disposition met en évidence que le "grand domaine de la Gravette" a atteint sa forme définitive

¹²⁵ AD 33, 3 P 550/4, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Villenave d'Ornon, 1845.

¹²⁶ AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

¹²⁷ AD 33, 3 P 080/19, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Cadaujac, 1847.

¹²⁸ AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

¹²⁹ Au-delà des terres de l'ancien bourdieu, le lieu « Gravette » s'étend des parcelles 08 à 18. AD 33, 3 P 080/34, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, 1822-1848.

¹³⁰ Les parcelles sous les numéros 08 à 13 sont la possession des héritiers de Jean Bourgouin aîné alors que Louis François Sydney Duprat détient celles sous les numéros 14 à 18. AD 33, 3 P 080/34, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, 1822-1848.

¹³¹ Pour rappel, les sources manuscrites, à l'époque de Charles Eugène Mougenot, établissent la superficie de la Gravette à hauteur de onze hectares, trente-sept ares et douze centiares.

¹³² A.M.V.O., Matrices cadastrales, états de sections, commune de Villenave d'Ornon, 1846.

¹³³ AD 33, 3 P 080/34, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, 1822-1848.

et d'un seul tenant¹³⁴. À ce propos, remarquons que cette configuration est celle-là même que Jean-Baptiste Banchereau avait établie près d'un siècle auparavant. Mis à part quelques cessions ou échanges mineurs et, plus notable, la prairie de la Gamarde apportée par Charles Eugène Mougenot, les limites du bourdieu de la Gravette des années 1770 contiennent déjà le "grand domaine de la Gravette" des années 1845.

En outre, ces matrices cadastrales mettent enfin au jour, la nature précise des parcelles qui composent la propriété d'Antoine Pestré¹³⁵ : de façon évidente, en complément des vignes et des terres labourables qui se répartissent la plus grande partie de la superficie, les pièces de prés sont toutes situées au nord de la propriété, à proximité du cours d'eau de l'Eau Blanche ; et celles de bois, le sont en plus grand nombre au sud, sur la commune de Cadaujac¹³⁶. Enfin, les limites du domaine de la Gravette lisibles sur les plans cadastraux, rendent visibles d'autres lieux des environs ou anciens. Les moulins de Pruet et de la Gamarde, traversés par l'Eau Blanche, continuent de marquer la frontière septentrionale ; le même « chemin de la Gravette » conserve la délimitation entre le "grand domaine" et "le petit", à ceci près qu'il devient, le « chemin de Lacave à la Ballisque » sur les plans de Villenave d'Ornon ; il demeure désigné « chemin de la Gravette » pour cantonner la partie sud du domaine ; le chemin longeant l'ouest de la propriété est dorénavant le « chemin de Couhins au Désert »¹³⁷.

La vocation viticole de la propriété d'Antoine Pestré reste lettre morte dans les archives notariales de cette époque. Succinctement, ces sources mentionnent « dans le chai de la maison du maître : 06 hectolitres, 84 litres de vin rouge, vins de Graves, contenus dans 03 barriques ; [pour un montant de] 600 F »¹³⁸. En revanche, elle prend sa plus juste dimension à travers les plans cadastraux et leurs matrices. Ceux-ci confortent la disposition du vignoble dessinée dans les années 1820¹³⁹, sauf qu'au milieu du XIX^e siècle, les vignes de la Gravette tentent de

¹³⁴ Nous le verrons, les évolutions futures altéreront peu puis reviendront sur cet aspect du domaine de la Gravette, des années 1845, dans sa partie nord (sur les parcelles de Villenave d'Ornon).

¹³⁵ En 1846, le domaine de la Gravette est recensé dans les matrices cadastrales de la commune de Villenave d'Ornon, sous les numéros 260, 286, 286b, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297 et 298. A.M.V.O., Matrices cadastrales, états de sections, commune de Villenave d'Ornon, 1846.

En 1848, le domaine de la Gravette est recensé dans les matrices cadastrales de la commune de Cadaujac, sous les numéros 01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07. AD 33, 3 P 080/33, Matrices cadastrales, états de sections, commune de Cadaujac, 1847-1848. Reportons-nous également au volume des annexes pour connaître ces parcelles plus en détails.

¹³⁶ Souvent, ces pièces sont également les plus grandes. Les parcelles de prés (numéros 260 et 296) ainsi que la pièce de bois la plus vaste (numéro 01) réunissent plus d'un hectare chacune.

A.M.V.O., Matrices cadastrales, domaine de la Gravette, états de sections, 1846 et AD 33, 3 P 080/34, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, 1822-1848.

¹³⁷ Sa limite à l'est, cantonnée par les parcelles du domaine de Pont de Langon, n'est toujours pas désignée.

¹³⁸ Une barrique contient « deux hectolitres et 25 litres ». AD 33, 3 E 57314, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03/01/1855.

¹³⁹ Confer plus haut : IGN, *Carte de l'État-Major*, 1820-1866. URL de référence :

s'imposer sur les terres de Villenave d'Ornon, face à celles de Cadaujac¹⁴⁰. C'est ainsi que trois parcelles,¹⁴¹ l'une à l'est de la demeure principale du domaine et les deux autres, dans le prolongement immédiat des communs (au sud de la demeure), sont complantées en vignes. Par ailleurs, ces dernières profitent des progrès dont bénéficie de manière générale, la culture viticole depuis les années 1850 : « les vignes sont mieux soignées et les cépages médiocres sont remplacés par d'autres moins productifs mais donnant des vins d'une qualité bien supérieure »¹⁴².

Les premiers ouvrages spécialisés ne s'y méprennent pas quand ils récompensent la qualité des vins d'Antoine Pestré et le travail mené par Antoine Masset dans le vignoble. En 1850, dès la première parution de *Bordeaux et ses vins* – des futures illustres éditions Féret – Charles Cocks ne manque pas de relever les « 12 tonneaux de vins rouges de Graves » produits par la propriété¹⁴³. Il ne peut nous échapper que ce vin, dit « de La Balisque », relate le souvenir du « petit domaine de la Baillisque » sur la paroisse de Villenave, acquis pour la Gravette par Jean-Baptiste Banchereau, dans les années 1760-1764. Bien que morcelées depuis, les vignes d'Antoine Pestré ont conservé la trace toponymique de ce bien ancien¹⁴⁴. Depuis trois années qu'il les cultive, il en prend soin durant cinq ans supplémentaires, avant de s'en défaire au moment où il cède l'ensemble de son domaine de la Gravette.

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consultée le 26/11/2017.

¹⁴⁰ À moins que l'hégémonie du vignoble du nord de Cadaujac ne gagne désormais les parcelles du sud de Villenave d'Ornon.

¹⁴¹ Il s'agit des parcelles n°286, 290 et 292, représentant 84 ares et 10 centiares de superficie.

¹⁴² François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 111.

¹⁴³ Charles Cocks, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1850, 319 p. p. 177. Dans son classement, c'est sur la commune de Villenave d'Ornon que Charles Cocks situe le vignoble de la Gravette.

¹⁴⁴ La parcelle n°286 (parmi d'autres) doit, très certainement, être détachée du domaine initial de « la Baillisque », situé nettement à l'est du domaine de la Gravette.

Château Couhins a su renouer avec cette marque du passé, en appelant pendant un certain temps ses seconds vins, « La Ballisque ».

Chapitre 3 Le château Couhins de la famille Hanappier (1855-1968)

I.3.1. De nouvelles limites tracées par Georges Antoine Lair

L'année 1855 s'ouvre par l'arrivée de Georges Antoine Lair sur le domaine de la Gravette, son nouvel acquéreur, pour la somme de « 40 000 F »¹⁴⁵. Marchand de bois, Georges Antoine Lair et son épouse, Émilie Catherine Dupouy, demeurent à Bordeaux, 75 rue Entre-deux-Places (actuelle rue Henri IV) puis 87 cours d'Aquitaine (actuel cours Aristide-Briand). Dès son installation dans son bien à la campagne, le propriétaire montre la forte ambition de donner à la Gravette toute l'envergure que ses nombreuses transactions doivent lui apporter. Aussi, entre 1855 et 1858 et à travers trois achats successifs, Georges Antoine Lair renoue-t-il avec le dessein de la tradition seigneuriale et largement reproduite durant les siècles suivants : marquer sa domination sociale à travers l'importance des terres – leur étendue et leur revenu – dont on est le maître.

Georges Antoine Lair lance le premier acte de sa vaste entreprise dès le mois de mai 1855, lorsqu'il obtient de la part des enfants héritiers de Jean Bourgoïn aîné¹⁴⁶, et contre « la somme de 1 600 Francs », un « corps d'immeuble avec chambre basse et chai, jardin et vigne, sis au lieu de Philipp ou Philipot, commune de Cadaujac. »¹⁴⁷ Un four est aménagé dans la chambre ; le pressoir et la cuve, qui se trouvent dans le chai, ne sont pas compris dans la vente. Sans nul doute, le bien ainsi décrit se situe dans l'ancien village Philippe, à proximité donc immédiate du vieux bourdieu du même nom ; et les sources notariales de préciser « qu'il confronte, du couchant, partie au domaine de la Gravette appartenant audit sieur Lair ». Attenants de la sorte, ces deux objets reconstituent une grande partie du tracé initial de l'ancien quartier de « la Gravete », au cœur du village Philippe des siècles passés. C'est un fait, en plus du bourdieu, la nouvelle possession de Georges Antoine Lair démontre que d'autres corps

¹⁴⁵ L'acte entre Antoine Pestré et Georges Antoine Lair est signé le 03 janvier 1855. Il y est précisé que, « ladite présente vente est faite moyennant la somme de 40 000 F, dans laquelle la valeur des meubles et objets mobiliers qui y sont compris, entre pour la somme de 4 000 F, d'après un état estimatif. » AD 33, 3 E 57314, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03/01/1855.

¹⁴⁶ Les héritiers de Jean Bourgoïn aîné sont au nombre de quatre. Trois sœurs : Marie Bourgoïn, épouse veuve de Louis Queyrel ; Marie Bourgoïn, épouse veuve de Pierre Laporte ; Melle Marie Bourgoïn et un frère : Jean Bourgoïn, tonnelier.

¹⁴⁷ AD 33, 3 E 57315, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 15/05/1855.

d'immeubles y avaient aussi élu domicile. En effet, si ce bien a appartenu à Jean Bourgoing aîné « pour l'avoir recueilli de Michel Bourgoing son père », ses frères¹⁴⁸ ont aussi partagé (provenant de la même succession paternelle) « une chambre basse avec place au-devant et au derrière et par côté de celle-ci, le tout d'un seul tenant [ainsi que de] deux pièces de vigne. [L'ensemble] étant situé sur la commune de Cadaujac, au lieu appelé Aphilipp. »¹⁴⁹ Du reste, ces deux corps d'immeubles, « où l'on faisait cuire le pain » [et] où l'on foulait les vendanges », sont étroitement liés¹⁵⁰. À l'origine donc, le village Philippe comptait trois unités viti-vinicoles : deux chambres basses avec leur jardin et leur vigne, dans le quartier de « la Gravete », mitoyennes du bourdieu Philippe. L'importance de ce premier village n'est plus à démontrer.

De par cette acquisition "le petit domaine de la Gravette" devient plus grand donc. Il s'accroît de « 39 ares et 50 centiares »¹⁵¹ : une expansion géographique, somme toute, bien mesurée. Seulement ici, l'intention de Georges Antoine Lair n'est pas de faire de l'investissement à tout prix. Son acquisition répond sans doute davantage à une volonté de réunir son "petit domaine de la Gravette" aux vignes et bâtiments d'exploitation environnants, afin de lui garantir une progressive et durable extension viticole. Cet achat apparemment modeste pourrait en réalité se révéler comme l'acte fondateur de l'évolution future du domaine de la Gravette sur ses terres de Cadaujac : son développement bien au-delà de son bourdieu Philippe, le conduisant à atteindre sa physionomie définitive.

L'investissement que Georges Antoine Lair réalise en 1856 est d'une nature fort différente. Pour agrandir son domaine, le propriétaire de la Gravette se porte acquéreur, pour un montant de 5 000 F », d'une « pièce de fonds appelée le Bernet et le Marais, située

¹⁴⁸ Jean Bourgoing aîné (habitant de Cadaujac), Jean Bourgoing le jeune (habitant de Bègles) et Jean Bourgoing cadet (habitant de Villenave) sont les fils de Michel Bourgoing et de Marie Chataîgnat. Ils sont tous trois vigneron.

¹⁴⁹ Aux termes d'un acte de partage, « une chambre basse avec un petit chai sur le derrière, petit jardin et parcelle de vigne », reviennent à Jean Bourgoing aîné ; « une [autre] chambre basse avec place au devant et au derrière et par côté de celle-ci, et une pièce de vigne », sont attribuées à Jean Bourgoing le jeune ; le lot contenant « une pièce de vigne » est destiné à Jean Bourgoing cadet. AD 33, 3 E 63894, Étude maître Marsaudon, notaire à Bordeaux, acte de partage, 27/12/1803 (05 nivôse an XII).

Puis, de Jean Bourgoing jeune, Jean Bourgoing cadet acquiert la pièce de vigne et Jean Bourgoing aîné, la chambre basse avec place. AD 33, 3 E 30065, Étude maître Giron, notaire à Cadaujac, acte d'achat, 03/06/1805 (14 prairial an XIII).

De ces deux mutations sont donc issus le corps d'immeuble constitué par Jean Bourgoing aîné en 1805, qui devient la possession de Georges Antoine Lair cinquante ans plus tard et celui de Modesto Lorenzo del Valle, en 1874 (pour le domaine de Pont de Langon).

¹⁵⁰ Pour exemple : une porte de communication est percée entre les deux constructions. Une autre porte « qui est au chai de la chambre, vers le levant » s'ouvre sur l'autre chambre. Est aménagé « au devant des chambres, un passage de la largeur et distance de 07 pieds, pour passer à pieds et à cheval de même aussi qu'au bout de leurs vignes ». AD 33, 3 E 63894, Étude maître Marsaudon, notaire à Bordeaux, acte de partage, 27/12/1803 (05 nivôse an XII).

¹⁵¹ Dans le plan cadastral de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 08, 09 et 10 (vigne, jardin et maison). AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

commune de Villenave d'Ornon »¹⁵². Cette « pièce de terre est en nature de pacage, sur laquelle existent quelques arbres, essence de wengé (*sic*) ». De la vaste contenance « d'environ 03 hectares, 17 ares et 20 centiares »¹⁵³, « ladite pièce dépend du domaine de la Grave, dont elle faisait partie jusqu'à cette vente ». Autrement dit, le bien en question ainsi situé sur le domaine de la Grave, est nettement détaché de celui de la Gravette : il est localisé à l'est du "grand domaine de la Gravette", bien au-delà de la route « menant de Bordeaux à Bayonne », suivant la lisière entre les communes de Villenave d'Ornon et de Cadaujac. La convoitise de Georges Antoine Lair porte sur une partie d'un domaine ancien, possession de François Lartigue¹⁵⁴ et avant lui de Jean Lataste, son grand-père. « Le principal manoir est situé dans le bourg et commune de Villenave d'Ornon et, par extension, dont des pièces détachées sont situées sur la commune de Cadaujac. [Cet ensemble] est d'une superficie totale de 33 hectares »¹⁵⁵.

Même si, suivant un besoin défini, son achat porte sur des terres de pâturage, le propriétaire de la Gravette n'est pas sans méconnaître le passé illustre de cette « ancienne métairie de la Grave », acquise en 1763, par Jean Lataste « à Messire Romain Dalon, Comte de Benauges et Conseiller du roi au Parlement de Bordeaux »¹⁵⁶. L'acquisition de Georges Antoine Lair pourrait alors rappeler le procédé initié par les nouveaux propriétaires des XVIIe et XVIIIe siècles, dans leurs investissements fonciers¹⁵⁷ : adjoindre aux terres de la Gravette celles de la métairie de l'ancienne « Maison noble de Seigneur Dalon, appelée Maison noble de

¹⁵² AD 33, 3 E 57317, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 21/02/1856.

¹⁵³ Plus justement, le plan cadastral montre que cette pièce de pacage réunit les parcelles n°272, 273 et 274 de la commune de Villenave d'Ornon. AD 33, 3 P 550/12, Plan cadastral, section D, feuille 02 Bourg, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

¹⁵⁴ François Lartigue, capitaine de navires, s'est rendu propriétaire du domaine de la Grave pour l'avoir, en partie, en 1782, recueilli des successions de son grand-père maternel, Jean Lataste et, pour l'avoir dans son autre partie, en 1834, acquis aux familles Lataste et Trille, héritières de Jean Lataste (décédé en 1780).

Cet achat par François Lartigue en 1834 est le fruit de plusieurs procédures, entamées dès l'année 1796 et dues à des difficultés d'entente, survenues entre les différents héritiers (autres ventes par licitation et partages ordonnés et rendus par le Tribunal civil de la Gironde). AD 33, 3 E 62859, Étude maître Grangeneuve, notaire à Bordeaux, acte d'achat par voie de licitation, 10/10/1834.

¹⁵⁵ « Le domaine de la Grave consiste en maison de maître, bâtiments pour l'exploitation et le logement des cultivateurs, vignes, terres labourables, prairies, pelouse et aubarèdes ». AD 33, 3 E 62859, Étude maître Grangeneuve, notaire à Bordeaux, acte d'achat par voie de licitation, 10/10/1834.

¹⁵⁶ Dans cette transaction, « Messire Romain Dalon, agit en qualité d'héritier coutumier de Messire Edmond Dalon, Marquis et Comte de Benauges, son père, et de Dame Jacqueline Dumirat, veuve Monseigneur Dalon, sa mère ». AD 33, 3 E 26583, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 13/11/1763.

¹⁵⁷ Aux côtés des robins, nombreux sont les bourgeois qui aspirent à devenir des seigneurs. Pressés d'effacer une roture encore trop proche, ils investissent dans des seigneuries, des fiefs et des maisons nobles. En plus de ces anoblissements par leurs terres, ils acquièrent des droits féodaux. Ce phénomène est explicité dans nombre d'ouvrages ; parmi eux : Gérard Aubin, Sandrine Lavaud et Philippe Roudié, *Bordeaux : vignoble millénaire*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1996, 215 p.

Courréjean »¹⁵⁸, c'est, pour Georges Antoine Lair, le moyen symbolique mais efficace d'ajouter à son domaine la plus-value certaine d'une forme d'anoblissement.

L'année 1858 est le troisième et ultime moment pour Georges Antoine Lair, de « réunir et d'incorporer au domaine de La Gravette son dernier immeuble, [à savoir,] « une pièce de fonds en vigne et jardin, située au lieu appelée La Cave, commune de Villenave d'Ornon. »¹⁵⁹ Après l'achat d'une exploitation viticole attenante au "petit domaine de la Gravette" puis l'achat d'une grande étendue de terres en pâturage, très éloignées du "grand domaine de la Gravette", c'est une parcelle de vigne à proximité immédiate de sa demeure principale, qui achève les investissements fonciers du propriétaire viticole. « Partie en vigne, partie en jardin », cette pièce La Cave (ou Lacave) est séparée de la demeure principale par « le chemin de Couens à La Brède, qui la confronte au levant »¹⁶⁰.

Après sa première conquête du vignoble de Cadaujac, Georges Antoine Lair confirme l'entreprise initiée par Antoine Pestré de l'étendre sur les terres de Villenave d'Ornon. Plutôt que de changer la nature d'une parcelle, déjà en sa possession, et la complanter en vigne, il fait le choix d'agrandir son domaine de « 44 ares et 68 centiares » d'une vigne déjà cultivée¹⁶¹. C'est celle de Bernard Ducourneau « autrefois vigneron » qui lui est ainsi cédée pour le prix de « 1 329, 35 francs ». Le cuvier avec « ses vaisseaux vinaires, comprenant une cuve, un pressoir et deux autres pièces pour la vendange » ne fait pas partie de la présente vente. Il renseigne néanmoins sur le rendement de la parcelle que Georges Antoine Lair est en droit d'escompter pour ses prochaines récoltes sur son domaine viticole. A ce propos, comment le propriétaire de la Gravette envisage-t-il la culture de sa vigne ? La pratique-t-il encore à bras ou à l'araire ? En effet, « depuis que la main-d'œuvre est devenue plus chère et qu'il est plus difficile d'avoir des

¹⁵⁸ À l'origine, « la métairie appelée la Grave, appartenait et faisait partie de la Maison noble de Seigneur Dalon, appelée Maison noble de Courréjean ». Elle réunissait « un logement pour le métayer, composé de plusieurs chambres, greniers à blés et à foin ; parcs à bœufs et vaches et brebis ; fournière avec un fond à pente pour mettre les charrettes. [...] Elle contenait au total 30 journaux ou environ, duquel nombre, [d'un seul tenant et sur des pièces dispersées], il y en a en vignes, terres labourables, pièces de pré, pièces de pâturage, jardins et chènevière [...] ». » AD 33, 3 E 26583, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 13/11/1763.

¹⁵⁹ AD 33, 3 E 57328, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/11/1758.

¹⁶⁰ Le plan cadastral apporte une certaine nuance à ce rapprochement. Cette parcelle de vigne porte le numéro 332 ; elle est séparée du domaine de Couhins, par les parcelles numéros 323, 324, 329 et 330. AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

¹⁶¹ Dans les années 1810, cette même parcelle est « une pièce de terre en vigne et en marais ». Sa contenance n'est que de « 42 ares environ ». C'est ainsi qu'elle est exploitée par la famille Aubarède puis par Jeanne Besse, avant d'être travaillée « en vigne et en jardin », à partir de 1814, par Bernard Ducourneau. AD 33, 3 E 28067, Étude maître Bizat, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 27/08/1814. (Pour la mutation entre la famille Aubarède et Jeanne Besse : AD 33, 3 E 20699, Étude maître Laspeyres, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 25/04/1811.)

ouvriers, un grand nombre de domaines ont pris le parti de cultiver leurs vignes à la charrue »¹⁶².

I.3.2. Les époux Sérès, du chemin de la Gravette vers celui de Couhins

Le propriétaire de la Gravette profite de ses vignes et de son vin durant quelques années, jusqu'à son décès le dix-sept mai 1865. Après une donation¹⁶³ faite par Émilie Catherine Dupouy épouse veuve Lair, à leurs trois filles, « les dames Sérès, Labarry et Durand »¹⁶⁴ et en vertu d'un acte de partage¹⁶⁵, Marie Georgina Lair épouse de Jean-Baptiste Sérès, reçoit en 1866 « l'attribution en toute propriété d'un domaine connu sous le nom de domaine de la Gravette, appelé château Couhins ; situé dans la commune de Villenave d'Ornon et par extension dans celle de Cadaujac. »¹⁶⁶ Mariés en 1842¹⁶⁷, Marie Georgina Lair et Jean-Baptiste Sérès demeurent à Bordeaux, aux numéros 31 puis 71 de la rue de Berry. Maître charpentier de haute futaie, Jean-Baptiste Sérès est veuf, en premières noces, de Marie Laure Laconfourque¹⁶⁸.

La propriété où s'établissent les époux Sérès s'étend désormais sur quinze hectares, cinquante-trois ares et treize centiares. En effet, le nouveau bien de Marie Georgina Lair compte à son avantage les dernières terres acquises par son père. Sa superficie « dans Villenave d'Ornon est d'environ 12 hectares, 25 ares » ; elle est « de 03 hectares environ [sur celle] de Cadaujac »¹⁶⁹. Dans cet ensemble plus vaste, les écrits de l'époque retrouvent aussi – pour les

¹⁶² François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 111.

¹⁶³ « Acte contenant donation, en vue de partage par Emilie Catherine Dupouy, épouse veuve d'Antoine Lair, de divers biens meubles et immeubles entre ses enfants ». AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de donation, 17/02/1866. La minute de cet acte n'est pas communicable ; sa transcription aux registres des hypothèques (bureau de Bordeaux), en date du 05/05/1866, n'a pu être identifiée à ce jour.

¹⁶⁴ Les trois filles de Georges Antoine Lair et d'Émilie Catherine Dupouy sont : « Marie Lair, en famille Georgina, épouse de Jean-Baptiste Sérès ; Catherine Lair, en famille Julia, épouse veuve de Pierre Labarry ; Jeanne Lair, en famille Amanda, épouse de Bernard Durand. » AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de notoriété, 17/02/1866. La minute de cet acte n'est pas communicable ; sa transcription aux registres des hypothèques (bureau de Bordeaux), n'a pu être identifiée à ce jour.

¹⁶⁵ « Acte contenant partage, procédé par les donataires et avec le concours de la dame veuve Lair, leur mère, tant des biens donnés que de ceux composants la succession paternelle ». AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de partage, 19/02/1866. La minute de cet acte n'est pas communicable ; sa transcription aux registres des hypothèques (bureau de Bordeaux), n'a pu être identifiée à ce jour.

¹⁶⁶ Lui revient également « une maison avec cour et jardin, située à Bordeaux, 43 rue Henri IV (aujourd'hui 63) ». ». AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de partage, 19/02/1866.

¹⁶⁷ AD 33, 3 E 57270, Étude maître Lacoste, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 20/03/1842.

¹⁶⁸ Né en 1813, Jean-Baptiste Sérès est le fils de Jean Simon Sérès (ancien charpentier de haute futaie) et d'Anne Claudine Charlotte Monge ; le couple parental demeure à Bordeaux, 74 rue de Berry.

¹⁶⁹ Pour rappel : aux 08 hectares, 62 ares et 90 centiares sur la commune de Villenave, sont adjoints 03 ha, 61 a et 88 ca (03 ha, 17 a, 20 ca et 44 a, 68 c) ; le tout réunit 12 hectares, 24 ares et 78 centiares. Les terres de Cadaujac, de 02 hectares, 88

désigner – les autres fonds « en nature de vignes, terres labourables, prairies, bois taillis et garenne [ainsi que] les allées, charmilles, jardins et cours ». À proximité de ces chemins et autres agréments, le couple Sérès occupe la « maison de maître » tandis que les « logements pour les cultivateurs, écurie, remise [et] autres bâtiments d'exploitation » sont toujours réservés à l'activité du domaine. De même, le ruisseau l'Eau Blanche poursuit sa traversée « d'une partie du domaine dans Villenave d'Ornon et sur lequel cours d'eau, est [mentionné] un pont, aménagé pour la communication entre les différentes possessions et pour leur exploitation. »¹⁷⁰

Plus rarement, les sources manuscrites décrivent le vignoble cultivé ou le vin produit par le « domaine connu sous le nom de château Couhins ou la Gravette ». En 1866, il n'est fait allusion que de « la quantité de 912 litres de vin rouge, logé en quatre futailles [qu'Émilie Catherine Dupouy s'arroge le droit] de prendre chaque année, pendant sa vie durant, sur la récolte du domaine de La Gravette. »¹⁷¹ La lacune est comblée, dès 1868, par Édouard Féret qui, dans la deuxième édition de *Bordeaux et ses vins*, fait état des « 10 à 15 tonneaux de vins de graves rouges », dans les chais de la Gravette¹⁷² ; production confirmée autour des 15 tonneaux en 1874¹⁷³. Cinq ans plus tard, dans sa *Statistique générale du département de la Gironde*, le même Édouard Féret en recense jusqu'à vingt-cinq, « pour Dame veuve Jean-Baptiste Sérès, à château Couhins »¹⁷⁴. En effet, le décès de Jean-Baptiste Sérès, survenu en 1871 « sur le domaine de la Gravette ou château Couhins », laisse son épouse seule sur les terres de sa propriété et ce, jusqu'à sa disparition en 1883. Durant près de vingt années la qualité du vignoble de Marie Georgina Lair garantit à ses vins une quantité croissante.

ares et 85 centiares comptant en plus, 39 a et 50 ca, s'élèvent à 03 hectares, 28 ares et 35 centiares. La superficie de l'ensemble de la propriété est donc de 15 hectares, 53 ares et 13 centiares.

¹⁷⁰ « Ce domaine, avec les immeubles par destination qui y sont attachés et les meubles et meublants et objets mobiliers qui garnissent le château et les dépendances est estimé à 60 000 F » AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de partage, 19/02/1866.

¹⁷¹ De même que celui « de prendre sur la propriété des fruits, légumes et autres provisions pour son usage ». L'effet de cette clause, contenue dans l'acte de donation du 17 février 1866, a duré pendant près de trente ans, jusqu'au décès d'Émilie Catherine Dupouy, le vingt-sept mai 1895. AD 33, 3 E 41200, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte de donation, 17/02/1866.

¹⁷² Remarquons que, comme en 1850, les vins de la Gravette demeurent, pour les éditions Féret, les vins de la Balisque (commune de Villenave d'Ornon). Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Paris, V. Masson et fils, 1868, 471 p., p. 187.

¹⁷³ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 3^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1874, 604 p., p. 217.

¹⁷⁴ Édouard Féret, *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, supplément vin, Bordeaux, Féret et Fils, 1880, 988 p., p. 64.

Les chiffres relevés dans cet ouvrage sont identiques à ceux retenus par Édouard Féret pour la quatrième édition de *Bordeaux et ses vins* : Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 4^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1881, 636 p., p. 260.

Parallèlement, entre 1866 et 1883, la possession de Marie Georgina Lair semble rencontrer une certaine évolution terminologique puisque son « domaine de la Gravette est aussi appelé château Couhins » quand ce n'est pas ce même « domaine qui est connu sous le nom de château Couhins ou La Gravette ». Cette hésitation peut semer jusqu'à la confusion lorsque des sources manuscrites retranscrivent le nom unique et ancien de « domaine de la Gravette » et qu'un Édouard Féret cite celui seul de « château Couhins »¹⁷⁵.

I.3.3. Catherine et Victor Constantin Hanappier du château Couhins

À partir de 1883, l'ancien bourdieu de la Gravette, devenu par la suite domaine de la Gravette est définitivement désigné sous le nom de château Couhins¹⁷⁶, par ses nouveaux occupants : Catherine Sérès et Victor Hanappier. En effet, suite au décès de Marie Georgina Lair et à l'issue d'un acte de partage¹⁷⁷ passé entre Catherine Angèle et Catherine Julia, ses deux filles¹⁷⁸, un acte d'échange signé entre celles-ci, conduit Catherine Angèle Sérès, épouse de Victor Constantin Hanappier, à prendre l'entière possession « du domaine de Couhins »¹⁷⁹ ;

¹⁷⁵ Force est d'observer que pour les éditions Féret, le domaine de la Gravette est appelé soit « La Ballisque », soit « château Couhins » mais jamais domaine de La Gravette.

¹⁷⁶ Ce changement est assez net, en effet, dans les actes notariés mais, en revanche, il est beaucoup moins tranché dans les sources imprimées qui, encore durant quelques années, adoptent le nom de Couhins tout en conservant celui de la Gravette.

¹⁷⁷ « Les parties se sont accordées [...] sur le partage des successions indivises [qui] aura lieu purement et simplement par moitié et en deux lots, entre les deux sœurs ». L'ensemble des biens immeubles ci-dessous exposés, donne à voir le patrimoine immobilier recueilli individuellement ou acquis communément par Marie Georgina Lair et Jean-Baptiste Sérès. Le premier lot, attribué à Catherine Angèle Sérès, réunit [comme immeubles] : « 1°) Une maison avec jardin, située à Bordeaux, 58 rue Henri IV ; 2°) Une maison, située à Bordeaux, 36 rue du Palais de Justice et rue de La Plate Forme ; 3°) Un corps de bâtiment, situé à Bordeaux, 6 rue de la Miséricorde ; 4°) Une maison, située à Bordeaux, 8 rue Duffour-Dubergier ; 5°) Une maison avec cour, située à Bordeaux, 63 rue Henri IV (autrefois 43 rue Henri IV et plus anciennement, 75 rue Entre-Deux-Places) ; 6°) La moitié indivisément avec Catherine Julia Sérès, attributaire de l'autre moitié, du domaine de château de Couhins, situé commune de Villenave d'Ornon et de Cadaujac. »

Le second lot, attribué à Catherine Julia Sérès, regroupe [comme immeubles] : « 1°) Une maison, située à Bordeaux, 81 rue Pellegrin (à l'angle de la rue Pellegrin et de la place Sainte-Eulalie) ; 2°) Une maison située à Bordeaux, à l'encoignure du cours d'Aquitaine (n°34) et de la rue Jean-Burguet (n°23) et une maison contigüe, située à Bordeaux, 21 rue Jean Burguet ; 3°) Une maison, située à Bordeaux, 10 rue Duffour-Dubergier ; 4°) Une maison, située à Bordeaux, 74 rue de Berry ; 5°) Une maison, située à Bordeaux, 28 rue des Facultés (autrefois 28 rue Saint-Paul-en-Ville et plus anciennement 14 rue Saint-Paul-en-Ville) ; 6°) La moitié indivisément avec Catherine Angèle Sérès, épouse Hanappier, attributaire de l'autre moitié, du domaine de château de Couhins, situé commune de Villenave d'Ornon et de Cadaujac. » Avec ses deux moitiés réunies, le château Couhins « est estimé à 60 000 F ».

AD 33, 3 E 41301, Étude maître Angliviel de La Beaumelle, notaire à Bordeaux, acte de partage, 30/04/1883.

¹⁷⁸ « Seules enfants et héritières par égales parts entre elles de Jean-Baptiste Sérès et de Marie Georgina Lair ; elles ont à partager par moitié les successions confondues de leur père et mère, dans lesquelles elles exercent des droits égaux » ainsi que le constate un acte de notoriété, dressé par maître Angliviel de La Beaumelle, en 1883 : AD 33, 3 E 41301, Étude maître Angliviel de La Beaumelle, notaire à Bordeaux, acte de notoriété, 28/04/1883. L'acte indique également que « Melle Catherine Julia Sérès, sans profession, majeure, demeure à Bordeaux, 74 rue de Berry [dans la maison familiale] ».

¹⁷⁹ Aux termes d'un acte d'échange, passé devant maître Chambrière, notaire à Bordeaux, le neuf octobre 1884, « Catherine Angèle Sérès, épouse de Victor Constantin Hanappier et sa sœur, Melle Catherine Julia Sérès se sont cédé réciproquement à titre d'échange : 1°) la maison sis à Bordeaux, 58 rue Henri IV ; 2°) la moitié indivise attribuée à Melle

propriété qui, à cette occasion, adopte définitivement le nom de château Couhins. Dès lors, dans son appellation, la propriété s'éloigne de la toponymie des terres du sud de la commune de Cadaujac pour se rapprocher de celle d'un quartier plus au nord, situé à Villenave d'Ornon : le quartier Couhins (anciennement « village Couens »)¹⁸⁰. D'ailleurs, en 1844, le chemin longeant l'ouest de la propriété est appelé le « chemin de Couhins au Désert » ; sauf que dorénavant, le nouveau "lieu Couhins" est celui du château des époux Hanappier. En outre, dans ce changement terminologique, notons que les nouveaux propriétaires participent pleinement à l'inflation du vocable "château", pour définir leur exploitation viticole. En effet, très en vogue à partir des années 1870, le terme "château" est le seul qui puisse répondre aux exigences d'ancienneté et de qualité d'un cru. À l'image de nombreux domaines viticoles dans le Bordelais à la même époque, l'anoblissement des vignes de Couhins passe inévitablement par une telle acception du mot "château"¹⁸¹.

Mariés depuis 1865¹⁸², Catherine Angèle Sérès et Victor Constantin Hanappier demeurent à Bordeaux, 133 cours du Médoc. En 1867, le jeune couple donne naissance à deux frères jumeaux : Jean Georges et Bernard Henri Hanappier puis à leur fille Berthe¹⁸³. De par son union avec Victor Constantin Hanappier, Catherine Angèle Sérès fait entrer sur les terres de Couhins l'un des représentants majeurs de la famille Hanappier, reconnue comme une très grande famille de négociants bordelais.

Catherine Julia Sérès dans le domaine de Couhins, dont Catherine Angèle Sérès, épouse de Victor Constantin Hanappier était déjà propriétaire pour l'autre moitié. Au moyen de la cession que Melle Catherine Julia Sérès, par le présent échange fait de sa moitié, Catherine Angèle Sérès, épouse de Victor Constantin Hanappier, demeure propriétaire exclusive dudit domaine et de ses dépendances. » La minute de cet acte n'ayant pas été déposée aux Archives départementales de la Gironde, il convient de se reporter aux registres des hypothèques : AD 33, 4 Q 1 5826, volume 3533, n°47, 14/10/1884.

¹⁸⁰ « Couhins », qui viendrait du gascon, signifierait « les confins » : François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 09. L'hypothèse que le village Couhins était, à l'origine, un quartier éloigné du cœur de la paroisse de Villenave est confirmée par une traduction complémentaire du mot couhins, évoquant une borne ou une limite : Justin Cénac-Moncaut, *Dictionnaire gascon-français : dialecte du département du Gers ; suivi d'un Abrégé de grammaire gasconne*, Paris, Librairie Dumoulin, 1863, 143 p., p. 35.

¹⁸¹ Cette appellation "château" est un phénomène complexe qui met en en relation différentes problématiques, notamment historiques, viticoles et patrimoniales. Mais, il est évident que son utilisation est retenue pour être avant tout – telle une marque – une formule à but commercial.

Du reste, château Couhins met à profit cet anoblissement autant sur un plan architectural que symbolique.

¹⁸² AD 33, 3 E 41196, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 08/05/1865. « Pour se conformer aux dispositions de leur contrat de mariage, Catherine Angèle Sérès, épouse Hanappier, et Victor Constantin Hanappier, déclarent frapper de dotalité, [trois maisons situées à Bordeaux et recueillies par Catherine Angèle Sérès, dans la succession de ses parents], pour la somme de 150 000 F. Tous les autres biens, meubles et immeubles, ceux recueillis par Catherine Angèle Sérès [dans cette succession], de même que ceux qu'elle pourra recueillir par la suite, en vertu de quelque titre pour quelque cause que ce soit, lui seront paraphernaux. » Dit autrement, le château Couhins appartient entièrement à Catherine Angèle Sérès.

¹⁸³ Berthe Hanappier « faible d'esprit, qui [sa vie durant] ne peut ni prendre soin de sa personne ni rendre compte de ses affaires et les gérer » AD 33, 3 Q 4725, numéro 40, quittance 26, 08/01/1903 : Enregistrement, Déclarations de mutations par décès, Bureau de Bordeaux.

Originaire d'Orléans, Charles Léon Hanappier¹⁸⁴ s'installe à Bordeaux en 1817 et fonde à l'âge de vingt-et-un ans, une maison de commerce en vin, la « Société Charles Hanappier ». Implantée au 47 pavé des chartons, au cœur du quartier des négociants¹⁸⁵, elle prospère rapidement, jusqu'à assurer « le grand négoce des crus du Bordelais les plus estimés et de tous les spiritueux »¹⁸⁶. L'entreprise se développant considérablement, Alexandre Charles et Victor Constantin Hanappier prêtent main-forte à leur père¹⁸⁷ au sein de la « Société Hanappier et Cie »¹⁸⁸. Nul doute que les fils, à l'image du père, assurent à l'entreprise ses heures les plus florissantes : En 1895, les deux frères sont à l'origine de la fabrication et du commerce de la célèbre « Liqueur Hanappier ». « Cette liqueur, de composition irréprochable, délicieuse, au goût fort original [...] est réellement exquise [...]. Elle a une merveilleuse finesse d'arôme et, d'autre part, c'est un digestif de premier ordre. »¹⁸⁹ En réalité, le fameux breuvage est une ancienne création familiale, remontant au XVI^e siècle et attribuée à Jacques Hanappier, seigneur d'Armonville. « C'est de lui que vient la recette de la liqueur, déjà très renommée, puis conservée avec soin dans les papiers de famille », et que les descendants bordelais ont su brillamment exhumer et mettre en valeur. Si Alexandre Charles et Victor Constantin Hanappier « méritent les éloges »¹⁹⁰, la vogue que connaît leur liqueur apporte à la maison Hanappier « un élément de notoriété qui contribue à augmenter une réputation déjà si bien et si anciennement établie ». En cette fructueuse année 1895, l'établissement familial accueille les deux fils de

¹⁸⁴ Charles Léon Hanappier épouse en 1834, Marie Catherine Eveline Boistaud (fille de Jean Boistaud et d'Agathe Salmon, propriétaires en Charente). Le couple demeure à Caudéran, au domaine appelé la Fosse aux lions, acquis en 1837 (pour le compte personnel de Marie Catherine Eveline Boistaud). Par la suite, ce domaine est agrandi et restauré.

¹⁸⁵ Les maisons de négoce s'implantent dans le quartier des Chartrons, à Bordeaux, au XVIII^e siècle ; très cosmopolites, elles sont en majorité d'origines anglaise, hollandaise, allemande et irlandaise. Au XIX^e siècle, le commerce du vin prospère au bénéfice de ces marchands de vin qui s'enrichissent considérablement. Leur fortune leur permet d'acquérir d'importants châteaux viticoles. Aussi, La maison Hanappier est-elle également propriétaire de plusieurs châteaux viticoles bordelais réputés, notamment à Saint-Estèphe, les châteaux Calon-Ségur et Moulin de Calon ainsi qu'à Pessac, le château Vallon et le Clos Périgan.

¹⁸⁶ « Les liqueurs et les vins Hanappier et Cie », in *Le Panthéon de l'Industrie*, Paris, s.n., 21^e année, n°994, 1895, p. 148.

¹⁸⁷ Charles Léon Hanappier et Marie Catherine Eveline Boistaud ont cinq enfants : 1°) Justine Marie Eveline, épouse de Jean Adam Ernest Berchon (médecin) ; 2°) Hélène Marie Emilie, épouse de Georges Gautier (négociant) ; 3°) Victoire Agathe Maria ; 4°) Charles Alexandre Hanappier (1835-1913), négociant et demeurant à Bordeaux, 51 pavé des Chartrons ; 5°) Victor Constantin Hanappier (1840-1902).

¹⁸⁸ En 1872, après le décès de leur père, Charles Alexandre et Victor Constantin Hanappier dirigent ensemble la grande entreprise paternelle, après donation de son épouse et partage entre ses enfants : AD 33, 3 E 65030, Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, acte de donation et partage, 01/08/1872.

Cet acte est la conséquence du testament olographe de Charles Louis Léon Hanappier, rédigé les 19 mars 1860 et 22 novembre 1864, judiciairement ouvert et déposé au rang des minutes de maître Robin, le 15 avril 1872 : AD 33, 3 E 65028, Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, testament olographe, 15/04/1872.

Cette donation et ce partage ont été réalisés suite à l'inventaire après décès de Charles Louis Léon Hanappier : AD 33, 3 E 65028, Étude maître Robin, notaire à Bordeaux, testament olographe, 18/04/1872.

¹⁸⁹ « Les liqueurs et les vins Hanappier et Cie », in *Le Panthéon de l'Industrie*, Paris, s.n., 21^e année, n°994, 1895, p. 148.

¹⁹⁰ « MM. Hanappier et Cie [font l'unanimité] pour les soins qu'ils mettent à préparer la liqueur de leur ancêtre. Ils n'y emploient, comme excipient, que de bonnes eaux-de-vie de vin, estimant avec raison que les alcools fantaisistes d'aujourd'hui ne peuvent convenir à cet honnête produit du vieux temps. » « Les liqueurs et les vins Hanappier et Cie », in *Le Panthéon de l'Industrie*, Paris, s.n., 21^e année, n°994, 1895, p. 148.

Victor Constantin Hanappier, Jean Georges et Bernard Henri Hanappier. La « Société Hanappier et C^{ie} » est désormais établie rue du jardin public, au numéro 55 puis, toujours plus vaste, aux numéros 55 et 57¹⁹¹. Cette « belle installation avec de vastes chais parfaitement organisés [sont au service] d'une maison qui rend à la consommation de véritables services, d'autant plus qu'elle se fait une loi de ne livrer que des produits absolument supérieurs. »¹⁹²

En plus d'exceller dans le commerce du vin, Victor Constantin Hanappier fait preuve des qualités les plus certaines pour la bonne gestion de sa propriété viticole. Soucieux d'adapter sa demeure aux exigences modernes de confort et de bien-être, il engage « des réparations onéreuses » dans la maison et lance « la création et l'embellissement d'un parc d'agrément »¹⁹³. Ces « beaux dehors », indispensables à la valorisation de son château, ne lui font pas moins oublier l'envergure viticole qu'il doit assurer à son domaine, car il sait que seule cette dimension est essentielle à l'expansion économique du château Couhins. Dans cet objectif, Victor Constantin Hanappier « fait des constructions et des réparations importantes » sur l'ensemble des bâtiments utilitaires, au service de la vigne et du vin ; il investit notamment plus de dix-sept mille francs dans « la réfection du cuvier »¹⁹⁴. Simultanément, son ambition se porte logiquement sur les terres de Couhins dans lesquelles il fait la part belle au vignoble. En ce sens, il « reprend des parcelles et reconstitue 05 ha, 33 ares et 33 centiares de vigne, pour une dépense de 13 000 F »¹⁹⁵.

Marchand de vin, Victor Constantin Hanappier sait aussi le fabriquer : la production, jusque-là maintenue à « 25 tonneaux de vins rouges de Graves »¹⁹⁶, s'élève à « 30 tonneaux de

¹⁹¹ « Aux termes d'un contrat passé devant maître Chambarière, le dix-neuf septembre 1895, duquel, Alexandre Charles Hanappier, Victor Constantin Hanappier, Jean Georges Hanappier et Bernard Henri Hanappier, ont formé entre eux, sous la raison sociale « Hanappier et C^{ie} », une société au nom collectif pour la continuation du commerce des vins, spiritueux et autres marchandises qui faisaient l'objet de la société, existant déjà sous la même raison sociale entre Alexandre Charles Hanappier et Victor Constantin Hanappier et généralement pour tous autres genres de commerce qu'il plairait aux associés d'entreprendre d'un commun accord. » Ajoutons que « le trente-et-un décembre 1900, Jean Georges Hanappier s'est retiré de ladite société ; par suite de quoi, à compter du premier janvier 1901, la société « Hanappier et C^{ie} » ne s'est plus trouvée exister qu'entre les trois associés restant. ». AD 33, 3 E 61794, Étude maître Castéja, notaire à Bordeaux, modifications des statuts de la société, 02/04/1901.

Jean Georges Hanappier, dit alors « sans profession », est domicilié à Paris.

¹⁹² « Les liqueurs et les vins Hanappier et Cie », in *Le Panthéon de l'Industrie*, Paris, s.n., 21^e année, n°994, 1895, p. 148.

¹⁹³ Le montant total de ces travaux dépasse trente-deux mille francs. AD 33, 3 E 69393, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 17/11/1902.

¹⁹⁴ La remise est également réaménagée et « un hangar est construit près de la vacherie » ; le tout pour une somme de plus de quinze mille francs. AD 33, 3 E 69393, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 17/11/1902.

¹⁹⁵ « Un hectare reste à reconstituer au moment du décès de Victor Constantin Hanappier », à la fin de l'année 1902. AD 33, 3 E 69393, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 17/11/1902.

¹⁹⁶ Les « 25 tonneaux de vins rouges de Graves » produits en 1886 ne sont toutefois plus que quinze en 1893. Peut-être le vignoble de Victor Constantin Hanappier a-t-il souffert, plus particulièrement dans les années 1890, des maladies causées par l'oïdium, le phylloxéra et autre mildiou qui sont à l'origine, depuis le milieu du XIX^e siècle, de ravages importants dans l'ensemble du vignoble du Bordelais.

vins rouges en Graves de Bordeaux », en 1896¹⁹⁷. L'année 1898 n'est pas des moins notables puisque, selon Édouard Féret, elle marque l'apparition des vignes blanches au sein du château Couhins. À hauteur de leurs « 10 tonneaux »¹⁹⁸, les vins blancs de Couhins renouent avec la présence « ancestrale » et la réputation « universelle » des vins blancs sur le sol « des graves de Bordeaux ». En plus, ils reflètent une évolution générale des vins blancs en Graves, tendant « à reprendre le terrain perdu ». Et Édouard Féret de nous rassurer : « de leur importance considérable autrefois, ils ont conservé leur bonne renommée »¹⁹⁹. D'ailleurs, sur quel critère Victor Constantin Hanappier a-t-il sélectionné ses cépages de vigne blanche parmi le sauvignon, le semillon, la muscadelle, ou le blanc-verdet ? De même pour ses vignes rouges, quel cépage a remporté sa préférence entre la vidure-sauvignonne (cabernet-sauvignon), la petite-vidure (petit cabernet), la grosse-vidure (gros cabernet), le petit verdot, le carbouet (carmenère), le merlot, ou bien encore le malbec ?²⁰⁰ En 1902, les chais de Couhins abritent six barriques, contenant la récolte en vin blanc de 1898 ; sept pour celle de l'année suivante et 10 pour la récolte de 1900. Le vin rouge récolté en 1898 est logé dans 56 barriques tandis que celui de 1899 n'en réunit pas moins de 120 ; 107 barriques contiennent la vendange de l'année 1900²⁰¹.

« Les meilleurs résultats obtenus sont la conséquence des efforts faits par [Victor Constantin Hanappier] et les autres propriétaires des graves de Bordeaux, pour perfectionner l'encépagement et la culture du vignoble ainsi que les soins du cellier. Leur sol excellent, particulièrement favorable à la viticulture, donne des vins dont la finesse et la bonne tenue sont tous les jours de plus en plus appréciées »²⁰². En conséquence, les vins du château Couhins se

Pour l'estimation de 1886 : Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1886, 635 p., p. 251.

Pour l'estimation de 1893 : Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 6^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1893, 794 p., p. 278.

¹⁹⁷ Édouard Féret, *Dictionnaire manuel du négociant en vins et spiritueux et du maître de chai*, Bordeaux, Féret et Fils, 1896, 633 p., p. 340.

¹⁹⁸ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 286.

¹⁹⁹ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 267.

²⁰⁰ Cépages de vignes blanches et rouges les plus répandus dans les graves et présentés par ordre de mérite. Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 268.

²⁰¹ Le lot des barriques en vin blanc est estimé à « 2 925 F » et celui en vin rouge, à « 25 600 F ». L'inventaire après décès de Victor Constantin Hanappier fournit un rapport très détaillé de la quantité de vins, blanc et rouge, conservé sur la propriété de Couhins en 1902. Comme pour les barriques, le nombre de bouteilles, « de 75 cl » est aussi relevé pour chaque année de récolte. Allant de cinquante, pour la récolte de 1883, jusqu'à 299 pour celle de 1899, les bouteilles dans le chai sont en très grande majorité « des bouteilles de vin rouge ». La cave, sous la demeure, réservée à la consommation familiale, conserve « 280 bouteilles de vin ordinaire » [et] 485 bouteilles de 75 cl de vin vieux rouge et blanc ». AD 33, 3 E 69393, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 17/11/1902.

²⁰² Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 268.

vendent ainsi que le relève, en 1899, le syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde²⁰³. La vente des vins de Couhins est une activité à part entière qui règne sur le domaine. Durant l'année 1902, cinq barriques de vin rouge (récolte de 1899) quittent les chais pour être vendues à « Melle Seefried et M. Senges » quand ce n'est pas quatre supplémentaires (de la récolte de 1900), qui sont réservées pour ce dernier ainsi que deux autres, vendues à « l'abbé Philippot et à Mme Berchon ». De la récolte de 1901, quarante barriques de vin rouge vident les chais de Couhins pour remplir ceux de « l'abbé Lagrave et de M. Bijon » ; sont à ajouter quatre barriques, destinées à « M. Cadiot ». Le vin de Catherine Angèle Sérès et Victor Constantin Hanappier est un vin de qualité, apprécié, dont on fait le commerce et qui, au final, est un vin connu et réputé.

Ainsi, le château Couhins figure-t-il en bonne place dans les pages de *l'Annuaire des châteaux et des villégiatures*, un bottin mondain réunissant « 40 000 noms et adresses de [parmi d'autres] tous les propriétaires des châteaux de France »²⁰⁴. Victor Constantin Hanappier décède le huit juillet 1902, au château Couhins « où il se trouvait momentanément ». À travers le témoignage que porte Édouard Féret sur son domaine, c'est un réel hommage qui est rendu à Victor Constantin Hanappier pour son œuvre : « le château Couhins [...] produit des vins rouges d'une tenue et d'une qualité remarquable et des vins blancs secs, ayant une sève très développée. Les vins de ce cru ont obtenu une médaille d'argent à l'Exposition de Bordeaux de 1895 et le domaine, une médaille de vermeil en 1896, pour sa parfaite culture. »²⁰⁵

I.3.4. Le nouveau château Couhins de Catherine Hanappier

Catherine Angèle Sérès est à la tête de sa propriété entre 1902 et 1917²⁰⁶, l'année de son décès²⁰⁷. Dans le prolongement des travaux de son mari, elle assure au château

²⁰³ « Ventes de vins (15 juin-15 juillet) 1899. Nous ont été signalées, depuis notre dernier Bulletin, les ventes suivantes : 1897, Château Couhins, V. Hanappier, Villenave d'Ornon ». Syndicat du commerce en gros des vins et spiritueux de la Gironde, *La Gironde vinicole : organe du Syndicat du commerce en gros des vins*, Bordeaux, Imprimerie Nouvelle Demachy, Pech et Cie, 13^e année, 15 juillet 1899, 16 p., p. 12.

²⁰⁴ *L'Annuaire des châteaux et des villégiatures* est édité entre 1887 et 1935 (Paris, La Fare). Il est le support de diffusion de « 40 000 noms & adresses de l'aristocratie, du high life, de la colonie étrangère, du monde politique, de la magistrature, de l'armée, du clergé, des sciences, lettres et beaux-arts, de tous les propriétaires des châteaux de France ». Dans la limite des numéros consultables, le château Couhins figure chaque année entre 1897 et 1900.

²⁰⁵ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 286.

²⁰⁶ Catherine Angèle Sérès (04/09/1845-13/04/1917)

Couhins un rendement constant pour ses vins rouges qui « ont du corps et de la finesse » et améliore même la production de ses vins blancs « secs, nerveux, bouquetés »²⁰⁸. Le château Couhins s'inscrit pleinement dans la renommée « des premières graves » qui, bien que très ancienne, « augmente, grandit tous les jours. La bonne tenue, le parfait développement [des] vins de Graves, leur finesse, leur sève abondante, leur bouquet, les classent parmi les meilleurs des grands vins de la Gironde. »²⁰⁹ Assurément, la propriétaire viticole est de celles que le Tout-Sud-Ouest compte au sein de ses « grandes familles et notabilités de Bordeaux » et de l'ensemble de la région²¹⁰.

Le véritable coup de maître que Catherine Angèle Sérès réalise pour sa propriété réside davantage dans l'expansion qu'elle lui offre et ce, par le biais de deux acquisitions sur la commune de Cadaujac. Au cours de l'année 1910, Catherine Angèle Sérès achète auprès de « Brunet Raymond Jules et Brunet Gaston Louis » un corps d'immeuble consistant en « une maison, un jardin et des vignes »²¹¹. Sur toute son étendue, ce bien est mitoyen avec le « corps d'immeuble avec chambre basse et chai, jardin et vigne » apporté au domaine de la Gravette, en 1855, par Georges Antoine Lair. De toute évidence, l'acquisition de Catherine Angèle Sérès

²⁰⁷ Elle est toutefois secondée par Bernard Henri Hanappier « nommé par les parties comme administrateur provisoire, chargé de la gestion et de l'administration des biens dépendant des communautés et successions et tout particulièrement de la gestion des immeubles, l'encaissement des loyers et la vente des vins existant sur le domaine de Couhins, à Villenave d'Ornon ; le tout sans attribution de qualité. Cette nomination fut décidée lors de l'inventaire après décès Victor Constantin Hanappier. » AD 33, 3 E 69393, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 17/11/1902.

²⁰⁸ En 1908, « dans les Graves de Bordeaux, sur la commune de Villenave d'Ornon, château Couhins, de veuve Hanappier, produit 20 tonneaux vin rouge [et] 06 tonneaux vin blanc. » Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p., p. 366.

²⁰⁹ « Les vins rouges se conservent longtemps et rivalisent avec les vins du Médoc [tandis que] les vins blancs les plus distingués [sont] capables de rivaliser avec les grands vins liquoreux de Sauternes. » Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p., p. 338.

²¹⁰ Dans son *Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré*, Édouard Féret recense les familles notables de Bordeaux mais aussi « des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes ». Dans la limite des numéros consultables (entre 1904 et 1913), le château Couhins de Catherine Angèle Sérès figure très régulièrement entre 1906 et 1913. À titre d'exemple : « Hanappier (Mme Victor), née Sérès. 133 cours du Médoc à Bordeaux et Château Couhins, à Villenave d'Ornon. Enfants Henri, Georges et Berthe ». Édouard Féret, *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1909, 1139 p., p. 425.

« Brunet (Jules-Auguste-Romuald), médaillé 70-71 avec barrette d'engagé volontaire, chef d'escadron de chasseurs territoriaux, chemin de fer et étapes, publiciste, militaire et Mme née Leuba. 65 rue Demours à Paris et Château du Pont de Langon à Villenave d'Ornon et Cadaujac. Enfants, Raymond et Gaston. » Édouard Féret, *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1913, 1177 p., p. 186.

²¹¹ Aucun titre de propriété n'a pu être mis au jour concernant les mutations de ce bien. Seuls les plans cadastraux et les indications contenues dans les matrices cadastrales ont permis la reconstitution de ces éléments.

AD 33, 3 P 080/35, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°01-260, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/36, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°261-520, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/38, Matrices cadastrales, matrices des propriétés non bâties, commune de Cadaujac, f°01-492, 1913-1936.

n'est rien d'autre que l'ancienne « chambre basse avec place au-devant et au derrière et par côté de celle-ci, le tout d'un seul tenant [ainsi que de] deux pièces de vigne » dans l'ancien quartier de « la Gravete », du vieux village Philippe. De la sorte, ces deux chambres qui formaient un bien commun du temps de Michel Bourgouin au XVIII^e siècle, sont à nouveau réunies en 1910 par Catherine Angèle Sérès. Le regroupement est plus large encore, quand on sait que ces deux objets et celui, contigu, émanant du veux bourdieu Philippe, reconstituent sur les terres du château Couhins, les trois unités viti-vinicoles de l'ancien village Philippe, dans l'ancien quartier de « la Gravete »²¹². Le bien nouvellement acquis, contenant la maison avec son jardin et ses vignes, représente une surface totale de « 53 ares et 60 centiares »²¹³.

L'année 1910, à nouveau, et intervient le second achat par Catherine Angèle Sérès de cinq parcelles ayant appartenu au milieu du XIX^e siècle à « Duprat Sydney Louis » et propriété de Raymond et Gaston Brunet en 1910 ²¹⁴. Ces objets qui réunissent « des terres et des vignes » sont situés très exactement entre les terres du château Couhins à Cadaujac (les trois unités viti-vinicoles de l'ancien village Philippe précédemment décrites) et les terres du château Couhins à Villenave d'Ornon (constituant la partie principale de la propriété). Autrement dit, en faisant l'acquisition de ces cinq pièces, réunies d'un seul tenant, Catherine Angèle Sérès réalise au sein du château Couhins le rassemblement des terres de Cadaujac entre elles mais aussi, le rattachement des terres de Cadaujac à celles de Villenave d'Ornon. Par conséquent, elle accomplit la réunification totale de toutes les terres constituant la propriété en son entier et comble ainsi un vide laissé vacant depuis la création, en 1754, du domaine de la Gravette (composé initialement des deux bourdieux éloignés, Philippe et la Gravette). Dernier résultat de

²¹² Pour rappel et mise en perspective : l'ancien bourdieu Philippe, propriété de Jean-Baptiste Banchereau à partir de 1754, est antérieurement celle de la famille Gueyraud. Les deux corps d'immeubles dans l'ancien quartier de « la Gravete » semblent être historiquement "le fief" de la famille Bourgouin. En 1855, le premier de ces deux corps est cédé par des héritiers Bourgouin à Georges Antoine Lair tandis que le second est vendu par d'autres héritiers Bourgouin, en 1874, à Modesto Lorenzo de Valle y de Iznaga, propriétaire du domaine mitoyen, le domaine de Pont de Langon ; domaine devenu ensuite la propriété de la famille Brunet. Cet aspect sera développé dans la seconde partie de cette étude, consacrée au domaine de Pont de Langon.

²¹³ Dans le plan cadastral de 1847, de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 11, 12 et 13 (maison, jardin et vigne). AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

²¹⁴ À nouveau, aucun titre de propriété n'a pu être mis au jour concernant les mutations de ce bien. Seuls les plans cadastraux et les indications contenues dans les matrices cadastrales ont permis la reconstitution de certains éléments. Cependant, les informations (de contenances et de désignations en particulier) fournies dans les mutations postérieures permettent de certifier que ces terres sont restées attachées au domaine de Pont de Langon jusqu'en 1910. Ce point sera abordé plus en détails dans la seconde partie de cette étude, consacrée au domaine de Pont de Langon.

AD 33, 3 P 080/35, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°01-260, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/36, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°261-520, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/38, Matrices cadastrales, matrices des propriétés non bâties, commune de Cadaujac, f°01-492, 1913-1936.

ces nombreuses modifications : en 1910, la partie sud du château Couhins, établie sur la commune de Cadaujac, trouve sa forme définitive et d'un seul tenant.

Cette nouvelle possession, d'une contenance totale de « 07 hectares, 86 ares et 60 centiares »²¹⁵, agrandit considérablement la superficie du domaine. Dès lors, en insérant l'achat du corps d'immeuble en cette même année, le château Couhins s'étend sur vingt-trois hectares, quatre-vingt-quatorze ares et trois centiares²¹⁶ (en 1754, le domaine de la Gravette comptait « 9 hectares, 73 ares et 79 centiares »). La partie de la propriété sur Villenave d'Ornon conserve ses « 12 hectares, 24 ares et 78 centiares » tandis que celle sur Cadaujac atteint dorénavant « 11 hectares, 69 ares et 25 centiares ». Longtemps en minorité, les terres de Cadaujac qui s'inscrivent nettement sur l'ensemble du domaine en 1910, apportent aussi à Couhins ses parcelles de vigne les plus importantes. La surface du vignoble sur les terres de château Couhins est de « 07 hectares, 61 ares et 18 centiares »²¹⁷. La superficie du vignoble de Villenave d'Ornon (avec la pièce La Cave) est maintenue à « 01 hectare, 28 ares et 78 centiares »²¹⁸ quand les vignes de Cadaujac couvrent « 06 hectares, 32 ares et 40 centiares »²¹⁹. À grand renfort de terres et de vignes pertinemment sélectionnées, Catherine Angèle Sérès transforme profondément son domaine pour en faire une vaste propriété unifiée ; de même, elle offre au château Couhins la confirmation irrévocable de sa vocation viticole initiale.

I.3.5. Le château Couhins des héritiers Hanappier

En 1917, le partage de la succession de Catherine Angèle Sérès désigne Jean Georges Hanappier²²⁰, l'un de ses deux fils, comme le nouveau propriétaire du château Couhins.

²¹⁵ Dans le plan cadastral de 1847, de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 14, 15 16, 17 et 18. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

²¹⁶ Les données chiffrées des matrices cadastrales augmentent de 70 centiares les indications reportées dans le titres de propriétés selon lesquels, la superficie du château Couhins s'étend sur vingt-trois hectares, quatre-vingt-treize ares et trente-trois centiares.

²¹⁷ Ces calculs précis nuancent les descriptions des archives notariales concernant les « 05 ha, 33 ares et 33 centiares de vigne » reconstitués par Victor Constantin Hanappier dans les années 1900.

²¹⁸ Les parcelles de vigne portent les numéros 286, 290, 292 et 332. AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

²¹⁹ Les parcelles de vigne portent les numéros 08, 13, 15 et 17. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

²²⁰ Les archives notariales concernant cette mutation n'ayant pu être consultées, cette période de l'histoire du château Couhins a été, néanmoins, reconstituée par le biais de sources complémentaires, en particulier grâce à l'origine de propriété renseignée dans la mutation postérieure.

Retiré de la « Société Hanappier et C^{ie} » à partir de 1901, Jean Georges Hanappier semble se partager entre son domicile parisien (au 238 rue du Faubourg Saint-Honoré) et les vignes de sa propriété viticole, dans la campagne bordelaise. Divorcé en premières noces de Marguerite Girodroux, en 1910 ; il n'est pas remarié.

Son frère jumeau, Bernard Henri Hanappier²²¹ semble plus engagé dans l'activité familiale. Resté à la tête de la maison de négoce, c'est lui aussi qui est en charge de la gestion et de l'administration des biens de leur mère, après le décès de Victor Constantin Hanappier, en 1902 ; lui était « tout particulièrement revenue, la vente des vins existant sur le domaine de Couhins, à Villenave d'Ornon ». Enfin, Bernard Henri Hanappier embrasse une carrière diplomatique en tant que consul du Guatemala. Cette fonction lui vaut d'ailleurs certaines polémiques, notamment en 1902, lors d'une violente éruption du volcan Santa-Maria dans le sud-ouest du pays. On reproche au consul bordelais de défendre une interprétation très personnelle, pour ne pas dire erronée, des événements passés dans le but inavoué de protéger les intérêts du président du Guatemala, Estrada Cabrera, ainsi que ceux de la filière fructueuse du café, avec laquelle le négociant de « Hanappier et C^{ie} » entretient des liens commerciaux²²².

Les années difficiles que traverse le vignoble du Bordelais dans les années 1920-1930, ne semblent point affecter la production des vins du château Couhins. Durant cette période, en « Graves de Bordeaux », les vins rouges du domaine ne remplissent pas moins de trente tonneaux²²³. Ils ont « une belle couleur, du velouté et de la finesse ». En outre, les vins blancs de Couhins franchissent sans peine – et le maintiennent – le nombre de 25 tonneaux. Apparues sur les terres de la propriété en 1898, les vignes blanches cultivées par Jean Georges Hanappier jouissent de la meilleure réputation. Une situation aussi favorable conduit le propriétaire viticole à créer pour elles, dans les années 1920, le vignoble du clos Cantebau. Charles Féret ne

Parallèlement, l'inventaire dressé en 1902 après le décès de Victor Constantin Hanappier, permet d'apprécier les biens recueillis individuellement ou acquis conjointement par les époux Hanappier ; ces mêmes biens sont entrés dans partage défini entre Jean Georges et Bernard Henri Hanappier. Concernant les biens immeubles, nous pouvons relever : « des terrains sis à Caudéran », « des baraques en bois, sises à Caudéran, 5 et 7 boulevard de Caudéran », « des constructions édifiées à Caudéran, 9 et 11 boulevard de Caudéran », « un immeuble, sis à Caudéran, 13 boulevard de Caudéran (hippodrome) », « une maison, sise à Caudéran, 17 boulevard de Caudéran », « un chai, situé à Bordeaux, 44 rue Frère, non loué », « un terrain ayant 8 m de façade, situé à Bordeaux, rue du Jardin Public », « un immeuble construit à Bordeaux, 57 rue du Jardin Public avec chai, dont l'entrée est 56 rue Ducau », « un autre terrain, sis à Bordeaux, 135 cours du Médoc, d'une contenance de 5 300 m² environ », « un hôtel avec jardin potager et d'agrément, logement du jardinier, serres et autres dépendances, sis à Bordeaux, 133 cours du Médoc ; le tout occupant une superficie de 11 684 m² ».

²²¹ Bernard Henri Hanappier (1867-1935) demeure avec son épouse Marthe Giroudoux (1868-1921), 71 cours Saint-Louis à Bordeaux.

²²² Christian Barbezieux, « Panique commerciale et diplomatique à Bordeaux après l'éruption du volcan Santa-Maria » in *Histoire de l'Ornon Actualités*, n°54, mars 2015, 06 p., pp. 05-06.

²²³ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p., p. 384.

tarit pas d'éloges sur ce clos, « composé des meilleurs cépages, plantés sur un sol caillouteux, reposant sur une couche d'aliôs [...]. Ses produits [ont] ce moelleux et cette grande finesse qui les ont fait immédiatement classer parmi les plus grands vins blancs des Graves. »²²⁴ C'est ainsi qu'à côté de "la marque" château Couhins, dédiée aux vins rouges du domaine, Jean Georges Hanappier ajoute "la marque" clos Cantebau²²⁵, destinée à promouvoir les vins blancs, devenus figure de proue de sa propriété viticole.

Sans enfant, à qui le transmettre, Jean Georges Hanappier cède, en 1933, le château Couhins à ses deux neveux : Éliane et Michel Hanappier, enfants de Bernard Henri Hanappier et de Marthe Giroudoux. Cette « acquisition faite par moitié [entre la sœur et le frère] est réalisée au profit du vendeur [leur oncle] moyennant le service d'une rente annuelle et viagère »²²⁶. Cependant, cette rente s'est éteinte très rapidement, « au décès de Jean Georges Hanappier, survenu le 21 février 1935, et libérant entièrement les acquéreurs du prix d'acquisition de la dite propriété. » Éliane Hanappier est l'épouse du propriétaire viticole Édouard Capbern-Gasqueton²²⁷. Le couple demeure sur la commune de Saint-Estèphe, au château Calon-Ségur ; leur résidence à Bordeaux, est 7 rue Duffour-Dubergier. Michel Hanappier, actif dans la société familiale de négoce en vin et spiritueux, est marié avec Henriette Latrille. Ils habitent à Bordeaux, d'abord au 122 rue Saint-Genès puis 15 place Sainte-Eulalie.

De concert, Édouard Capbern-Gasqueton et Michel Hanappier s'impliquent dans la gestion de la propriété « connue sous le nom de château Couhins, située commune de Villenave d'Ornon et par extension commune de Cadaujac ». Consistant en « maison de maître, dépendances, bâtiments d'exploitation [et] terres en nature de prés, vignes, bois, charmilles,

²²⁴ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 9^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1922, 1130 p., p. 367.

²²⁵ Remarquons qu'en privilégiant ce vocable, Jean Georges Hanappier prend soin de distinguer nettement le "château" du "clos". Par ailleurs, l'emploi du terme "clos renvoie à une terminologie très peu usitée dans le Bordelais mais largement répandue en Bourgogne, où les domaines viticoles sont ceinturés (clos) par des petits murets.

²²⁶ Suivant les termes de l'acte, reçu par maîtres Clermontel et Lefèvre, notaires à Bordeaux, le 13 décembre 1933, « cette rente s'élève à un montant de 24 000 AF pour la première année (01/11/1933-31/10/1934) ; de 27 000 AF pour la deuxième année (01/11/1934-31/10/1935) et de 30 000 AF pour chacune des années restant (à partir du 01/11/1935) ». La minute de cet acte n'ayant pas été déposée aux Archives départementales de la Gironde, il convient de se reporter aux registres des hypothèques : AD 33, 4 Q 2 827, volume 14, n°16, 19/01/1934 : Registres des Hypothèques, 2^{ème} Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1934.

²²⁷ Éliane Hanappier est l'épouse, en premières noces, de Daniel Jean Marie Peyrelongue. Son contrat de mariage avec Édouard Capbern-Gasqueton est reçu par maîtres Antoine Peyrelongue et Paul Clermontel, notaires à Bordeaux, le 18 juin 1931.

Figure majeure de l'histoire du domaine de Pont de Langon, Édouard Capbern-Gasqueton fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans la seconde partie de cette étude, consacrée au domaine de Pont de Langon.

jardin, labours, et autre nature de fonds », le château Couhins conserve sa configuration ainsi que sa superficie de vingt-trois hectares, quatre-vingt-quatorze ares et trois centiares²²⁸.

Inscrit depuis 1937 et 1939 dans l'appellation contrôlée Graves et Graves supérieures²²⁹, « à vrai dire, le véritable berceau des vins de Bordeaux blancs et rouges », le château Couhins est ainsi « groupé dans un organisme dit Syndicat viticole des Graves, dont le rôle est de veiller à ce que rien ne vienne ternir la belle appellation et l'excellent renom des vins de Graves. [Cette structure] joue le rôle de protecteur vigilant des vins, il en suit la production, la vinification et la vente, et les défend contre les tentatives d'imitation illicites. »²³⁰ En 1949, les vignes du château Couhins produisent « 15 tonneaux de vin rouge et 40 tonneaux de vin blanc ». Elles sont composées « des cépages les plus fins : sauvignons, sémillons, muscadelles, pour les blancs ; cabernets, merlots, malbecs, pour les rouges. Les vins du château Couhins possèdent les qualités traditionnelles des grandes bouteilles de Graves. Pour les blancs : très secs, de la sève et du corps ; pour les rouges : du bouquet, du moelleux et une belle couleur. [...] Les vins de Couhins ont obtenu les plus hautes récompenses aux diverses Expositions où ils ont été présentés. »²³¹ En plus, les vignes du château Cantebau-Couhins²³² produisent « 15 tonneaux de vin blanc ». « Constituées par une partie des vignes du château Couhins, [...] ce qui donne (*sic*) à leurs produits ce caractère et cette grande finesse, qui [les] ont fait classer parmi les plus grands crus des vins blancs de Graves. » Dès lors, le commerce du vin de Cantebau-Couhins exige sa prise en charge par la maison de négoce de MM. Dourthe frères. Ces derniers « se sont vu confier par les propriétaires, le monopole de ce délicieux vin sec, qu'ils ont eu le bonheur de faire apprécier et adopter à l'étranger, jusque dans les milieux qui réservaient une préférence exclusive aux grands vins du Rhin et de la Moselle. »

Château Couhins et Château Cantebau-Couhins sont tous deux classés « 1^{er} Cru de Graves ». En effet, telle une consécration, en 1959, les vins blancs du château Couhins sont hissés au rang des « Crus Classés de Graves ». Jusque-là privés d'un classement officiel,

²²⁸ Signalons l'imprécision des indications qui apparaît dans l'acte d'achat sous forme de rente viagère, en date du 13 décembre 1933, concernant la nature des parcelles, leur dénombrement et leur superficie.

²²⁹ L'appellation contrôlée Graves et Graves supérieurs a été réglemantée par le décret du 04 mars 1937 et par le décret du 31 août 1939.

²³⁰ Discours prononcé par O. Lauzan-Meste, président du syndicat viticole des Graves et Graves supérieures. Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1949, 1135 p., pp. 302-303.

²³¹ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1949, 1135 p., p. 312.

²³² Versant dans l'utilisation généralisée du terme "château" depuis la moitié du XIX^e siècle, Édouard Capbern-Gasqueton et Michel Hanappier ont sacrifié le clos Cantebau pour le Château Cantebau-Couhins. Ce glissement terminologique assure sans doute une meilleure identification des vignes de Cantebau, explicitement rattachées aux terres de Couhins.

comparable à celui instauré en 1855²³³, les vins des Graves bénéficient – un siècle plus tard – d'un classement officiel, spécifique à leur région. Ce classement, effectué suivant la législation et à la demande du syndicat viticole des Graves, est établi par l'INAO (l'Institut national des appellations d'origine). Un premier classement, procédé en 1953 est remplacé par celui officiel du 16 février 1959 ; ce dernier étant toujours en vigueur aujourd'hui²³⁴.

Édouard Capbern-Gasqueton décède le 12 octobre 1962. Le partage du château Couhins évolue alors dans sa forme juridique : Éliane Hanappier « est laissée pour seule héritière de la moitié de la propriété »²³⁵ et Michel Hanappier apporte la moitié de la propriété à la Société Civile Saint-Dominique qui lui appartient²³⁶.

²³³ Le classement officiel des [vins de Bordeaux](#) de 1855 a été réalisé à la demande de napoléon III, à l'occasion de l'[Exposition Universelle, organisée à Paris cette même année](#). La liste est établie par les courtiers en vin suivant les prix couramment pratiqués à l'époque. Aussi, à l'exception des vins rouges des Graves du château Haut-Brion, ne sont retenus comme meilleurs crus que les vins rouges du Médoc et les vins blancs liquoreux de Sauternes et de Barsac.

²³⁴ Les Crus Classés de Graves sont tous situés dans l'actuelle appellation Pessac-Léognan. Ils sont au nombre de seize châteaux. Le classement "non hiérarchique" de ces seize crus homologués, s'applique à treize vins rouges et neuf vins blancs secs.

²³⁵ Cette disposition suit les termes du testament olographe d'Édouard Capbern-Gasqueton, rédigé à Bordeaux, en date du 17 novembre 1935, ouvert et décrit judiciairement et déposé au rang des minutes de maître Duvert, notaire à Bordeaux, le 09 novembre 1962.

²³⁶ Ces changements de statuts ont fait l'objet d'un contrat reçu par maître Duvert, notaire à Bordeaux, le 30 janvier 1962.

SECONDE PARTIE

De la maison noble au domaine de Pont de Langon

SECONDE PARTIE : DE LA MAISON NOBLE AU DOMAINE DE PONT DE LANGON

Chapitre 1 La maison noble des Bourran et la noble maison des Lafite Dupont (XVII^e siècle-1798)

II.1.1. Un fief du Moyen-Âge

Au XIII^e siècle, la maison noble de Mons du Pont de Langon est une maison seigneuriale appartenant à Bertrand Demons et au chevalier Géraud Demons²³⁷. L'habitation construite en 1270 a longtemps été la trace de l'existence des terres seigneuriales de Pont de Langon à l'époque féodale²³⁸. Tout aussi tangibles sont les preuves attestant de la présence de la famille Estève à la tête de ce même fief, au XVI^e siècle. En 1518, les sources anciennes laissent à découvrir « noble homme Jehan Estève, seigneur de la maison noble du Pont de Langon »²³⁹ puis, à partir des années 1550, c'est Arnaud Estève, qui est cité comme « écuyer et sieur de la maison noble de Langon, paroisse de Villenave d'Ornon »²⁴⁰. Très précisément même, en 1558, les archives confrontent ce même Arnaud Estève, « écuyer, seigneur de Langon » et le chapitre Saint-André de Bordeaux, « baron de la terre et seigneurie de Cadaujac », contractant ensemble un bail à fief nouveau pour une pièce de bois taillis²⁴¹.

²³⁷ Une fiche de renseignements historiques a été établie en vue de la protection du « Site de Pont de Langon ». Ce document est consultable en ligne, auprès de la Dreal Nouvelle-Aquitaine : <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/ficheinfo/?Code=SIN0000152&Rubrique=SIN>, site consulté le 29/01/2018.

²³⁸ Pour illustration, en 1588, Asdrubal de Ferron, seigneur de la maison noble de Carbonnieux, « achète à M. Raymond Demons, une pièce de terre labourable au lieu-dit du Sablon, dans la paroisse de Villenave, mais aussi une pièce de dix-huit règes de vignes à l'araire [...], au lieu de La Plantole, une autre encore, de quatorze règes, au lieu appelé La Vigne blanche » : Hélène Brun-Puginier et Philippe Roudié, *Château Carbonnieux. Sept siècles dans les Graves*, Paris, Stock, 1999, 155 p., p. 36.

²³⁹ Jehan Estève est qualifié aussi de « seigneur de la maison noble de Brigaille ». AD 33, 2 E 1129, Titres de familles, famille Estève, extrait d'un acte notarié passé devant maître Belleval, notaire à Bordeaux, 1518.

²⁴⁰ AD 33, 3 E 3911, Étude maître Danglade, notaire à Léognan, acte notarié, 05/10/1556.

²⁴¹ « Le chapitre Saint-André de Bordeaux, en qualité de baron de la terre et seigneurie de Cadaujac est seigneur foncier et direct d'une pièce de bois taillis dépendant [de la maison noble du Pont de Langon], située dans ladite baronnie et juridiction de Cadaujac, suivant le contrat de bail à fief nouveau, consenti par le chapitre Saint-André de Bordeaux en

La famille Bourran prend possession des terres de Pont de Langon probablement aux environs de la moitié du XVII^e siècle, pour ne plus les quitter avant le milieu du XVIII^e siècle²⁴².

La maison Bourran, divisée en trois branches répandues en Agenais, en Bordelais et à Paris²⁴³, a occupé « un rang distingué dans la noblesse »²⁴⁴. Illustre figure de la noblesse d'épée est celle de Guillaume de Bourran (décédé vers 1557), seigneur de Scoraille²⁴⁵, « écuyer et chevalier », ainsi qu'il est qualifié dans son contrat de mariage avec Claire Douzon²⁴⁶, en date du 25 mai 1550²⁴⁷. À cette époque, le titre de chevalier est exclusivement réservé aux gentilshommes les plus qualifiés, appartenant aux plus grandes maisons. « La maison de Bourran a produit un grand nombre d'officiers et de chevaliers de Saint-Louis, un maréchal des camps et armées du roi, un sous-lieutenant ou lieutenant des gardes du corps du roi. »²⁴⁸ Noble homme Guillaume de Bourran, écuyer, sieur de Douzon, est le père d'honorable homme Jacques Douzon (vers 1531-1605), écuyer, sieur de Douzon, habitant à Montclar, en Agenais. En 1560, Jacques Douzon épouse damoiselle Antoinette d'Abzac²⁴⁹ et se fixe alors à Bordeaux. Le couple a quatre enfants dont, maître Jacques Douzon de Bourran (1561-1642), baron de Marsac, seigneur de Meaujan, Pudos et Birac. Jacques Douzon de Bourran est avocat au

faveur d'Arnaud Estève, écuyer, seigneur de Langon » et retenu par maître Destivals, notaire à Bordeaux, le 26 mai 1558. AD 33, H 1061, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières situées dans la paroisse de Villenave (Carbonnieux), information recueillie dans la « ventilation de la maison noble du Pont de Langon et dont partie relève de Carbonnieux », 26/03/1759.

²⁴² La famille Bourran a fait l'objet d'un dépouillement de sources manuscrites pour mettre au jour les origines de propriété et les désignations du domaine de Pont de Langon. Par ailleurs, en plus des sources imprimées et de la bibliographie (ci-dessous citées), permettant une meilleure connaissance de cette famille, cette étude s'est aussi appuyée sur l'ensemble des archives contenues dans la sous-série 2 E - Titres de familles : Famille de Bourran, conservée aux Archives départementales de la Gironde. Cette masse documentaire nécessiterait un dépouillement complet. AD 33, 2 E 412/1 à 412/5 : 2 E 412/1, 1596-1809 ; 2 E 412/2, 1664-1707 ; 2 E 412/3, 1663-1769 ; 2 E 412/4, 1745-1762 ; 2 E 412/5, 1709-1770.

²⁴³ « La maison de Bourran a possédé les baronnies de Marsac et de Saint-Barthélémy, en Agenais ; de La Court, en Quercy ; des Guigniers, en Saintonge ; et une vingtaine de seigneuries (Meaujan, Pudos, Birac, Bellestat, Armillac, Mérignac, Tartas, Le Portail, Blanzac, Le Coureau, La Magdelaine, Caudeyran, Roger, Montgaillard, Bessannes, Sistels, Monteyral, etc.) ». Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., p. 377.

²⁴⁴ Parmi « les hauts et puissants seigneurs de Bourran, on compte nombre de seigneurs, nobles, nobles hommes, messires, écuyers, damoiseaux, chevaliers, seigneurs, barons, comtes et marquis de Bourran ». Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., p. 377.

²⁴⁵ Guillaume de Bourran est le fils de Bernard de Scoraille (né avant 1463), seigneur de Scoraille.

²⁴⁶ Claire de Douzon (née vers 1510) est la fille de défunts noble Pierre de Douzon et damoiselle Jeanne de La Caze.

²⁴⁷ « Le sieur de Bourran est assisté d'aucuns ses parents et amys (*sic*) et particulièrement du seigneur de Bourran [noble François de Scoraille], habitant dans son château, dans le pays de Rouergue [près de Rodez], son cousin germain ; du seigneur du Bosc [gentilhomme du comté de Rouergue] et autres, ses parents et amys ». Le contrat de mariage est retenu et expédié par maître Reynal, notaire à Penne d'Agenais, en date du 25 mai 1550.

La qualité des parents qui assistent le futur époux à son contrat de mariage, prouve l'importance de la famille dont Guillaume de Bourran est issu.

²⁴⁸ Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., p. 378.

²⁴⁹ Antoinette d'Abzac est la fille de noble Barthélemy d'Abzac, écuyer, et de damoiselle Jeanne de La Tour.

Parlement de Bordeaux « quand il est pourvu, le premier octobre 1585, de la charge anoblissante de conseiller audit Parlement »²⁵⁰. De son mariage en 1593 avec Catherine de Minvielle (fille d'un conseiller au Présidial de Bordeaux), il a plusieurs fils : ce sont eux qui abandonnent le nom de Douzon dans le courant du XVII^e siècle. Bernard de Bourran (1596-1664), auteur d'une branche, connu sous le titre de baron de Saint-Barthélemy²⁵¹, succède à son père en 1627, dans sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux. Il épouse en 1628, Anne le Comte de la Tresne (fille d'un président au même Parlement)²⁵². Auteur d'une autre branche, Jean-Baptiste de Bourran (1587-vers 1675) est baron de Marsac, seigneur de la Magdelaine (près de Cahors), de Caudeyran et de Roger. En 1636, il épouse Anne de Montalembert, héritière de la seigneurie de Roger²⁵³. Le couple réside en son château de Roger, situé près de Villeneuve d'Agenais. Jean-Baptiste de Bourran est pourvu, le 12 avril 1630, de la charge de président en la Cour des aides de Guienne et obtient des lettres d'honneur en 1660²⁵⁴. Dans son testament en date du 16 octobre 1667, il déclare avoir eu de son union avec Anne de Montalembert sept garçons²⁵⁵ et six filles.

²⁵⁰ Le 20 novembre 1602, Jacques Douzon de Bourran est nommé président de la première Chambre des enquêtes de la même cour.

La famille de Bourran a également fourni de nombreux représentants de la noblesse de robe : « trois présidents aux enquêtes du Parlement de Bordeaux, plusieurs conseillers au même Parlement, un président à la Cour des aides de Guienne, de nombreux officiers [dans la justice et la finance]. »

Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, Ch. Hérissey, tome 6^e, 1907, 416 p., pp. 211-212.

²⁵¹ « Messire Bernard de Bourran, baron de Saint-Barthélemy est seigneur de Pudos, Meaujan, Birac, Armillac et Mérignac ». Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., p. 380.

Bernard de Bourran est le père de Jean de Bourran, baron de Saint-Barthélemy, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1654, qui épouse, en 1660, Jeanne de Sabourin, fille d'un de ses collègues et héritière de la seigneurie de Guigniers, en Saintonge.

²⁵² La branche représentée par Bernard de Bourran est traitée en détails par Jean-Pierre Méric, dans son ouvrage sur l'histoire du château Smith-Haut-Lafitte, lorsqu'il aborde la famille Douzon de Bourran et la transmission de Maujan : Jean-Pierre Méric, *Smith-Haut-Lafitte, Le vignoble des rois d'Aquitaine et de Bordeaux*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2016, 337 p., pp. 66-73.

²⁵³ Le contrat mariage est passé à Roger, le 16 juin 1636, devant maître d'Arrubban, notaire royal.

Anne de Montalembert (décédée vers 1670), dame de Roger et de Montgaillard, est la fille unique de feu messire François de Montalembert, seigneur de Roger, Montgaillard et autres places, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Penne-d'Agenais, capitaine de 100 hommes à pieds, et de dame Melchiorre de Lard de Rigoulières.

Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., pp. 383-384.

²⁵⁴ Jean-Baptiste de Bourran « est conservé dans ce poste à la nouvelle création de cette Cour, par édit du mois de décembre 1659. Il résigne bientôt après, en faveur de Jean-Léon de Mestivier, conseiller en ladite Cour. » Jules de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et armes*, Paris, Dumoulin, tome 3^e, 1860, 626 p., p. 383.

Les lettres d'honneur qu'il obtient, datées de Paris le 24 décembre 1660, sont enregistrées le 09 décembre 1661.

²⁵⁵ Retenons surtout : 1^o) Jean de Bourran, baron de Marsac, seigneur de Roger, marié en 1674, à Marie le Berthon d'Aiguilles. Jean-Baptiste de Bourran lui lègue « La baronye de Marsac et généralement tout ce qui en dépend (*sic*) plus la maison du Puy des Cazeaux de Bordeaux » et 2^o) François de Bourran, marié le 22 novembre 1685 à Jeanne de Raymond de Folmont, dame de Sistels ; le couple est l'auteur de la branche des Sistels. Jean-Baptiste de Bourran lègue à son fils

II.1.2. Joseph de Bourran, seigneur de Pont de Langon

C'est à Jean-Baptiste de Bourran (1637-1713), son troisième fils, seigneur de la Magdelaine, que Jean-Baptiste de Bourran, baron de Marsac, lègue « son bien et domaine du pont de Langon ». Le seigneur de la Magdelaine, « écuyer », hérite donc, vers 1675, des terres paternelles de Pont de Langon « près de Bordeaux »²⁵⁶. « Dépendant du Domaine du Roy à Bordeaux, la maison noble consiste en château, pavillons, offices, grange, chai, cuvier et autres bâtiments ; moulin à eau ; ainsi que jardins, vignes, prés, pâturages, terres labourables, aubarèdes²⁵⁷ et bois taillis. [Le tout] a une contenance de 174 journaux, 20 règes de journal²⁵⁸, suivant l'hommage rendu au roi par messire Jean-Baptiste de Bourran, en date du quinze mai 1679. » L'ensemble de la propriété de Jean-Baptiste de Bourran est estimé à la somme de « 21 855 L ».²⁵⁹

De son union en 1676 avec Anne de Masparraut (ou Masparrot), Jean-Baptiste de Bourran a deux filles²⁶⁰ et un fils, Joseph de Bourran. Seigneur de la maison noble de Mons du Pont de Langon, seigneur de Bourran, Joseph de Bourran « écuyer [est] capitaine d'infanterie [ainsi que] chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et Saint-Lazare ». Le 19 février 1716, Jean de Reilhac « assiste à Bordeaux, en l'église Saint-Éloi, au mariage de son beau-frère, Joseph de Bourran, seigneur de la maison noble et château de Mons au Pont de Langon, avec

« tous ses biens et domaines, rentes, greffes et autres choses généralement qui lui appartiennent, situés en juridiction de Monclar, Sainte-Livrade, Fontgrave, Saint-Pastour et Verteuil. »

De la "branche" Jean de Bourran est issu Joseph de Bourran, connu sous le titre de marquis de Bourran de Marsac, marié en 1771 à damoiselle de Bosredon. « Il est nommé député de la noblesse de l'Agenais aux États généraux en 1789 ; le marquis de Bourran adopte les idées nouvelles et est l'un des premiers à se réunir au Tiers État. Par la suite, il devient maire puis sous-préfet de Villeneuve d'Agen ; il est député du Lot-et-Garonne sous le Premier Empire. La "branche" François de Bourran est représentée à la fin du XIX^e siècle par Jean-Henri de Bourran qui épouse, en 1860, Demoiselle de Basquiat de Mugriet ; de cette union, sont nés plusieurs enfants. »

Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle*, Évreux, Ch. Hérissey, tome 6^e, 1907, 416 p., pp. 211-212.

²⁵⁶ Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, Cahors, A. Laytou, tome XCIV, janvier-mars 1973, 64 p., p. 51.

²⁵⁷ Aubarède est synonyme de vimière, c'est-à-dire d'oseraie ; le vime correspondant au rameau de l'osier. L'aubarède ou la vimière sont donc des parcelles de production d'osiers, pour des attaches et des paniers en tout genre.

²⁵⁸ Dans les années 1680, la superficie de la maison noble du Pont de Langon est de soixante hectares environ.

²⁵⁹ « Le dénombrement fourni en conséquence par ledit sieur de Bourran, devant nos seigneurs les présidents trésoriers de France en Guienne, est bien et dument vérifié. Suivant la sentence du 15 mai 1680, lesdits biens nobles, fiefs, cens et rentes sont estimés à la somme de 21 855 L »

²⁶⁰ Martiale de Bourran épouse le 10 janvier 1702 Jean de Lacombe, écuyer, seigneur de Brousse, habitant Montauriol. Anne de Bourran est l'épouse de Jean de Reilhac, écuyer, seigneur de Sieurac (Quercy) ; le contrat de mariage, en date du 17 juillet 1713, est retenu par maître Banchereau, notaire à Bordeaux.

Catherine de Lamezas. »²⁶¹ Le couple demeure à Bordeaux, en la paroisse de Saint-Eulalie, rue de Cahernan (actuelle rue Sainte-Catherine) puis rue Sainte-Eulalie. Légataire universel de sa mère, qui décède en 1725, Joseph de Bourran est à la tête de la maison noble du Pont de Langon dès la mort de son père en 1713.

Dès 1715, une affaire oppose le nouveau maître des lieux contre « Pierre Paillet, ancien officier au régiment de Champagne, et Marguerite Dirouard, mari et femme », au sujet de servitudes que les deux parties ont en commun, sur un bien que les époux Paillet « tiennent à fief nouveau de l'hôpital général, dans la paroisse de Villenave »²⁶². En effet, ces derniers possèdent « un moulin appelé la Gamarde et immédiatement après, et sur le même ruisseau ou estey, M. Joseph de Bourran a un autre moulin appelé Pont de Langon, et sur lequel ruisseau ou estey et dans la distance et entre ces deux moulins, il y a un échappoir, vulgairement appelé Lindat, par lequel endroit, découlent les eaux superflues qui ont leur cours ordinaire dans l'estey mort et vont se rendre à un ancien canal derrière le moulin de sieur de Bourran. [De cette manière, le moulin de la Gamarde] ne profite pas des eaux qui ont leur cours dans ledit estey mort. »²⁶³ Les arrangements à l'amiable ne semblent pas l'emporter au vu du constat que fait Pierre Paillet en 1717, jugeant que « les écritures fournies de la part de sieur Joseph de Bourran sont pleines de ruse et d'artifice, croyant par-là sauver une cause de plus en plus déplorable [...]. D'ailleurs, il réproûve que « de tout temps, le sieur de Bourran a pratiqué les voies de fait, soit pour rendre le moulin des suppliants inutile ou soit encore pour détruire leur fonds adjacent audit estey mort. » En outre, l'affaire se complique car, « croyant que sa qualité lui permet de tout entreprendre, ledit sieur de Bourran, s'est en plus avisé de fermer et boucher par une chaussée solide, le canal appelé l'estey mort. »²⁶⁴ Cette entreprise « oblige les suppliants de donner leur requête en la cour, le 27 juillet 1717. [Ils demandent, entre autres], que le sieur de Bourran ait à ouvrir la chaussée qu'il aurait fait faire au canal appelé l'estey mort et de rétablir les choses dans leur premier état ». En réponse, Joseph de Bourran semble multiplier fausses accusations et autres calomnies, jusqu'à faire faire un second canal de détournement des eaux.

²⁶¹ Catherine de Lamezas (1670-740) est la fille et la sœur de conseillers à la Cour des aides et des finances de Guienne. Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, Cahors, A. Laytou, tome XCIV, janvier-mars 1973, 64 p., p. 51.

²⁶² « Par titre du 31 décembre 1640, [le bien] fut donné à rente constituée et à fief nouveau, par le syndic des pauvres de l'hôpital Saint-André à Bordeaux, à Pierre Paillet et à sa femme ».

²⁶³ AD 33, 20 B 3573, Sacs à procès : « plaignants, Pierre Paillet et Marguerite Dirouard ; contre Joseph de Bourran. Affaire moulin de la Gamarde et moulin de Pont de Langon », 1717-1726.

²⁶⁴ « De manière que, profitant de toutes les eaux, pour peu que le sieur de Bourran les retienne à son moulin, elles refoulent à celui des suppliants et se répandent dans leurs fonds [ce] qui rend [leur moulin] impraticable et absolument inutile ».

Le jugement rendu le 29 janvier 1726, condamne « ledit sieur de Bourran de [rétablir] l'estey mort, de combler ou boucher les nouveaux canaux qu'il a faits en 1717 et 1723 et de mettre les choses dans l'état qu'elles étaient avant son entreprise ; [le tout] avec dommages et intérêts que ledit sieur Paillet mettra par état et déclaration [...]. Ledit sieur Bourran [est appelé] à ne plus user à l'avenir de telles et semblables façons [...] pour qu'à l'avenir (*sic*), il n'y ait plus de contestations à donner. »²⁶⁵

Preuve est faite que l'administration de Pont de Langon n'est pas chose aisée pour Joseph de Bourran. Après une gestion plus que délicate de son ruisseau de l'Eau Blanche, le seigneur montre une administration plus aisée de ses terres, à travers notamment, en 1736, l'achat d'une pièce de vigne au lieu « Lagravette »²⁶⁶. Cet objet, « désigné « la vigne sableuse » et déclaré fief des seigneurs de la maison noble de Carbonnieux », se situe à l'ouest de la seigneurie, « le long du chemin qui conduit du moulin de Paillet à la Maison noble de Carbonnieux ». La parcelle ainsi décrite, confirme "la souveraineté" que détient la famille Bourgoïn, à cette époque, dans le quartier de la Gravette au sein du village Philippe. Pour illustration, c'est auprès de Jean Bourgoïn – et devant maître Jean-Baptiste Banchereau – que Joseph de Bourran fait l'acquisition de cette pièce qui, du reste, « dépend d'un bien plus vaste, appartenant à Michel Gueyraud, oncle de Jean Bourgoïn », autrement dit le bourdieu Philippe²⁶⁷. La vigne sableuse qui enrichit, « en surplus », les terres de Pont de Langon, démontre à son tour le pouvoir d'attraction qu'exerce au XVIII^e siècle le village Philippe, pour les propriétaires alentour de la paroisse de Cadaujac.

Les limites de la maison noble de Pont de Langon, « située en la paroisse de Villenave et dans celle de Cadaujac », sont à peu près identifiables dans les années 1740. « Au couchant, elles consistent [donc] partie au surplus qui est composé de la pièce de vigne de Lagravette, [...] et partie au bourdieu de M. Banchereau (notaire à Bordeaux) ; du midi, partie aux bois taillis des RP Bénédictins [...] et partie aux vignes des héritiers dudit Gueyraud, bornes de pierre et fossés entre deux ; du levant, par entier, au grand chemin royal par lequel on va et vient de Bordeaux à Castres, et partie, en rentrant, aux vignes des héritiers Gueyraud ; du nord, partie aux prairies desdits héritiers du sieur Paillet et le surplus, au ruisseau ou estey par lequel découlent les eaux

²⁶⁵ AD 33, 20 B 3573, Sacs à procès : « plaignants, Pierre Paillet et Marguerite Dirouard ; contre Joseph de Bourran. Affaire moulin de la Gamarde et moulin de Pont de Langon », 1717-1726.

²⁶⁶ AD 33, 3 E 541, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 30/06/1736.

²⁶⁷ Rappelons-nous, à ce sujet, que le 10 février 1754, afin d'agrandir son domaine de la Gravette, Jean-Baptiste Banchereau achète le bourdieu Philippe à Jean, Anne, Radegonde, Jeanne Gueyraud et Marie Gueyraud, épouse Dubos, vigneron, agissant en qualité d'héritiers de feu Michel Gueyraud et Pétronille Villatte, leur père et mère ».

du moulin de la Gamarde »²⁶⁸. Dans ces confrontations se déploie, « avec son château et ses terres, la maison noble de Mons du Pont de Langon : château ; chai, cuvier, grange, écurie, logement des valets, métairie ; jardin, vignes, prairies et pacages, aubarèdes, terres labourables, bois taillis et autres natures de fonds. »²⁶⁹

En ces mêmes années, Pont de Langon perd en ses terres la présence de Catherine de Lamezas, décédée le 31 mars 1740. Cette disparition doit-être d'autant plus regrettable pour la seigneurie que le rôle tenu par l'épouse de Joseph Banchereau y était réel et ses responsabilités tout aussi importantes. De la sorte, c'est Catherine de Lamezas qui, en l'absence de son mari, « régissait, gouvernait, administrait tous ses biens et affaires poursuivies »²⁷⁰ sur leur domaine de Villenave et Cadaujac. « Sans enfants et comme ils ont une véritable amitié l'un pour l'autre, chacun des époux fait nommer l'autre et le justifie pour son héritier universel et général en tous ses biens, meubles et immeubles »²⁷¹. Ainsi, « le sieur de Bourran [est-il] héritier universel et général de Dame Delamezas. « Désirant être ensevelie dans l'église de la paroisse où elle décèdera », le corps de Catherine de Lamezas est enterré à Bordeaux, paroisse Saint-Éloi ; elle « donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Cadaujac la somme de 200 Livres »²⁷²

C'est désormais seul que Joseph de Bourran continue de représenter (pour quelques années encore), la famille de Bourran en la maison noble de Mons du Pont de Langon. Même si toute son attention reste concentrée sur la bonne tenue de son exploitation agricole, son attachement pour « le château », ainsi qu'il l'avait partagé avec son épouse tend, lui, à s'affaiblir. De fait, dès 1742, « la Maison est donnée et délaissée, à titre de ferme, par Messire Joseph de Bourran en faveur de sieur Etienne Dejean ». Marchand à Bordeaux où il demeure

²⁶⁸ En résumé, la maison noble du Pont de Langon est cantonnée, à l'ouest, par le bourdieu de la Gravette de Jean-Baptiste Banchereau et les possessions des Gueyraud au village Philippe ; au sud, par les terres de la maison noble de Carbonnieux et les possessions des Gueyraud au village Philippe ; à l'ouest, par la route de Bordeaux à Langon et au nord, par le ruisseau de l'Eau Blanche sur lequel est construit son moulin de Pont de Langon. Remarquons « les vignes [septentrionales] du bourdieu du sieur Banchereau, chemin entre deux [avec la maison noble du Pont de Langon] ».

²⁶⁹ « Dans lesquelles confrontations, sont [aussi] englobés une maison, jardin et plantier de vignes, appartenant aux héritiers du nommé Mellac (meunier) ; aussi le tout borné et limité par des bornes de pierre, sauf lesdits biens mieux limités ». AD 33, 3 E 17550, Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 17/03/1748.

²⁷⁰ Joseph de Bourran a fait et constitué Catherine de Lamezas sa procuratrice générale, suivant une procuration passée devant maître Brun, notaire à Bordeaux, le 14 avril 1734. Il donne pouvoir pour lui et en son nom, pendant son absence de la ville de Bordeaux, [...] pour tous ses procès menés et annoncés ; ses débiteurs [...] ; les loyers et prix de baux à fermer ; donner quittance et décharger en la meilleure forme ; dire, produire, contredire, se présenter à toutes assignations, opposer, bannir, demander et obtenir main levée [...] et ce, concernant dans toutes les affaires du seigneur. » AD 33, 3 E 23034, Étude maître Brun, notaire à Bordeaux, contrat contenant procuration, 14/04/1734.

²⁷¹ En tous ses biens, meubles et immeubles ainsi que « tous ses droits, noms, raisons et actions dont il lui est permis de disposer suivant le droit et coutumes des lieux ». AD 33, 3 E 591, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, testament (rédigé le 2 novembre 1716 et ouvert le 8 juillet 1740), 08/07/1740.

²⁷² Le testateur, quant à lui, « désire être enseveli dans l'église de la paroisse de Cadaujac, où est située sa maison de Mons et où il demeure ordinairement. [Pareillement à la testatrice,] il donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Cadaujac la somme de 200 Livres ».

paroisse Saint Siméon, rue du Pas-Saint-Georges, Étienne Dejean est le gendre « du sieur Dupuy, fermier de la Maison Noble du Pont de Langon depuis 1734²⁷³. La seigneurie lui est désormais cédée²⁷⁴ « avec tous ses biens et dépendances [...], étant compris les cuvées et autres vaisseaux vinaires, gros et menus, qui sont dans les bâtiments »²⁷⁵. De plus, est permis à Étienne Dejean « de monder les arbres en temps et saison et de couper et profiter de ceux qui se trouveront morts, en complantant à la place de chaque aubier mort, une latte ; [tout comme il lui est autorisé,] de couper les bois taillis en bontemps (*sic*) et saison, lorsqu'ils seront de coupe, en observant de laisser les baliveaux, conformément aux ordres. » En contrepartie, Étienne Dejean « promet de faire donner aux terres et vignes les façons nécessaires, suivant l'usage des lieux et en bontemps et saisons ». Par ailleurs, « à l'égard du moulin en eau dépendant de la maison noble affermée, il est convenu que si le sieur Dupuy [...], ne l'a pas rétabli comme il s'y [était] obligé, le sieur Dejean satisfera comme il y est obligé, se vendant pour cet effet caution solidaire pour ledit Dupuy [...]. Pendant le cours du présent bail, le sieur Dejean sera tenu d'entretenir le moulin en eau de la même manière que ledit Dupuy y était tout obligé. » Selon une appréciation plus globale, « le sieur Dejean promet de bien régir et gouverner lesdits biens en bon ménage et père de famille ».

De son côté, Joseph de Bourran qui « promet et s'oblige de faire et laisser jouir paisiblement le sieur Dejean de l'effet du présent bail²⁷⁶, se réserve personnellement son logement et domaine dans la Maison Noble, à laquelle il [fera faire] toutes les réparations nécessaires aux fins qu'elle soit close et bien couverte ainsi que tous les autres bâtiments et dépendances ». Force est de constater que Joseph de Bourran ne tient pas ce dernier engagement. Son désintérêt sans doute croissant le rend négligeant envers son bien de Pont de Langon et c'est « une maison en grand désordre », dont il finit par se défaire totalement le dix-sept mars 1748.

²⁷³ Ce bail à ferme est passé devant maître Brun, notaire à Bordeaux, le 14 avril 1734. AD 33, 3 E 23034, Étude maître Brun, notaire à Bordeaux, contrat contenant bail à ferme, 14/04/1734.

²⁷⁴ Plus précisément, le bail défini « pour une durée de neuf années [est effectif] à compter du 1^{er} janvier 1744, moyennant le prix de 1 600 L par an. Somme payable, tel que Sieur Dejean promet et s'y oblige, en deux parties et paiements égaux, de 800 L chacun, l'un 1^{er} mars et l'autre 11 novembre, jour de Saint-Martin. » AD 33, 3 E 611, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, contrat contenant bail à ferme, 01/03/1742.

²⁷⁵ « Desquels vaisseaux vinaires, avec d'autres effets qui seront remis au preneur, sera fait un état double, au premier jour pour être rétablis audit seigneur de Bourran à la fin du présent bail ». AD 33, 3 E 611, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, contrat contenant bail à ferme, 01/03/1742.

²⁷⁶ Tout en convenant « qu'Étienne Dejean ne pourra être dépossédé desdits biens durant le cours du bail, [il est cependant accepté] que le seigneur de Bourran pourra, si bon lui semble, vendre une petite partie des fonds compris dans la présente ferme qui sont du fief de la maison noble de Carbonnieux ». AD 33, 3 E 611, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, contrat contenant bail à ferme, 01/03/1742.

II.1.3. Pierre Dulorié, visiteur de Pont de Langon

La vente du domaine est réalisée au profit de Pierre Dulorié, « avec toutes ses circonstances, appartenances et dépendances, fief, cour, rentes, droits et devoirs seigneuriaux y [étant] attachés et exprimés, tant dans les hommages rendus au roi, à cause de son duché de Guyenne, que dans les dénombremens fournis en conséquence, sans aucune exception ni résignation. »²⁷⁷ L'acquisition est « payée en une rente annuelle et viagère de 1 400 livres à commencer ce jour [du 17 mars 1748], [et en plus de la somme] de 22 000 livres, [que] le sieur Dulorié, acquéreur, a payé réellement comptant audit seigneur de Bourran, vendeur. »²⁷⁸ Ces conditions de vente inquiètent d'ailleurs Jean de Reilhac, seigneur de Sieurac et beau-frère de Joseph de Bourran qui, « au nom et comme mari de Dame Anne de Bourran, [manifeste] son besoin d'avoir connaissance de ce contrat par rapport à leur affaire de famille ». ²⁷⁹

La maison noble du Pont de Langon que laisse Joseph de Bourran à Pierre Dulorié est donc « très dégradée et détériorée ». « Tous ses biens exigent, en totalité ou en partie, plusieurs réparations pour éviter la ruine [...] : les planchers de la maison [sont] en majeure partie pourris [tandis que] ses portes-fenêtres et contrevents ont besoin d'être refaits à neuf. Les couvertures des bâtiments [d'exploitation] ont besoin d'être rétablies et [présentent] plusieurs gouttières ; la grange de la métairie s'écroule : [sa] couverture et [sa] charpente étant [en] majeure partie [au sol]. » Vouées au même sort, les terres sont dans un état d'abandon total : « les fossés des prairies sont comblés et les autres fonds ont besoin d'être refaits à neuf ».

Pierre Dulorié présente-t-il les qualités requises pour rendre à la maison noble du Pont de Langon, ses lettres de noblesse d'antan ? Bourgeois de Bordeaux, demeurant en la paroisse Sainte-Colombe, ce négociant fait montre, en tous les cas, de tous les talents nécessaires pour exceller dans sa pratique du commerce²⁸⁰. Ses marchandises sont nombreuses et variées : « fromage, produits coloniaux, produits grassex mais aussi, cacao, café, coton, indigo ou bien encore, sucre, beurre, huile, savon, chandelle et suif ». Son activité le met en contact avec

²⁷⁷ AD 33, 3 E 17550, Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 17/03/1748.

²⁷⁸ Joseph de Bourran étant décédé avant 1755, cette rente viagère s'est éteinte assez rapidement.

²⁷⁹ D'abord refusée par maître Perrens, « une expédition en bonne forme dudit contrat de vente lui est délivrée sur autorisation du procureur général du Parlement de Bordeaux ». AD 33, 3 E 17550, Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 17/03/1748.

²⁸⁰ Le fonds des négociants, conservé aux Archives départementales de la Gironde, contient un dossier relatif à l'activité commerciale menée par Pierre Dulorié, entre 1734 et 1750. Sur plus de 18 dossiers, ces sources sont réparties en deux domaines : 1°) la correspondance commerciale (7 B 1322 à 7 B 1326) et 2°) le commerce maritime et sa comptabilité (7 B 1327 à 7 B 1340).

plusieurs correspondants de différents pays, tels MM. Aché et Goris, d'Amsterdam et Balguerie, de Middelbourg (Pays-Bas) ; MM. Bourdaux d'Û Jacmel (Saint-Domingue) et Laborde de Saint-Pierre (Martinique) ; MM. Clermont et Linwood, de Londres ; MM. Galwey, de Cork (Irlande) ou Galart, de Cadix (Espagne). En France, Pierre Dulorié fait commerce avec MM. Grateloup, Arquyer et Durax, à Bayonne ; M. Marcadé, à Dunkerque et M. Guillon à Marennes ainsi que M. Embry à Paris. Il sait porter conseils à « M. Suverbie à La Martinique, désolé depuis la déclaration de guerre contre l'Angleterre, [à qui] il prédit des bouleversements [et auquel il enjoint] de battre en retraite, dépensant peu pour n'être pas forcé de faire beaucoup d'affaires qui tourneraient en ruine. »²⁸¹

Dans toute la pratique de son métier, il informe « M. Elie Leysson à La Martinique, que la présente [cargaison] [lui] parviendra par le navire Le Roi David, capitaine Fouroy, dans lequel [il a] chargé aussi à [son] adresse 08 tonneaux et demi de vin rouge de Cahors, de la meilleure qualité, 100 barils de bœuf d'Irlande ; aussi ci-joint le connaissement et la facture. Il y a aussi un tonneau de vin, marque EL, qui est un peu plus faible que l'autre mais qui, tout de même, est aussi fort bon. »²⁸² Sa missive adressée à « M. Marcadé, à Dunkerque », en 1746, est la source précieuse indiquant que l'expérience de Pierre Dulorié dans le négoce est déjà longue : « Je vais joindre ma Maison à celle de Pierre Desvignes, mon beau-frère, peu après la foire [...] ; moyennant quoi nous serons à portée de faire un commerce plus étendu et moins fatigant. Son caractère paisible et de bonne foi me promet une entière satisfaction pour l'avenir [...]. 25 années de travail m'ont un peu instruit (pour le commerce), à la vérité bien à mes dépens, ayant été en plusieurs occasions dupé par trop de bonne foi. J'ai voulu profiter de ce qui m'a coûté

²⁸¹ AD 33, 7 B 1324, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 07 avril 1744, 1744-1746.

Une autre liasse montre un Pierre Dulorié vindicatif à l'égard de « M. Audat, à Port Royal : N'ayant reçu aucune de vos nouvelles depuis le 06 décembre 1743, avec juste raison je puis me plaindre de vous. Il faut que vous soyez sans religion et sans crainte de Dieu pour agir comme vous faites à mon égard. Voilà la reconnaissance dont vous me payez après vous avoir confié mes fonds et ceux de mes amis qui m'accablent de reproches de les avoir mis entre de si mauvaises mains. Il n'y a pas votre semblable. Je vous ai dit en commençant à correspondre avec vous, que j'avais été prévenu que vous ne remettiez les fonds de personne. J'ai cru que c'était quelque [grief] qu'on avait contre vous mais malheureusement, me faille vous faire éprouver de la vérité et me plaindre de mon funeste penchant à favoriser les enfants de Bordeaux, mes patriotes. » AD 33, 7 B 1324, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 17 janvier 1745, 1744-1746.

²⁸² AD 33, 7 B 1325, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 03 septembre 1748, 1747-1749.

Dans l'exercice de son métier, Pierre Dulorié sait aussi jouer de son influence dans ce monde du négoce qu'il connaît bien. Ainsi s'adresse-t-il à « M. André Mertens, à La Martinique : Le porteur de la présente est Jacques Peyrelade. C'est un jeune homme qui a toujours eu projet de passer à la Martinique et le reste chez moi (*sic*). Depuis 4 ans, il passe dans le navire l'Etoile du Nord ; nos amis lui ont donné son passage gratis. Vous m'obligerez beaucoup de le placer dans quelque bonne Maison. Il a une belle main pour l'écriture et aime beaucoup le travail. Je vous le répète, vous me feriez bien plaisir de lui accorder un secours autant que vous le pourrez. Il m'a promis de se comporter bien [et de] contenter ceux qui l'occuperont. Il a quelques lettres de recommandation mais je lui ai recommandé de ne faire que suivre vos conseils que je vous prie de lui donner. Il compte beaucoup sur ma recommandation auprès de vous et moi sur votre amitié. » AD 33, 7 B 1325, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 29 novembre 1748, 1747-1749.

bien cher, soit en inquiétude que la perte ou bien en écartant de mon commerce celui de travailler par commission. »²⁸³

Conscientieux et rigoureux, le négociant se soumet aux impératifs administratifs requis par les connaissements, polices d'assurance, permis de décharger, billets ou lettres de changes et autres quittances de droit d'entrée. Il tient tout aussi régulièrement son « Livre journal » ainsi que celui « de dépenses ». Il réceptionne ou charge les marchandises des navires nommés La Fortune, Le Christophe de Saint-Denis, Saint-Vincent, Saint-Michel, Le Jeune Lambert, L'Étoile du Nord, L'Hyphigénie, Le Grand Dauphin, Le Vigilant. Au détour de livraisons ou expéditions effectuées, sont déclarés « pour le compte de M. Dulorié, armateur à Bordeaux : 17 barriques de sucre terré, 04 barils beurre vieux de n°1 à 4, 05 barriques beurre, 56 pipes entières d'huile fine, 20 tonneaux et 3/8^e de tonneaux, 362 barils bœuf, 50 cochons, 100 barriques jambons, 12 tonneaux et 03 barriques vin rouge, 27 demi barriques vin blanc, 02 tonneaux bière (*sic*), 40 frequins beurre, 30 caissons chandele (*sic*), 18 caissons bougie de table, 60 barils farine, 40 caissons fromage, 06 tonneaux fromages gruyère, 50 paniers liqueur, 01 caisse contenant 100 boîtiers de thé, 02 barriques sel »²⁸⁴. Les permis de décharger comme les quittances de droits d'entrée montrent le circuit qu'effectuent les marchandises de Pierre Dulorié : d'abord « dirigées au Bureau de la Douane, pour y être vues, visitées, pesées et plombées, [elles sont ensuite] conduites par la Porte de Saint-Pierre ou Saint-Jean, en direction du Magasin de l'Entrepôt, des Epiciers »²⁸⁵, loué par le négociant bordelais.

Son aisance matérielle, son sens de l'investissement, ont, en toute logique, conduit Pierre Dulorié vers la maison noble de Pont de Langon, en 1748. Les intérêts économiques qu'il en attend se mêlent sans doute à "l'anoblissement" dont son rang de bourgeois de Bordeaux veut tirer profit. Seulement, une dizaine d'années plus tard, le nouveau seigneur de Pont de Langon est devenu un homme d'affaires en grandes difficultés financières. C'est un Pierre Dulorié ruiné par des transactions commerciales que nous retrouvons, au milieu de Pont de Langon tombé en ruines. En 1757, un arrêt du Parlement de Bordeaux établit le décret de saisie de son domaine, « à la requête des sieurs Isaac Marc Chauvin et Jean Karney, négociants aux Chartrons ».

²⁸³ AD 33, 7 B 1326, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 08 octobre 1746, 1740-1749. Sa pratique du métier bien éprouvée n'entame en rien, chez Pierre Dulorié, son goût pour les affaires. Il s'en confie à « M. Galart à Cadix : Quoi qu'il en soit, il me tarde de l'avoir finie [cette affaire] pour en entamer d'autres, plus lucratives et moins embarrassantes ». AD 33, 7 B 1326, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Copie de lettre en date du 23 septembre 1747, 1740-1749.

²⁸⁴ AD 33, 7 B 1327, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Connaissements et polices d'assurance, 1739-1750.

²⁸⁵ AD 33, 7 B 1339, Fonds des négociants : Fonds Pierre Dulorié. Quittances de droit d'entrée, 1748-1749.

II.1.4. Jean Pierre Lafite Dupont, maître de Pont de Langon

Ce même arrêt du Parlement « porte réception d'enchère et adjudication en la faveur de Jean Pierre Lafite Dupont ». En conséquence, et « pour la somme de 33 100 Livres »²⁸⁶, ce dernier prend possession de la maison noble du Pont de Langon le 2 septembre 1757²⁸⁷.

Jean Pierre Lafite Dupont n'est pas sans méconnaître « l'état entièrement dégradé » de la maison noble du Pont de Langon²⁸⁸. L'inventaire que lui en a dressé maître Banchereau, restitue un état complet de l'ensemble de la propriété au milieu du XVIII^e siècle. Les pièces de vigne, qui rappellent la dimension viticole de la maison noble du temps de la famille Bourran, représentent en grande majorité les seules terres encore cultivées sur le domaine. « Le sieur Surin, habitant de la paroisse de Cadaujac, est le vigneron de la Maison Noble du Pont de Langon ». La pièce de Lagravette (dépendant du village Philippe) « est taillée et levée sur son entière œuvre » alors que celle, appelée Laroque, « est taillée et levée sur vieille œuvre ; la pièce de terre qui est au-devant, n'a pas été labourée depuis un an. » Le sixième de la vigne de la pièce Le Pigeonnier « est garni d'œuvre nouvelle et le surplus, levé sur vieille œuvre ; elle est toute taillée. Le jardin, à ses côtés, est en très mauvais état et entouré d'une palissade d'aubarède. » À la suite, « une pièce partie en palus, autre partie en vigne et le reste en friche ; [celle-ci] n'est que taillée et [celle-là] est semée aux deux tiers et l'autre tiers n'est que labouré. » La pièce dite Le Clos, est partie en vigne, taillée et levée sur vieille œuvre ; autre partie en terre labourée et non semée ; et le surplus, jardin en très mauvais état. Ce clos est contigu à la dite Maison Noble ; ses murailles, dont [il] était autrefois enfermé, sont totalement détruites. »

²⁸⁶ Sur la somme de trente trois mille cent livres, ont été distraites celle de six cents livres pour les vaisseaux vinaires (et autres effets mobiliers) et celle de trente-deux mille cinq cents pour les immeubles la somme de 32 500 L

²⁸⁷ Toutefois, les convoitises de Jacques Pierre Lafite Dupont sur le domaine de Pierre Dulorié sont antérieures à son acquisition par adjudication. En effet, « par appointment du 22 janvier 1757, le bail des fruits des biens appelés du Pont de Langon, appartenant à Pierre Dulorié, a été délivré à Jean Pierre Lafite, sous le nom de Pierre Passebos (lui aussi négociant de Bordeaux), à raison de 1 200 L par an. » AD 33, 3 E 26575, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, inventaire, 17/02/1757.

²⁸⁸ « Instruit que les biens dépendant dudit bail [qui lui avait été délivré le 22 janvier 1757] étaient entièrement dégradés, Jean Pierre Lafite Dupont aurait pris le parti de présenter sa requête en la cour pour requérir le transport d'un commissaire sur lesdits biens afin d'en faire état et procès-verbal pour que dans la suite, on ne puisse lui imputer les détériorations et dégradations qui ne seraient pas de son fait. » AD 33, 3 E 26575, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, inventaire, 17/02/1757.

De cet ensemble, d'autres parcelles sont encore désignées. Des pièces de terre : une, « dépendant de la métairie du domaine et séparée de la pièce Delagravette par un chemin qui conduit à Carbonnieux et à Courréjean »²⁸⁹ ; une autre, « au bas de laquelle, vers le couchant, est un morceau de bois taillis et futaie »²⁹⁰. Une terre en pacage est séparée des autres parcelles par « le ruisseau qui vient du moulin de ladite Maison ; les fossés qui la séparent des autres pacages sont totalement comblés alors que ceux qui servent à écouler ses eaux sont en assez bon état. » Quant à la pièce de pré appelée Au Bruyle de Beroy, « elle n'est entourée d'aucun fossé ». Deux pièces d'aubarède sont à l'abandon : « leurs fossés sont tous comblés et ils ont besoin d'être refaits [...], pour en empêcher l'entière disparition ». Le bois taillis, dépendant de l'une de ces deux pièces appelée Robin, « n'est rempli que de joncs et de ronces ». « La vimière²⁹¹ est totalement dégarnie, ce qui est occasionné par l'ombrage des arbres fruitiers qui sont dans celle-ci ». Enfin, « du côté du nord, le ruisseau qui borde les aubarèdes et qui conduit les eaux au moulin de la dite Maison Noble, est totalement comblé et ne peut dégorger ses eaux ; ce qui occasionne que lorsque les eaux sont abondantes, elles se répandent dans les fonds [ou parcelles] et entraînent avec elles une quantité prodigieuse de sable, ce qui ruine les prairies et terres, sur lesquelles elles sont jetées. »

L'état des bâtiments d'exploitation n'est pas moins désastreux mais il rend compte que les seuls efforts consentis ont été fournis pour garantir, avant tout le reste, la production du vin de Pont de Langon. Ce vin est fabriqué « dans la grange servant actuellement de cuvier » Il y a dans cette grange « un pressoir avec toute sa garniture, plus 01 grande cuve, cerclée en bois ; plus 02 autres petites cuves aussi cerclées en bois y manquant à une. Lesdites 03 cuves néanmoins en assez bon état ; plus 02 gargouilles et 02 douils, tant grands que petits ; plusieurs barriques neuves et deux grandes. À l'étage, le mur de la fenêtre du grenier est totalement détruit. De même, « placé au côté de la dite grange [...], avec un mur qui a besoin d'être recrépi dans son entier », le chai est malgré tant de détériorations « plein de vin ». Pareillement, « le petit cuvier, à côté dudit chai, [...] a des murs crevassés de haut en bas [...], décharnés et

²⁸⁹ « Elle a étéensemencée l'année dernière en seigle et blé d'Espagne ; actuellement la moitié estensemencée en seigle et l'autre moitié n'est point labourée ». AD 33, 3 E 26575, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, inventaire, 17/02/1757.

²⁹⁰ « Une première partie de [cette] terre qui est en labour, estensemencée en seigle ». AD 33, 3 E 26575, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, inventaire, 17/02/1757.

²⁹¹ Pour rappel : vimière est synonyme d'aubarède, c'est-à-dire d'oseraie ; le vime correspondant au rameau de l'osier. La vimière ou l'aubarède sont donc des parcelles de production d'osiers, pour des attaches et des paniers en tout genre.

décrapis ; [pour autant], sa maie et sa selle sont en pierre et en assez bon état. »²⁹² En revanche, de l'ancien moulin des Bourran, il ne reste que des vestiges : « totalement ruiné, il est rempli en grande quantité de bourriers, avec une meule au-dessus de lui qui est très mince. Sa charpente est totalement pourrie et il n'y a point de porte pour le fermer. Tout est entièrement délabré et menace une ruine prochaine »

Le courage et la ténacité doivent grandement animer Jean Pierre Lafite Dupont lorsqu'en ces premiers mois de l'année 1757, il parcourt sa maison noble du Pont de Langon avec l'ambition de lui redonner son lustre des décennies écoulées. Il ne compte pas ses efforts, en effet, sauf qu'ils doivent servir une autre cause, bien moins grandiose. Pour preuve, dès 1758 et durant plus de vingt ans, un désaccord oppose le propriétaire de Pont de Langon contre les représentants des bénédictins de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, seigneurs de Carbonnieux ; ceux du chapitre Saint-André de Bordeaux, seigneurs de Cadaujac ; et le receveur général des domaines et bois en Guienne, représentant du « Domaine du Roy, le Haut Domaine ». « Les RP Bénédictins de Bordeaux, à cause de leur maison noble de Carbonnieux, [...] prétendent être seigneurs fonciers et directs de quinze journaux un quart et demi de fonds, [de la maison noble du Pont de Langon], pour le devoir de l'agrière, au quint des fruits, et ce en vertu d'un bail à fief nouveau remontant au 30 janvier 1566²⁹³. De son côté, « le chapitre Saint-André de Bordeaux, en qualité de baron de la terre et seigneurie de Cadaujac [se dit] seigneur foncier et direct d'une pièce de bois taillis dépendant [de ladite maison], d'une contenance de 110 journaux, suivant un contrat de bail à fief nouveau, en date du 26 mai 1558²⁹⁴. « Le sieur Lafite dénonce ses actes d'opposition », et s'en tient « au paiement des lods et ventes de cette acquisition, comme relevant du Domaine de Sa Majesté »²⁹⁵. Une ventilation de Pont de Langon, effectuée en 1759 par le receveur des domaines, établit la contenance de la maison noble comme suit : « 174 journaux, en fief du Roy ; 110 journaux en roture du chapitre Saint-André et 5 journaux en

²⁹² L'inventaire décrit dans les moindres détails différents autres objets, notamment les logements des paysans et les bâtiments pour abriter les animaux ; tous étant « aussi délabrés que décrépis ». La métairie est également en « très mauvais état ; [...] les cinq chambres servant de parcs à bétail sont totalement en ruines ». AD 33, 3 E 26575, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, inventaire, 17/02/1757.

²⁹³ Conditions énoncées et acceptées, contenues dans le contrat de vente de ces pièces « par André Destampes, en faveur de M. de Bourran, le 15 juillet 1700 ». AD 33, H 1061, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières situées dans la paroisse de Villenave (Carbonnieux), « ventilation de la maison noble du Pont de Langon et dont partie relève de Carbonnieux », 26/03/1759.

²⁹⁴ « Contrat de bail à fief nouveau consenti par le chapitre Saint-André de Bordeaux, en faveur d'Arnaud Estève, en date du 26 mai 1558 ». AD 33, H 1061, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières situées dans la paroisse de Villenave (Carbonnieux), « ventilation de la maison noble du Pont de Langon et dont partie relève de Carbonnieux », 26/03/1759.

²⁹⁵ AD 33, C 1070, Domaine et Terrier, « instance du sieur Lafite », 12/04/1761.

roture des RP Bénédictins (10 journaux en conteste entre le Domaine et les religieux Bénédictins) ; [le tout, pour un total] de 300 journaux [quatre-vingt-seize hectares]. »²⁹⁶

L'affaire n'en reste pas là ; elle s'éternise même au gré de requêtes en opposition et d'actes de dénonciation de la part des parties²⁹⁷. Puis, en 1763, « quelle n'est pas la surprise de Jean Pierre Lafite Dupont, ayant voulu vérifier la contenance du bien du Pont de Langon lui appartenant, de ne trouver dans le total dudit bien que 205 journaux et quelques règes [soixante-cinq hectares et soixante ares] »²⁹⁸. « Il est donc physiquement démontré que le Domaine ou chapitre Saint-André de Bordeaux ont infiniment excédé les limites de leur directite puisque, distraction faite des 10 journaux qui sont entre les Bénédictins et le Domaine, il ne resterait que 195 journaux et quelques lattes entre le chapitre Saint-André de Bordeaux et ledit Domaine²⁹⁹. Ce dénombrement révèle également que « le petit domaine appelé de La Baillisque, de la contenance de 03 journaux, n'est pas la possession du sieur Dupont mais du nommé Mellac »³⁰⁰. « Les choses [restent] pendant de longues années dans cet état ; les parties désirant déterminer d'une manière fixe et invariable tant l'étendue et les limites des fonds, que la nature et la quotité des redevances, [la situation reste soumise] aux longueurs [des] procédures et aux contestations interminables. »

Enfin, un accord définitif, approuvé et partagé est trouvé le 27 juin 1779³⁰¹ : « les différents seigneurs des fonds dépendant de ladite Maison Noble du Pont de Langon, ayant fait procéder de concert avec ledit sieur Lafite, à la ventilation des objets de son [bien], ledit sieur Lafite reconnaît avoir et tenir en fief féodalement dudit chapitre Sainte-Croix de Bordeaux » un certain nombre de pièces de fonds. Sans avoir à détailler ces objets, il reste utile cependant de les citer pour préciser la définition et situation de plusieurs terres dépendant de la maison noble du Pont de Langon, dans les années 1780. On compte donc : une pièce bois taillis, vigne et

²⁹⁶ AD 33, H 1061, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières situées dans la paroisse de Villenave (Carbonnieux), « ventilation de la maison noble du Pont de Langon et dont partie relève de Carbonnieux », 26/03/1759.

²⁹⁷ AD 33, C 1070, Domaine et Terrier, « instance du sieur Lafite », 12/04/1761.

²⁹⁸ AD 33, H 990, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières : Banlieues de Bordeaux, « contrat d'accord », 22/03/1763.

²⁹⁹ « Il se trouve que la ventilation que fit le sieur Saugeon, le 26 mars 1759 du bien du Pont de Langon, il en a excédé la contenance de 95 journaux, par où il est arrivé que le requérant se trouve surchargé, d'autant vis à vis du chapitre Sainte-Croix de Bordeaux ou quoi que soit vis à vis du Domaine. » AD 33, H 808, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières. Terriers des religieux, « contrat d'accord », 27/06/1779.

³⁰⁰ « De cette erreur rectifiée, le chapitre ne perçoit désormais que les lods et ventes que sur la contenance restante, c'est-à-dire sur 05 journaux, un quart et demi ».

Pour rappel, le « petit domaine la Baillisque » est celui-là même qui est cédée par cette famille Mélac à Jean-Baptiste Banchereau, entre 1760 et 1764. Par la suite, « ledit domaine a été échangé depuis par d'autres fonds, [par Jean-Baptiste Banchereau] avec le citoyen Lafite » ; finalement, le petit domaine de la Baillisque devenant bel et bien la propriété de Jean Pierre Lafite Dupont.

³⁰¹ AD 33, H 808, Clergé régulier, propriétés et seigneuries foncières. Terriers des religieux, « contrat d'accord », 27/06/1779.

vimière, au lieu Courneau du Vigneau (Villenave) et une pièce de vigne, située près de la précédente et près de la fontaine de La Roque (treize journaux environ) ; deux pièces de vigne, au lieu anciennement appelé au Mignon, et à présent à Labaillisque (Villenave) (quatre journaux environ) ; sept pièces de vigne, vigne et vimière ou vigne et prés ou bois taillis, toutes situées au lieu de Laroque (trois journaux environ)³⁰².

Sans conteste, Jean Pierre Lafite Dupont manifeste la pugnacité nécessaire pour affronter les épreuves traversées par sa maison noble de Pont de Langon. Il est aisé d'envisager qu'une telle qualité soit aussi mise à profit dans son activité professionnelle de négociant. Car le seigneur de Pont de Langon est également marchand en raffinerie, dans la ville de Bordeaux, rue de la Fusterie³⁰³. Il demeure dans la cité bordelaise avec son épouse Marie Anne Merlet, rue Ducasse (paroisse Saint-Michel). Il n'est qu'à regarder Jean Pierre Lafite Dupont à l'œuvre pour se convaincre que défis à relever et adversités à combattre peuvent s'inviter dans sa société de commerce. Tel ce billet, qu'il reçoit le 13 mars 1774, de la part d'un certain « Monfils » : « J'ai reçu l'appointement de la bourse à votre requête [...] et que j'ai payé. Cet envoi restant parfait de votre part, [il] me donne lieu de vous écrire avant que d'en faire la signification car il n'est pas que cette femme n'ait été à Bordeaux, et si elle sortait, mangeait avec vous, il serait fâcheux de faire d'autres frais. D'ailleurs, il me semble l'avoir vue passer ce matin [...], ce qui m'a fait penser qu'elle vient de Bordeaux. Il se pourrait que par méprise et sans votre ordre, mes affaires pourront bien souffrir par oubli [de votre part] de l'envoi d'appointement. »³⁰⁴

Conjointement, Jean Pierre Lafite Dupont a d'autres affaires à mener sur ses terres de Villenave et de Cadaujac, depuis son arrivée en 1757. Justement, ne perdons pas de vue l'ambition de ce bourgeois de Bordeaux pour qui, à l'image des autres notables de la ville de l'époque, l'ascension sociale passe nécessairement par les conquêtes territoriales. Pour ce faire, « le domaine du Pont de Langon [que] constitue Jean Pierre Lafite Dupont, réunit le bien de campagne du Pont de Langon ainsi que plusieurs autres pièces de fonds, aux origines de propriété diverses. » Ainsi, à la maison noble, « sa carrière et sa prairie Le Brûle du Beroy, dépendants et réunis depuis l'origine »³⁰⁵, Jean Pierre Lafite Dupont adjoint, dès 1760, « une

³⁰² Le lieu Laroque n'a pu être localisé. Cependant, des déductions situeraient ces pièces de terre davantage sur la paroisse de Cadaujac que de Villenave.

³⁰³ Certaines sources citent parfois : « Monsieur Lafitte. Négociant. Sur la rive droite à Bordeaux ».

³⁰⁴ AD 33, 7 B 3021, Fonds des négociants : Fonds Jean Pierre Lafite. Extrait de lettre en date du 13 mars 1774, 1770-1774.

³⁰⁵ Une telle désignation est inédite. En réalité elle est utilisée en 1785, lors du recueil du domaine de Pont de Langon par Jacques Bruno Lafite Dupont. Quoi qu'il en soit, Dans les années 1765, la maison noble du Pont de Langon réunit trois fonds distincts : la propriété principale, le pré Bruyle de Beroy (déjà cité) et une carrière (jusque-là non identifiée).

pièce de pré appelée Le Bergey »³⁰⁶, retenue en fief du chapitre Saint-André de Bordeaux³⁰⁷. Puis, en 1764, ses convoitises se portent, en une seule et même acquisition, sur deux pièces de pré supplémentaires : l'une « appelée Lacoste », l'autre « formant lopin dans le Barrail³⁰⁸ de Maracuit »³⁰⁹. Ces deux prairies ont été une possession de « noble Michel Pic de Père du Désert »³¹⁰. La première est déclarée en franc-alleu³¹¹ alors que la seconde est restée « sous la censive et directite [directe] du chapitre Saint-André de Bordeaux »³¹².

À partir de ces éléments dispersés, un état de la propriété constituée par Jean Pierre Lafite Dupont peut être toutefois esquissé : Désormais, la maison noble du Pont de Langon se présente comme « un domaine ou bien de campagne avec plusieurs autres pièces de fonds ». Ce domaine, « situé sur les communes de Cadaujac et Villenave, consiste en maison de maître, cour, logement des cultivateurs, chais, cuvier et autres bâtiments accessoires tant contigus qu'épars sur ledit domaine ; bois taillis, prairies, aubarèdes, vimières et terres labourables ; et vignes (pour en rappeler certaines) : celles au lieu Courneau du Vigneau (Villenave), celles près de la fontaine de La Roque, d'autres au lieu anciennement appelé au Mignon (et à présent à

³⁰⁶ Jean Pierre Lafite Dupont a réalisé son acquisition, moyennant le prix de « 3 323 livres et 15 sols », auprès de Philibert Jean de Biré, écuyer, et de Marguerite Olive de Biré, épouse veuve de Jean Cat (écuyer) ; frère et sœur. AD 33, 3 E 17841, Étude maître Brignet, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03/06/1760.

Ces derniers « avaient recueilli ce bien pour moitié, de Marguerite de Biré, épouse veuve de Léonard Joseph de Cadouin (écuyer), leur tante paternelle, suivant le contrat de mariage entre Marguerite Olive de Biré et Jean Cat : AD 33, 3 E 537, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 04/02/1736.

³⁰⁷ « A la charge par l'acquéreur de payer les lods et ventes de la présente acquisition, et la rente foncière et directe annuelle et perpétuelle dont la pièce appelée Le Bergey se trouve chargée, à M. le Doyen et Chanoine du Chapitre Saint-André de Bordeaux, de qui elle [la pièce] est retenue en fief. » AD 33, 3 E 17841, Étude maître Brignet, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 03/06/1760.

³⁰⁸ Un barail (ou barrail) est pré ou champ dont la clôture est constituée de haies et de fossés.

³⁰⁹ Jean Pierre Lafite Dupont a effectué son achat auprès de Georges Smith, bourgeois de Bordeaux, conseiller secrétaire du roi en la Cour des aides et des finances de Guyenne. Le montant du bien s'élève au prix de « 13 000 L » : « 12 000 L », pour la pièce Lacoste et « 1 000 L » pour le lopin dans le Barrail de Maracuit. AD 33, 3 E 17843, Étude maître Brignet, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 11/09/1764.

Ce dernier avait reçu ce bien « en tant que donataire de tous les biens présents et à venir de demoiselle Elisabeth Louis, suivant le contrat de mariage entre Georges Smith et Jeanne Candeau (fille de Pierre Candeau, bourgeois de Bordeaux, et de Marie Dubergier). » AD 33, 3 E 17559, Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 19/08/1752

³¹⁰ Elisabeth Louis « avait acquis ces prés de noble Michel Pic de Père du Désert », suivant un premier contrat d'achat, en date du 29 mai 1749 : AD 33, 3 E 23049, Étude maître Brun, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 29/05/1749.

Depuis cette vente, Michel Pic de Père du Désert a proposé à Elisabeth Louis « de vouloir lui augmenter le prix des prairies et qu'il renoncerait au pacte de réméré et à la faculté qu'il avait pendant ces trois ans de rentrer dans la possession de ses prairies, en remboursant la somme de 7 500 L à demoiselle Elisabeth Louis [...]. Après diverses offres qu'a faites ladite Elisabeth Louis, le sieur Pic de Père du Désert a accepté celle qu'Elisabeth Louis lui donne la somme de 3 000 L pour supplément dudit prix [...]. Au moyen de quoi, le sieur Pic de Père du Désert a renoncé par ces présentes au pouvoir et faculté qu'il avait suivant le susdit contrat [du 29/05/1749] de retirer et rentrer dans la possession des susdites prairies. » AD 33, 3 E 46861, Étude maître Gireaudeau, notaire à La Brède, acte d'achat, 22/05/1752.

³¹¹ « L'acquéreur est donc relevé d'indemnité, suivant le contrat de change de l'année 1536, retenu par maître Degirser [?], passé entre M. Thomas de Haux [?], lieutenant général en Guienne, auteur dudit sieur Pic de Père, et Martin Dubosq, seigneur de Canteloup, dans lequel contrat, le franc-aleu du pré appelé alacoste est déclaré. » AD 33, 3 E 46861, Étude maître Gireaudeau, notaire à La Brède, acte d'achat, 22/05/1752.

³¹² « L'acquéreur a la charge de payer à l'avance en lods et ventes du lopin de prés appelé amaraquit ensemble, la rente dont il se trouve chargé, à M^{er} le Doyen et Chanoine du chapitre Saint-André de Bordeaux, de qui le bien relève en fief. » AD 33, 3 E 46861, Étude maître Gireaudeau, notaire à La Brède, acte d'achat, 22/05/1752.

Labailisque (Villenave)) et celles au lieu de Laroque. Le tout est en un tenant, de la contenance de 187 journaux environ [soixante hectares]. »³¹³

Puis, dépendante de ce domaine, s'ajoute « une carrière, [...] en face duquel [domaine] elle est située, le long de l'ancien grand chemin qui conduit de Bordeaux à Castres. [Cette carrière] est terminée en pointe aux deux extrémités nord et midi. » Enfin, « en surplus du domaine, 04 Prairies [prennent place] sur les communes de Cadaujac et de Villenave. [Elles ont une contenance] de 21 journaux, 61 règes, 23 carreaux environ [sept hectares]. » La première, le pré Le Brûle du Beroy, probablement situé sur la paroisse de Villenave, « fait partie du bien de Pont de Langon depuis l'origine »³¹⁴ ; la deuxième, la prairie Le Bergey correspond, « en un tenant, à deux pièces de pré, séparées par un fossé et aubarède. Ces prés sont situés dans le palus et paroisse de Cadaujac, lieu au pré du Bergey »³¹⁵ ; la troisième, la prairie Lacoste, « appelée aussi a la coste, faisait environ les deux tiers d'un barrail situé dans la paroisse de Cadaujac, lieu appelé a lacoste »³¹⁶ ; la quatrième, la pièce de pré « formant lopin dans le Barrail de Maracuit, a la forme d'un carré long, situé au lieu et dans le grand barrail appelé Maracuit, [certainement à Cadaujac] »³¹⁷. La superficie totale de l'ensemble de la maison noble du Pont de Langon représente donc plus de soixante-sept hectares (la contenance de la carrière n'étant pas précisée).

Comme un hommage rendu aux illustres Bourran et au valeureux Lafite Dupont, Pierre de Belleyme et, avant lui, Daniel-Charles Trudaine, émaillent leurs planches de la maison noble du Pont de Langon. Dès 1760, celui-ci rapporte la vaste étendue des vignes et prairies, au lieu précis du « Pont de Langon »³¹⁸ ; celui-là, en 1785, rend compte du degré de qualité de l'ancienne propriété du « Pont de Langon »³¹⁹. Au préalable, Cassini n'avait pas omis de la

³¹³ Dans leurs grands traits, les confrontations sont comparables à celles du domaine en 1740 : « Du levant, au grand chemin qui conduit de Bordeaux à Castres ; du couchant, aux possessions des héritiers Banchereau et Bourgouin et [aux terres du domaine de la Gamarde] ; du midi, aux possessions des héritiers Banchereau et Bourgouin et [aux pièces de fonds du domaine de Carbonnieux] ; du nord, au grand chemin audit moulin de Gamarde. » AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

³¹⁴ « Contenance : 02 journaux environ »

³¹⁵ « Contenance : 05 journaux, 06 règes et 03 carreaux environ »

³¹⁶ « Contenance : 13 journaux, 26 règes et 10 carreaux environ »

³¹⁷ « Contenance : 01 journal, 29 règes et 10 carreaux environ »

³¹⁸ *Confer* plus haut : « Généralité de Bordeaux n°06 » est répertoriée sur le site des Archives nationales de France, Base ARCHIM, « Atlas de Trudaine pour la Généralité de Bordeaux », *Atlas Trudaine*, s.d. URL de référence : http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_2=Cote&VALUE_2=CP/F/14/8458, consultée le 05/10/2017.

³¹⁹ *Confer* plus haut : AD 33, 2 Fi 1500-1, Carte de la Guyenne, feuille n°27, XVIII^e siècle. Cette pièce originale est directement consultable sur le site des Archives départementales du Lot-et-Garonne : A.D. 47, « Carte de la Guyenne, n°27 », *Cartes de Belleyme*, s.d. URL de référence : http://www.cg47.org/webcg47/archives_nouveau_site/coups-de-coeur/belleyme/viewer.asp?id=AD047_3Fi16&no=27, consultée le 23/07/2017.

représenter sur l'une de ses feuilles d'Aquitaine³²⁰. À son décès, survenu au mois d'avril 1785, la maison noble du Pont de Langon perd en la personne de Jean Pierre Lafite Dupont, la figure d'un véritable seigneur. Durant près de trente ans, il n'a eu de cesse tant de contrôler que d'agrandir les limites et les contenances d'un domaine qu'il avait trouvé à l'agonie. Les terres de Pont de Langon lui doivent le début d'une véritable renaissance.

II.1.5. Jacques Bruno Lafite Dupont, Pont de Langon en héritage

Selon la volonté du père³²¹, c'est à l'un de ses fils, Jacques Bruno Lafite Dupont, que revient le devoir de poursuivre une telle œuvre. Dans cette transmission, Jean Pierre Lafite Dupont ne laisse rien au hasard : « Comme je prévois que la société qui est établie entre Jean-Pierre et Jacques Bruno Lafite Dupont, pour le commerce de raffinerie, ne durera pas longtemps ; et voulant prévenir autant qu'il est en mon pouvoir toutes discussions entre eux, j'ordonne que dans le partage qu'ils feront de mes biens, Jacques Bruno prenne dans son lot, mon bien appelé Pont de Langon (d'une valeur de 120 000 L), et que Jean-Pierre prenne dans son lot, ma maison de raffinerie (d'une valeur de 111 077 livres, 05 sols et 08 deniers) ».

À cette fin, Jacques Bruno Lafite Dupont prend possession « du bien appelé du Pont de Langon, situé dans les paroisses de Villenave et de Cadaujac, avec tous ses fonds et toutes ses appartenances et dépendances, sans exceptions, tel et ainsi que [le testateur] le possède ; de même, ensemble des vaisseaux vinaires, gros et menus, bestiaux, meubles meublants et

³²⁰ La « carte de Cassini », lancée sous les auspices de l'Académie des sciences, en 1747, est la première carte générale et particulière du royaume de France. Elle est dressée par les Cassini, famille d'astronomes et de géographes d'origine italienne. Ses 181 feuilles ont été publiées entre 1756 et 1815. AD 33, 9 J 456, Fonds d'Arlet de saint-Saud, cartes de Cassini (région Aquitaine), s.d. Ces pièces originales sont directement consultables sur site de l'EHESS, « Navigation », *Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui*, s.d. URL de référence : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/1_navigation.php, consultée le 23/07/2017.

³²¹ Marie Anne Merlet, son épouse, étant décédée en septembre 1778, la succession de Jean Pierre Lafite Dupont est répartie entre ces neuf enfants héritiers. Ce partage est effectué selon les consignes contenues dans son testament, rédigé le 18 avril 1782, ouvert et décrit judiciairement devant maître Baron, en date du 7 avril 1785. Il prévoit trois types de distribution : 1°) Joseph Lafite Dupont : fils aîné, institué représentant des héritiers particuliers, à qui sont assignées 50 000 L. 2°) Cinq autres enfants : Jeanne Louise Lafite Dupont, épouse Debos ; Jean-Baptiste Joseph Lafite Dupont ; Raymond Lafite Dupont ; Henriette Ursule Lafite Dupont, épouse Delpech ; Raymond Alexandre Lafite Dupont (et Pauline Louise Lafite Dupont, épouse Quessars et décédée), institués héritiers particuliers, à qui sont assignées 45 000 L. 3°)

Deux autres enfants : Jean Pierre Lafite Dupont (pour les 3/5^e) et Jacques Bruno Lafite Dupont (pour les 2/5^e), nommés et institués héritiers généraux et universels de tous les biens meubles et immeubles, droits, raisons et actions de feu Jean Pierre Lafite Dupont et Marie Anne Merlet, leurs père et mère. AD 33, 3 E 15035, Étude maître Baron, notaire à Bordeaux, testament, 07/04/1785.

ustensiles de ménage qui s’y trouveront lors du décès [de Jean Pierre Lafite Dupont] ; avec la chaise et les chevaux qui sont à l’usage du fils. »³²²

Sans nul doute, Jacques Bruno Lafite Dupont, qui continue une activité de négociant dans la ville de Bordeaux, où il demeure, pondère les investissements fonciers de son père. En 1788, les archives notariales mentionnent que le sieur Lafite « a [seulement] ajouté une pièce de fonds à la maison noble du Pont de Langon ». *A priori*, modeste pour le développement de la propriété, cette unique acquisition a cependant un double mérite : celui d’abord, de réunir tous les lopins du barail de Maracuit³²³ et celui ensuite, de relier ce barail de Maracuit à celui du Pigeonnier. Ces deux barails constituent ainsi une cinquième prairie, la prairie des barails de Maracuit et du Pigeonnier³²⁴, rattachée au reste du domaine. Dès lors, la superficie totale de la maison noble du Pont de Langon est portée au-delà des soixante-seize hectares. Précisément, la transaction opérée par Jacques Bruno Lafite Dupont consiste en la réunion de deux pièces, constituées chacune par une moitié de chaque prairie³²⁵. Jacques Bruno Lafite Dupont recueille l’ensemble de ces quatre objets suite à un rapport de partage, dressé par maître Banchereau³²⁶. « Etant en la censive et seigneurie du chapitre de l’Eglise Cathédrale Saint-André de Bordeaux, ces prés Maracuit et du Pigeonnier sont soumis à de modiques rentes foncières »³²⁷.

³²² Revient donc à Jean Pierre Lafite Dupont, « la maison raffinerie, située à Bordeaux, avec tous les bâtiments adjacents et indépendants sans exception ; les meubles meublants, argenterie, linge et autres effets de ménage qui s’y trouveront au décès [de Jean Pierre Lafite Dupont] ; les ustensiles de la raffinerie et du magasin en cuivre et fonte, ceux en plomb et fer ou autres natures ; et la poterie, grande et petite. » AD 33, 3 E 15035, Étude maître Baron, notaire à Bordeaux, testament, 07/04/1785.

³²³ Rappelons l’acquisition par son père, en 1764, d’une pièce « formant lopin avec le Barail de Maracuit ».

³²⁴ « Contenance du Barrail de Maracuit : 17 journaux, 27 règes et 03 carreaux environ » ; « Contenance du Barrail du Pigeonnier : 12 journaux, 20 règes et 13 carreaux environ ». « Contenance totale de la prairie des Barrails de Maracuit et du Pigeonnier : 29 journaux, 47 règes et 16 carreaux environ [neuf hectares et demi ». AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d’achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

³²⁵ La pièce de pré Maracuit (contenant « 17 journaux, 27 règes et 03 carreaux »), « de laquelle le sieur Lafite Dupont possède une partie d’environ un journal et demi [acquise par son père], est située dans la paroisse de Cadaujac. » La pièce de pré Le Pigeonnier (contenant « 12 journaux, 20 règes et 13 carreaux »), « sur une partie de laquelle se trouve une métairie, est située dans la paroisse de Cadaujac. Chacun de ces deux prés est divisé en deux portions égales, de façon invariable, selon une ligne droite et transversale, dirigée du levant au couchant dans chaque pièce. » Réunis, ces deux prés ont une contenance de 29 journaux, 47 règes et 16 carreaux. AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d’achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

³²⁶ Selon les termes du rapport de partage, le premier lot, fait de deux moitiés des deux prés, revient à Jacques Bruno Lafite Dupont de Françoise Victoire Dubergier, épouse veuve de Pierre Rivière ; le second lot, lui revient de Marie Dubergier, épouse veuve de Raymond Lafite Dupont, un oncle de Jacques Bruno Lafite Dupont. Ce rapport de partage a donné lieu à un retrait lignager, exercé par Françoise Victoire Dubergier et Marie Dubergier au préjudice de Jean Castarède (négociant à Bordeaux). Ce rapport de partage fait suite au rachat de la totalité des deux barails, prononcé en faveur de Françoise Victoire Dubergier et Marie Dubergier par moitié et à chacune d’elle, suivant un appointment porté par le Présidial de Guienne, en date du 28 juin 1786.

AD 33, 3 E 26621, Étude maître Banchereau, notaire à Bordeaux, rapport contenant partage, 28/02/1788.

³²⁷ Cette « reconnaissance par Joseph de Calot, en faveur du chapitre Saint-André de Bordeaux, est passée devant maître Duroy, notaire en Guienne, le 28 mai 1740 ». En 1749, la veuve de Joseph de Calot, Catherine Valet, fait don de ces deux prés à Pierre Valet de Payraud, son neveu (AD 33, 3 E 17553, Étude maître Perrens, notaire à Bordeaux, acte de donation, 05/12/1749). C’est auprès des héritiers de Pierre Valet de Payraud (et notamment Marthe Dubergier, son épouse) que Jean

De surcroît, il est fort à parier que durant les quinze années qu'il a fréquenté les vignes de sa noble propriété, Jacques Bruno Lafite Dupont se découvre aussi les qualités d'un authentique propriétaire viticole. En dignes bâtiments d'exploitation qu'ils sont devenus, le cuvier et le chai abritent quantité de vin et tous les outils nécessaires à sa production. Pour illustration, le cuvier contient sept « cuves cerclées de fer, [allant] de 06 tonneaux [à] 11, 5 tonneaux »³²⁸. À leurs côtés prennent place : « 02 maies, 03 pressoirs, 05 gargouilles, 06 douils, 13 bastes et 28 baillots ». Les chais ne conservent pas moins de « 40 tonneaux barriques et 30 pièces pour râper » ainsi que des « caisses, entonnoirs, petit entonnoir, trompe en cuivre, fouet, robinets en cuivre pour les cuves, coupe-marc pour couper le marc et [autres] tarières »³²⁹. Loin d'être délabrés, les communs sont maintenant fonctionnels, équipés et même pourvus d'une « chaudière en cuivre, pour la buanderie » et d'une autre « pour les vendanges, dans la dépense ».

Castarède fait l'achat de ces deux pièces de prairies, en 1784, moyennant la somme de trente-huit mille livres (AD 33, 3 E 21721, Étude maître Rauzan, notaire à Bordeaux, acte de donation, 16/09/1784).

³²⁸ « 02 cuves de 11, 5 tonneaux ; 02 cuves de 10, 5 tonneaux ; 01 cuve de 09 tonneaux ; 01 cuve de 08 tonneaux ; 01 cuve de 06 tonneaux ». AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

³²⁹ Cette énumération fait omission d'un inventaire tout aussi complet concernant « les autres meubles, outils aratoires et bestiaux qui sont dans le bien de Jacques Bruno Lafite Dupont ». AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

Chapitre 2 Une prestigieuse maison pour négociants bordelais fortunés (1798-1871)

II.2.1. Pierre Sauvage entre deux siècles

Entre 1798 et 1804, dévolu aux mains de Pierre Sauvage, le domaine de Pont de Langon, ancienne maison noble du Pont de Langon, réussit en douceur la transition entre les XVIII^e et XIX^e siècles. Au demeurant, le passage sur les terres de Villenave et Cadaujac a été fort discret pour ce négociant bordelais (nommé parfois Pierre Sauvage fils), « résidant au faubourg et sur le devant des Chartrons [puis] 6 fossés de l'Intendance ».

Propriétaire du « bien de campagne, appelé Le Pont de Langon » en juillet 1798, contre « 150 000 F »³³⁰, il s'en sépare quatre ans plus tard, pour la somme de « 170 000 F ». La réussite de l'investissement n'étant pas négligeable, est-elle suffisante pour justifier le risque d'une revente aussi rapide ? Rien n'est moins sûr : « le domaine est acquis [...] à une époque peu éloignée du Blocus Continental, alors que le commerce de Bordeaux était dans une complète stagnation, les capitaux rares et la position des propriétaires assez difficile pour le débouché des vins. »³³¹ L'hypothèse d'une déroute financière expliquerait-elle les raisons de la présence si furtive de Pierre Sauvage sur le domaine et de son départ précipité au mois d'octobre 1804 ? Tout semble le vérifier : « sur le montant du prix de la vente, le sieur Sauvage charge le nouvel acquéreur et lui délègue à payer la somme de 165 000 F due par le sieur Sauvage à des habitants de Bordeaux : 110 000 F à Pierre Texier et 55 000 F à Daniel Lys. Par conséquence et à la suite de la délégation, la somme dudit prix de vente se trouve réduite à 5 000 F, dont ledit sieur Sauvage se contente. » D'autres évocations viennent renforcer ces premiers arguments : « Entre des pourparlers pour l'achat, voir le domaine, traiter pour le prix et le payer, tout cela ne tint guère plus de 24 ou 48 heures. [...] Il paraît que le vendeur avait contracté des obligations et par suite des lettres de change qui arrivaient à échéances et qui (*sic*), faute de paiement de ces lettres de change reposant [...] sur des contrats, le vendeur se trouvait évincé de plein droit de cette propriété. C'est ce qui explique la promptitude avec laquelle cette affaire fut traitée, sans

³³⁰ AD 33, 3 E 13091, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 09/07/1798 (21 messidor an VI).

³³¹ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

publicité, au grand regret de tous les envieux et au désappointement des porteurs des contrats. [...] Mais il résulte de ces faits, que l'acquéreur en pareil cas a dû se décider à faire des sacrifices pour faire une bonne affaire. [Il est] certain que le prix d'achat, les frais, les pots de vins, ont dû s'élever à 186 000 F, y compris seulement la récolte des vins. Cette récolte avait une valeur sans doute, mais ce serait se faire illusion de croire qu'il fut aisé alors de la réaliser, et je crois qu'elle a dû être l'équivalent d'une part des sacrifices qu'entraînent nécessairement les dispositions et le mouvement des capitaux pour faire inopinément un paiement aussi considérable, et d'autre part, des dépenses accessoires de premier établissement. »³³²

De par sa rapidité, le bref "épisode Pierre Sauvage" dans l'histoire de Pont de Langon a pour avantage de saisir le domaine à son entrée dans le tout début du XIX^e siècle. La propriété, « située dans les communes de Cadaujac et de Villenave, [se présente alors avec] maison de maître ; jardin, vivier et agréments ; cour, logement des cultivateurs, chais, cuvier et autres bâtiments ; vignes, bois taillis, prairies, aubarèdes, vimières et terres labourables. »³³³ De plus, il existe « dans les chais et cuvier dudit bien, 115 tonneaux, environ, de vin tant blanc que rouge. Partie en barriques et partie en cuves, ils proviennent de la dernière récolte. Une partie des vins provenant des dernières vendanges, est encore en cuvier. Ensemble, toutes les barriques neuves et autres qui sont sur ledit domaine, sont destinées à loger le susdit vin. »³³⁴ Remarquons, pour finir, l'existence de « 26 orangers tant en terre qu'en pots et divers autres pots de fleurs, tant grands que petits ».

II.2.2. Le règne de la famille Dupuch sur les terres de Pont de Langon

À partir de 1804, l'histoire de la famille Dupuch³³⁵ se mêle à celle du domaine de Pont de Langon durant près de trente ans. Propriétaires d'une très célèbre maison de négoce, fort importante à Bordeaux au XIX^e siècle, les Dupuch sont d'abord solidement implantés dans

³³² AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³³³ Somme toute, cette description est identique à celle désignant le bien des Lafite Dupont, au détail près, cependant, que s'attachant à la partie principale du domaine, elle ne prend pas en compte les parties en surplus, à savoir la carrière et les cinq prairies.

³³⁴ AD 33, 3 E 65233, Étude maître Roumegous, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 11/10/1804 (19 vendémiaire an XIII).

³³⁵ Le fonds Dupuch, conservé aux Archives départementales de la Gironde, sous les côtes 24 J 1 à 24 J 101, rassemble une documentation considérable dans son volume et fort éclairante sur le monde du négoce à Bordeaux aux XVIII^e et XIX^e siècles, à travers l'activité commerciale de la famille Dupuch et de Jean dit Barthélémy Dupuch, son illustre représentant. La biographie insérée dans la présentation de ce fonds, rédigée par Marc Vignau, a été reprise dans cette étude.

les paroisses qui bordent la rivière depuis Bordeaux jusqu'à Langoiran. Jean Dupuch (décédé en 1777) est titulaire, pour lui et les siens, d'un droit de sépulture dans l'église de Quinsac³³⁶. Époux de Catherine Cambertrand, cet ancêtre laisse deux fils, auteurs, à partir du milieu du XVIII^e siècle, des deux principaux rameaux de la famille : la branche de Quinsac, représentée par Barthélémy, tandis qu'à Camblanes s'est fixé son frère François Dupuch. Barthélémy Dupuch et Marie Morillon donnent naissance, entre autres enfants, à Jean dit Barthélémy Dupuch (1773-1847) ; François Dupuch et Jeanne Blaret sont les parents de Jean Dupuch (1752-1811). Les deux cousins, éloignés de plus de vingt années, partagent pourtant une très grande et longue complicité. Comme nous le verrons en détails, tous deux jouent de concert, des rôles majeurs pour les devenir du commerce familial et du domaine de Pont de Langon.

Jean est le premier Dupuch à s'établir à Bordeaux. Il entre dans le négoce en devenant courtier de commerce et son activité prend pied dans le quartier Saint-Michel, dans les années 1775. Au fil de son exercice et de ses réseaux de relations, Jean Dupuch est honorablement connu dans les milieux négociants. Marié en 1797 avec Jenny Bounin (1775-1810)³³⁷, il demeure avec son épouse paroisse Saint-Michel, 24 rue du Pont Saint-Jean (rue détruite depuis le percement du cours Alsace-Lorraine). La famille Bounin est aussi la possibilité pour Jean Dupuch de s'ancrer dans le puissant milieu bordelais à la fois marchand et politique : son beau-père non seulement est un négociant prospère³³⁸ mais il est aussi président du Tribunal de commerce (prédécesseur de Daniel Guestier) et membre du conseil municipal de la ville de Bordeaux. À l'été de l'année 1787, Jean dit Barthélémy Dupuch suivant les pas de son cousin, est placé en apprentissage auprès d'un négociant bordelais nommé Henri Lacoste, demeurant « sur la Rivière »³³⁹ (paroisse Saint-Michel). Il en coûte la somme, non négligeable certes, mais en rapport avec les moyens de son père, de 600 livres pour un temps de trois années³⁴⁰. En 1792, sans doute spécialisée dans les résineux, la société « Dupuch & Lacoste » est constituée, puis rompue en 1800. Elle est suivie de l'apparition, en cette même année 1800, de la maison « Jean

³³⁶ Cette possession constituée, de façon plus marquée encore en milieu rural qu'en milieu urbain, une marque de distinction sociale très prisée. AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³³⁷ Jean Dupuch est marié en secondes noces avec Jenny Bounin. AD 33, 3 E 24736, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 05/06/1797 (17 prairial an V).

³³⁸ Antoine Bounin est fils d'un notaire de Cabris, dans la région de Grasse. C'est par sa femme que l'on demeure dans le milieu des négociants de Saint-Michel. Jeanne Arvengas est elle-même la fille d'un négociant de la rue de la Rousselle, haut lieu du commerce de la ville, nommé Joseph Arvengas, décédé en 1781. AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³³⁹ Ce logement doit se situer « sur le port n°188 », près de la porte de Lagrave.

³⁴⁰ À l'inverse de deux de ses frères aînés Jean et Pierre (nés respectivement en 1754 et 1756), Jean dit Barthélémy Dupuch n'a pas succédé à son père dans l'exercice de la tonnellerie.

Bmy Dupuch »³⁴¹, sous l'unique direction désormais de Jean dit Barthélémy Dupuch. Celui-ci, quatre ans plus tard, célèbre son mariage avec Rosy Bounin³⁴², sœur cadette de Jenny Bounin, l'épouse de Jean Barthélémy. Le couple emménage à Bordeaux, au 28 (bientôt commué en 31 et actuel 33) de la rue Neuve³⁴³. En toute logique, par l'effet de cette union, les cousins deviennent aussi beaux-frères par alliance. Si l'étroitesse de leurs relations ne fait plus de doute, l'importance de Jean dans la vie de Jean dit Barthélémy, est pour le moins évidente.

C'est dans ces contextes familial et professionnel que Jean Dupuch, le onze octobre 1804, se rend acquéreur du domaine de Pont de Langon³⁴⁴. La possession d'un bien de campagne est un élément indissociable au prestige social que recherche le négociant bordelais et, qui plus est, au travers d'une "résidence secondaire" dans la proche et convoitée banlieue bordelaise. Nonobstant, cette situation n'est pas des plus idylliques pour Pont de Langon car « les communications qui existaient à l'époque de la vente, étaient difficiles entre le domaine et Bordeaux. Ce qui n'était guère séduisant pour un acquéreur. La route était détestable. Ce n'était que dans le temps des pluies que les voitures pouvaient franchir les sables de Baret. [Jean dit Barthélémy Dupuch se] souvient que lorsque [il y allait] le dimanche, les fiacres ne [les] portaient pas dans la belle maison, tout au plus que jusqu'à l'avenue de Pontac ; de là, il fallait franchir à pieds ou à cheval, les bois et les sables de Baret, ce qui rendait les abords de Pont de Langon inabordables dans la belle maison et très dangereux pour la sureté publique dans toutes les saisons. »³⁴⁵

Outre les attraits d'un bien de campagne, Jean Dupuch mise certainement aussi sur tous les bénéfices à tirer de son nouveau bien de rapport. Pour ce faire, ses investissements

³⁴¹ La circulaire, datée du 16 juin 1800 (27 prairial an VIII), qui annonce la dissolution de sa société avec Jean Lacoste (avec lequel les relations s'étaient dégradées), est suivie d'une autre, rédigée le 19 août 1800 (1^{er} fructidor an VIII), par laquelle Jean dit Barthélémy Dupuch informe ses relations commerciales qu'il continue les mêmes affaires sous une nouvelle raison : et ce jour-là, apparaît pour la première fois de façon officielle la signature « Jean Bmy Dupuch ». AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³⁴² Ce contrat de mariage nous éclaire sur le rang qu'occupe alors Barthélémy Dupuch, qui déclare posséder en espèces une somme de 130 000 francs. Il ne s'agit là que de bénéfices qu'il a réalisés lui-même dans l'exercice de sa profession et qui attestent de l'aisance dont jouit déjà Jean dit Barthélémy Dupuch. AD 33, 3 E 24127, Étude maître Mathieu, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 14/05/1804 (24 floréal an XII).

³⁴³ Cette maison appartient au beau-frère de Rosy, Antoine Seignouret, que Jean dit Barthélémy Dupuch acquiert finalement deux ans plus tard. AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³⁴⁴ De son côté, le 21 février 1809, Jean dit Barthélémy Dupuch se rend adjudicataire, à la barre du Tribunal de première instance de Bordeaux, du domaine des Collines (situé sur la commune de Bouliac), qui va occuper une place prépondérante dans son existence. AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³⁴⁵ « On se rappelle encore de la réputation du bois de Baret. Cet état des choses a duré plusieurs années. La guerre d'Espagne de 1809 a attiré l'attention du gouvernement sur cette route qui était devenue la route de Bayonne, au lieu de l'ancienne route qui prenait par Gradignan et les grandes landes. Elle a été restaurée et l'espace qui sépare ce domaine de Bordeaux n'est plus qu'une distance que l'on parcourt jour et nuit en moins de 50 minutes. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

misent sur l'accroissement de son domaine, notamment par l'achat « d'une pièce de 20 journaux dans le marais de Villenave et de Cadaujac, qui était détachée du domaine de Baret. Cette pièce qui était un véritable fourré³⁴⁶ [...] a été complètement défrichée et ses fossés ouverts. Jean Dupuch y a établi des remblais et des nivellements et des plantations de saules, actuellement en grand rapport [...]. »

Le négociant est aux commandes d'une véritable structure économique au service d'un rendement agricole : « Jean Laurent, tonnelier et dirigeant les chais, est chargé de la surveillance du domaine en général ; les travaux de jardinage sont assurés par Jean Teycheney (époux de Geneviève Bouquey, chargée de l'intérieur de la maison) ; Jean Mirambeau est le portillon et charretier ; 07 préfaiteurs [sont employés] pour faire 24, 5 ha de vigne. »³⁴⁷ Car, indéniablement, le propriétaire de Pont de Langon manifeste le plus grand intérêt pour les vignes de son domaine. Ayant ciblé la vocation viticole de ses terres, il s'emploie à les exploiter pour ainsi offrir à Pont de Langon, son rang de véritable propriété viticole. Dès son arrivée, « il fait complanter en vignes, la pièce qui borde l'avenue [et qui] était en terre labourable du temps de M. Sauvage ; il en est de même de deux pièces bordant le bois »³⁴⁸. Pour tout le moins, après cinq années de vendanges, les résultats se révèlent probants : « les chais et un caveau, se sont trouvés remplis de 643 tonneaux de vin », répartis en 299 barriques de vin blanc, 334 de vin rouge et « dix barriques de lie »³⁴⁹. Ces mêmes chais contiennent « 09 douzaines et 09 pièces barriques neuves, la plupart à poncer » ainsi que « 47 barriques de vendanges ». Dans le grand cuvier sont assemblés : « 02 pressoirs avec leur vis, en fer, et leurs garnitures et chacun sa trappe ; [...] 01 fouloir, 04 gargouilles cerclées en fer, 04 douils pour les charrettes, cerclées ; 05 cuves cerclées en fer, écoulant ensemble, 160 barriques. » On y trouve également : « 02 échelles pour les cuves, 02 robinets de cuves [et] 01 coupe-marc en fer ». Le petit cuvier, quant à lui, possède « 01 pressoir à vis, en fer, et sa garniture et sa trappe ; 01 fouloir ; 02 cuves

³⁴⁶ Cette pièce était « un touffu d'arbres çà et là, d'arbustes, de ronces et autres plantes aquatiques d'où l'on tirait quelques arbres, mais dont la culture avait été complètement négligée. Les fossés étaient comblés, c'était une véritable mare d'eau aux nombreuses inondations. Je crois que Jean Dupuch a payé les 20 journaux, 200 louis d'or à M. Baret. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁴⁷ AD 33, 3 E 24759, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 27/02/1811.

³⁴⁸ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁴⁹ Dans le détail, pour chaque année, le nombre de barriques de vin blanc : 82 pour l'année 1810, 31 pour 1809, 93 pour 1808, 48 pour 1807 et 45 pour 1806. Concernant les barriques de vin rouge : 292 pour l'année 1810, 09 pour 1808, 08 pour 1807, 23 pour 1806 et 02 pour 1805. AD 33, 3 E 24759, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 27/02/1811.

cerclées en fer, coulant ensemble environ 72 barriques »³⁵⁰. Tel un véritable sceau, « une étampe au nom du [propriétaire] rangée dans un chai », marque la qualité des vins que Jean Dupuch a précieusement fabriqués entre 1804 et 1811.

Car, tels sont les faits, la réputation de "la marque Dupuch" a atteint un tel point de notoriété qu'elle en dépasse la réputation séculaire du domaine de Pont de Langon. Les plans cadastraux soulignent très clairement ce phénomène qui consiste à ce que le nom de la propriété soit évincé par celui de son propriétaire³⁵¹. Mis à part le tableau d'assemblage de la commune de Villenave d'Ornon qui fait figurer le lieu Pont de Langon, en 1808³⁵², à ce même emplacement, les cartes de Cadaujac n'évoquent que le nom des Dupuch³⁵³.

Dans les années 1810, la famille Dupuch est endeuillée par le décès des deux occupants du domaine de Pont de Langon³⁵⁴ : le 29 juin 1810, Jenny Bounin meurt sur les terres de Villenave³⁵⁵ et Jean Dupuch décède le 11 février 1811. Le couple laisse trois jeunes orphelins : Marie Céleste dit Eugénie Dupuch (née en 1802), Antoine dit Adolphe Dupuch (né en 1800) et François dit Bel Dupuch (né en 1798). Les conséquences qu'engendrent ces décès sont d'importance : réunions du conseil de famille et inventaires se succèdent. En effet, Jean Dupuch laisse plusieurs immeubles situés à Bordeaux³⁵⁶, dont sa maison d'habitation³⁵⁷ et bon nombre de domaines de campagne groupant d'une part, celui de Pont de Langon, sur la rive gauche et

³⁵⁰ Nous pouvons ajouter à cet inventaire, « les petits vaisseaux vinaires et ustensiles pour le vin dans les 02 cuiviers : 05 demi barriques vides ; 49 barriques à breuvage ; 20 barriques de rappe et 11 mêmes pièces pour le même usage ; 20 bastes ; 19 baillots ; 03 cannes, cerclées en fer ; 03 entonnoirs dont 02 cerclés en bois et en fer ; 01 bassine en bois, cerclée en fer ; 01 ouillette, cerclée en fer et 01 ouillette, en fer blanc ; 04 comportes, cerclées en fer ; 01 petit bastot pour les lies, cerclé en fer. » De même, les chais sont équipés de nombreux outils pour le vin : « 01 tasse en argent ; 01 soufflet à soutirer le vin ; 01 cuir (*sic*) au même usage ; 02 robinets en cuivre ; 01 fouet ; 01 robinet en cuivre à tirer le vin en bouteille. » AD 33, 3 E 24759, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 27/02/1811.

³⁵¹ Ce phénomène n'est pas exclusif au domaine de Pont de Langon. Les documents cadastraux peuvent, en effet, au moment du relevé, privilégier l'inscription du nom du propriétaire (à celui du lieu). C'est davantage l'insistance de ce glissement pour Pont de Langon, qui lui donne autant de singularité.

³⁵² AD 33, 3 P 550/1, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Villenave d'Ornon, 1808.

³⁵³ AD 33, 3 P 080/2, Plan cadastral, section A, feuille 01 s.n., commune de Cadaujac, XIX^e siècle et AD 33, 3 P 080/11, Plan cadastral, section A, feuille 01 s.n., commune de Cadaujac, XIX^e siècle.

³⁵⁴ En plus, le décès de Jeanne Bounin est suivi de celui de son père, Antoine Bounin, le 2 décembre 1810.

³⁵⁵ « Elle était jeune encore, écrit plus tard Antoine dit Alphonse Dupuch, mais déjà mûre pour le ciel. Sa vie, en effet, avait coulé pure, céleste, pleine d'œuvres divines [...]. On l'ensevelit sous le porche de l'église de Cadaujac. » Abbé E. Pionneau, *Vie de Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger*, Bordeaux, Paul-Chaumas, 1866, 488 p., pp. 3-4.

³⁵⁶ Sont recensés comme immeubles bordelais : une maison, 5 rue Ausone (qu'avait initialement acquise Antoine Bounin) ; une maison, rue des Menuts et deux emplacements sur les terrains de château Trompette. AD 33, 3 E 24759, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 27/02/1811.

³⁵⁷ Cette maison (située 24 rue du Pont Saint-Jean) « consiste en cave, magasin au rdc, entresol, trois étages et grenier au-dessus ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, conservation des hypothèques, 12/02/1831.

« Vente faite 24 rue du Pont Saint-Jean, à Bordeaux, les trois et quatre septembre 1811, des effets mobiliers délaissés par le sieur Jean Dupuch, et que ledit Jean dit Barthélémy Dupuch a achetés : 08 fauteuils bergère, 06 chaises, 01 écran ; Les housses des fauteuils et des chaises ; La nommée Fanchette servante desdits 6 chaises. Total de 238 F. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, vente judiciaire du mobilier de Jean Dupuch, 03-04/09/1831.

d'autre part, ceux de la rive droite³⁵⁸. Est attribuée à Jean dit Barthélémy Dupuch la tutelle de ses trois neveux et nièce, confiés donc aux soins de Rosy Dupuch, mère d'Anaïs (née en 1805) de Jules (né en 1806) et d'Élisa (née en 1809). Les six cousins ainsi réunis forment une seule et même famille qui reste fortement liée.

À partir donc de 1811, « ayant agi et représenté, au nom et en sa qualité de tuteur avant leur majorité, les enfants de feu Jean Dupuch », Jean dit Barthélémy Dupuch est en charge de gérer le domaine de Pont de Langon. Reprenant les projets en cours de son cousin défunt, il vise à l'amélioration de la propriété en insistant sur l'accroissement de ses terres. C'est ainsi qu'une « prairie de 03 à 04 journaux, partie de Cadaujac, est acquise pendant la tutelle. C'était une pièce d'aubarède usée ; elle fut défrichée, nivelée et mise en prairie ». Les objectifs respectés semblent plus qu'honorablement atteints : le domaine de Pont de Langon multiplie les plantations de prairies en bordure du ruisseau de l'Eau Blanche, à Villenave, en même temps que celles de bois taillis sur les terres de Cadaujac. Dans ce paysage, prennent place les terres labourables, plus nombreuses à Villenave qu'à Cadaujac, et s'impose le vignoble. La viticulture tente de se développer au sud du domaine, en plus des vignes du quartier de la Gravette ; mais c'est au nord, toujours sur la commune de Cadaujac, que le vignoble de Pont de Langon est le plus largement déployé³⁵⁹. Le travail n'est pas vain. Le négociant bordelais semble savoir apprécier son vin de Pont de Langon, à moins que ce ne soit le propriétaire viticole qui tente d'en favoriser le commerce : « Laissez passer pour la quantité de 04, 5 hl de vin rouge, contenus dans 02 barriques que M. Dupuch, propriétaire récoltant, a déclaré vouloir faire envoyer demain, à 05 heures avant midi de son chai, situé à Cadaujac, pour être transporté chez lui, 31 rue Neuve, arrondissement de Bordeaux, département de la Gironde, par la voiture de son voiturier par voie de terre et provenir de sa récolte [...]. Les dites boissons devront être rendues à la destination désignée, dans le délai de 01 jour, en suivant la route ordinaire, et sans pouvoir s'en écarter ; le tout sous les peines portées par les lois »³⁶⁰.

³⁵⁸ Sept domaines sont recensés : 1°) le domaine des Fourneys (Latresne) ; acquis par Jean Dupuch de François Duchesne, suivant contrat d'achat passé devant maître Darrieux, notaire à Bordeaux, le 26 août 1802 (08 fructidor an X). 2°) le domaine appelé successivement Latour et Freget (Camblanes) ; acquis par Jean Dupuch des héritiers Freget, suivant contrat d'achat passé devant maître Hazera, notaire à Bordeaux, le 06 juillet 1805 (17 messidor an XIII). 3°) le domaine de Donevide (Camblanes). 4°) le domaine de Bel (Camblanes). 5°) le domaine de Dechamps (Camblanes). 6°) le domaine de Viaud (Lignan). 7°) le domaine à Dartigues (Floirac). AD 33, 3 E 24759, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, inventaire après décès, 27/02/1811.

³⁵⁹ Confer plus haut : IGN, *Carte de l'État-Major*, 1820-1866. URL de référence : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consultée le 26/11/2017.

³⁶⁰ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, permis et droit de passage délivré au bureau de Léognan, 29/11/1821.

Pour mener à bien sa vaste entreprise, Jean dit Barthélémy Dupuch a su aussi conserver à ses côtés l'aide précieuse du « surveillant » Jean Laurent, déjà au service de Jean Dupuch ; ce dernier rapporte très régulièrement les résultats de ses différents travaux ou des missions dont il a la responsabilité³⁶¹. C'est ainsi qu'il était « hier à Portets, chercher la jument que monsieur a gagnée. Elle est d'une jolie taille ; elle n'a pas plus de 06 ou 07 ans. Pour mieux vous dire, elle est conforme à la note que vous m'avez donnée. Elle se trouve un peu maigre, cause sans doute la mauvaise nourriture et le travail ; j'ai trouvé qu'on lui avait ramassé de la feuille de vigne, mauvaise nourriture pour les chevaux. »³⁶² L'expérience du "gardien" de Pont de Langon garantit toutes les protections à la propriété : « ne connaissant pas parfaitement le paysan de M. Denavarre [...], j'ai pris des renseignements à cet égard. J'ai l'honneur de vous observer que le jeune homme qui vous a fait la demande [pour les travaux de la vigne de palu] est conscrit réfractaire depuis 04 ou 05 ans, et ce n'est pas ce qu'il vous faut. [Et de rajouter :] Ayant su que son frère sortait de M. Dalon³⁶³, est un bon vigneron, connaissant un peu tout ; ayant sa femme et une fille de 14 ans, si cela pourrait vous convenir, je pourrai lui faire la demande. »³⁶⁴

Jean dit Barthélémy Dupuch n'a de cesse d'apporter « des améliorations immenses » au domaine mais suivant une administration qui se doit d'être des plus exemplaires. Une telle rigueur lui permet, « même en l'absence de documents ou de contrats sous [ses] yeux, [et grâce à] des notions dans [ses] souvenirs les plus exacts, [d'avoir] le soin de n'avancer que des faits résultants d'une intime conviction, et dont [il] puisse garantir l'exactitude. »³⁶⁵ En conséquence, « lesquels faits peuvent être facilement vérifiés ». Dans ses notes nombreuses, ses analyses

³⁶¹ Les notes de vin rédigées par Jean Laurent à l'attention de Jean dit Barthélémy Dupuch sont très nombreuses.

^{1°} « Note des vins sortis du caveau depuis le 16 mai 1818. Du 28/09, 02 barriques de 1815 : une pour M. Denois et l'autre pour M. Chosy, à Cherbourg. Du 23/10, 01 barrique pour Mme veuve Bruant, à Paris. Du 10/11, chez M. Dupuch, portées 02 barriques de 1814. »

^{2°} « Note du débarrassé que Laurent a fait pour compte de M. Jean dit Barthélémy Dupuch. Du 30/11/1821, payé à l'octroi 35, 95 F, part droit d'entrée en ville, de 02 barriques vin rouge, chez M. [s.n.]. Du 22/01/1822, tiré au fin les vins de 1819 ; payé à M. Obarède et son gendre, 10 journées à 2 F le jour, pour m'avoir donné la main auxdits travaux ; acheté 02 paquets d'allumettes giroflées ; 01 paquet de vime ; 01 livre de chandelle ; payé à M. Bordier 20, 20 F, pour un convoi de 02 barriques de vin, une de vin blanc de 1818 (n°01 D) et une autre de rouge de 1819 (n°02 D), pour M. Denois à Rochefort. Total : 86, 95 F. »

^{3°} « Note de sorties et consommations faites aux vins de 1819, depuis le 28 avril 1821 jusqu'à ce jour, le 25 janvier 1822. Du 29/07/1821, expédié pour M. Serizier, à Rouen, 04 barriques. Du 24/01/1822, expédié pour M. Denois, à Rochefort, 01 barrique [...]. »

AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notes de Jean Laurent pour Jean dit Barthélémy Dupuch, 1821-1822.

³⁶² AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, « lettre du sieur Laurent au sieur Barthélémy », 05/08/1822.

³⁶³ Sans doute s'agit-il de « M. Dalon » de la maison noble de Courréjean et qui a été déjà mentionné dans cette étude.

³⁶⁴ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, « lettre du sieur Laurent au sieur Barthélémy », 06/09/1822.

³⁶⁵ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

minutieuses se transforment souvent en un authentique cours magistral fort instructif : « Le coût des défrichements est immense, comparativement à la valeur primitive, et l'attente des produits augmente encore la dépense. Pour ramener cette comparaison à une chose fort simple, [observons le cas] d'une prairie. Pour une prairie dans son état ordinaire, tant soit peu négligée, ayant des bordures un peu élevées par la terre, provenant du récurage des fossés, qui pour l'ordinaire fait croître une haie naturelle et toutes sortes de racinages ; [en ajoutant] l'écoulement des eaux [qui a été] ainsi négligé et le sol inégal présenté [par la prairie]. [Sur les travaux pour] lever la prairie, défricher les bordures, transporter les terres, [les] assembler et [les] niveler, ouvrir les fossés et remettre en rapport [la prairie], vous aurez bientôt dépensé 200 à 300 F/journal. »³⁶⁶ C'est en guise d'avertissement que Jean dit Barthélémy Dupuch porte une conclusion sur sa gestion remarquable de Pont de Langon : « quiconque aura l'usage des restaurations faites avec autant de soin et de toutes les dépenses que peuvent occasionner des améliorations soignées, pourront seuls, se faire une idée juste des dépenses qui ont été faites dans le corps de bâtiments et dans toutes les terres de ce domaine. » La leçon est retenue dès les années 1820, faisant de la trace laissée par Jean dit Barthélémy Dupuch, sur « la propriété de Cadaujac », une empreinte mémorable : à cette époque encore, le domaine de Pont de Langon et le « domaine Dupuch » ne font qu'un³⁶⁷.

Les qualités ainsi démontrées de Jean dit Barthélémy Dupuch font aussi autorité dans sa maison de commerce bordelaise qui, en ces années 1815, délaisse définitivement les matières résineuses pour se consacrer exclusivement au grand négoce et au trafic des denrées coloniales. Ainsi l'atteste, en 1814, le premier voyage du navire de Jean dit Barthélémy Dupuch, l'Aurore, à destination des Antilles et de l'Amérique du Sud ; de même, en 1818, lui succède le Mercure, premier bâtiment à partir pour le compte de Dupuch en direction des Indes. Si le négociant voit ses succès commerciaux se multiplier, il laisse également se révéler une vocation pour la politique : au moment de la Restauration, un arrêté préfectoral nomme Jean dit Barthélémy Dupuch à la place de maire de Bouliac³⁶⁸. Un pan nouveau de son existence se dévoile désormais.

³⁶⁶ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁶⁷ Postérieure aux plans cadastraux du début du XIX^e siècle, la carte de l'État-Major, répète la mention de « Dupuch » en lieu et nom de celle de « Pont de Langon ». *Confer* plus haut : IGN, *Carte de l'État-Major*, 1820-1866. URL de référence : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consultée le 26/11/2017.

³⁶⁸ Une fonction à laquelle il peut prétendre non en tant que résident permanent, mais en qualité de propriétaire foncier de son bien des Collines. L'engagement politique de Dupuch est sincère vis-à-vis des Bourbon. Sa fidélité à la dynastie lui

L'année 1822 clôt la tutelle de Jean dit Barthélémy Dupuch sur ses neveux et nièce³⁶⁹. Suivant un acte de partage, sont réparties, par égale portion, les successions de Jean Dupuch et de Jenny Bounin, entre leurs trois enfants et seuls héritiers. « Les deux frères [acceptent] d'abandonner à leur sœur, les domaines de Fourneys et Freget, sauf les vins et les barriques neuves³⁷⁰ ; de leur côté, ils [acceptent] de jouir et disposer pareillement en toute propriété et usufruit de tous les autres biens et droits à partager entre eux deux. »³⁷¹ Le domaine de Pont de Langon est alors attribué à François dit Bel Dupuch.

Marie Céleste dite Eugénie, est mariée en 1822 au baron Henri de Saint-Seurin. Décédant à l'âge de vingt-quatre ans, elle laisse deux enfants. Antoine dit Adolphe, d'abord destiné à une carrière d'avocat, choisit la prêtrise. Il fait son séminaire à Issy, près de Paris, et se rend célèbre en devenant le premier évêque d'Alger³⁷². François dit Bel, le nouveau propriétaire de Pont de Langon, épouse en 1821 Ernestine Caze³⁷³. Ils résident à Bordeaux, 24 rue du pont Saint-Jean [puis] 21 rue Renière. Le couple n'a jamais eu d'enfants, au grand désespoir de celle-ci. François dit Bel Dupuch est très tôt associé aux affaires de son oncle : il est dit « Dupuch neveu » dans la maison de commerce qui bénéficie également du soutien efficace de Delphin Vergnes, un des gendres de Jean dit Barthélémy Dupuch (époux de sa fille Anaïs). L'activité familiale connaît alors son apogée et en 1833, est fondée la société « Dupuch & Fils ». Conjointement négociants et armateurs, les Dupuch concentrent désormais une très large part de leur négoce sur les indigos du Bengale. Le voyage annuel de leurs navires, spécialement la Clorinde, à partir de

vaut de recevoir la Légion d'Honneur des mains de la duchesse d'Angoulême le 12 mars 1815. AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³⁶⁹ Précisément, la fin de la tutelle est effective à partir de la reddition des comptes de cette tutelle par un dépôt d'un acte fait sous-seings privés, et déposé par Jean dit Barthélémy Dupuch lui-même. François dit Bel Dupuch, Antoine dit Adolphe Dupuch et Marie Céleste dite Eugénie Dupuch, les frères et sœur Dupuch, ont reconnu avoir reçu ce 31 décembre 1820, de Jean dit Barthélémy Dupuch, le comparant, leur parent et leur tuteur, les comptes par recette, dépense, régie et administration par lui faites, en la dite qualité des biens et droits des enfants Dupuch, qu'il a eus depuis le 27 février 1811 et jusqu'à ce jour, le 31 décembre 1820. »

AD 33, 3 E 24770, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, acte sous seings privés, 16/01/1821.

³⁷⁰ Concernant les immeuble bordelais, revient également à Marie Céleste dit Eugénie, la maison, à Bordeaux, 5 rue Ausone. AD 33, 3 E 24771, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, acte de partage, 17/08/1822.

³⁷¹ AD 33, 3 E 24771, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, acte de partage, 17/08/1822.

³⁷² « C'était un dimanche, le 28 août 1853, en l'église de Cadaujac, à l'issue des vêpres, et au milieu d'une foule immense, un évêque, revêtu d'ornements funèbres, présidait à l'ouverture d'une tombe. Ses yeux étaient baignés de pleurs ; de sa poitrine oppressée, s'exhalaient des prières avec des soupirs... Tout à coup, il se baissa vers les restes mortels qui venaient de reparaître à la lumière, et parmi lesquels on remarquait une tête admirablement conservée. Le prélat y coupa quelques cheveux, les baisa respectueusement, et les recueillit avec soin ; puis, quand on eut renfermé dans une bière neuve les cendres et les ossements, il fit transporter cette bière dans la nef de l'église. [...] La bière fut ensuite déposée dans une tombe nouvelle, et chacun se retira vivement impressionné de ce qu'on venait de voir et d'entendre. Inutile d'ajouter que cet évêque était le premier évêque d'Alger, et ces restes, ceux de Madame Dupuch, [sa mère]. » Abbé E. Pionneau, *Vie de Monseigneur Dupuch, premier évêque d'Alger*, Bordeaux, Paul-Chaumas, 1866, 488 p., p. 4.

³⁷³ AD 33, 3 E 24770, Étude maître Darrieux, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 12/07/1821. Les minutes de cet acte sont manquantes.

1831, puis le Gange, en 1837, assure à la société une fortune qui place son propriétaire « au rang, des négociants les plus notables de la ville de Bordeaux »³⁷⁴.

Comme son père et son oncle avant lui, les surpassant même en la matière, François dit Bel Dupuch s'évertue à développer les limites de sa propriété viticole de Pont de Langon. À cet effet, il réalise trois acquisitions : en 1826, à Cadaujac, « une pièce en chaumes, près l'église, de 02 journaux environ et pour [la somme de] 850 F », qu'il défriche et « complante ensuite en acacias »³⁷⁵ ; puis, simultanément, deux pièces de fonds d'une grande importance, situées sur la commune de Léognan : « un corps de domaine de 55 journaux, destiné à une métairie³⁷⁶ [et] une pièce de 80 journaux, servant alors de pâturage ou de broustey, [qui a été] totalement défrichée [...] pour recevoir, en 1831, l'exploitation de semis de pins qui sera d'un grand produit pendant 15 à 20 années consécutives³⁷⁷. » Sa volonté d'accroître son domaine le pousse à conquérir des terres en dehors des communes de Cadaujac et de Villenave. Les objets acquis à Léognan constituent de véritables dépendances, totalement autonomes de la demeure principale et de ses alentours. Mais, augmenter la superficie de Pont de Langon ne suffit pas à François dit Bel Dupuch, il lui faut aussi améliorer la qualité des cultures des parcelles réunies. Il mène alors des travaux considérables de défrichements et de plantations. Preuve en est faite par cette « prairie actuelle [en 1831] qui borde l'estey [et qui] était composée de plusieurs pièces de pré et du côté ouest, d'une pièce d'aubarèdes. Toute cette sole était coupée de plusieurs grands et petits fossés ; les eaux des landes débordant l'estey et des crevasses fréquentes en faisaient souvent un grand marais. [À grands renforts de défrichements, complements et autres nivellements], a été formée ainsi, à grand prix, une prairie superbe, dont

³⁷⁴ Fort de cette situation sociale, Jean dit Barthélémy Dupuch quitte enfin son domicile de la rue Neuve (qu'il aura occupé plus de trente ans) pour s'installer, en 1835, au n°4 de la place Richelieu (actuelle place Jean-Jaurès). AD 33, 24 J 1 à 101, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : présentation du fonds, notice biographique.

³⁷⁵ François dit Bel Dupuch fait cette acquisition auprès de Bernard Vignes, marchand-boucher à Bordeaux. AD 33, 3 E 35586, Étude maître Macaire, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 18/06/1826.

Cette pièce avait été précédemment achetée par Pierre Vignes, pour le compte de Bernard Vignes, son frère, « aux Administrations du département de la Gironde, aux termes d'un acte d'achat, reçu dans les mains de M. le Receveur du Domaine national, en séance desdites Administrations de la Gironde », le 13 juillet 1796 (25 messidor an IV). « La Nation s'étant emparée de cet immeuble, suivant une saisie, en vertu de la loi du 03 novembre 1793 (13 brumaire an II), il avait été soustrait, par les Administrations de la Gironde, à la fabrique de la Paroisse de Cadaujac. »

³⁷⁶ « Ce corps de domaine est composé d'une jolie maison de maître, logement de paysan, chai, cuvier et parc. Il contient des semis de pins de 3 ans (15 journaux), des vignes (03 journaux), une garenne de chêne de 40 ans (02 journaux) et des terres labourables (35 journaux). » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, état des lieux du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁷⁷ « Cette pièce a bénéficié d'une amélioration remarquable. 80 journaux environ ont subi l'opération d'un défrichement complet. Là aussi, il a fallu des transports de terre et des nivellements pour fixer la pente et le cours des eaux. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, état des lieux du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

les produits ne laissent rien à désirer. »³⁷⁸ Les bois aussi étaient en dégradation. « On s'en servait de pacage [...]. On acquit ainsi 12 journaux de terres labourables d'une chose inculte. Les bois ont été recépés. Des semis et des plantations ont eu lieu. »³⁷⁹

Enfin, François dit Bel Dupuch « a fait des renouvellements considérables dans les vignes. Les derniers [pieds] sont jeunes mais tout cela parfaitement bien planté et les cépages choisis exprès ». Indissociable de la viticulture, les progrès profitent aussi à la vinification : « le chai neuf de la cour, où l'on ne pouvait pas conserver les vins en été, a reçu un grenier au-dessus pour recevoir les foins ». Jean dit Barthélémy Dupuch « observe que les vins rouges du domaine de Pont Langon sont d'une excellente qualité et propres à tous les emplois. Ils sont bien appréciés dans la commune et d'une consommation courante pour la Hollande et la Belgique. En vieux, ils acquièrent une qualité distinguée. [Il] avait d'ailleurs gardé quelques vins vieux de 1819 qui, en 1824, ont été vendus 1 000 F le tonneau. Les rouges sont dans la proportion de 2/3 et les blancs d'1/3. Ceux-ci sont excellents et se rapprochent des qualités de Carbonnieux. Ils valent généralement 1/3 en sus du prix des vins rouges. La vente des vins blancs est en général moins suivie depuis quelques années. La crête des vignes dit, La Gravette, offre des vins distingués s'ils sont faits séparément. »³⁸⁰ D'ailleurs, Jean dit Barthélémy Dupuch ne manque pas de faire le commerce du précieux breuvage fabriqué par les soins de son neveu : « Le sieur François Dupuch a proposé au sieur Jean dit Barthélémy Dupuch de lui consigner la quantité de 189 barriques vin rouge nouveau, sur lie, dont 31 barriques marquées DA, 29 barriques marquées B, 54 barriques marquées BL n°01 et 75 barriques marquées BL n°02. [...] Le sieur Jean dit Barthélémy Dupuch, en sa qualité de consignataire, procédera à la vente des vins, à lui consignée, en profitant des occasions les plus favorables. Ce dernier ayant agréé cette proposition, [...] la consignation a été accomplie, et le sieur François Dupuch a fait livrer dans les chais du sieur Jean dit Barthélémy Dupuch, à Bouliac, les vins dont il s'agit. »³⁸¹

³⁷⁸ Ces marais « où les eaux croupissantes occasionnaient des brouillards et des vapeurs malsaines et nuisaient aux produits. [François dit Bel Dupuch] fit alors creuser un large fossé autour de toute cette pièce de pairie, fit défricher toutes les aubarèdes, combler les larges fossés qui coupaient la pièce en plusieurs parties, fit effectuer des transports de terres immenses pour établir tous les comblements et des nivellements. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, état des lieux du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁷⁹ Parmi ces bois, « il y en avait qui étaient réduits à un véritable broustey. Des défrichements ont eu lieu ; il a fallu y revenir à plusieurs fois pour détruire le racinage et la repousse » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, état des lieux du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁰ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, état des lieux du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸¹ L'accord, ci-dessus énoncé, est accepté par les deux parties, « moyennant une avance de la somme de 10 000 F pour payer à la banque [...] et moyennant qu'une somme de 2 744, 32 F, déjà avancée audit sieur François Dupuch par ledit sieur Jean dit Barthélémy Dupuch, sera également payée par le produit de ladite consignation. » AD 33, 24 J 21, Archives

En 1831, rien n'est moins convaincant que l'état des lieux réalisé par Jean dit Barthélémy Dupuch sur Pont de Langon : « le domaine s'est successivement accru [...] de plusieurs objets, qui en ont augmenté la consistance, à des prix très modérés [...]. Ces objets acquis étaient dans un état d'abandon et de dégradation complète. [Le domaine] s'est alors surtout accru par des améliorations immenses [...] C'est sans exagération que je porte à 100 000 F au moins, les améliorations et restaurations faites successivement [...] et qui ont augmenté d'autant la valeur réelle et intrinsèque de ce domaine. Elles lui ont donné un charme inexprimable [...], qui le rend sans contredit, sinon l'un des plus beaux mais l'un des meilleurs domaines que l'on puisse trouver dans le département quoiqu'à petite distance de la ville de Bordeaux. »

Aussi, quoi de plus éloquente que la visite de cette propriété pour en apprécier les dernières évolutions : « le beau domaine de Pont de Langon est situé à une petite heure en voiture, et une heure et demi à pieds, de Bordeaux ; sur le bord de la grande route de Bordeaux à Toulouse, la plus belle sans contredit des environs de Bordeaux³⁸². Il se compose d'une magnifique maison de maître dans le meilleur état possible, vaste, commode³⁸³ et réparée [...]. Un logement de régisseur, indépendant de la maison de maître, est composé de 04 chambres au premier. [...] Viennent ensuite deux cours attenantes, vastes et pavées. Elles abritent des chais à vin, pour 400 tonneaux ; un cuvier garni de sept cuves écoulant environ 60 tonneaux, toutes cerclées en fer ; 05 pressoirs, avec leurs vis en fer, gargouilles, douils et autres vaisseaux vinaïres ; 01 tonnellerie ; 04 logements de cultivateur (dans l'intérieur du domaine, [sont aussi construits] 07 [autres] logements de cultivateurs) ; des écuries pour 20 chevaux ; des parcs pour 18 vaches et 04 bœufs, garnis râteliers ; des greniers pour 120 charrettes de foin ; 01 remise ; 01 hangar ; fournière et buanderie ; une basse-cour avec volières ; 01 puits ; chambre à bains. En un mot, tous les objets nécessaires à l'exploitation et à l'agrément. »³⁸⁴

d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, consignation signée entre François dit Bel Dupuch et Jean dit Barthélémy Dupuch, 11/02/1831.

³⁸² Rappelons que « cette route a été restaurée et que l'espace qui sépare ce domaine de Bordeaux n'est plus qu'une distance que l'on parcourt jour et nuit en moins de 50 minutes ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸³ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, description du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁴ Pour compléter : « la maison se trouve à environ 300 mètres de la grande route. Au-devant [de celle-ci, sont aménagés] une très belle ornière d'arbres très beaux ; une belle allée de peupliers, [formant] depuis la grande route jusque vers le moulin, une avenue très agréable qui se termine par un jardin anglais ; un jardin d'agrément entouré de deux pièces d'eaux vives, superbes, d'un volume considérable et navigables, à une distance assez considérable de la grande route. Dans le jardin aussi, [se remarquent] une très belle orangerie, garnie de superbes orangers ainsi que des potagers. Au bord de l'ornière et sur le bord de la route, [est disposé] un très joli kiosque, meublé, dans le plus bel état. » AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, description du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

Le corps principal du domaine, en une seule pièce autour de la maison, se compose de : « prairies (25 journaux) entourées d'arbres et entourant la maison³⁸⁵ ; bois taillis (70 journaux) d'une beauté remarquable³⁸⁶ ; vignes rouges et blanches (75 journaux), d'un vignoble qui n'a pas été négligé une année depuis 80 ans, ne gèle jamais et [dont] sa réputation de bonté est connue de tout le pays et des courtiers³⁸⁷ ; vimières (04 journaux) qui donnent un excédent de provisions considérable³⁸⁸ ; terres labourables (11 journaux), en terre forte³⁸⁹ ; jardins, ornières, agréments et pépinières (07 journaux). » Cet ensemble, en un tenant, réunit « 192 journaux » » [soixante-et-un hectares et demi]. En surplus, le domaine du Pont de Langon possède d'autres terres sur les communes de Léognan, Cadaujac et Villenave d'Ornon : « une métairie (55 journaux), très jolie ; des semis de pins (80 journaux en un tenant), d'une réussite parfaite³⁹⁰ ; des prairies (38 journaux dont 24 en un seul tenant), toutes en palu bordant la rivière³⁹¹ ; des terres d'acacias pour échalas (02 journaux), [plantées] dans le bourg de Cadaujac ; des aubarèdes de saule (17 journaux), d'une plantation unique dans le pays³⁹². » Ces pièces indépendantes du domaine regroupent « 192 journaux » » [soixante-et-un hectares et demi], autrement dit, la contenance identique à celle du corps principal. Dans sa totalité, la superficie du domaine de Pont de Langon représente plus de cent-vingt-deux hectares.

Aussi, est-il aisé de croire que « dans l'état où le domaine [de Francois dit Bel Dupuch] est actuellement [en 1831], tous les yeux peuvent juger qu'il est arrivé au plus haut degré de perfection possible, par suite des dépenses agricoles et d'autres, faites et prodiguées avec luxe.

³⁸⁵ « Ces prairies, les plus soignées et les plus productives du pays, sont également distribuées de manière à servir d'agrément ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁶ « Ces bois recépés avec l'herminette, sont aujourd'hui dans le meilleur état, et tous les vides en ont été soigneusement garnis d'acacias ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁷ « Sur ces 75 journaux [de vigne], 09 journaux environ ont été renouvelés il y a 20 ans et 12 journaux depuis 08 ans ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁸ Ces vimières sont « situées entre deux eaux vives, ce qui les rend très productives ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁸⁹ Ces terres sont «ensemencées tous les ans en froment et maïs ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁹⁰ Ces 80 journaux de semis sont distribués ainsi : « 30 journaux de 7 ans ; 25 journaux de 6 ans ; 25 journaux de 1 et 2 ans ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁹¹ « Toutes ces prairies ont été nivelées, entourées de fossés et plantées d'arbres depuis 06 ans ; elles produisent en abondance et des foins d'une qualité dont la réputation favorise toujours la vente immédiate ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁹² Cette plantation « donne non seulement les meilleurs échalas connus, mais encore une qualité de cerclés à barrique très supérieure. La dernière coupe a produit 158 douzaines doubles d'échalas ». AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, notice sur le domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

Sa position, ses agréments, la nature et la variété de ses produits, [...] concourent à donner à cette habitation une sommité parfaite. »³⁹³

II.2.3. La dynastie des Duprat à la tête de Pont de Langon

C'est assurément de cette « sommité parfaite » que « les yeux » de Louis Henri Duprat ont su juger en ce dernier jour du mois d'août 1831, lorsqu'il signe l'acte d'achat³⁹⁴ du domaine, cédé par François dit Bel Dupuch³⁹⁵. Ce propriétaire, ayant demeuré à Paris est célibataire. Les sources manuscrites n'expliquent guère les motivations ou les conditions de cette acquisition qui a son importance puisqu'elle installe la famille Duprat pour une durée de quarante ans sur les terres du domaine. Les archives ne restituent aucun aspect non plus de Pont de Langon du temps de Louis Henri Duprat dans sa propriété.

Seuls les plans cadastraux, de la moitié du XIX^e siècle, pallient ce manque d'informations et aident à mieux apprécier la propriété que détient Louis Henri Duprat jusqu'à la fin de l'année 1843. Le domaine de Pont de Langon affirme désormais clairement sa terminologie historique. « Pont de Langon » est repris autant dans les tableaux d'assemblage³⁹⁶ que sur les plans parcellaires³⁹⁷ des communes de Villenave d'Ornon et Cadaujac. Plus dans le détail, les matrices cadastrales s'ouvrent à d'autres toponymies inscrites dans les limites de la propriété. Pour la commune de Villenave d'Ornon, les terres septentrionales, situées près du ruisseau de l'Eau Blanche, sont localisées à « La Gamarde » ; un grand nombre d'entre elles, placées à l'ouest, sont dites à « La Ballisque » ; seulement quatre parcelles disposées en une bande étroite, au nord-ouest du domaine, relèvent du « Pont de Langon »³⁹⁸. De même, mais plus surprenant car

³⁹³ AD 33, 24 J 21, Archives d'origine privée, fonds Dupuch : papiers de famille, description du domaine de Pont de Langon, 1811-1831.

³⁹⁴ AD 33, 3 E 64448, Étude maître Fabre, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 31/08/1831.

Ces minutes n'étant pas communicables, il convient de se reporter aux registres des hypothèques : AD 33, 4 Q 1 2869, volume 76, n°03, 19/09/1831 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1831. Cependant, cette transcription est portée manquante.

³⁹⁵ François dit Bel Dupuch vend Pont de Langon pour acquérir, à Martillac, le domaine de la Mâle. Il y décède deux ans plus tard, en 1833.

³⁹⁶ AD 33, 3 P 550/4, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Villenave d'Ornon, 1845 et AD 33, 3 P 080/19, Plan cadastral, tableau d'assemblage, commune de Cadaujac, 1847.

³⁹⁷ Remarquons toutefois, sur le plan de Villenave d'Ornon, le nom Duprat qui complète le lieu Pont de Langon pour désigner le domaine. AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844 et AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

³⁹⁸ Pour « La Gamarde », parcelles n°274 à n°276 ; pour « La Ballisque », parcelles n°281 à n°285 ; pour « Pont de Langon », parcelles n°277 à n°280. Ces distinctions perdurent dans le temps. A.M.V.O., Matrices cadastrales, états de sections, commune de Villenave d'Ornon, 1846.

non rencontré jusque-là dans la commune de Cadaujac, le lieu « Duthil »³⁹⁹ est concentré autour de trois parcelles, dans le sud-est de la propriété, alors que celui de « Garelle » est fixé dans sa partie nord-est, très concentré autour du cours d'eau⁴⁰⁰ ; entre les deux et au-delà⁴⁰¹, règne « Pont de Langon » en maître des lieux⁴⁰².

Les documents du cadastre renseignent également sur la contenance exacte de Pont de Langon, au milieu du XIX^e siècle. La partie établie sur Villenave d'Ornon, représente une superficie de douze hectares, quatre-vingt-cinq ares et trente centiares⁴⁰³ et celle de Cadaujac réunit quarante-quatre hectares, quarante-six ares et cinquante centiares⁴⁰⁴. Par ailleurs, les parcelles de Cadaujac, bien que d'un seul tenant, regroupent néanmoins les terres de deux domaines distincts : Pont de Langon et la Gravette. Car, rappelons-le, ces terres "de la Gravette" dépendant de Pont de Langon⁴⁰⁵, sont celles qui occupent la zone géographique entre ce qui était (au sud) "le petit domaine de la Gravette" et (dans Villenave d'Ornon) "le grand domaine de la Gravette"⁴⁰⁶. Dans sa totalité et d'un tenant, le domaine s'étend donc sur cinquante-sept hectares, trente-et-un ares et quatre-vingts centiares. En ne reprenant que « le corps principal du domaine », celui qui – pour Jean dit Barthélémy – est « en une seule pièce autour de la maison », la comparaison (entre 1845 et 1831) ne souffrirait de la perte que de quelques quatre hectares.

Les limites du domaine de Pont de Langon sont très succinctement renseignées par les plans cadastraux. À l'évidence, les moulins de Pruet et de la Gamarde, traversés par l'Eau Blanche, jalonnent la limite septentrionale ; le « chemin de la Gravette, dit le « chemin de Lacave à la Ballisque » sur les plans de Villenave d'Ornon, marque la frontière entre les zones

³⁹⁹ Exception faite – et pour rappel – lorsque, « le chemin du Thil » (à Cadaujac) est cité comme la limite occidentale du domaine de la Gravette ; très décalé à l'ouest donc.

⁴⁰⁰ À cet égard, et non sans paradoxe, le nom « Garelle » prend le pas sur celui de « Pont de Langon » à l'endroit même où le domaine est au plus près du lieu Pont de Langon.

⁴⁰¹ Remarquons toutefois que les deux lieux « Duthil » et « Garelle » disparaissent rapidement des matrices cadastrales, pour être remplacés par l'appellation généralisée de « Pont de Langon ». AD 33, 3 P 080/35, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°01-260, 1850-1914.

⁴⁰² Pour « Duthil », parcelles n°29 à n°31 ; pour « Garelle », parcelles n°39 à n°51. AD 33, 3 P 080/34, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, 1822-1848. Pour « Pont de Langon », parcelles n°19 à n°28 et n°32 à 38. AD 33, 3 P 080/33, Matrices cadastrales, états de sections, commune de Cadaujac, 1847-1848.

⁴⁰³ A.M.V.O., Matrices cadastrales, états de sections, commune de Villenave d'Ornon, 1846.

⁴⁰⁴ AD 33, 3 P 080/33, Matrices cadastrales, états de sections, commune de Cadaujac, 1847-1848.

⁴⁰⁵ Ces parcelles sont portées sous les numéros 14 à 18. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

⁴⁰⁶ La partie établie sur Cadaujac rassemble donc : trente-six hectares, cinquante-neuf ares et quatre-vingt-cinq centiares des terres "de Pont de Langon" et sept hectares, quatre-vingt-six ares et soixante-cinq centiares des terres "de la Gravette". Ce qui donne bien la superficie globale, pour Cadaujac, de quarante-quatre hectares, quarante-six ares et cinquante centiares. AD 33, 3 P 080/33, Matrices cadastrales, états de sections, commune de Cadaujac, 1847-1848.

sud et nord de la propriété mais aucun n'indique son extrémité méridionale ; la « route royale menant de Bordeaux à Langon » borde la partie orientale du domaine⁴⁰⁷.

Enfin, la répartition générale des cultures que poursuit Louis Henri Duprat, semble assez fixée⁴⁰⁸. La nature des parcelles confirme, en effet, que les prairies et les terres de pacage bordent l'Eau Blanche, au nord de la propriété. Observons que dans cette partie, se dévoilent aussi l'allée des peupliers, l'omière et la roseraie plantées par les Dupuch ; même le kiosque est visible « au bord de la route ». Pareillement, les bois continuent d'être légions sur les terres de Cadaujac dans les limites les plus au sud du domaine. Entre les deux : à l'ouest, les terres labourables ; à l'est, le vignoble de Pont de Langon qui poursuit son développement et atteint près de sept hectares et demi. Avec les pièces de la Gravette⁴⁰⁹, il approche les treize hectares. Ajoutons qu'à la faveur de son vignoble, Louis Henri Duprat apporte une certaine évolution dans cette configuration : très précisément disposées, de part et d'autre de la limite entre Villenave d'Ornon et Cadaujac, quatre parcelles de terres sont désormais complantées en vignes. Elles accroissent ainsi de plus de six hectares et demi⁴¹⁰ le vignoble de Pont de Langon, qui, dans les années 1845, regroupe dans sa totalité environ dix-neuf hectares et demi⁴¹¹.

N'ayant pas montré la volonté de confier son domaine de Pont de Langon à un successeur désigné⁴¹², Louis Henri Duprat, en décédant en 1843, fait de ses trois neveux les héritiers de sa propriété viticole de Villenave d'Ornon et Cadaujac. Sont ainsi institués pour ses légataires universels : Louis François Duprat, Louis Étienne Dupuy et Guillaume François Dupuy⁴¹³. Sur ces trois cousins, propriétaires, demeurant sur l'île Martinique, seul Louis François Duprat est venu résider à Bordeaux. Il y vit avec Catherine Dupuy, qu'il a épousée à la Martinique en 1822. Le couple élit domicile 30 rue de Lurbe [puis] 13 rue Victoire-Américaine.

⁴⁰⁷ Sa limite à l'ouest, cantonnée par les parcelles du domaine de Pont de Langon, n'est toujours pas désignée.

⁴⁰⁸ En 1846, le domaine de Pont de Langon est recensé dans les matrices cadastrales de la commune de Villenave d'Ornon, sous les numéros 274, 275, 275b, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 282b, 283, 283b, 284, 284b, 285 et 285b. A.M.V.O., Matrices cadastrales, états de sections, commune de Villenave d'Ornon, 1846.

En 1847, le domaine de Pont de Langon est recensé dans les matrices cadastrales de la commune de Cadaujac, sous les numéros 19 à 51 inclus. AD 33, 3 P 080/33, Matrices cadastrales, états de sections, commune de Cadaujac, 1847-1848.

⁴⁰⁹ Ces parcelles de vigne portées sous les numéros 15 et 17, ont une superficie de cinq hectares, quarante-six ares et quatre-vingt-quinze centiares. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

⁴¹⁰ Superficie des parcelles n°282b et 285 à Villenave d'Ornon : « 03 hectares, 83 ares et 90 centiares » ; superficie des parcelles n°19 et 22 à Cadaujac : « 02 hectares, 68 ares et 40 centiares ». La totalité des deux superficies est de six hectares, cinquante-et-un ares et cinquante centiares.

⁴¹¹ Précisément : dix-neuf hectares, quarante-trois ares et quatre-vingt-dix centiares.

⁴¹² Louis Henri Duprat ne laisse point d'héritiers à réserve suivant l'inventaire, dressé par maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, le 5 décembre 1843. AD 33, 3 E 65598, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, inventaire, 05/12/1843. Les minutes de cet acte ne sont pas communicables.

⁴¹³ Cette disposition suit les termes du testament olographe de Louis Henri Duprat, rédigé à Cadaujac, en date du 31 avril 1842, enregistré et déposé au rang des minutes de maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, le 5 décembre 1843. AD 33, 3 E 65598, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, testament, 05/12/1843. Les minutes de cet acte ne sont pas communicables.

Aussi, « se portant acquéreur auprès de ses cousins, de leurs parts indivises dans le domaine, Louis François Duprat se trouve seul propriétaire de cet immeuble »⁴¹⁴ dès le mois d'octobre 1844.

« Depuis l'acquisition qu'il en a fait, Louis François Duprat a apporté quelques modifications dans la consistance du domaine de Pont de Langon ». En 1852, il l'enrichit notamment d'une pièce de terre appelée l'Hôpital, située commune de Cadaujac. Ce bien, acheté pour la somme de « 7 000 F » à Joseph Baptiste Dupouy⁴¹⁵, ancien négociant, est « en nature de prairie et plantation de peupliers » cultivées sur presque trois hectares⁴¹⁶. Inversement, il se défait successivement de deux pièces de fonds. En 1854, il cède « une parcelle de terrain au profit de la Compagnie de Chemin de Fer du Midi et suivant une indemnité de 11 012, 50 F »⁴¹⁷ ; le domaine perd une trentaine d'ares. En 1856, il vend à Paul Despax aîné, curé de la paroisse de Cadaujac, une parcelle de cinquante ares environ, « pour le prix de 1 000 F »⁴¹⁸ ; cette « pièce de terre plantée en acacias » était une ancienne possession de la fabrique de la Paroisse de Cadaujac que François dit Bel Dupuch avait acquise en 1826 pour y planter... « des acacias pour échalas ».

⁴¹⁴ « La libération de Louis François Duprat résulte de ce contrat d'après lequel il a prélevé sur le prix total donné à l'immeuble [230 000 F], 70 000 F qui lui étaient dus par la succession de son oncle plus les intérêts de ce capital et payé aux frères Dupuy la somme de 889, 33 F. » AD 33, 3 E 65601, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 10/10/1844. Les minutes de cet acte ne sont pas communicables.

⁴¹⁵ AD 33, 3 E 65628, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 31/01/1852.

⁴¹⁶ La contenance exacte de la parcelle étant de « 02 ha, 82 ares et 58 centiares ».

L'histoire de ce bien mérite une certaine attention car, comme d'autres déjà étudiés, il évoque l'existence d'une propriété plus ancienne de laquelle, dans le temps, il a été détaché. Le bien initial « situé dans les paroisses de Villenave et de Cadaujac, et dont l'objet principal [était] près le bourg et l'église de Villenave », était au XVIII^e siècle la propriété de la famille Ducasse, « ne relevant que de droits casuels ou de lods et ventes, envers le chapitre Saint-André et le prieuré Saint-James ». Ce bien, cédé par les héritiers de Jean Ducasse, en 1791, est alors morcelé en six lots ; tous réunis ils reconstituent la propriété : 1^o) « Maison de maître, logement du valet, chai, cuvier, remise, écurie ; cour, jardin, allée de charmes et prairie ». 2^o) « 01 grande pièce de terre labourable ». 3^o) « 01 pièce de terre en prairie, vimière et aubarède ». 4^o) « 02 chambres, 01 jardin au-devant ». 5^o) « 01 pièce de terre en vimière ». 6^o) « 03 petites pièces de terre en prairie ». Guillaume Louvrié est l'acquéreur des trois premiers lots qui sont ensuite transmis, en 1813, lors du partage de sa succession. Dans cette mutation, le bien que recueille son fils Pierre Roch Louvrié, est le fruit de la division en deux portions, du bien constitué par son père. C'est cette partie, contenant entre autres la pièce de l'Hôpital, que Pierre Roch Louvrié vend à Joseph Baptiste Dupouy deux mois plus tard.

AD 33, 3 E 17888, Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 29/10/1791.

AD 33, 3 E 45661, Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, acte de partage, 04/03/1813 (non communicable).

AD 33, 3 E 45661, Étude maître Hazera, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 18/05/1813 (non communicable). AD 33, 4 Q 1 2433, volume 140, n^o32, 21/05/1813 : Registres des Hypothèques, Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1813.

⁴¹⁷ Cette vente réalisée suivant le jugement d'expropriation, prononcé par le Tribunal civil de Bordeaux, le 20/07/1853, correspond à la construction de la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète, mise en service entre 1855 et 1857. Ainsi, « pour cause d'utilité publique des propriétés et portions nécessaires à l'établissement du Chemin de fer de Bordeaux à Sète et de ses dépendances, dans l'arrondissement de Bordeaux », le domaine perd une parcelle de terre de « 27 ares, 90 centiares », anciennement « plantée de peupliers et de saussaies [saulaies] ». AD 33, 3 U 4772, Justice, jugement expropriation, Bordeaux, 20/07/1853. La pièce est portée manquante.

AD 33, 3 E 30291, Étude maître Lose, notaire à Bordeaux, acte de vente, 28/09/1854.

⁴¹⁸ « Située dans la commune de Cadaujac, et préalablement complantée en vignes, cette pièce a la contenance de 51 ares et 40 centiares ». AD 33, 3 E 65645, Étude maître Vigneaux, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 27/05/1856.

La littérature de l'époque permet de pallier le silence des archives sur les vins produits par Louis François Duprat sur son domaine de Pont Langon. L'activité qui réside dans les chais est-elle à l'image des vingt hectares de vignes laissés par son oncle dans les années 1845 ? Les éléments fournis par Charles Cocks, en 1850, ne sauraient apporter meilleure réponse : « 35 tonneaux de vins rouges de Graves, sont produits par le domaine de Pont de Langon »⁴¹⁹. Visiblement, le rendement des « vins de Duprat » pourrait dès lors trouver sa place parmi « les principaux récoltants de Villenave d'Ornon »⁴²⁰. À la lumière des critères retenus par l'éditeur Féret, nous pourrions supposer aussi les vins de Pont de Langon comme « légers et coulants [...] et dont la Hollande et les colonies connaissent le mérite »⁴²¹. De même, comment le vignoble du domaine traverse-t-il la maladie du mildiou dont l'attaque décime les vignes de la région à partir de 1852 ?

D'ailleurs, si le vignoble est attaqué puis sauvé, le mérite en revient peut-être à ses propriétaires suivants, Louis Pierre et Louis Alexandre Duprat, deux des fils de Louis François Duprat. L'acte d'achat de Pont de Langon, fixant « le prix de l'acquisition à 225 000 F », est signé entre eux deux et leur père en 1857⁴²², l'année qui a vu la crise du mildiou s'arrêter. Quoi qu'il en soit, Louis Pierre et Louis Alexandre font perdurer le rattachement des Duprat avec le domaine, près de quinze années supplémentaires, jusqu'en 1871. Louis Pierre Duprat est commis courtier tandis que Louis Alexandre est assureur. Tous deux épousent, en 1854, les deux sœurs de la famille Bourricaud : le premier s'unit à Madeleine Bourricaud⁴²³, avec laquelle il s'établit à Bordeaux, 10 rue Esprit-des-Lois, avant d'emménager dans le château de Pont de Langon ; le second se marie avec Adélaïde Bourricaud (appelée en famille Adèle)⁴²⁴, avec qui il réside à Bordeaux, 30 cours de Tourny puis 40 cours de l'Intendance. Les frères Duprat ne semblent avoir opéré que quelques mutations ponctuelles et sans grande importance pour le domaine⁴²⁵.

⁴¹⁹ Charles Cocks, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1850, 319 p. p. 177.

⁴²⁰ En effet, Pont de Langon ne figure pas dans une liste établie en 1827, recensant les propriétés viticoles aux plus grands rendements. En 1850, à la hauteur de ses trente-cinq tonneaux, le domaine y trouverait même une place de choix. François Magnant (sous la direction de), *Villenave d'Ornon 5000 ans d'histoire*, Manchecourt, Maury, 2000, 203 p., p. 110.

⁴²¹ Charles Cocks, *Guide de l'étranger à Bordeaux et dans la Gironde. Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 1^{ère} édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1850, 319 p. p. 176.

⁴²² AD 33, 3 E 64485, Étude maître Rabion, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 18/08/1857.

⁴²³ Ce premier couple est marié, suivant un contrat de mariage passé devant maître Castéja, notaire à Bordeaux, le 24 mai 1854. AD 33, 3 E 31643, Étude maître Castéja, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 24/05/1854.

⁴²⁴ Ce second couple est marié, suivant un contrat de mariage passé devant maître Castéja, notaire à Bordeaux, le 09 août 1854. AD 33, 3 E 31644, Étude maître Castéja, notaire à Bordeaux, contrat de mariage, 09/08/1854.

⁴²⁵ « Louis Pierre Duprat et Louis Alexandre Duprat déclarent qu'ils ont détaché dudit domaine de Pont de Langon, « une pièce de terre en nature de pacage, sur laquelle existaient quelques constructions, de la contenance d'environ 18 ares ».

Les terres de leur propriété semblent leur apporter entière satisfaction, comme tend tout particulièrement à le prouver leur vignoble : en 1868, « la production en vins rouges de Graves de Pont de Langon [est évaluée] entre 40 à 50 tonneaux »⁴²⁶. Loin de faiblir, le rendement a nettement progressé ; aussi, les vignes de Louis Pierre et Louis Alexandre Duprat semblent-t-elles se trouver à l'abri des ravages occasionnés, par le phylloxéra dans les vignobles, à cette même époque. Garantissant un volume des plus satisfaisants pour en faire une grande propriété viticole, les vins de Pont de Langon pourraient-ils s'envisager également comme parmi les meilleurs de la commune ? Assurément, si les frères Duprat, suivant les préconisations d'Édouard Féret ont « pu réunir les graves fortes aux graves pures » sur leurs terres et dans leurs cuves⁴²⁷.

Cette pièce est vendue à « Pierre Gustave Ducasse, menuisier, demeurant au Boucot (*sic*), commune de Cadaujac ». La transaction n'est précisée par aucune date ni un nom de notaire. AD 33, 3 E 28040, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 30/09/1871.

⁴²⁶ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Paris, V. Masson et fils, 1868, 471 p., p. 187.

⁴²⁷ « Les graves pures sont d'une couleur vive, mais peu foncée, fins et légers au goût, riches en alcool et en tannin ; ils se développent parfaitement en bouteille et durent longtemps. Ceux des graves fortes ont les mêmes qualités que les précédents ; ils sont plus pleins et d'une couleur plus riche, mais ils ont moins de finesses. » Assemblés, l'équilibre serait donc parfait. Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 2^e édition, Paris, V. Masson et fils, 1868, 471 p., pp. 185-186.

Chapitre 3 Le domaine de Pont de Langon au rang de château viticole (1871-1968)

II.3.1. Modesto Lorenzo del Valle à la conquête de Pont de Langon

À partir de 1871, et sur plus de trois décennies, Modesto Lorenzo del Valle e Iznaga, comte de Lersundi⁴²⁸ accompagne le domaine de Pont de Langon jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle. Sa présence a joué un rôle fondamental dans le destin de la propriété.

Le nouvel occupant de Pont de Langon est le fils d'Antonio Modesto del Valle y Castillo et de Maria de la Natividad Iznaga y del Valle. Militaire espagnol, né à l'île de Cuba, Antonio Modesto a connu une carrière militaire des plus remarquables au service de l'empire espagnol⁴²⁹ ; il a également rempli des responsabilités politiques, notamment celles de gouverneur politique et militaire de Trinidad, et de maire de Sancti-Spíritus. Dans les pas de son père, Modesto Lorenzo del Valle est à son tour sous les armes et engagé en politique : lieutenant-colonel de cavalerie, il est aussi député Cortès pour la ville de Sancti-Spíritus, sénateur du royaume et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'année suivant son acquisition de Pont de Langon, Modesto Lorenzo del Valle se marie avec María Isabel de Lersundi y Blanco. Celle-ci, originaire de Madrid, est deuxième comtesse de Lersundi, propriétaire de la seigneurie de sa maison, dame noble Banda María Luisa ; elle est la fille de Francisco de Lersundi e Ormaechea⁴³⁰ et de Felisa Blanco y Guerro Zambrano.

⁴²⁸ Pour plus de commodité, le nom de Modesto Lorenzo del Valle e Iznaga, comte de Lersundi sera abrégé sous la forme réduite de Modesto Lorenzo del Valle.

⁴²⁹ « Antonio Modesto del Valle y Castillo (1788-1863) était le fils du colonel Fernando del Valle Lorente et de Ana Antonia del Castillo Barroso. Il met fin à la guerre d'indépendance avec le grade de lieutenant-colonel et est affecté à la Plaza de la Habana en tant que commandant du régiment fixe de cette ville. Il reçoit ensuite le commandement du bataillon des milices disciplinaires des quatre villages en 1832. Il a été décoré de la croix de Talavera, de celle de retrait de l'île de León, de la distinction de la troisième armée, double croix de la bataille de Chiclana, de la distinction du siège de Madrid, Benemérito de la Patria, commandant de l'ordre d'Isabel la Católica et de Caballero de San Hermenegildo. Sur le plan politique, dès 1820 il est élu député aux tribunaux par la ville de Santa-Maria de Port Prince et réélu pour les législatures des années 1821 et 1823. »

En 1836, dans la paroisse de la ville de Trinidad, il épouse María de la Natividad Iznaga y del Valle, fille de José Antonio de Iznaga y Borrell et de Francisca del Valle y Castel. Cette union a donné naissance à huit enfants.

Francisco Xavier de Santa Cruz y Mallen, *Historia de Familias Cubanas*, La Havane, Editorial Hercules, tome 2, 1940, 222 p., pp. 215-218.

⁴³⁰ La carrière de Francisco de Lersundi e Ormaechea est également fort prestigieuse : « il a été lieutenant général des armées royales, capitaine général de la Nouvelle Castille et d'Andalousie, gouverneur et capitaine général de l'île de Cuba, président du Conseil des ministres, ministre d'État de la Guerre et de la Marine, gouverneur civil de la province de Madrid, général adjoint du Guipúzcoa, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté avec exercice et servitude, Patricio de Spoleto dans le États pontificaux, grandes croix des ordres d'Isabel la Católica et de Carlos III et des ordres militaires de San-

Célibataire, Modesto Lorenzo del Valle a vécu à Paris, 53 avenue Malakoff puis à Bordeaux, 08 cours Saint-Médard ; c'est à San Sebastian (en Espagne) qu'il demeure avec son épouse. Le couple a quatre fils dont trois sont devenus ingénieurs industriels ou des mines.

Aucun élément biographique n'aide à apprécier les raisons personnelles ou professionnelles ayant conduit Modesto Lorenzo del Valle dans le Bordelais pour y élire Pont de Langon comme son bien de campagne, lors de son achat auprès des frères Duprat moyennant « le prix de 225 000 F »⁴³¹. En revanche, toutes les sources retraçant son parcours à partir du domaine, font état de la véritable conquête qu'il mène pour s'enrichir de terres. Guidé par son objectif, Modesto Lorenzo del Valle lance donc son premier assaut en 1871, lorsqu'il pose le pied sur le sol « du domaine connu sous le nom de Pont de Langon, dans les communes de Cadaujac et de Villenave d'Ornon ». Par besoin de clarté, l'acte d'achat délimite la propriété selon une division en trois tènements. Le premier, « de la contenance d'environ 28 hectares, 18 ares et 54 centiares, comprend : vaste château, chapelle, logements particuliers pour l'homme d'affaires et les cultivateurs, cuvier, remises, bâtiments d'exploitation, chai garni de vaisseaux vinaires, deux maisons séparées [ainsi que] jardin, verger, pièce d'eau, agréments, vignes et terres de diverses cultures, vimière et prairies traversées par le ruisseau dit de l'Eau Blanche » Facilement, ce tènement est désormais localisable dans la partie septentrionale du domaine, celle située « entre le cours de l'eau et le moulin de la Gamarde », au nord ; « le chemin de de la Cave à la Baillisque », au sud ; et, à l'est, « la route nationale n°10 de Bordeaux à Bayonne, où est son entrée principale ».

Dans son prolongement, le deuxième tènement prend place logiquement dans la portion méridionale de Pont de Langon (avec les parcelles de la Gravette), cantonnée, au nord, par « ledit chemin de de la Cave à la Baillisque », au sud et à l'ouest, par « les vignes du château de Carbonnieux et autres propriétés » ; à l'est, par « ladite route nationale n°10 ». Sur « 31 hectares, 78 ares et 26 centiares environ, cette portion réunit « vignes, terres labourables, près, bois taillis de chêne, sablière et gravière ; le tout percé de chemins et d'allées dépendant de la propriété et aboutissant à un rond-point d'un diamètre de 62 mètres, tracé au milieu du taillis⁴³². » Le troisième tènement « comprend environ 06 hectares et 05 centiares de terre en nature d'aubarèdes ; il est situé à 80 mètres environ de la route nationale n°10 ». Par

Fernando et San-Hermenegildo. » Francisco Xavier de Santa Cruz y Mallen, *Historia de Familias Cubanas*, La Havane, Editorial Hercules, tome 2, 1940, 222 p., pp. 215-218.

⁴³¹ AD 33, 3 E 28040, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 30/09/1871.

⁴³² Il s'agit du rond-point entouré des parcelles n°25, 26 et 29. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

recoupements divers, cette portion s'avère être celle ayant été acquise par Jean Dupuch « dans le marais de Villenave et de Cadaujac, qui était détachée du domaine de Baret » et au sujet de laquelle Jean dit Barthélémy Dupuch se plaisait à préciser que sur une vingtaine de journaux, « cette plantation d'aubarèdes de saule était unique dans le pays ». Ce tènement « est divisé en trois pièces par la traverse du chemin de Lindat et celle du chemin de fer de Bordeaux à La Teste ». ⁴³³ Les trois tènements regroupés représentent la superficie totale du domaine de Pont de Langon, qui s'élève à « 65 hectares, 96 ares et 85 centiares ».

Puis, survient la deuxième conquête, au mois d'octobre 1873. Deux ans après son arrivée dans sa propriété, Modesto Lorenzo del Valle se porte acquéreur d'une partie d'un bien relevant de la famille Gazeaud, les frères et sœurs Gazeaud⁴³⁴, plus précisément, enfants héritiers de Jeanne Amélie Jalaguier, épouse de Jean Firmin Gazeaud⁴³⁵. Ce bien porte le nom de domaine de la Gamarde, c'est-à-dire celui situé sur la commune de Villenave d'Ornon, au nord de la propriété de Pont de Langon dont il est mitoyen. La Gamarde est traversée par le ruisseau de l'Eau Blanche et est composée de diverses prairies parmi lesquelles, grand nombre sont attachées à Pont de Langon. En se rendant ainsi acquéreur de son nouveau domaine, Modesto Lorenzo del Valle réunit les terres très liées de deux propriétés voisines. Le domaine de la Gamarde, « ancien moulin de la Gamarde » est « d'une contenance totale de 04 hectares, 70 ares et 40 centiares »⁴³⁶. Il consiste en un immeuble principal (« 03 hectares, 59 ares et 70 centiares ») composé « d'une maison de maître, chai, cuvier, remise, écurie⁴³⁷, moulin à eau mécanique, dit à l'anglaise⁴³⁸, et logement pour le meunier [ainsi que] jardin potager, jardin

⁴³³ « La plus grande de ces pièces, sise au nord-ouest, confronte : du nord, au ruisseau de Mineau ; du midi, au chemin de Lindat ; du levant, à la propriété de M. Defaure. La seconde pièce, en face de la précédente, confronte : du nord et du couchant, au chemin de Lindat ; du levant, au chemin de fer du Midi ; du midi, à la propriété de M. Salvane ou représentants. La troisième pièce est bornée : au couchant, par le chemin de fer ; au levant, par le ruisseau de l'Eau Blanche ; au nord, par la propriété de M. Defaure ; au midi, par celle de M. Lasbennes. »

D'autres recoupements mettent en évidence que cette pièce d'aubarèdes réunit les parcelles n°15, 16 et 17 de la commune de Cadaujac. AD 33, 3 P 080/04, Plan cadastral, section B, feuille 01 s.n., commune de Cadaujac, XIX^e siècle.

⁴³⁴ AD 33, 3 E 34530, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/10/1873.

⁴³⁵ Jean Théodore Gazeaud, « Ancien avoué près le Tribunal de Première Instance, ayant demeuré au domaine de la Gamarde et demeurant à Montevideo » ; Marie Simone Gazeaud, épouse de Jean Baptiste Nogué ; Marie Ernestine Gazeaud, épouse d'André Simon Ginestous ; Marie Mélanie Gazeaud, célibataire ; Marie Adélaïde Gazeaud, célibataire, enfants héritiers de Jeanne Amélie Jalaguier, épouse Gazeaud tel que constaté par un acte de notoriété, dressé par maître Caboy, notaire à Bordeaux, le 08 octobre 1873. Y est précisé que « Jeanne Amélie Jalaguier, épouse Jean Firmin Gazeaud n'avait pas fait de dispositions testamentaires connues, ni aucune donation en faveur de son mari, expliquant à cet égard que leur contrat de mariage [passé devant maître Pécheric, notaire à Bordeaux, le 24 octobre 1832] ne contient aucune libéralité de part et d'autre. Elle laisse donc pour seuls héritiers ses cinq enfants. » AD 33, 3 E 34530, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte de notoriété, 08/10/1873.

⁴³⁶ Les numéros de parcelles ne sont pas indiqués dans les titres de propriétés.

⁴³⁷ « L'écurie avec un parterre et une cour [dit aussi terrain vacant] ». AD 33, 3 E 34530, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/10/1873.

⁴³⁸ « Le moulin à mécanique à l'anglaise, à 02 paires de meules, lequel est en pleine activité, alimenté par le ruisseau de l'Eau Blanche ». AD 33, 3 E 34530, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/10/1873.

fruitier, prairies et terres labourables ». À ce premier ensemble, s'ajoute une pièce de terre labourable (« 01 ha, 10 ares, 70 centiares »), appelée Pruet [ou à Pruet], située au lieu de ce nom⁴³⁹ », lui-même implanté à l'ouest de la Gamarde.

Jeanne Amélie Jalaguier, épouse de Jean Firmin Gazeaud, avait recueilli le moulin de la Gamarde, en 1850, de sa mère, Marie Mélanie Pouget⁴⁴⁰, l'ayant elle-même reçu dans la succession de son mari Jean Baptiste Jalaguier, en 1846⁴⁴¹. Cette origine de propriété remonte ensuite à Marguerite Guérin, épouse veuve Baraste aîné, vendeuse de la Gamarde à Jean Baptiste Jalaguier, en 1841⁴⁴², et héritière, en 1804, du domaine dans la succession de sa mère, Marie Lagrèse, épouse veuve Guérin⁴⁴³. Enfin, cette dernière nous conduit à Jeanne Paillet, épouse Lagrèse, dont elle est fille héritière. Jeanne Paillet, épouse Lagrèse, ayant reçu la Gamarde de sa mère Marguerite Dirouart, épouse de Pierre Paillet, relie, en effet, le domaine de la Gamarde de Modesto Lorenzo del Valle au moulin de la Gamarde des époux Paillet. Ce sont eux qui, entre 1715 et 1726, avaient été opposés à Jean-Baptiste Bourran « au sujet de servitudes que les deux parties ont en commun, sur « un moulin appelé la Gamarde ». Nul doute que le rattachement géographique de la Gamarde à Pont de Langon, se double de la réunion d'un passé commun ou pour le moins entremêlé entre les deux propriétés.

⁴³⁹ Le « lieu Pruet » est aussi le « Moulin Pruet ». Son implantation à l'ouest du domaine de la Gamarde correspond aussi à la limite septentrionale du domaine de la Gravette.

⁴⁴⁰ Très exactement, Jeanne Amélie Jalaguier, épouse Gazeaud, et ses cinq enfants, sont conjointement héritiers de Marie Mélanie Pouget, épouse veuve de Jean Baptiste Jalaguier, suivant un testament public réalisé par Marie Mélanie Pouget, épouse veuve Jalaguier, devant maître Brannens, notaire à Bordeaux, le 14 janvier 1848. AD 33, 3 E 48803, Étude maître Brannens, notaire à Bordeaux, testament, 14/01/1848.

En conséquence, est ordonnée une licitation entre Jeanne Amélie Jalaguier, épouse Gazeaud et ses enfants, pour satisfaire aux prescriptions d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 29 août 1850.

Ainsi, Jeanne Amélie Jalaguier, épouse Gazeaud, entre-t-elle en possession du domaine de la Gamarde, suivant un jugement d'adjudication, et pour la somme de « 31 000 F », prononcé en sa faveur par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 08 octobre 1850. AD 33, 3 U 2415, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 08/10/1850.

⁴⁴¹ Dans le détail, suite au testament laissé par Jean Baptiste Jalaguier (ancien débiteur de tabacs à Bordeaux), Marie Mélanie Pouget, son épouse et ses cinq petits-enfants sont conjointement héritiers de Jean Baptiste Jalaguier.

Par conséquent, est ordonnée une licitation des biens tant de la communauté réduite aux acquêts que de la succession de Jean Baptiste Jalaguier, cédée à Marie Mélanie Pouget, en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 29 août 1846.

Aussi, Marie Mélanie Pouget, épouse veuve Jalaguier, entre-t-elle en possession du domaine de la Gamarde, suivant un jugement d'adjudication, et pour la somme de « 30 025 F », prononcé en sa faveur par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 15 décembre 1846. AD 33, 3 U 3292, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/12/1846.

⁴⁴² En 1841, le « petit domaine appelé à Gamarde, consiste en maison de maître, moulin à eau à une meule, logement des cultivateurs, chai, cuvier, écurie ; jardin potager, jardin fruitier, jardin cultivé par le meunier, une pièce de pré, une vaste prairie, une pièce de vigne et une autre appelée à Pruet. » AD 33, 3 E 41425, Étude maître Pécheric, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 07/06/1841.

⁴⁴³ En 1803, Marie Lagrèse, épouse veuve Guérin, laisse pour ses seules héritières ses quatre filles et chacune pour un quart de la propriété : 1°) Marguerite Guérin, épouse veuve Baraste aîné ; 2°) Jeanne Sophie Guérin, épouse Durand ; 3°) Jeanne Guérin, épouse Jalaguier ; 4°) Jeanne Rose Guérin, épouse Baraste jeune.

Le 25 décembre 1803 (3 nivôse an XII), Marguerite Guérin, épouse veuve Baraste aîné, acquiert à titre d'échange, le quart revenant à Jeanne Sophie Guérin. Le 20 avril 1804 (30 germinal an XII), elle acquiert suivant un contrat d'achat, les deux quarts revenant à Jeanne Guérin et à Jeanne Rose Guérin. AD 33, 3 E 28045, Étude maître Bizat, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 20/04/1804 (30 germinal an XII).

Enfin, troisième et dernier acte, celui de l'acquisition, en 1874, auprès de Marie Bourgouin, épouse veuve d'Antoine Larrieu, d'un « petit domaine en surplus [de celui de Pont de Langon], situé sur la commune de Cadaujac, au village Philippe, quartier de La Gravette »⁴⁴⁴. Noms patronymique et toponymique renouent avec des évocations anciennes de l'histoire du domaine... de la Gravette. Pour cause, ce « petit domaine » n'est rien d'autre que « la chambre basse avec place au-devant et au derrière et par côté de celle-ci, le tout d'un seul tenant [ainsi que de] deux pièces de vigne. [L'ensemble] étant situé sur la commune de Cadaujac, au lieu appelé Aphillip ». Pour mémoire, ce bien et celui « chambre basse avec un petit chai sur le derrière, un petit jardin et vigne, sis au lieu de Philipp ou Philipot » constituent les deux corps d'immeubles, de l'ancien quartier de « la Gravete », au cœur du village Philippe ayant été en la possession de Michel Bourgouin au XVIII^e siècle. En 1803, après le partage de ces objets entre ses trois fils héritiers⁴⁴⁵, Jean Bourgouin aîné détient "la chambre basse avec place" ainsi que "la chambre basse avec un petit chai"⁴⁴⁶. Ces deux objets reviennent en 1834 à son fils, Jean Bourgouin fils puis sont recueillis par l'épouse de ce dernier, Jeanne Boutin, en 1842 puis 1844⁴⁴⁷. C'est leur fille, Marie Bourgouin, épouse veuve d'Antoine Larrieu qui, recevant ces biens en 1858 au décès de sa mère, vend à Modesto Lorenzo del Valle « échoppe, chai, jardin et vigne », anciennement "chambre basse avec place".

⁴⁴⁴ AD 33, 3 E 34537, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 18/05/1874.

⁴⁴⁵ Pour rappel, Jean Bourgouin aîné (habitant de Cadaujac), Jean Bourgouin le jeune (habitant de Bègles) et Jean Bourgouin cadet (habitant de Villenave) sont les fils de Michel Bourgouin et de Marie Chataîgnat. Ils sont tous trois vigneron.

⁴⁴⁶ Pour rappel, aux termes d'un acte de partage, « une chambre basse avec un petit chai sur le derrière, petit jardin et parcelle de vigne », reviennent à Jean Bourgouin aîné ; « une [autre] chambre basse avec place au devant et au derrière et par côté de celle-ci, et une pièce de vigne », sont attribuées à Jean Bourgouin le jeune ; le lot contenant « une pièce de vigne » est destiné à Jean Bourgouin cadet. AD 33, 3 E 63894, Étude maître Marsaudon, notaire à Bordeaux, acte de partage, 27/12/1803 (05 nivôse an XII).

Puis, de Jean Bourgouin jeune, Jean Bourgouin cadet acquiert la pièce de vigne et Jean Bourgouin aîné, la chambre basse avec place. AD 33, 3 E 30065, Étude maître Giron, notaire à Cadaujac, acte d'achat, 03/06/1805 (14 prairial an XIII).

De ces deux mutations sont donc issus le corps d'immeuble constitué par Jean Bourgouin aîné en 1805, qui devient la possession de Georges Antoine Lair cinquante ans plus tard (pour le domaine de la Gravette) et celui de Modesto Lorenzo del Valle, en 1874.

⁴⁴⁷ Jeanne Boutin acquiert une première partie de l'ensemble du bien, par achat. AD 33, 3 E 41095, Étude maître Thierrée, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 28/08/1842.

Cette acquisition est réalisée « à titre de dation, en paiement par Jean Bourgouin fils à Jeanne Boutin, d'un immeuble appartenant à Jean Bourgouin fils pour se libérer envers son épouse de la somme de 700 F qu'il a reçue, par elle, de Barthélémy Ducourneau pour prix de vente qu'elle a faite à ce dernier, de l'ensemble d'une chambre, d'un chai et d'un jardin situé au lieu de la Gamarde, commune de Villenave d'Ornon », par contrat de vente passé, devant maître Thierrée, notaire à Bordeaux, ce même 28 août 1842.

En février 1844, au décès de son mari, Jeanne Boutin recueille la seconde partie de l'ensemble du bien, dans la succession de Jean Bourgouin fils, selon les termes de leur contrat de mariage, passé devant maître Campagne, notaire à Léognan, le 02 février 1819.

D'une superficie « d'environ 53 ares et 60 centiares »⁴⁴⁸, l'apport de ce corps d'immeuble réside moins dans l'étendue de ses terres que dans la position géographique – voire "stratégique" – de celles-ci : au croisement entre les parcelles mitoyennes de Pont de Langon et celles contiguës du quartier de la Gravette. Comme l'avait fait en 1855, Georges Antoine Lair pour son domaine de la Gravette, Modesto Lorenzo del Valle – pour celui de Pont de Langon – marque de sa présence le territoire de Cadaujac, au sein du quartier de la Gravette, cœur de l'ancien fief de la famille Bourgoüin. Au final, la victoire de Modesto Lorenzo del Valle n'en est que plus éclatante : entre 1871 et 1874, en déployant Pont de Langon jusqu'au domaine de la Gamarde et au « petit domaine en surplus au village Philippe », le voici aux commandes de « 71 hectares, 20 ares et 85 centiares » de terres à cultiver et valoriser.

À cet égard, tout laisse à supposer que le brillant homme militaire réunit aussi toutes les qualités prévalant chez un propriétaire viticole accompli. En 1874, Édouard Féret constate les « 40 tonneaux vin rouge en Graves »⁴⁴⁹ que produit le domaine de Pont de Langon mais en 1880, son estimation en dénombre une soixantaine⁴⁵⁰. Ce volume important est constant jusqu'à la fin du XIX^e siècle malgré le mildiou et le black-rot, ces deux champignons qui sévissent dans le vignoble du Bordelais à partir de 1878, pour le premier, et en 1885, pour le second. Loin même de ces préoccupations, le vin de Modesto Lorenzo del Valle est couronné de récompenses officielles : il reçoit, en 1882, la médaille de bronze et, en 1885, celle de vermeil, de la Société philomathique de Bordeaux⁴⁵¹.

Par ailleurs, remarquons qu'en 1886, la cinquième édition de *Bordeaux et ses vins* situe « 60 tonneaux vin rouge » de Pont de Langon autant sur « les graves de Villenave d'Ornon »⁴⁵² que sur « les petites graves de Cadaujac », où il sépare d'ailleurs les « graves » des « palus ». Modesto Lorenzo del Valle du « château du Pont de Langon [est] classé parmi les principaux

⁴⁴⁸ Dans le plan cadastral de 1847, de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 11, 12 et 13 (maison, jardin et vigne). AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

⁴⁴⁹ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 3^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1874, 604 p., p. 217.

⁴⁵⁰ Édouard Féret, *Statistique générale, topographique, scientifique, administrative, industrielle, commerciale, agricole, historique, archéologique et biographique du département de la Gironde*, supplément vin, Bordeaux, Féret et Fils, 1880, 988 p., p. 64.

Les chiffres relevés dans cet ouvrage sont identiques à ceux retenus par Édouard Féret pour la quatrième édition de *Bordeaux et ses vins* : Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 4^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1881, 636 p., p. 260.

⁴⁵¹ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p., p. 386.

⁴⁵² Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1886, 635 p., p. 252.

propriétaires en graves »⁴⁵³. Alors qu'en 1886, le célèbre éditeur bordelais souligne une certaine instabilité terminologique entre « domaine » ou « château » du Pont de Langon, en 1893, il insiste sur la particularité géographique de « ce cru, assis sur les communes de Cadaujac et de Villenave d'Ornon ». Cela étant, ce sont les « petites graves de Cadaujac », sur lesquelles le vignoble de Pont de Langon est effectivement cultivé, qu'il désigne comme la localité de référence du domaine. Il précise, en outre, que « [sur] ces terrains graveleux, presque entièrement consacrés à la vigne, [celle-ci est] cultivée comme dans les graves ». Conformément à « tous les meilleurs vignobles des petites graves », celui de Pont de Langon doit avoir recours « aux merlot et malbec, les cépages les plus répandus, mélangés à quelques pieds de vidures ».

Tels « les propriétaires soigneux » de Cadaujac, Modesto Lorenzo del Valle fabrique « des vins rouges assez fins ». De son vignoble, assurément, il en a eu cure comme il a fait montre d'ambition pour ses terres ; Modesto Lorenzo del Valle est un propriétaire qui a compté pour Pont de Langon, lequel peut se prévaloir de sa pleine prospérité à l'orée du XX^e siècle.

II.3.2. Romuald et Mathilde Brunet : les grands airs de Pont de Langon

« Bien que résidant à Paris, le commandant Brunet a acquis droit de cité parmi nous [à Bordeaux] puisqu'il fait partie, comme chef d'escadrons territoriaux de chasseurs, de l'État-Major du 18^e corps, et vient passer la belle saison dans son château du Pont de Langon. »⁴⁵⁴ Ainsi se présente à nous Romuald Brunet, le nouvel habitant du domaine de Pont de Langon, avec son épouse Mathilde Leuba, à l'été 1894. Mariés depuis mai 1868⁴⁵⁵, les époux Brunet vivent à Paris, 37 rue Saint-Pétersbourg puis 19 rue Clapeyron. « Le commandant Brunet, issu d'une vieille famille languedocienne⁴⁵⁶, [a été] un tireur remarquable. Ses professeurs avaient été, pour la pointe, le fameux Lozes, les maîtres Gamoty aîné (artillerie de la garde et grenadiers de la garde), Gamoty jeune, etc. ; pour la contre-pointe, notre grand Vigeant. »⁴⁵⁷ La prestigieuse carrière militaire de Romuald Brunet est manifeste⁴⁵⁸ et la reconnaissance officielle

⁴⁵³ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 5^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1886, 635 p., p. 268.

⁴⁵⁴ Walter S. Hoke, *Bordeaux fleuret*, Bordeaux, Édition de la Vie Bordelaise, 1905, 336 p., p. 130.

⁴⁵⁵ A.N.F., MC/ET/XXXII/629, Étude maître Robert, notaire à Paris, contrat de mariage, 09/05/1868.

⁴⁵⁶ Romuald Brunet est le fils de Jean Louis Brunet (commerçant) et de Julie Louise Boucherie.

⁴⁵⁷ Walter S. Hoke, *Bordeaux fleuret*, Bordeaux, Édition de la Vie Bordelaise, 1905, 336 p., p. 130

⁴⁵⁸ Une liste non exhaustive de quelques-uns de ses états de service : « 1870, campagne de 1870 (comme volontaire, sous-officier de cavalerie) ; 1883, lieutenant de Chasseurs (cavalerie légère) ; 1888, capitaine de Chasseurs (cavalerie légère) ;

au rendez-vous : officier du Nichan Iftikhar, chevalier d'Isabelle la Catholique, officier d'Académie, Romuald Brunet est également officier de la Légion d'honneur en 1904⁴⁵⁹. D'ailleurs, un lien professionnel voire amical entre Romuald Brunet et Modesto Lorenzo del Valle ne serait-il pas envisageable pour expliquer, en 1894, la vente du domaine de Pont de Langon par celui-ci à celui-là⁴⁶⁰ ?

Lorsqu'il ne sort ni escrime ni épée, Romuald Brunet s'essaie à la plume et se fait auteur de nombreux ouvrages militaires. Il transmet son expérience d'escrimeur⁴⁶¹, s'intéresse à l'armée française⁴⁶² mais forme davantage encore « le dessein de raconter le passé militaire des Espagnols et de décrire leurs diverses luttes »⁴⁶³. Fort de la haute opinion qu'il se fait de « l'écriture historique, l'histoire de bonne foi, [qui] est [de] servir la vérité et [d'] honorer sa Patrie », certain que « la vérité l'emporte sur l'erreur et la lumière dissipe les ombres », Romuald Brunet n'en n'oublie pas pour autant combien « l'étude des armées [...] s'impose pour connaître leur organisation et les progrès qu'elles réalisent constamment »⁴⁶⁴. Quand elle est étrangère, l'armée que Romuald Brunet observe est l'armée espagnole⁴⁶⁵ sinon, c'est celle de la cavalerie et notamment, ses *grandes manœuvres*⁴⁶⁶ et sa *science des armes*⁴⁶⁷ : « la durée si

1900, chef d'escadrons d'Etat-Major ; 1900, chasseur au service des Chemins de Fer et des Etapes ; 1904, chef d'escadron de cavalerie territoriale. » A.N.F., LH/383/62, Dossiers des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur, dossier Jules Auguste Romuald Brunet.

⁴⁵⁹ Romuald Brunet est fait chevalier de la Légion d'honneur (par décret du 28 décembre 1889) et officier de la Légion d'honneur (par décret du 09 août 1904). A.N.F., LH/383/62, Dossiers des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur, dossier Jules Auguste Romuald Brunet.

⁴⁶⁰ AD 33, 3 E 35851, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/08/1894.

⁴⁶¹ Romuald Brunet, *Traité d'escrime : pointe et contre-pointe*, Paris, E. Rouveyre et G. Blond, 1884, 115 p.

⁴⁶² Romuald Brunet, *Armée française. Carte annuelle*, Paris, Bureaux du Journal l'Armée territoriale, 1886, 1p.

⁴⁶³ Romuald Brunet, *Histoire militaire de l'Espagne, comprenant un plan de la castramétation romaine, une carte de la nouvelle division militaire de l'Espagne et une notice sur l'art militaire au XIX^e siècle*, Paris, L. Baudouin et C^{ie}, 1886, 309 p., pp. I-IV

⁴⁶⁴ Romuald Brunet, *L'armée espagnole*, Paris, Berger-Levrault, 1889, 101 p., p. 01.

⁴⁶⁵ « Parmi les armées intéressantes à étudier, et sur lesquelles, suivant nous, on a trop peu écrit, nous citerons l'armée espagnole. Toutes les nations ont eu de grandes époques, d'illustres capitaines ; sous ce rapport, la nation espagnole n'a rien à envier à ses rivales. Rien d'étonnant, quand on connaît le dévouement que professent les Espagnols pour leur patrie, pour leurs chefs. La vie militaire de ce peuple est pleine de traditions glorieuses et l'honneur. » Romuald Brunet, *L'armée espagnole*, Paris, Berger-Levrault, 1889, 101 p., pp. 01-02.

⁴⁶⁶ Sous forme de *Cahiers d'enseignements illustrés*, le sujet convoque pêle-mêle : « le service d'exploration (reconnaisances, patrouilles), le service de sûreté, la pointe d'avant-garde, le billet de logement, les vedettes, le cantonnement, la garde de police, l'officier de jour, la télégraphie acoustique ou téléphonie » Romuald Brunet, *Les grandes manœuvres de cavalerie, in Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°30, s.d., 16 p.

Les thèmes peuvent aussi concerner : « la charge de cavalerie, le combat contre la cavalerie, le combat contre l'infanterie, le combat contre l'artillerie, la télégraphie optique, l'arbitre, la mise en batterie, l'entretien de la bouche à feu et du matériel, le concert, le retour des manœuvres. » Romuald Brunet, *Les grandes manœuvres de cavalerie, in Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°31, s.d., 15 p.

⁴⁶⁷ « En publiant aujourd'hui un résumé de la science des armes dans la cavalerie, je n'ai d'autre but que de travailler à l'œuvre de l'éducation de la grande famille française. Mes efforts obtiendront, je l'espère, l'approbation de tous ceux qui, comme moi, veulent assurer l'indépendance et la grandeur de la Patrie. Il importe, en effet, de préparer nos soldats aux fatigues de la guerre : d'abord, par une éducation virile qui développe non seulement l'esprit et l'intelligence, mais encore les sentiments de devoir et de patriotisme ; ensuite, par une instruction qui comprend l'acquisition des connaissances et des préceptes utiles, de telle sorte que nos troupes aient confiance en elles-mêmes et dans leurs moyens. [...] De l'éducation

restreinte du service actif étant donnée, il est important d'enseigner rapidement à nos cavaliers le maniement des armes et l'équitation ». Citons, entre autres exemples de leçons : « instruction à cheval, assouplissements de pied ferme et assouplissement en marchant⁴⁶⁸, maniement du sabre⁴⁶⁹, de la lance⁴⁷⁰, de la carabine et exercice de tir, maniement du pistolet-revolver⁴⁷¹. » Animé par ses convictions, Romuald Brunet semble aussi vouloir remplir un devoir d'éducation : « il importe de former des générations vigoureuses par une instruction militaire complète ; il importe de faire des citoyens « bons pour le service », des soldats, joignant la force et l'adresse physiques au sang-froid et à l'énergie morale ; il importe enfin d'encourager les fêtes où nous pouvons admirer tous l'habileté et la hardiesse des officiers en même temps que la bonne tenue et la parfaite instruction de nos troupes⁴⁷². »

Pour finir, l'homme militaire se révèle être un artiste complet : outre la rédaction de ces nombreux ouvrages militaires, Romuald Brunet compose également des œuvres musicales pour piano. Fantaisies, marches, valse, mazurkas, polkas font ainsi partie de son vaste répertoire, un tant soit peu militaire : *Fête syrienne*⁴⁷³, *Le drapeau*⁴⁷⁴, *Marche triomphale*⁴⁷⁵, *Les coups d'épée*⁴⁷⁶, *Chants d'oiseaux*⁴⁷⁷, *Les coups de feu*⁴⁷⁸, *Les coups de sabre*⁴⁷⁹, *Baby-polka*⁴⁸⁰, *Les cloches à Madrid*⁴⁸¹. Quelles autres partitions de Romuald Brunet ont bien pu être inspirées par les charmes bucoliques de son domaine « des environs de Bordeaux » ?

Le couple Brunet a acquis conjointement Pont de Langon, pour un montant total de « 131 000F ». Dans la transaction, la propriété est divisée en plusieurs portions revenant à l'un ou l'autre des époux. Mathilde Leuba prend possession de la part la plus vaste du

civile dépendant la fortune et la liberté du Pays, de l'éducation militaire dépendent son existence et son honneur ! » Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : escrime et gymnastique*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°49, s.d., 20 p., p. 2.

⁴⁶⁸ Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du cheval*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°51, s.d., 15 p.

⁴⁶⁹ Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du sabre*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°52, s.d., 15 p.

⁴⁷⁰ Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : exercice de la lance*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°53, s.d., 15 p.

⁴⁷¹ Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : exercice de la carabine*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°54, s.d., 15 p.

⁴⁷² Romuald Brunet, *La science des armes dans la cavalerie : exercice du carrousel*, in *Cahiers d'enseignement illustrés*, Paris, L. Baschet, n°55, s.d., 15 p., p. 02.

⁴⁷³ Romuald Brunet, *Fête syrienne : fantaisie de salon*, s. l., s. n., 1876, 5 p.

⁴⁷⁴ Romuald Brunet, *Le drapeau*, Paris, J. Hiélard, 1882, 7 p. « Notes : Hommage à Monsieur le Ministre de la Guerre ».

⁴⁷⁵ Romuald Brunet, *Marche triomphale*, s. l., s. n., 1876, 5 p.

⁴⁷⁶ Romuald Brunet, *Les coups d'épée*, s. l., s. n., 1876, 5 p.

⁴⁷⁷ Romuald Brunet, *Chants d'oiseaux*, s. l., s. n., 1876, 3 p. « Notes : Hommage à Monsieur C. Watrim Capitaine Commandant au 2^e Cuirassiers (sic) ».

⁴⁷⁸ Romuald Brunet, *Les coups de feu*, s. l., s. n., 1876, 3 p. « Notes : Hommage à Gaston Brunet ».

⁴⁷⁹ Romuald Brunet, *Les coups de sabre*, s. l., s. n., 1876, 3 p.

⁴⁸⁰ Romuald Brunet, *Baby-polka*, s. l., s. n., 1876, 3 p. « Notes : Hommage à mes fils Raymond et Gaston ».

⁴⁸¹ Romuald Brunet, *Les cloches à Madrid*, s. l., s. n., 1876, 3 p.

domaine⁴⁸² réunissant « trois tènements » et « une quatrième pièce » : « 1^{er} tènement, le principal corps du domaine⁴⁸³ ; 2^{ème} tènement, une partie du domaine⁴⁸⁴ ; 3^{ème} tènement, une partie du domaine formant l'ancien domaine de la Gamarde⁴⁸⁵ ; 4^{ème} pièce, un surplus du domaine situé au village Philippe Philippe et quartier de la Gravette ». Romuald Brunet⁴⁸⁶ se rend acquéreur de « la partie détachée du domaine [...] située à 80 mètres environ de la route nationale n°10 ».

Même si elle est appréhendée autrement, cette répartition reprend en fait entièrement la propriété constituée par Modesto Lorenzo del Valle entre 1871 et 1874 : les deux premiers tènements correspondent aux terres de Pont de Langon ; d'un seul tenant, ils réunissent la partie septentrionale (de Villenave d'Ornon) et la partie méridionale (de Cadaujac) du domaine. Le troisième tènement délimite le domaine de la Gamarde (ajouté à celui de Pont de Langon en 1873). La quatrième pièce n'est autre que le corps d'immeuble consistant en « échoppe, chai, jardin et vigne » de l'ancien quartier de la Gravette (adjoint à Pont de Langon en 1874). La partie de Romuald Brunet renvoie au troisième tènement de Pont de Langon du temps de Modesto Lorenzo del Valle, c'est-à-dire les « 06 hectares et 05 centiares de terre en nature d'aubarèdes [...] divisés en trois pièces par la traverse du chemin de Lindat et celle du chemin de fer de Bordeaux à La Teste ». Les désignations identiques des parcelles s'accordent avec les mêmes « 71 hectares, 20 ares et 85 centiares » de superficie du domaine.

Aux récompenses que l'homme des armées, des arts et des lettres a déjà pu connaître, s'ajoutent désormais les succès que reçoit le propriétaire viticole de Pont de Langon. Les chais

⁴⁸² « [...] Partie du domaine appartenant pour le compte personnel de Mathilde Henriette Leuba, épouse de Romuald Jules Auguste Brunet, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite en remploi de valeurs à elle propres, en son nom et dotales, conformément aux dispositions de son contrat de mariage avec Romuald Jules Auguste Brunet, passé devant maître Robert, notaire à Paris, le 9 mai 1868. » A.N.F., MC/ET/XXXII/629, Étude maître Robert, notaire à Paris, contrat de mariage, 09/05/1868.

⁴⁸³ Comprenant : « vaste château, chapelle, logements particuliers pour l'homme d'affaires et les cultivateurs, cuvier, remises, bâtiments d'exploitation, chai garni de vaisseaux vinaires, deux maisons séparées [ainsi que] jardin, verger, pièce d'eau, agréments, vignes et terres de diverses cultures, vimière et prairies traversées par le ruisseau dit de l'Eau Blanche. » AD 33, 3 E 35851, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/08/1894.

⁴⁸⁴ Réunissant : « vignes, terres labourables, près, bois taillis de chêne, sablière et gravière ; le tout percé de chemins et d'allées dépendant de la propriété et aboutissant à un rond-point d'un diamètre de 62 mètres, tracé au milieu du taillis. » AD 33, 3 E 28040, Étude maître Caboy, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 30/09/1871.

⁴⁸⁵ Composé « d'une maison de maître, chai, cuvier, remise, écurie, ancien moulin à eau avec turbine et maison d'habitation [ainsi que] jardin potager, jardin fruitier, prairies et terres labourables [dont l'ancienne pièce Pruet]. » AD 33, 3 E 35851, Étude maître Peyrelongue, notaire à Bordeaux, acte d'achat, 08/08/1894.

⁴⁸⁶ [...] Présente acquisition faite pour le compte de la société d'acquêts existant entre Mathilde Henriette Leuba, épouse Brunet et Romuald Jules Auguste Brunet, conformément aux dispositions de son contrat de mariage avec Mathilde Henriette Leuba, passé devant maître Robert, notaire à Paris, le 9 mai 1868. » A.N.F., MC/ET/XXXII/629, Étude maître Robert, notaire à Paris, contrat de mariage, 09/05/1868.

du domaine n'ont jamais été aussi remplis. Conservant les volumes précédents en 1896⁴⁸⁷, en 1898, ils ne comptent pas moins de « 70 tonneaux vin rouge en Graves de Bordeaux » ainsi que « 05 tonneaux vin blanc en Graves »⁴⁸⁸. La viticulture de Pont de Langon s'élargit à la vigne blanche, plus sensible pourtant à l'oïdium. Cette apparition est en réalité un retour qui rappelle combien a été « grande sa renommée » ; sa réputation « très ancienne » tend à augmenter à nouveau et « grandit tous les jours »⁴⁸⁹.

À cette quantité, s'invite la qualité des « vins de M. Brunet Romuald » : qu'ils soient « du château du domaine de Pont de Langon », « du domaine de la Gamarde », « de Villenave d'Ornon » ou « de Cadaujac », tous sont autorisés à participer au Concours général agricole de Paris, entre 1895 et 1898⁴⁹⁰. En 1895 et 1897, ils obtiennent la médaille d'argent⁴⁹¹ et c'est celle en or qui leur est attribuée pour l'année 1896⁴⁹². Dès lors, Pont de Langon est un domaine qui sait aussi se faire connaître des milieux mondains, à travers les pages de *l'Annuaire des châteaux et des villégiatures*, regroupant « 40 000 noms et adresses de [parmi d'autres] tous les propriétaires des châteaux de France »⁴⁹³. À cet égard, le nom, sans doute trop rustique, de domaine de Pont de Langon ne convient plus et le couple Brunet lui préfère celui de château. Sacrifiant au phénomène général qui sévit dans le Bordelais depuis les années 1870, Pont de Langon se vêtit des atours du terme château, plus anoblissant et donc mieux adapté pour satisfaire aux codes requis⁴⁹⁴.

⁴⁸⁷ « 60 tonneaux de vin rouge du château Pont de Langon, dans les graves de Gironde, à Cadaujac ». Édouard Féret, *Dictionnaire manuel du négociant en vins et spiritueux et du maître de chai*, Bordeaux, Féret et Fils, 1896, 633 p., p. 340.

⁴⁸⁸ Cette année-là, Édouard Féret localise le vignoble de Pont de Langon sur les « graves de Villenave d'Ornon » et non pas sur les « secondes graves de Cadaujac ». Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 7^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1898, 859 p., p. 286 et p. 290.

⁴⁸⁹ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p., p. 340.

⁴⁹⁰ « Relevé des déclarations individuelles des exposants du département de la Gironde. 1^{ère} Division – Vins rouges / 2^{ème} Catégorie – Graves de Bordeaux / 1^{ère} Section : communes de Pessac, Léognan, Villenave d'Ornon, Mérignac, Cadaujac, Martillac, Talence, Eysines, Gradignan, Bruges. AD 33, 7 M 260, Concours agricoles, Concours général agricole de Paris, années 1895 à 1898, 1895-1906.

⁴⁹¹ « [...] Lauréats qui ont obtenu les médailles d'argent au Concours général agricole de Paris en 1897, en qualité de membres du jury : Vassillière, professeur départemental de la Gironde ; Gayon, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux ; Cazeaux-Cazalet, président du comice agricole de Cadillac ; Brunet, Villenave d'Ornon [...] » AD 33, 7 M 260, Concours agricoles, Concours général agricole de Paris, année 1897, 1895-1906.

⁴⁹² Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p., p. 386.

⁴⁹³ Rappelons que *l'Annuaire des châteaux et des villégiatures* est édité entre 1887 et 1935 (Paris, La Fare). Il est le support de diffusion de « 40 000 noms & adresses de l'aristocratie, du high life, de la colonie étrangère, du monde politique, de la magistrature, de l'armée, du clergé, des sciences, lettres et beaux-arts, de tous les propriétaires des châteaux de France ». Dans la limite des numéros consultables, le domaine de Pont de Langon des époux Brunet figure chaque année entre 1897 et 1900.

⁴⁹⁴ Ceci dit, la "marque" château de Pont de Langon prévaut essentiellement pour la famille Brunet. Plus instable par la suite, elle oscille avec le nom de domaine jusqu'à lui céder de plus en plus de terrain.

II.3.3. Gaston Louis Brunet, un digne successeur

En 1903 puis 1905, le château du Pont de Langon reste au sein de la famille Brunet mais il passe entre les mains des deux fils de Romuald Brunet et Mathilde Leuba. Raymond Brunet est ingénieur agronome, il demeure à Paris, 108 boulevard de Courcelles [puis 86 rue Cardinet] ; Gaston Brunet, docteur en droit, est avocat à la cour d'Appel de Paris, où il réside 31 rue Fortuny [puis 44 rue Villejust]. Désormais, « la propriété appartient indivisément pour chacun, moitié à Raymond Brunet et moitié à Gaston Brunet, par suite de la constitution de dot et donation qui leur en a été faite dans ces portions par Mathilde Leuba, leur mère, aux termes de leur contrat de mariage »⁴⁹⁵. C'est ainsi qu'en 1903, lors de son mariage avec Jeanne Bueche, Raymond Brunet⁴⁹⁶ reçoit une partie du domaine⁴⁹⁷ comme Gaston Brunet, en 1905, recueille l'autre partie, en épousant Valentine Guiet⁴⁹⁸.

Mais en 1911, un « acte contenant licitation [contracté par Gaston auprès de Raymond], fait cesser l'indivision »⁴⁹⁹. Ainsi, en achetant « pour la somme de 40 000 F » la part de Pont de Langon appartenant à son frère, Gaston Brunet se rend-il l'unique propriétaire de l'ensemble du domaine et ce jusqu'en 1939.

Comment la propriété viticole traverse-t-elle ces trente-cinq années ? Avec des évolutions, assurément. Les terres de Pont de Langon perdent deux immeubles d'importance en

⁴⁹⁵ « Le futur époux aura à compter du jour du mariage projeté, par le fait de sa célébration, la propriété de la moitié indivise des immeubles donnés et il en aura la jouissance par la prise de possession réelle à compter du jour de sa célébration. Spécialement en ce qui concerne les immeubles de Pont de Langon, il les prendra dans l'état où ils se trouvent, sans recours contre la donatrice pour quelque cause que ce soit. »

⁴⁹⁶ Contrat de mariage passé devant maître Theret, notaire à Paris, le 17 juillet 1903. Les minutes de ce contrat n'étant pas disponibles sur le site des archives nationales de France, la transcription de ce contrat est à consulter aux deuxième et troisième bureaux des hypothèques de Bordeaux : 2^e bureau des hypothèques de Bordeaux, 10/08/1903, volume 96, n°33 et 3^e bureau des hypothèques de Bordeaux, 10/08/1903, volume 115, n°51.

⁴⁹⁷ Il semblerait qu'au cours de l'année 1905, Raymond Brunet et sa mère Mathilde Leuba, aient réalisé deux ventes concernant deux parties du domaine de Pont de Langon :

1°) « Un marais en nature de prairie [...] au lieu de Courrejean » est vendu à Pierre Cazaubon (demeurant commune de Cadaujac, au lieu de Bonnet) : AD 33, 3 E 59212, Étude maître Blanc, notaire à Léognan, acte de vente, 12/07/1905. Cette pièce « de la contenance de 02 hectares, 68 ares et 65 centiares » n'a pu être identifiée à ce jour.

2°) « Une maison d'habitation en forme de chalet, avec jardin et vigne [...] au lieu Le Bouscaut » est vendue à Bernard Ollivier (demeurant commune de Martillac, au château de l'Hermitage) : AD 33, 3 E 59212, Étude maître Blanc, notaire à Léognan, acte de vente, 31/08/1905. Cet ensemble « d'une superficie de 4 297 m² environ » n'a pu être identifié à ce jour.

⁴⁹⁸ A.D. 93, Étude maître de La Marnière, notaire au Raincy, contrat de mariage, 12/11/1905. Les minutes de ce contrat n'étant pas disponibles en ligne, la transcription d'un extrait de ce contrat est à consulter dans les registres des hypothèques de Bordeaux : AD 33, 4 Q 2 965, volume 152, n°19, 03/01/1906 : Registres des Hypothèques, 2^{ème} Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1906 et AD 33, 4 Q 3 1137, volume 206, n°02, 03/01/1906 : Registres des Hypothèques, 3^{ème} Bureau des Hypothèques de Bordeaux, 1906.

⁴⁹⁹ Acte contenant licitation passé devant maître La Marnière, notaire au Raincy, le 26 octobre 1911. Les minutes de cet acte ne sont pas disponibles sur le site des archives départementales de la Seine-Saint-Denis et sa transcription est manquante dans les registres des hypothèques de Bordeaux.

1910. Rappelons-nous que cette année-là, Catherine Angèle Sérès, propriétaire du château Couhins, achète auprès de « Brunet Raymond Jules et Brunet Gaston Louis » un corps d'immeuble consistant en « une maison, un jardin et des vignes »⁵⁰⁰. Ce bien d'une surface totale de « 52 ares et 60 centiares »⁵⁰¹ est l'ancienne « chambre basse avec place au-devant et au derrière et par côté de celle-ci, le tout d'un seul tenant [ainsi que de] deux pièces de vigne » dans l'ancien quartier de « la Gravete », du vieux village Philippe. Souvenons-nous aussi, en cette année 1910, de la même Catherine Angèle Sérès qui fait l'acquisition auprès des frères Brunet de cinq parcelles ayant appartenu au milieu du XIX^e siècle à « Duprat Sydney Louis »⁵⁰². Contenant « 07 hectares, 86 ares et 65 centiares »⁵⁰³, ces « terres et vignes » mitoyennes du domaine de Pont de Langon, sont implantées précisément entre les terres du château Couhins à Cadaujac celles du château Couhins à Villenave d'Ornon. En 1910, la propriété des frères Brunet perd « 8 hectares, 39 ares et 25 centiares ».

En outre, la production des vins connaît, dès 1908, une chute sans précédent. Son rendement de « 35 tonneaux vin rouge en Graves de Bordeaux »⁵⁰⁴ n'a pas été aussi faible depuis 1850. L'hypothèse serait que le vignoble de Pont de Langon subisse les dommages causés par les attaques conjuguées de l'oïdium et du phylloxera mais aussi celles du cochylis et de l'eudémis, insectes qui ont ravagé les vignes au début du XX^e siècle⁵⁰⁵. Sauf que les vignes

⁵⁰⁰ Pour mémoire, aucun titre de propriété n'a pu être mis au jour concernant les mutations de ce bien. Seuls les plans cadastraux et les indications contenues dans les matrices cadastrales ont permis la reconstitution de ces éléments.

AD 33, 3 P 080/35, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°01-260, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/36, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°261-520, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/38, Matrices cadastrales, matrices des propriétés non bâties, commune de Cadaujac, f°01-492, 1913-1936.

⁵⁰¹ Disons à nouveau que dans le plan cadastral de 1847, de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 11, 12 et 13 (maison, jardin et vigne). AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

⁵⁰² À nouveau, aucun titre de propriété n'a pu être mis au jour concernant les mutations de ce bien. Seuls les plans cadastraux et les indications contenues dans les matrices cadastrales ont permis la reconstitution de certains éléments. Cependant, les informations (de contenances et de désignations en particulier) fournies dans les mutations postérieures permettent de certifier que ces terres sont restées attachées au domaine de Pont de Langon jusqu'en 1910.

AD 33, 3 P 080/35, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°01-260, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/36, Matrices cadastrales, matrices des propriétés bâties et non bâties, commune de Cadaujac, f°261-520, 1850-1914.

AD 33, 3 P 080/38, Matrices cadastrales, matrices des propriétés non bâties, commune de Cadaujac, f°01-492, 1913-1936.

⁵⁰³ Pour rappel, dans le plan cadastral de 1847, de la commune de Cadaujac, ce corps d'immeuble est porté sous les numéros 14, 15 16, 17 et 18. AD 33, 3 P 080/20, Plan cadastral, section A, feuille 01 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847. La nature de ces parcelles n'a pas été modifiée au cours du temps.

⁵⁰⁴ Édouard Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 8^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1908, 1116 p., p. 366.

⁵⁰⁵ « Le phylloxéra et le mildiou ne furent pas les seuls désastres à s'abattre sur les Graves au début du XX^e siècle : période si funeste à tous les vignobles [...]. Un nouvel insecte nommé Eudémis exerça de terribles effets, notamment en 1906 ». Hélène Brun-Puginier et Philippe Roudié, *Château Carbonnieux. Sept siècles dans les Graves*, Paris, Stock, 1999, 155 p., pp. 61-68.

blanches, en contrepartie, produisent « 15 tonneaux vin blanc en Graves », soit dix tonneaux supplémentaires par rapport à ceux estimés en 1898. Cette tendance semble davantage confirmer un nouveau mode de production engagé par Gaston Brunet. En ce sens, les proportions relevées en 1929, indiquent l'équilibre parfait entre les « 25 tonneaux vin rouge [et] blanc en Graves de Bordeaux »⁵⁰⁶ abrités dans les chais de Pont de Langon.

Édouard Féret ne manque pas de saluer « Le domaine du château du Pont de Langon, situé sur les communes de Villenave d'Ornon et de Cadaujac » et de préciser « qu'il comprend 70 hectares dont 10 hectares en vieilles vignes greffées, et qu'il se trouve dans le voisinage des meilleurs crus de Léognan et de Martillac ». Au-delà des éloges reçues dans le Bordelais, c'est un succès unanime que les vins de Pont de Langon remportent à travers toute la France et à l'étranger. En 1910, « château Pont de Langon, de Villenave d'Ornon », figure dans la liste des participants à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles⁵⁰⁷. D'autres reconnaissances encore pour « ses produits [qui] ont obtenu des récompenses à Dijon, Lyon, Grenoble ou Marseille ainsi qu'à Londres, Bruxelles et Gand »⁵⁰⁸. Le Tout-Sud-Ouest peut désormais inviter Gaston Brunet à se joindre aux « grandes familles et notabilités de Bordeaux » et de l'ensemble de la région⁵⁰⁹. D'ailleurs, en 1908⁵¹⁰ et 1920⁵¹¹, le propriétaire viticole étend ses possessions

⁵⁰⁶ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p., p. 386.

⁵⁰⁷ « Liste dressée par le Syndicat des expositions des vignobles de la Gironde ; 31 rue Pomme d'Or, Bordeaux ». Ministère du Commerce et de l'Industrie, *Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1910, Section française, rapport par Émile Goulet*, Paris, Comité français des expositions à l'étranger, 1912, 311 p. p. 178.

⁵⁰⁸ « 1918, Dijon, membre du jury ; 1908, Londres, hors concours ; 1910, Bruxelles, médaille d'argent ; 1913, Gand, hors concours ; 1924, Lyon, hors concours ; 1925, Grenoble, hors concours ; 1925, Marseille, hors concours. » Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 10^e édition, Bordeaux, Éditions Féret, 1929, 1295 p., p. 386.

⁵⁰⁹ Rappelons que dans son *Annuaire du Tout Sud-Ouest illustré*, Édouard Féret recense les familles notables de Bordeaux mais aussi « des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes ». Dans la limite des numéros consultables (entre 1904 et 1913), le domaine de Pont de Langon de la famille Brunet figure très régulièrement entre 1906 et 1913. Toutefois, cette période de transition entre les époux et les frères Brunet ne paraît dans aucune édition de l'annuaire pour lequel, bien que citant Raymond et Gaston, Romuald et Mathilde Brunet demeurent seuls propriétaires du bien.

« Brunet (Jules-Auguste-Romuald), chef d'escadron de chasseurs en retraite, publiciste, militaire et Mme née Leuba. 19 rue Clapeyron à Paris et Château du Pont de Langon à Villenave d'Ornon et Cadaujac. Enfants, Raymond et Gaston ». Édouard Féret, *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1906, 1522 p., p. 412.

« Brunet (Jules-Auguste-Romuald), médaillé 70-71 avec barrette d'engagé volontaire, chef d'escadron de chasseurs territoriaux, chemin de fer et étapes, publiciste, militaire et Mme née Leuba. 65 rue Demours à Paris et Château du Pont de Langon à Villenave d'Ornon et Cadaujac. Enfants, Raymond et Gaston. » Édouard Féret, *Annuaire du tout Sud-Ouest illustré comprenant les grandes familles et les notabilités de Bordeaux et des départements de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Landes*, Bordeaux, Éditions Féret et Fils, 1913, 1177 p., p. 186.

⁵¹⁰ Gaston Brunet est propriétaire du « château de Boucau (Basses-Pyrénées) ». *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 22^e année, 1908, 1399 p., p. 136.

foncières au-delà de son bien de Pont de Langon. Mais, c'est à partir de 1926 que le notable se hisse définitivement au rang de la noblesse puisque dorénavant, Gaston Brunet est « comte de Coudrouniac »⁵¹². » De toute évidence, la réputation du château viticole de la famille Brunet a su continuer de briller durant les quatre premières décennies du XX^e siècle.

Nonobstant, des années plus sombres couvrent Pont de Langon après le décès de son dernier occupant en 1939⁵¹³. Gaston Brunet a laissé sa propriété à Tamara Tchebotarewsky (ou Tchibotarewsky), son épouse en secondes noces⁵¹⁴. Pendant six ans maints actes, déclarations, jugements sont passés entre elle et les deux filles de Gaston Brunet, Hélène Brunet, épouse Estrade et Simone Brunet⁵¹⁵. Le sort du château du Pont de Langon est enfin décidé⁵¹⁶ puis scellé à son nouveau propriétaire, aux termes d'un jugement rendu en audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bordeaux, le 15 octobre 1945⁵¹⁷.

II.3.4. Édouard Capbern-Gasqueton : rencontre de Pont de Langon et de Couhins

⁵¹¹ Gaston Brunet est propriétaire du « château Lespault (Martillac) ». *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 34^e année, 1920, 1400 p., p. 146 et p. 1130.

⁵¹² Gaston Brunet est propriétaire « du Château du Pont de Langon à Cadaujac [...], du Haras de La Gamarde à Villenave d'Ornon [...] et du Château de Coudrouniac à Saucats [...] ». *Annuaire des châteaux et des villégiatures. 40 000 noms et adresses de tous les propriétaires des châteaux de France, manoirs, castels, villas, etc, classés par départements*, Paris, La Fare, 40^e année, 1926, 1444 p., p. 180 et p. 1169. Ces informations se répètent chaque année jusqu'en 1935 (avant-dernière année d'édition consultable).

⁵¹³ Gaston Brunet (08/02/1873-17/01/1939).

⁵¹⁴ Tamara Tchebotarewsky est l'épouse en troisièmes noces de Gaston Brunet (veuve en premières noces de Jacques Zoubareff). Elle demeure à Paris, 14 rue de la Faisanderie.

⁵¹⁵ « Par testament olographe, en date du 18 décembre 1938, ouvert et décrit judiciairement et déposé au rang des minutes de maître Baratte, notaire à Paris, et par lui reçu le 18 janvier 1939, Gaston Brunet a laissé pour seules héritières ses deux filles et fait son épouse sa légataire, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de la quotité disponible de la succession de son dit mari Gaston Brunet [...].

Aux termes d'un acte transcrit au Greffe du Tribunal civil de la Seine, en date du 23 août 1939, M^{me} Brunet épouse Estrade et M^{lle} Brunet ont, en leur qualité d'héritière bénéficiaire, fait abandon des biens dépendant de la succession de leur père. Par déclaration, en date du 1^{er} mars 1941, M^{me} Veuve Brunet a accepté, tant la dite succession à raison de tous ses droits, qu'à titre d'usufruitière légale soit de tous autres droits qu'elle tiendrait de son contrat de mariage ou de la loi [...].

Par suite de ces faits et actes, la dame Veuve Brunet, légataire en toute propriété de la quotité disponible, s'est trouvée en état d'indivision avec le sieur Bouvet, en sa qualité de curateur (selon le jugement rendu par la Chambre du conseil du Tribunal civil de la Seine, en date du 07 mars 1941) [...]. »

AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

⁵¹⁶ Suivant les conditions ci-dessus énoncées, « Mme Veuve Brunet s'est pourvue devant le Tribunal civil de la Seine, en date du 29 octobre 1943, aux fins de faire ordonner les opérations de compte, liquidation et partage de ladite succession et préalablement la licitation d'une propriété en dépendant, sise communes de Villenave d'Ornon et de Cadaujac (Gironde). » AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

⁵¹⁷ AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

Il est ainsi procédé « à la vente sur licitation, en quatre lots, de l'immeuble dénommé château ou domaine de Pont de Langon, situé sur communes de Cadaujac et de Villenave d'Ornon : 1^{er} lot, Château du Pont de Langon ; 2^e lot, Moulin de Gamarde⁵¹⁸ ; 3^e lot, Parcelle de bois⁵¹⁹ ; 4^e lot, Parcelle de bois⁵²⁰. » Les deux parcelles de bois sont l'acquisition, pour l'une de Jean Alexandre Berthias et pour l'autre de Roger Jean Meynard alors que le moulin de la Gamarde devient la propriété d'Étienne Guibert⁵²¹. « Mis à prix 700 000 F », le château du Pont de Langon est obtenu aux enchères par Édouard Capbern-Gasqueton moyennant « la somme de 831 000 F ».

Figure majeure du monde viticole du Bordelais, Édouard Capbern-Gasqueton est le mari d'Éliane Hanappier⁵²², propriétaire du château Couhins depuis 1933, avec son frère Michel Hanappier. Pour rappel, Éliane et Michel Hanappier sont les enfants de Bernard Henri Hanappier, lui-même fils de Victor Constantin Hanappier et de Catherine Angèle Sérès (propriétaires du château Couhins). Ce retour dans la généalogie de la famille Hanappier nous permet également de relever que Victor Constantin Hanappier a, parmi ses frères et sœurs⁵²³,

⁵¹⁸ « La petite propriété dénommée Moulin de Gamarde, située commune de Villenave d'Ornon comprend une maison d'habitation, autrefois à usage de moulin, actuellement désaffecté, et des terres en nature de prairies, labours et jardin. L'ensemble a une contenance de 1 hectare, 03 ares et 85 centiares et est porté sur le plan cadastral de la commune de Villenave d'Ornon, Section E, sous les n°257, 262, 263, 266 à 268. »

Force est de constater que la superficie du domaine de la Gamarde en 1945 est très éloignée des « 04 hectares, 70 ares et 40 centiares » acquis par Modesto Lorenzo del Valle en 1873. Les numéros des parcelles nous indiqueraient que la propriété a dû, au fil du temps, perdre la plus grande partie de ses terres du côté du lieu Pruet pour se concentrer autour des bâtiments principaux du domaine initial.

AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

⁵¹⁹ « La parcelle de bois, située commune de Cadaujac, en bordure de la route nationale n°10 de Paris à Bayonne [à l'ouest], est complantée de bois taillis avec quelques arbres de hautes futaies. Elle a une contenance de 06 hectares, 63 ares et 33 centiares et est portée sur le plan cadastral de la commune de Cadaujac, Section D, sous les n°268, 271 à 273. »

De par sa superficie, cette pièce aurait pu être identifiée comme celle « d'une contenance de 06 hectares et 05 centiares de terre en nature d'aubarèdes [...] divisés en trois pièces par la traverse du chemin de Lindat et celle du chemin de fer de Bordeaux à La Teste. » Il n'en est rien. Par ailleurs, les confrontations indiquées dans l'inventaire ne correspondent pas à celles des parcelles n°268, 271 à 273 du plan cadastral, section D, feuille 01 Joyce, commune de Cadaujac. Seules des informations concernant le bail de M. Bourguigne précisent que des « parcelles de bois éloignées sont dites Lamouroux, la Chataignière et le Pâté ». Un « bois de Pâté » est en effet indiqué sur ce plan cadastral.

AD 33, 3 P 080/29, Plan cadastral, section D, feuille 01 Joyce, commune de Cadaujac, 1847.

⁵²⁰ « La parcelle de bois, située commune de Cadaujac, en bordure de la route nationale n°10 de Paris à Bayonne [à l'est], est complantée de bois taillis. Elle a une contenance 11 hectares, 96 ares et 80 centiares et est portée sur le plan cadastral de la commune de Cadaujac, Section A, sous le n°416. » Les confrontations indiquées dans l'inventaire ne correspondent pas à celles de la parcelle n°416 du plan cadastral, section A, feuille 03 Sarlat, commune de Cadaujac. Seules des informations concernant le bail de M. Bourguigne précisent que des « parcelles de bois éloignées sont dites Lamouroux, la Chataignière et le Pâté ». Un lieu « Lamourou » est en effet indiqué sur ce plan cadastral.

AD 33, 3 P 080/22, Plan cadastral, section A, feuille 03 Sarlat, commune de Cadaujac, 1847.

⁵²¹ « 2^e lot Moulin de Gamarde : MAP 50 000 F. Prix 121 000 F ; 3^e lot Parcelle de bois : MAP 24 000 F. Prix 102 000 F ; 4^e lot Parcelle de bois : MAP 45 000 F. Prix 201 000 F. » AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

⁵²² En rappel, Éliane Hanappier est l'épouse, en premières noces, de Daniel Jean Marie Peyrelongue. Son contrat de mariage avec Édouard Capbern-Gasqueton est reçu par maîtres Antoine Peyrelongue et Paul Clermontel, notaires à Bordeaux, le 18 juin 1931.

⁵²³ Pour mémoire, Charles Louis Léon Hanappier (1796-1872) et Marie Catherine Eveline Boistaud sont les parents de : Justine Marie Hanappier, épouse de Jean Adam Ernest Berchon ; Hélène Marie Hanappier, épouse de Georges Gautier ;

Justine Marie Hanappier, épouse de Jean Adam Berchon. Ces derniers sont les parents d'Hélène Berchon (1862-1932), qui épouse Georges Capbern-Gasqueton (1857-1923). Le couple a notamment deux fils : Georges Capbern-Gasqueton (1898-1962), mari de Jeanne Hériard, et Édouard Capbern-Gasqueton (1892-1962), époux d'Éliane Hanappier. Édouard Capbern-Gasqueton est également propriétaire du château familial Calon-Ségur⁵²⁴, sur la commune de Saint-Estèphe dont il est maire à partir de 1945 et jusqu'à son décès. Grand blessé de la guerre 1914-1918, Édouard Capbern-Gasqueton est décoré de la médaille militaire et de la croix de Guerre.

Le domaine de Pont de Langon dont il prend possession en 1945, est une vaste propriété de « 45 hectares, 40 ares et 68 centiares »⁵²⁵, d'un seul tenant, située sur les communes de Villenave d'Ornon et de Cadaujac. Elle comporte « château, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ; chai, cuvier, grand bâtiment pour logement des domestiques, vastes corps de bâtiments (écurie, étable, hangar à charrettes, remise, logement de vacher), [deux] logements de paysan (dont un démoli), ancienne vacherie (en ruines). [...] La maison de la Ballisque, située à quelque distance au sud-ouest de [ces] bâtiments, est une petite maison de paysan, actuellement en mauvais état, comprenant un logement de deux pièces carrelées ; au sud de cette maison existait une petite écurie, actuellement démolie. [...] L'ensemble [des terres du domaine de Pont de Langon] est admirablement bien placé, en bordure de la route nationale, à peu de distance de Bordeaux. La division en nature de cultures peut s'établir comme suit : labours, prairies, vignes, bois, landes ou pacages, allées, jardin et parcs⁵²⁶. » Les confrontations de la propriété nous démontrent que ses limites sont, somme toute, assez semblables à celles fixées au XIX^e siècle : « du nord, au chemin de Couhins et par retranchement

Victoire Agathe Hanappier, épouse de Ferdinand de Campagnac ; Alexandre Charles Hanappier, époux de Marie Louise Gautier ; Victor Constantin Hanappier époux de Catherine Angèle Sérès

⁵²⁴ En 1897, le château Calon-Ségur est l'acquisition conjointe de Georges Capbern-Gasqueton, son père, et d'Alexandre Charles Hanappier, son grand-oncle.

Au XIII^e siècle, ce château avait été la propriété du marquis Nicolas Alexandre de Ségur (1697-1753) tout comme les châteaux Latour, Lafite et Mouton, tous trois sur la commune de Pauillac. Président du Parlement de Bordeaux, Nicolas Alexandre de Ségur est surnommé par Louis XV « le prince des vignes ».

⁵²⁵ « L'ensemble du château du Pont de Langon est cadastré comme suit : commune de Villenave d'Ornon. Section E. 261, 264, 265, 274 à 285 bis et commune de Cadaujac. Section A. 11, 12, 14 à 29, 33 à 35, 40, 52 ».

Pour les parcelles de Villenave d'Ornon : AD 33, 3 P 550/15, Plan cadastral, section E, feuille 02 Couhins, commune de Villenave d'Ornon, 1844.

Pour les parcelles de Cadaujac, le cadastre rénové de 1937 n'est pas consultable. Néanmoins, une reconstitution est jointe dans le volume des annexes.

⁵²⁶ « Labours (05 ha 76 a 70 ca), prairies (11 ha 68 a 28 ca), vignes (06 ha 51 a 90 ca), bois (03 ha 33 a 90 ca), landes ou pacages (15 ha 43 a 80 ca), allées (01 ha 63 a 40 ca), jardin et parcs (01 ha 02 a 70 ca) ». AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

au ruisseau de l'Eau Blanche [...] ; du sud, au château Carbonnieux [...] ; de l'est, à la route nationale n°10, de Paris à Bayonne ; de l'ouest, à Hanappier [château Couhins]. »⁵²⁷

En cette année 1945, « le château du Pont de Langon et son parc sont réquisitionnés et occupés pour le service des réfugiés français ». En outre, les terres « sont données à bail à M. Bourguigne, agriculteur-éleveur, demeurant à la ferme de Saint-Bris, commune de Villenave d'Ornon »⁵²⁸. Dans ce contexte, Édouard Capbern-Gasqueton accepte que « pour une superficie de 41 hectares, 66 ares et 3 centiares, M. Bourguigne conserve l'entière jouissance de toutes les parcelles (à l'exclusion de celles du château et du parc) ainsi que de tous les bâtiments d'exploitation pris dans leur état actuel. [En contrepartie], M. Bourguigne s'engage à procéder à leur restauration de façon progressive ainsi qu'à l'aménagement de l'électricité et de la circulation de l'eau dans les habitations du personnel. » Un plan de culture des terres est décidé entre Édouard Capbern-Gasqueton et M. Bourguigne et mis en place pour les années 1946 et 1947.

Les travaux de la première année consistent essentiellement au « défrichement des terres, auquel M. Bourguigne a donné son accord et a pris l'engagement de se soumettre, à savoir : [sur la commune de Cadaujac], au maintien en bon état de culture des parcelles des vignes 17 et 29, en vue de [conserver] le droit à l'appellation contrôlée ; à l'arrachage des parcelles 34 et 35 dont les vignes sont perdues, et à les cultiver et ensemercer partie en luzernes et partie en céréales selon les circonstances et les besoins. » Sur la commune de Villenave d'Ornon, M. Bourguigne s'oblige à « l'arrachage des parcelles 283 et 284, anciennement plantées de vignes, [et dès lors] destinées à la culture des pommes de terre, maïs et ensemencées en avoine [...] ; la parcelle 285 est affectée à des cultures de betteraves, rutabagas, avoines ou topinambours. M. Bourguigne doit, en outre, assurer le débroussaillage des parcelles 14 et 52 [Cadaujac], [faites] de landes incultes, [pour les] rendre progressivement à la culture et au pacage ; [...] comme il doit aussi entreprendre le nettoyage des parcelles 11 et 12 [Cadaujac], du bois de la garenne et du bois d'acacias. Enfin, une amélioration des parcelles des prairies [est nécessaire], notamment les parcelles 274, 260 à 265, 257, 268, 279 et 280

⁵²⁷ AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

⁵²⁸ En réalité, M. Bourguigne travaille sur les terres de Pont de Langon depuis 1942. Cette année-là, « H. Bouvet, administrateur judiciaire de la succession de Gustave Brunet donne à bail à M. Bourguigne, qui accepte, le château du Pont de Langon, à l'exclusion de la demeure et du parc ainsi que du moulin de la Gamarde et de la terre attenante faisant l'objet d'un bail séparé (01 ha) ; et à l'exclusion également des parcelles de bois éloignées dites Lamouroux, la Chataignière et le Pâté, situées sur la commune de Cadaujac. Ce bail est entré en jouissance le 1^{er} novembre 1942. » AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

[Villenave d'Ornon] qui ont besoin d'un sérieux travail d'aménagement⁵²⁹. [...] En résumé, dès la deuxième année, M. Bourguigne devra avoir remis en culture et ensemencé la totalité des terres du domaine, soit une superficie de 20 hectares environ, dont une grande partie devra être affectée à des céréales, pommes de terre et autres cultures nécessaires au ravitaillement général. »⁵³⁰

Le mauvais état des terres de Pont de Langon est, sans conteste, une conséquence de tous les dégâts engendrés par la Seconde Guerre mondiale ; conflit qui s'incarne d'ailleurs au cœur de la propriété. Ce diagnostic ne peut toutefois faire l'économie d'une autre hypothèse : la gestion de Pont de Langon, durant la succession de Gustave Brunet, a été aussi des plus préjudiciables quant à la bonne exploitation du domaine. La vigne a souffert elle aussi. Sa culture est extrêmement réduite et sacrifiée pour des cultures imposées par « les circonstances et les besoins ». De même, l'inventaire des vaisseaux vinaires et autres outils ou ustensiles pour le vin dévoilent des chais dans un total état d'abandon : « 05 cuves en mauvais état, 02 pressoirs en mauvais état, 01 vieil égrappoir à manivelle, 01 vieil égrappoir à main, 02 presses dont l'une incomplète, 01 vieille bascule sans poids, 03 soufreuses hors d'usage, 01 sulfateuse à dos en mauvais état, 01 sulfateuse à dos hors d'usage, 04 hottes à vendanges sans courroies, 02 gargouilles à décuver usagées, 04 vieux colliers hors d'usage, 01 vieille sellette hors d'usage, 01 vieille pompe à vin hors d'usage, 20 vieilles barriques en mauvais état, 01 vieille bride hors d'usage, 01 meule usagée, 01 vieux tombereau tout pourri, 01 vieille roue démolie, 01 vieille herse démolie. » Sinon, seules une pompe électrique et une vieille râteleuse sont « en fonctionnement ».

Il n'y avait qu'un propriétaire viticole confirmé qui pouvait ainsi appréhender les terres de Pont de Langon : Édouard Capbern-Gasqueton a l'expérience du vignoble du Médoc depuis longtemps et éprouve celui des graves du château Couhins depuis plus de dix ans. Dès 1949, Charles Féret peut faire le constat que Pont de Langon a su maintenir le rendement de « 25 tonneaux vin rouge [et] blanc en Graves et Graves supérieures de Bordeaux », fabriqués sur « la

⁵²⁹ Ce travail d'aménagement « concerne le curage des fossés et des rigoles, l'élagage des haies, le nivellement du sol et un nettoyage le long des haies, sur une largeur de 08 à 10 mètres le long des haies, pour refouler l'envahissement des broussailles. » AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

⁵³⁰ Parmi ses autres devoirs, « M. Bourguigne est tenu de maintenir en bon état les fossés, rigoles, haies ainsi que les chemins servant à l'exploitation du domaine. [Il est aussi tenu] d'effectuer, s'il y a lieu, les prestations en nature. M. Bourguigne a le droit du fermier sur les élagages des arbres de la garenne et ceux bordant les ruisseaux, sur les arbres morts ou ceux couchés par le vent. Il a également le droit d'abattre les acacias selon les bonnes règles du fermage, sur la parcelle 11 [Cadaujac] pour les besoins de son exploitation. Il peut, avec l'assentiment du bailleur, abattre certains arbres pour la réfection des bâtiments ; il ne peut en aucune façon, faire des coupes rases. Enfin, il a la jouissance de tout le cheptel mort existant sur le domaine. » AD 33, 3 U 3451, Jugement d'adjudication, Bordeaux, 15/10/1945.

commune de Villenave d'Ornon »⁵³¹. Au chevet de son vignoble en 1945, Édouard Capbern-Gasqueton, lui a permis en moins de cinq ans de conserver tant les volumes produits que l'équilibre atteint entre les vins blancs et les vins rouges.

Au décès d'Édouard Capbern-Gasqueton en 1962⁵³², la propriété de Pont de Langon est remise entre les mains seules d'Éliane Hanappier⁵³³. Apporté dans la famille Hanappier en 1945, ce domaine est désormais la pleine propriété de son épouse, au même titre que le château Couhins (en partage avec son frère). Autrement dit, unis en 1945 par Édouard Capbern-Gasqueton et réunis en 1962, à son décès, château Couhins et domaine de Pont de Langon constituent désormais une seule et même propriété viticole, portant l'unique nom de château Couhins.

Rassemblant les « 23 hectares, 94 ares et 03 centiares » de Couhins et les « 45 hectares, 40 ares et 68 centiares » de Pont de Langon, la superficie totale du château Couhins en cette année 1962 représente soixante-neuf hectares, trente-quatre ares et soixante-et-onze centiares.

⁵³¹ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 11^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1949, 1135 p., p 314.

⁵³² La mort d'Édouard Capbern-Gasqueton survient au cimetière de Saint-Estèphe lorsqu'il fait la lecture de l'homélie de son régisseur décédé.

⁵³³ Cette disposition suit les termes du testament olographe d'Édouard Capbern-Gasqueton, rédigé à Bordeaux, en date du 17 novembre 1935, ouvert et décrit judiciairement et déposé au rang des minutes de maître Duvert, notaire à Bordeaux, le 09 novembre 1962.

ÉPILOGUE

Ainsi, sous la houlette d'Édouard Capbern-Gasqueton, deux propriétés viticoles aux origines distinctes, aux limites conjointes, aux histoires communes parfois, ont-elles fini par se confondre en une seule entité. Au fil des siècles, l'ancien bourdieu de la Gravette et la vieille maison noble du Pont de Langon, ont affirmé tant leur ambition territoriale que leur vocation viticole. Les vignes du village Philippe sont leur berceau commun mais individuellement convoité ; par les prés partagés le long de l'Eau Blanche, ces deux domaines étendent leurs limites, toujours repoussées. À la suite des bourgeois de Bordeaux (la dynastie des Banchereau) et des nobles en Bordelais (la famille Bourran), des négociants, en grande majorité, ont œuvré pour le devenir du château Couhins et de celui du Pont de Langon. Au final, c'est un propriétaire viticole qui devient le seul maître de leur unique destin.

À cet égard, le décès d'Édouard Capbern-Gasqueton, en 1962, marque pour le château Couhins son entrée dans une période pour le moins difficile. Non seulement, le domaine perd les talents irremplaçables de son vigneron notoire mais il se heurte aussi aux ravages durables que subissent les vignes dans les années 1960. Affaibli par les terribles gelées de février 1956 et fragilisé par les grandes chaleurs de 1959 et 1961, le vignoble bordelais, dans son ensemble, connaît de profondes remises en question. Les nécessaires restructurations sont d'envergure, elles demandent des moyens importants. Dans ce contexte de mutations, les vignes d'Éliane et Michel Hanappier sont réduites à quelque quatre hectares seulement⁵³⁴. Totalement à l'abandon, elles sont confiées, en 1967, au propriétaire viticole André Lurton qui en assure la culture et la vinification. Il n'empêche, la gestion du château reste trop lourde et elle contraint les frère et sœur Hanappier de renoncer définitivement à leur propriété⁵³⁵.

Cette cession se réalise en 1968, au bénéfice de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)⁵³⁶. L'acte d'achat revient sur l'existence antérieure, et le statut respectif, des deux propriétés historiques : Éliane Hanappier se défait de « la partie du château du Pont de

⁵³⁴ « 04 ha, 36 a, 98 ca sont exploités par M. Lurton à titre de fermage ». Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Création de l'appellation Couhins », 1969-1981.

⁵³⁵ Parallèlement, la maison de négoce en vins existe toujours. En 1969, elle est connue sous le nom « Société Hanappier-Peyreelongue et C^{ie} » et est implantée aux 75-81 cours du Médoc à Bordeaux.

⁵³⁶ L'acte d'achat dressé par maître Duvert, notaire à Bordeaux, est signé le 17 juin 1968. Cette acquisition se fait en exécution d'une délibération du conseil d'administration de l'INRA, en date du 18 mars 1968, et par l'intermédiaire de la SAFER Dordogne-Gironde. Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.

Langon » dont elle est l'unique propriétaire ; et elle et son frère⁵³⁷, vendent « la partie du château Couhins » qu'ils détiennent pour moitié et à part égale ». La section relevant de la « propriété agricole de Pont-de-Langon, sise à Cadaujac et par extension sur la commune de Villenave d'Ornon, comprend des terres en nature de labours, prairies, vignes, bois, landes et pacages. L'ensemble [réunit] 35 ha 18 a 29 ca. »⁵³⁸ Sur environ deux hectares et demi, les bâtiments (demeure et communs) et des terres alentour, non acquis par l'INRA, sont devenus parallèlement le bien de Jean-Pierre Roy⁵³⁹. La portion rattachée à la « propriété agricole du château de Couhins, sise à Villenave d'Ornon et par extension sur la commune de Cadaujac [est composée] de terres en nature de vignes, prés, bois, labours et autres natures de fonds. L'ensemble [s'étend] sur 16 ha 56 a 73 ca. »⁵⁴⁰ Le parc environnant le château, ce dernier et les bâtiments d'exploitation, rassemblés sur quatre hectares, « restent la propriété des vendeurs »⁵⁴¹. Au final, l'INRA prend possession de « 51 ha 75 a 02 ca » de terres pour « le prix principal de 750 000 F »⁵⁴². Soulignons que font partie des biens vendus, « le nom, l'étiquette, l'étampe et le droit exclusif à la marque "Château Couhins" et à l'appellation contrôlée Grand Cru Classé A.C. Graves ».

⁵³⁷ Plus justement et pour rappel, Michel Hanappier vend la moitié du château Couhins au nom de Société Civile Saint-Dominique qui lui appartient. Les statuts de cette société ont fait l'objet d'un contrat reçu par maître Duvert, notaire à Bordeaux, le 30 janvier 1962.

À cette époque, le siège de Société Civile Saint-Dominique est toujours domicilié à Bordeaux, au 122 rue Saint-Genès. Eliane Hanappier après avoir demeuré au 71 cours Saint-Louis, réside toujours à Bordeaux mais désormais 32 place Gambetta.

⁵³⁸ La contenance totale correspond à « une contenance de 21 ha 35 a 99 ca, sur la commune de Cadaujac [et] une contenance de 13 ha 82 a 30 ca, sur la commune de Villenave d'Ornon ».

Suivant les plans cadastraux rénovés de la commune de Cadaujac, section A, les parcelles portent les n°11, 12, 15, 16, 17, 543, 557, 550, 544, 547 et 549. Selon les plans cadastraux rénovés de la commune de Villenave d'Ornon, section BP, les parcelles portent les n°37, 39 et 41.

⁵³⁹ « Mme Veuve Gasqueton a vendu le surplus de sa propriété dite Pont de Langon à M^{er} Roy, demeurant à Bordeaux, 4 rue d'Arcachon, aux termes d'un acte de vente, reçu par maître Duvert et maître Desqueyroux, son confrère, notaires à Bordeaux, signé en date du 17 juin 1968. » Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.

Suivant les plans cadastraux rénovés de la commune de Cadaujac, section A, les parcelles acquises par Jean-Pierre Roy sont sous les n°541, 542, 556, 551, 548, 545 et 546. Selon les plans cadastraux rénovés de la commune de Villenave d'Ornon, section BP, les parcelles acquises par M. Roy sont sous les n°36, 38 et 40. Réunies, ces parcelles représentent une superficie de « 02 ha 40 a 57 ca ».

⁵⁴⁰ La contenance totale correspond à « une contenance de 04 ha 93 a 83 ca, sur la commune de Villenave d'Ornon [et] une contenance de 11 ha 62 a 90 c, sur la commune de Cadaujac ».

Suivant les plans cadastraux rénovés de la commune de Villenave d'Ornon, section BP, les parcelles portent les n°35 et 43, section BW, n°61. Selon les plans cadastraux rénovés de la commune de Cadaujac, Section A, les parcelles portent les n°01, 02, 04, 07, 09 et 10.

⁵⁴¹ Suivant les plans cadastraux rénovés de la commune de de Villenave d'Ornon, les parcelles conservées par Éliane et Michel Hanappier sont sous le n°62, section BW et le n°34, section BP. Elles représentent une superficie de « 04 ha 09 a 39 ca.

Très rapidement, les frère et sœur Hanappier vendent cette partie du bien du château Couhins à Gibert Conte, demeurant à Villenave d'Ornon, 26 route de Léognan. A.M.V.O., Matrices des propriétés, commune de Villenave d'Ornon, 1911-1968.

⁵⁴² Suivant les termes contenus dans l'acte d'achat, « pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur, les parties réévaluent les propriétés, objets de la présente vente : celle sise à Cadaujac [Pont de Langon] à la somme de 475 000 F ; celle sise à Villenave d'Ornon [Couhins] à la somme de 285 000 F ». Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.

L'acquisition par l'INRA d'un domaine tel que celui du château Couhins a pour objectif de « satisfaire des besoins exprimés par tous les services du centre de recherches [de l'INRA] de Bordeaux, de disposer de terrains d'expériences à proximité des laboratoires »⁵⁴³ de recherches installés sur le domaine de la Grande Ferrade, à Villenave d'Ornon. En effet, à sa création en 1946 (loi du 18 mai 1946), l'Institut national de la recherche agronomique, « placé sous la haute autorité du ministre de l'Agriculture », a pour mission « l'organisation, l'exécution et la publication de tous les travaux de recherches portant sur l'amélioration et le développement de la production végétale et de la production animale ainsi que sur la conservation et la transformation des produits agricoles »⁵⁴⁴. Avant d'établir de nouvelles structures, l'Institut hérite d'abord des anciens laboratoires et stations dont ceux du centre de recherches agronomiques du sud-Ouest (CRASO), établi depuis les années 1920 sur le site de la Grande Ferrade à Villenave d'Ornon⁵⁴⁵. Pour leurs recherches et leurs expérimentations, ces différents services disposent du domaine de la Grande Ferrade ainsi que de nombreuses autres propriétés acquises pour développer les moyens expérimentaux du CRASO.⁵⁴⁶ Ces besoins toujours croissants, conduisent même le centre de recherches de Bordeaux à élargir les limites de son domaine de la Grande Ferrade en 1960⁵⁴⁷. En 1968, l'implantation foncière toujours nécessaire exige, en outre, un rapprochement géographique entre les laboratoires du domaine de la Grande Ferrade et les terres du nouveau site expérimental : avec le domaine de Couhins cette proximité est immédiate puisque les deux propriétés se situent à « 6 km l'une de l'autre ».

⁵⁴³ Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.

⁵⁴⁴ « Ch. Crépin est le premier directeur de l'INRA et Ed. Farraguet, le sous-directeur ; J. Keilling est nommé inspecteur général de la recherche agronomique ».

⁵⁴⁵ Le CRASO réunit : la station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière (Jacques Souty, directeur), la station de pathologie végétale (Marguerite Gaudineau, directrice), la station de zoologie agricole (M. Couturier, directeur), le laboratoire de phytopharmacie (M^{lle} Barraud, directrice) ; le service des avertissements agricoles est assuré par le personnel du service de la protection des végétaux depuis 1941 ; le laboratoire d'œnologie a existé jusqu'en 1955 (date du décès de son directeur, M. de Sèze).

⁵⁴⁶ Ces domaines expérimentaux se multiplient entre les années 1950 et 1970. Pour n'en citer que quelques-uns : le domaine de La Tour de Rance à Bourran (Lot-et-Garonne) est acheté dès 1945. D'une superficie de trente hectares environ, il est destiné aux expérimentations fruitières, menées par la station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du CRASO. En 1950, l'État acquiert le domaine du Grand Parc à Latresne (Gironde), d'environ quarante-cinq hectares, en vue de l'aménagement d'un domaine expérimental réservé aux travaux sur la vigne, menés par la station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du CRASO. De même, l'île d'Arcins à Latresne (Gironde), est achetée en 1955 pour être rattachée à la station de recherches viticoles et d'arboriculture fruitière du CRASO.

⁵⁴⁷ D'une superficie initiale de 24 hectares, le CRASO se rend acquéreur, auprès de L'Œuvre des Enfants Abandonnés de la Gironde, d'une partie du domaine du Prado (ancienne Colonie Saint-Louis, située dans le quartier Saint-Bris). Le centre se déploie ainsi sur environ vingt hectares supplémentaires. Ayant également enrichi ses terres des quelques parcelles voisines de Bardenac, Sibrac et Pierron, la contenance totale du domaine du CRASO couvre cinquante hectares en 1960.

Ces nouveaux terrains sont aménagés pour servir les expérimentations des stations de recherches du centre (divers hangars, installations et serres).

De par leur caractère expérimental, les études menées sur ces terrains peuvent offrir au centre de recherches de Bordeaux « une grande diversité quant à leur nature ou leur durée ». De plus, compte-tenu du caractère commun du domaine de Couhins, les essais projetés portent non seulement sur la vigne mais aussi sur les plantes annuelles et les arbres fruitiers. Les expérimentations sur ces derniers concernent les « noisetiers, pruniers, pêchers et pommiers » ; celles sur les plantes annuelles sont réservées aux « maïs, pommes de terre et fourrages ». Les essais sur la vigne peuvent disposer désormais d'un domaine viticole à hautes potentialités qualitatives. Les différents services ont ainsi les moyens de travailler sur des sujets d'études incombant à leurs disciplines, telles que « viticulture, agronomie, pathologie, zoologie, bioclimatologie, physiologie ». Ils ont également la possibilité de rechercher « l'influence, sur la qualité du vin, des techniques culturales, des porte-greffes, des stratégies de traitements antiparasitaires, etc. »⁵⁴⁸

Conjointement, l'INRA, en 1969, reconduit le bail de fermage à André Lurton, pour une durée de neuf ans⁵⁴⁹. Les conditions du contrat stipulent toutefois que « le domaine de Couhins ayant été acquis par l'Institut en vue de réaliser avant tout un programmes de recherches (tailles, traitements, fumures...), les nécessités de l'expérimentation pourront conduire l'Institut à effectuer sur certaines parcelles des essais supprimant tout ou partie de la récolte ou à arracher certaines parcelles. »⁵⁵⁰ Enfin, en 1970, l'INRA cède au même André Lurton « une parcelle de vigne, en cru classé de Graves ». N'excédant pas un hectare et demi de superficie⁵⁵¹, ce bien est « situé sur la commune de Villenave d'Ornon, au lieudit La Cave, dépendant du

⁵⁴⁸ Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « Note sur le domaine de Couhins. Titres de propriété », s.d.

⁵⁴⁹ En 1968, « le domaine expérimental de Couhins ne possède aucun outil de vinification. Pour des raisons impératives d'économie de gestion, l'INRA a donc recherché le concours de M. André Lurton pour la vinification et la commercialisation du vin provenant des vignes déjà en place (celles affermées depuis 1967) et de celles qui seront plantées prochainement sur le domaine (sur une superficie de 6 ha 84 a 58 c). » Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°01 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Création de l'appellation Couhins », 1969-1981.

Le bail est dénoncé, à son expiration, en 1978. En attendant la construction de bâtiments destinés à la vinification des vins de Couhins, leur fabrication est assurée dans les chais du domaine du Grand Parc (à La Tresne), autre propriété viticole de l'INRA à vocation expérimentale. Le millésime 1983 du domaine de Couhins est élaboré *in situ*.

⁵⁵⁰ « L'INRA s'engage toutefois à ce que la surface des vignes en production, donnant droit à l'appellation Graves demeure toujours au moins égale à celle des parcelles expérimentales ». Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°03 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Divers. Relations INRA/Lurton », s.d.

Pour rappel, depuis 1939, les vins rouges et blancs du domaine viticole de Couhins bénéficient de l'appellation contrôlée de « Graves » et, depuis 1959, ses vins blancs figurent dans le classement des « Crus Classés de Graves ».

D'ailleurs, c'est la production de ces derniers que le domaine semble privilégier. En 1969, leur rendement est à la hauteur de « 30 tonneaux » : Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 12^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1969, 1744 p., p 504.

⁵⁵¹ La parcelle rétrocédée par l'INRA à André Lurton a une superficie précise de « 01 ha 49 a 84 ca ». Suivant les plans cadastraux rénovés de la commune de Villenave d'Ornon, section BW, elle porte le n°61.

domaine de Couhins »⁵⁵². Suite à cette vente, « André Lurton est autorisé à utiliser la "marque" Couhins-Lurton pour le vin récolté sur ladite parcelle »⁵⁵³.

Charles Féret, en 1969, continue d'observer les vignes et le vin du « domaine expérimental viticole de Couhins ». « Sur une étendue de 50 ha, d'un seul tenant, les 10 ha consacrés à la vigne sont composés des cépages les plus fins : sauvignons, sémillons, muscadelles, pour les blancs ; cabernets, merlots, malbecs, pour les rouges. [...] Les vins de Couhins possèdent les qualités traditionnelles des grandes bouteilles de Graves : pour les blancs, très secs, de la sève et du corps ; pour les rouges, du bouquet, du moelleux et une belle couleur. »⁵⁵⁴ Le regard "prophétique" de Charles Féret, reliant ainsi un passé viticole accompli et le rayonnement des vins de château Couhins aujourd'hui, ouvre néanmoins la voie d'un chapitre de l'histoire du domaine de Couhins, celle de l'unité expérimentale viticole de l'INRA au sein du centre de recherches de Bordeaux.

⁵⁵² L'acte d'achat dressé par maître André-Poyau, notaire à Branne, est signé le 10 avril 1970. Cette vente, « moyennant le prix principal de 45 478 F », se fait conformément à l'avis émis par le conseil d'administration de l'INRA, dans la séance du 4 février 1969. Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°03 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Vente par l'INRA à M. Lurton – Parcelle BW 61 – La Cave », 1970.

⁵⁵³ Centre INRA Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, SDAR : Présidence, Pochette n°03 A4/E2 : « UE Viticole Couhins. Vente par l'INRA à M. Lurton – Parcelle BW 61 – La Cave », 1970.

⁵⁵⁴ Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 12^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1969, 1744 p., p 505.

Remarquons que la production des vins blancs du château Cantebau-Couhins persiste. Encore « 10 tonneaux » enferment [leur] caractère et [leur] grande finesse. Charles Féret (sous la direction de), *Bordeaux, ses environs et ses vins classés par ordre de mérite*, 12^e édition, Bordeaux, Éditions Féret et fils, 1969, 1744 p., p 506.



Inra Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
CS 20032
33 882 Villenave d'Ormon Cedex
France
Tél. : +33 (0)5 57 12 23 00
Fax : + 33 (0)5 57 12 23 44
www.bordeaux-aquitaine.inra.fr





ÉTUDE HISTORIQUE : HISTOIRE DE CHÂTEAU COUHINS

L'histoire de château Couhins : présentation des planches et annexes

Directeur de la publication : Hubert de Rochambeau
Conception, recherches et rédaction : Cécile Dantarribe
Photographie de couverture : Plan de château Couhins (Villeneuve d'Ornon et
Cadaujac), 1844-1847.
Crédits illustration : AD 33, IGN | J.P. Goutouly
© INRA - 2019
© Château Couhins - 2019

Planche 1 Atlas de Trudaine. Généralité de Bordeaux, feuille n°06 (vers 1760)

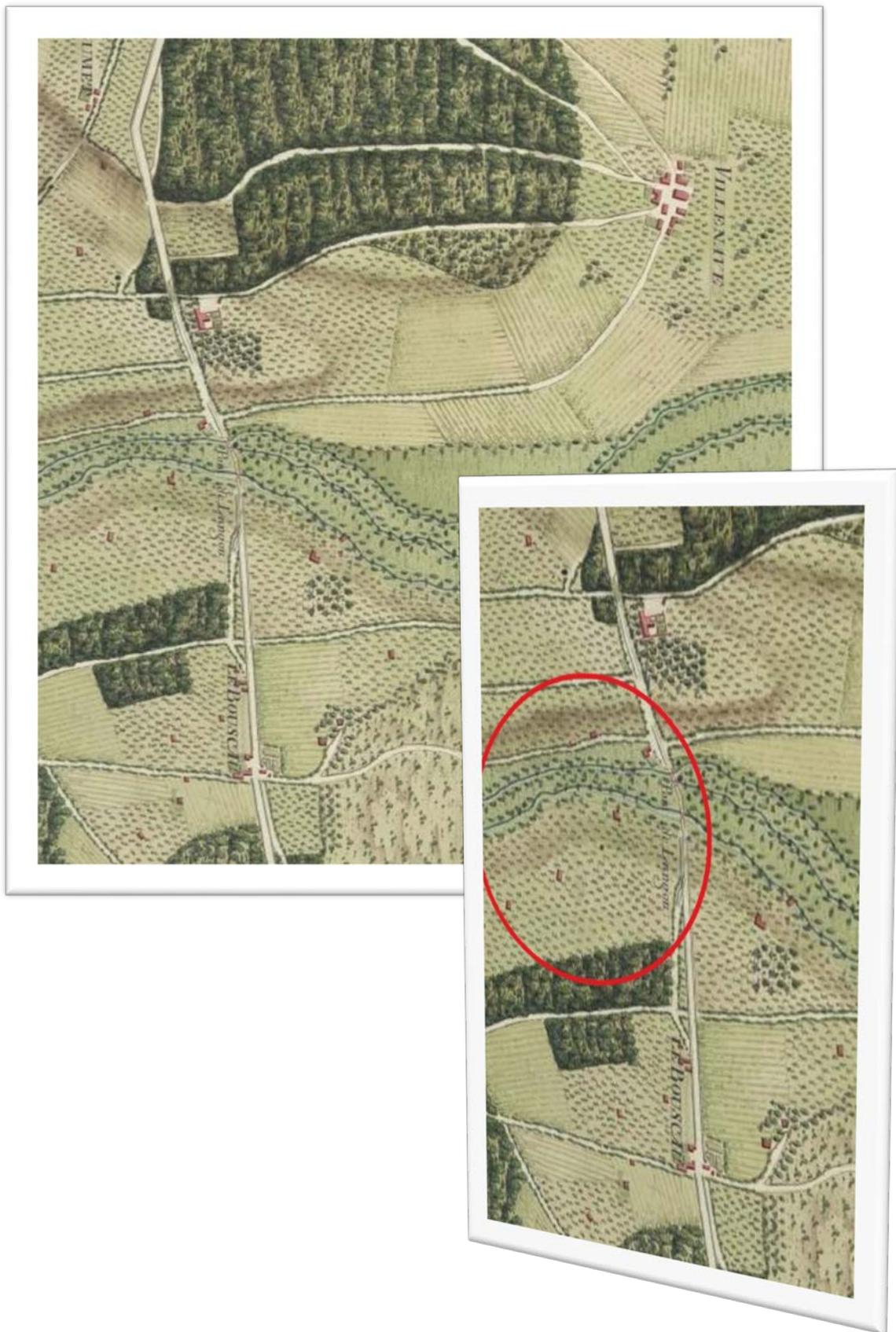






Planche 5 Reconstitution des quartiers et lieux-dits autour du château Couhins et du domaine de Pont de Langon

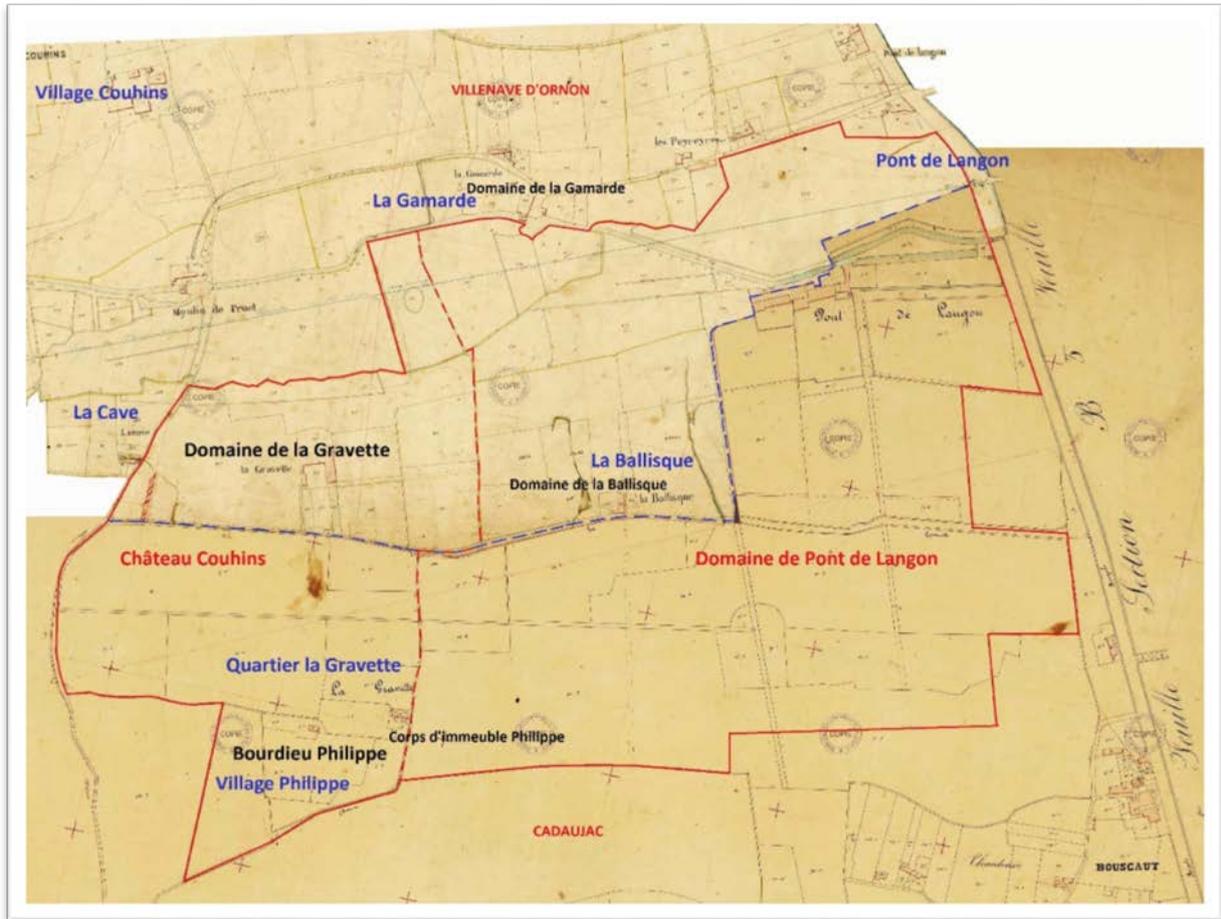
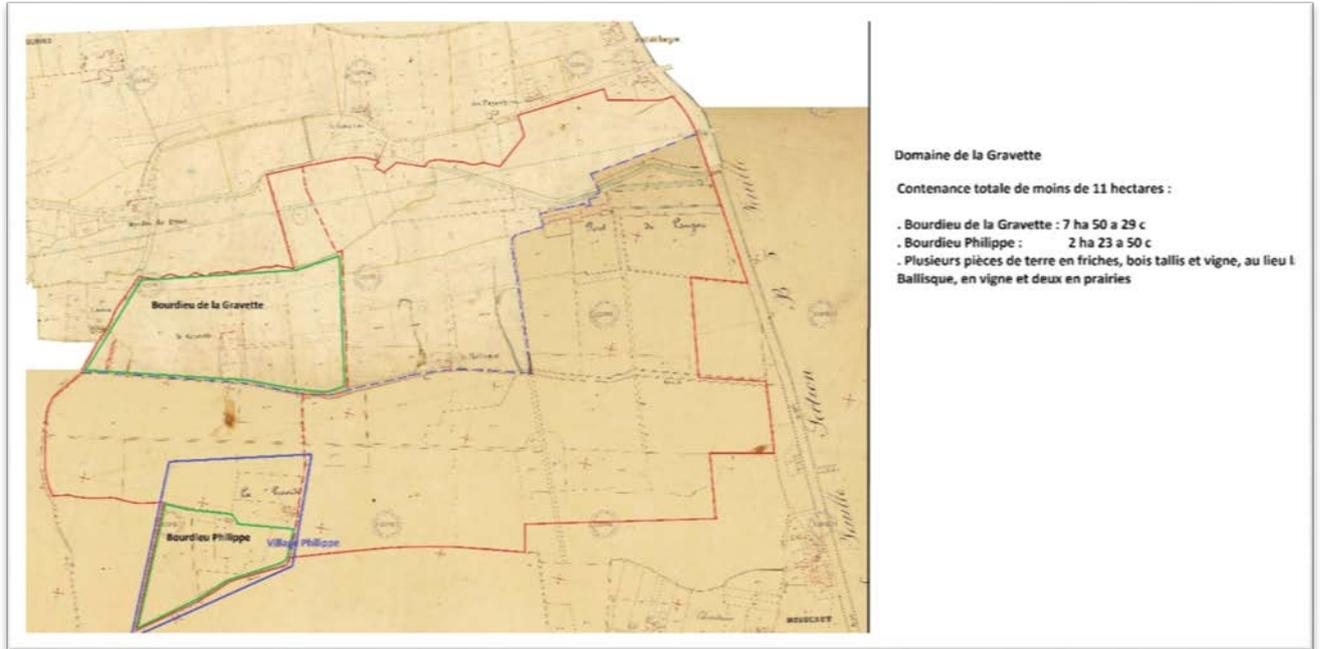


Planche 6 Reconstitution du domaine de la Gravette

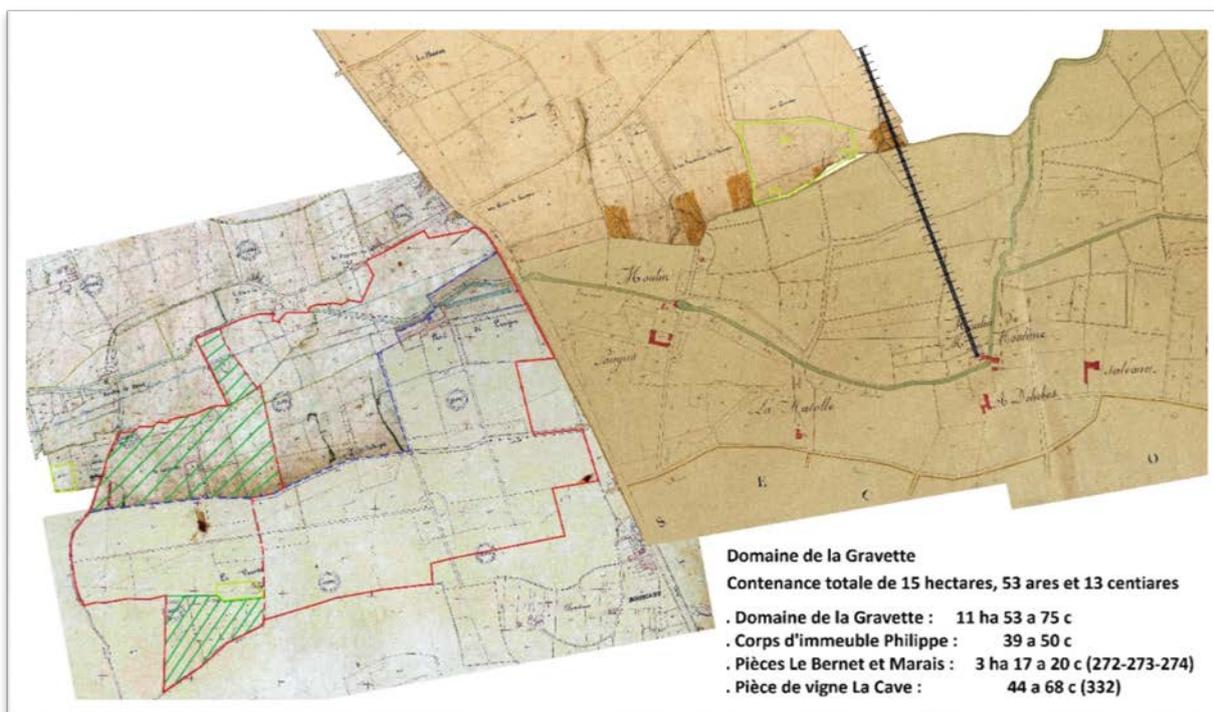


Domaine de la Gravette : années 1770 (Jean-Baptiste Banchereau)

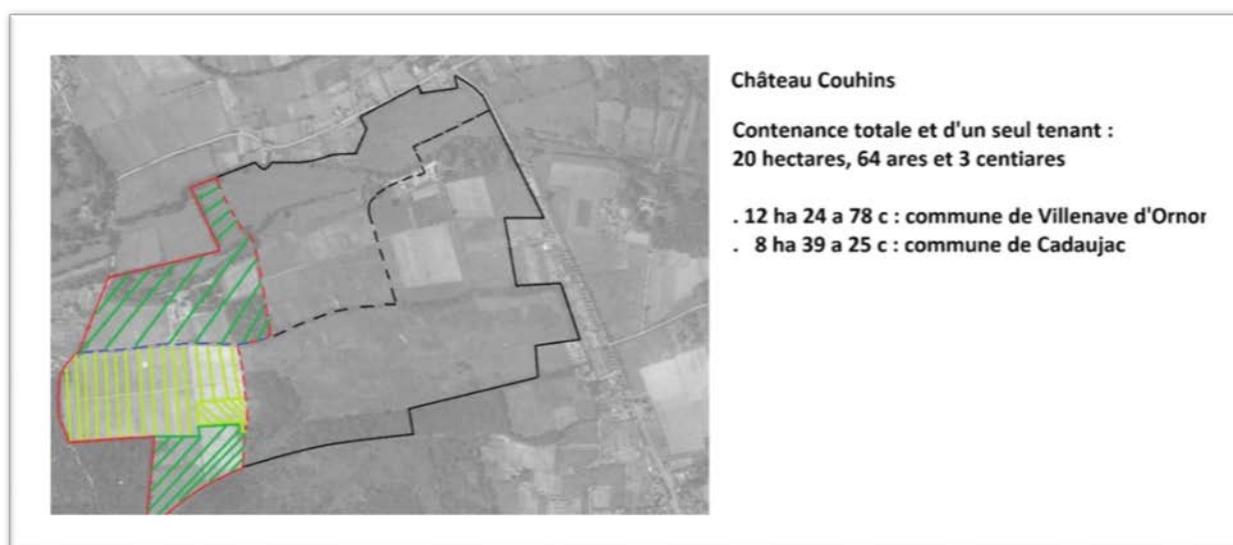


Domaine de la Gravette : 1845 (Charles Eugène Mougenot)

Planche 8 Reconstitution du domaine de la Gravette et du château Couhins



Domaine de la Gravette : années 1860 (Georges Antoine Lair)



Château Couhins : 1910 (Catherine Hanappier, épouse veuve Capbern-Gasqueton)

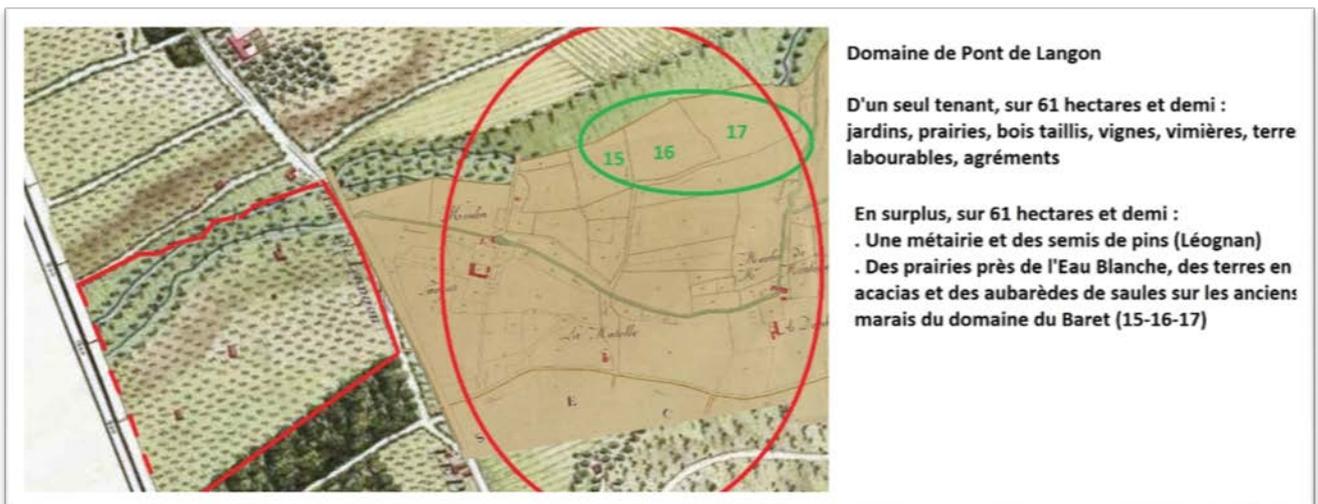
Planche 9 Reconstitution du domaine de Pont de Langon



Domaine de Pont de Langon : années 1740 (Joseph de Bourran)

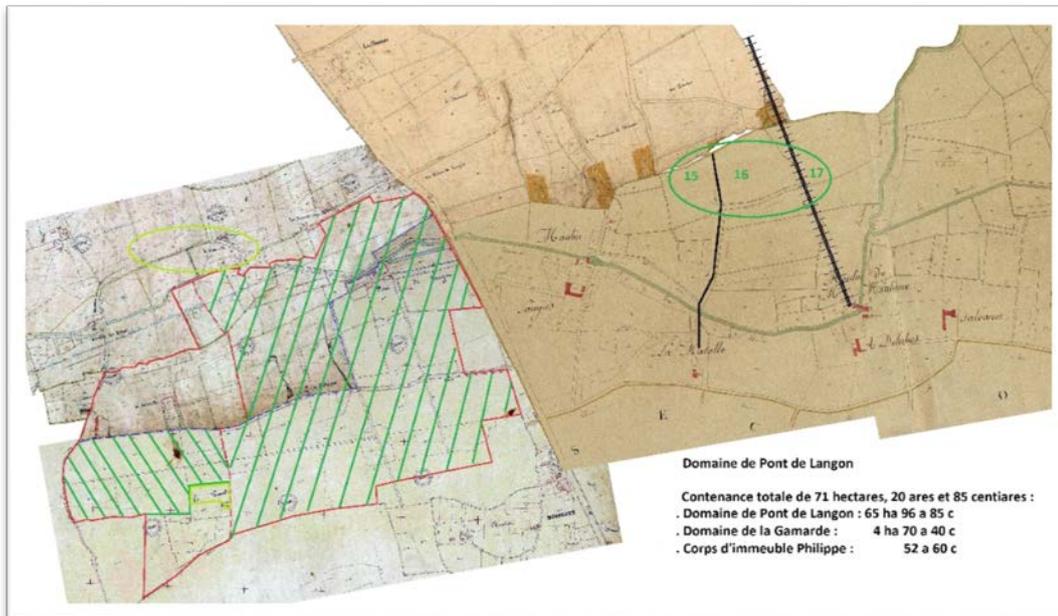


Domaine de Pont de Langon : années 1790 (Jacques Bruno Lafite Dupont)

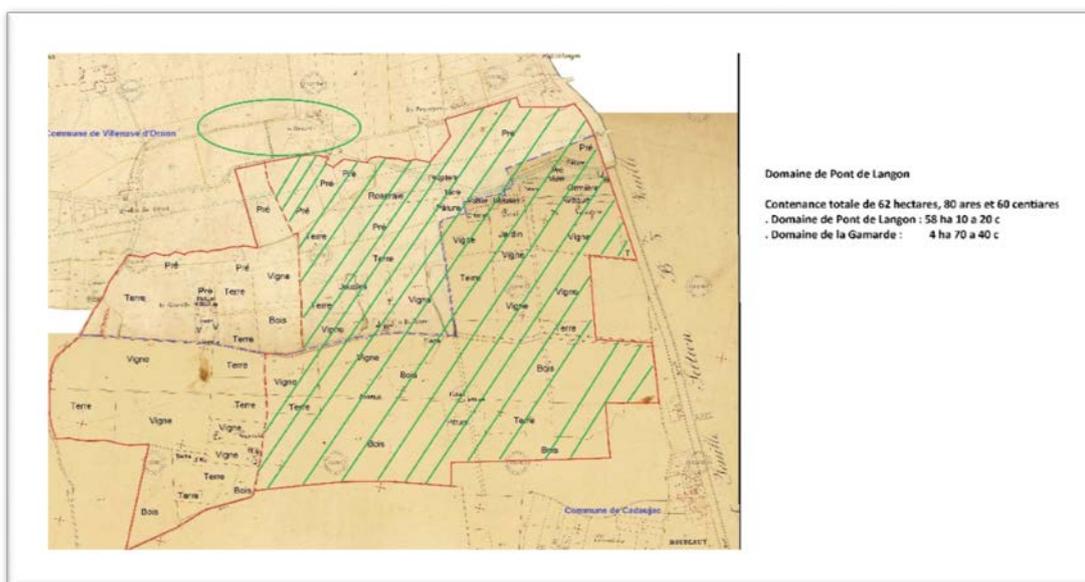


Domaine de Pont de Langon : années 1830 (François dit Bel Dupuch)

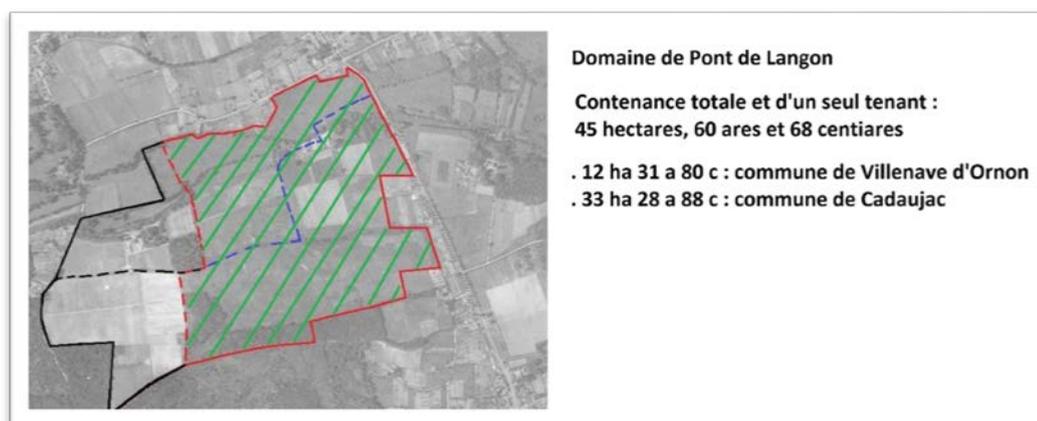
Planche 11 Reconstitution du domaine de Pont de Langon



Domaine de Pont de Langon : années 1875 (Modesto Lorenzo del Valle)



Domaine de Pont de Langon : 1910 (Gaston et Raymond Brunet)



Domaine de Pont de Langon : 1945 (Édouard Capbern-Gasqueton)

Planche 12 Château Couhins | L'unité expérimentale viticole de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) (1968)

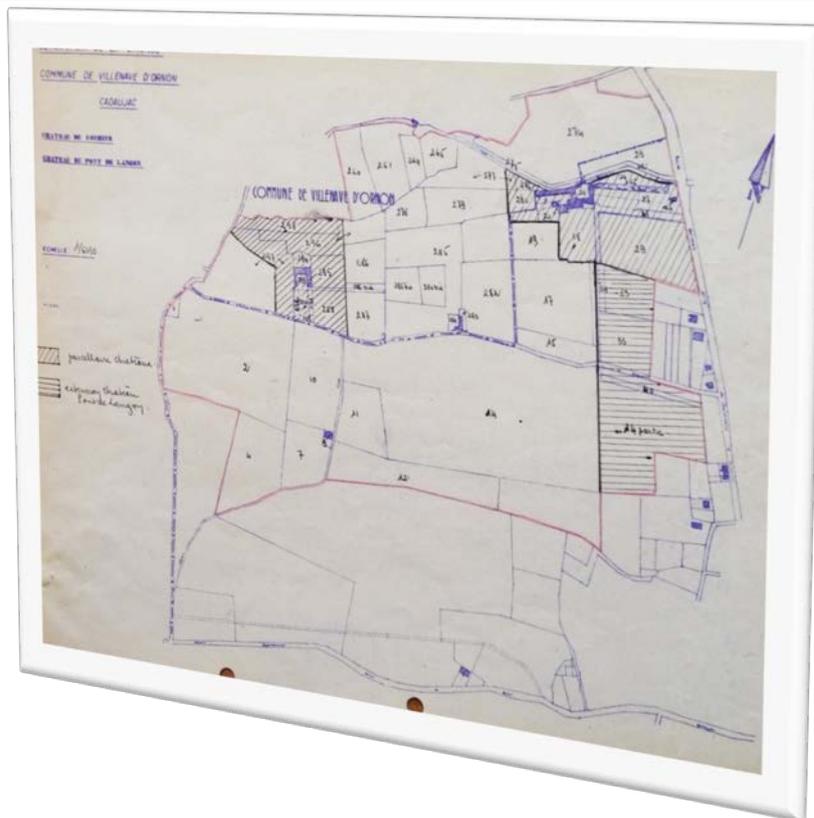
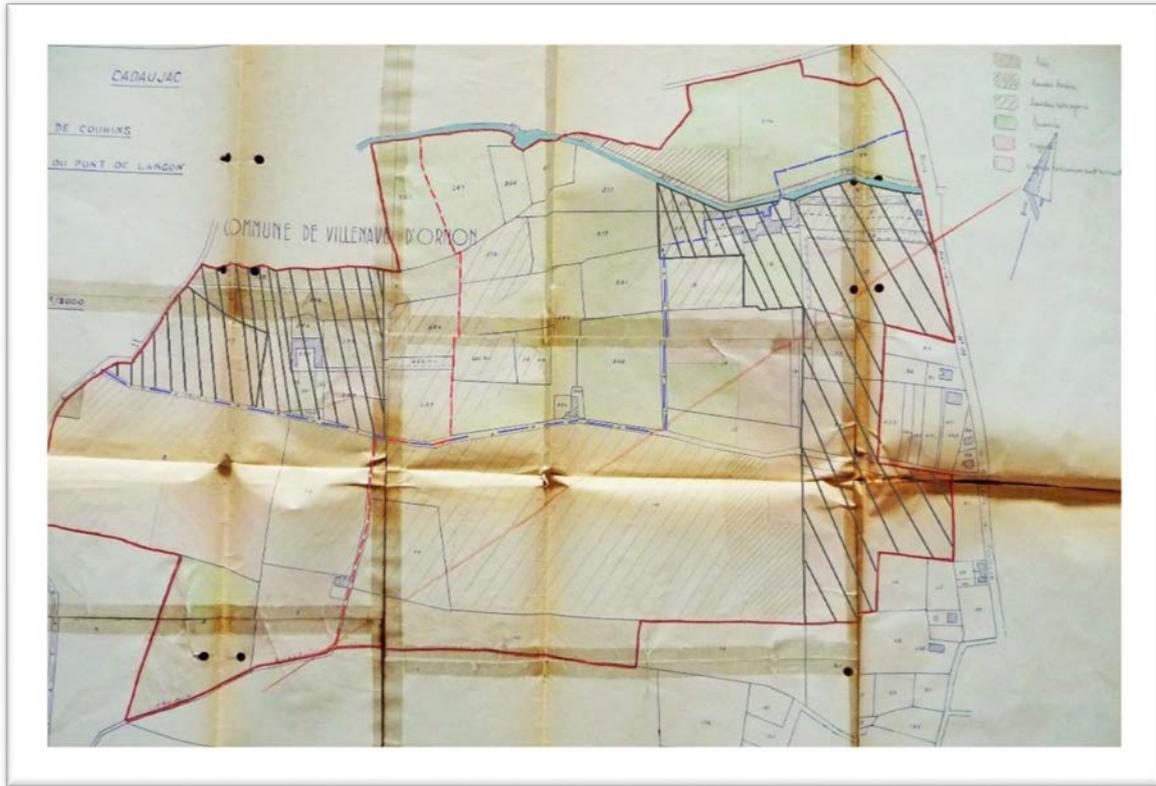


Planche 13 Château Couhins (INRA)

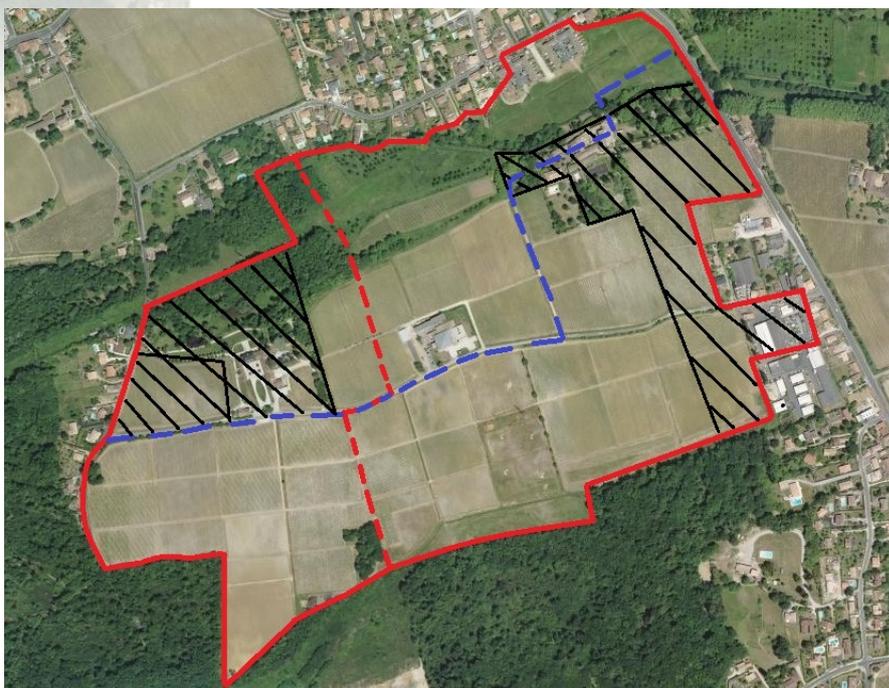
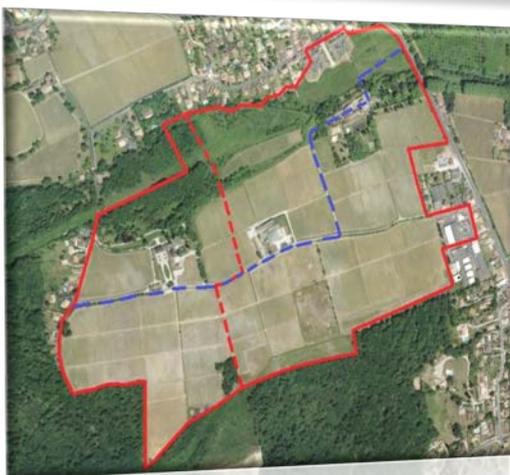
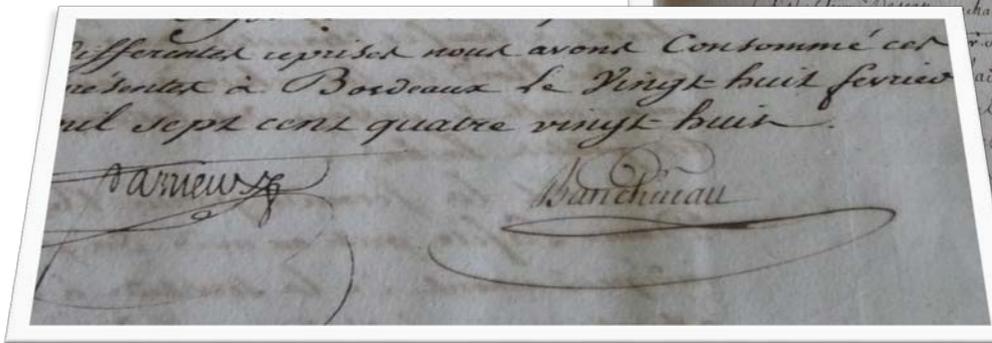
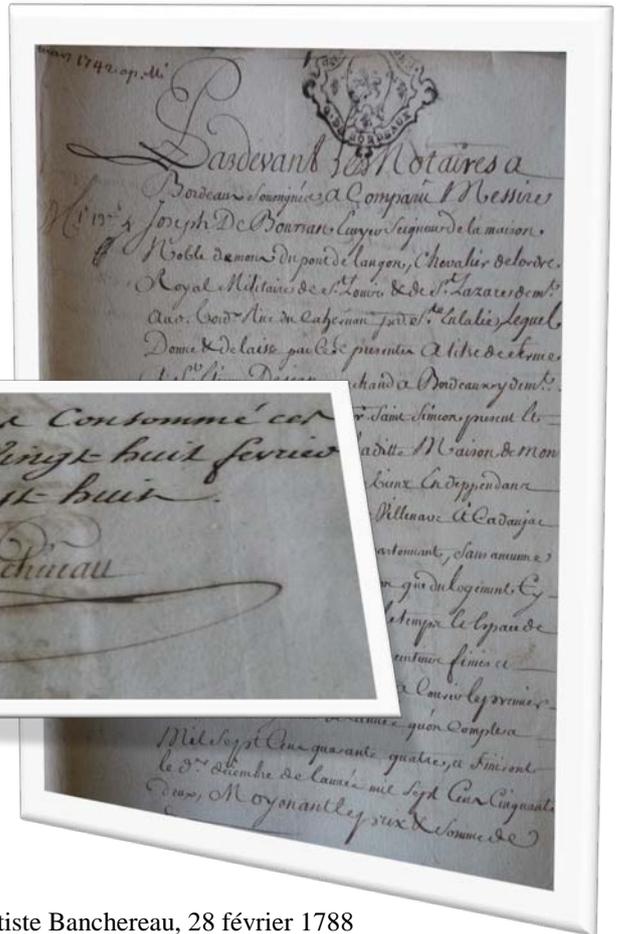


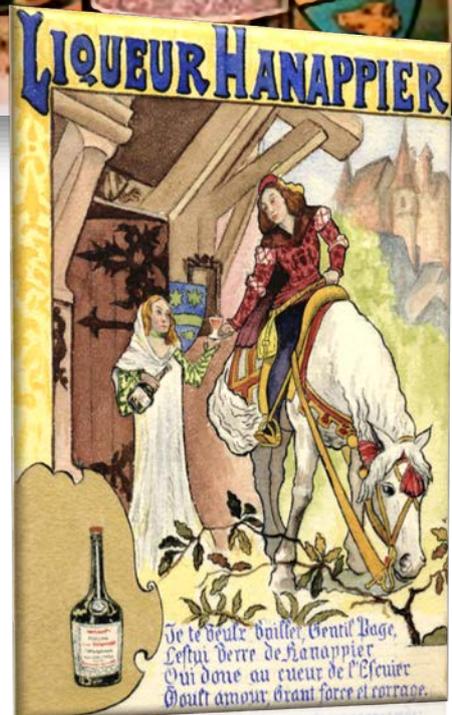
Planche 15 Château Couhins | Famille Banchereau. Minutes notariales (1742 et 1788).



Pierre Banchereau, 1^{er} mars 1742



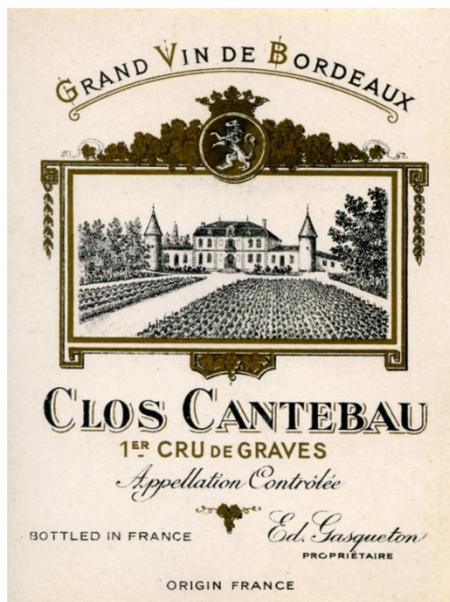
Jean-Baptiste Banchereau, 28 février 1788





ESPÉCIE PAR
HANAPPIER PEYRELONGUE & C^o
BORDEAUX (FRANCE)
HONS CONCOURS, MEMBRES DU JURY
BORDEAUX 1897
HONS CONCOURS - NICE 1897
GRANDS PRIX - ST-Louis 1893, GAND 1895
MÉDAILLE D'OR - BRATISLAVA 1907
PHILADELPHIE - LIÈGE 1895, LONDRES 1903

Planche 20 Château Couhins | Famille Hanappier. Le vin du château Couhins (années 1920-1960)



Bernard Henri Hanappier

1742. op. 161

Pardevant les Notaires a

Docteurs, Souverains & Compagnie d'Armes

N^o 15^e Joseph De Bourran, Chevalier de la maison
 Noble de Monsieur du pont de Langon, Chevalier de l'Ordre
 Royal Militaire de St. Louis & de St. Lazare, dem^r
 à Paris, sous le nom de Capitan. par St. Catalie, lequel
 Dame & De laite par Et presentie a l'acte de ce jour
 M^r Pierre Dejean, marchand a Bordeaux y dem^r
 N^o de par St. George par Saint Simon, present le
 Acceptant, C'est de l'avis la dite Maison de Mon^r
 du pont de Langon, avec tous les biens en dependance
 situes dans les parois de Millenau & Cadauja
 au de l'ignard a Bourran, appartenant, sans aucune
 autre Reservation, Ny laction qui en logement, &
 Ayant expliqué de le pour le temps le l'ignard de
 neuf années prochaines & consentir finies &
 accomplir, qui commencent a Courir le premier
 du Mois de Janvier de l'année qu'on complete
 Mil sept cent quarante quatre, & finissent
 le 3^e Decembre de l'année mil sept cent cinquante
 deux, Moyenant les six deniers de

3^e Mars 1742

Acte de Bourran

Joseph De Bourran

Joseph De Bourran

Le dit de Bourran, vend ces
 immeubles par son
 D^r de l'Ordre d'acquies
 a provision immédiate

Bourran

Dejean

Du 17 Mars 1748

Pardevant le Notaire Royal

N^o 8^e a Docteurs, Souverains & Compagnie d'Armes
 nommés, Sur present Messire Joseph De
 Bourran Chevalier d'ignard de la maison
 Noble de Monsieur du pont de Langon, Chevalier
 de l'Ordre Royal Militaire de Saint Louis &
 Saint Lazare, ancien Capitaine d'infanterie
 habitant de l'ignard de Bordeaux, sous le nom de
 Catalie, lequel a l'avis presentie, l'acte de
 ce jour, qu'il a transporté & fait transporter
 les immeubles de Saint Simon Dutoire
 Bourran le negociant, avec l'ignard y dem^r
 N^o de par St. George par Saint Colombe, lequel
 present Acceptant au 1^{er} du Mois de Janvier
 de l'année en cours, C'est de l'avis la dite
 Maison de Monsieur du pont de Langon
 d'ignard au par de Millenau & de la dite
 de l'ignard, avec toutes les circonstances
 appartenant en dependance, C'est

Planche 24 Domaine de Pont de Langon | La propriété viticole de la famille Dupuch (1804-1831)

Le beau Domaine du Pont de Langon, est situé, une petite heure en voiture, et une lieue & demi à pied de Bordeaux, sur le bord de la grande route de Bordeaux à Evreux. La plus belle terre contigue des environs de Bordeaux

à une distance assez considérable de la grande route, une très belle Ornière, de belles allées de peupliers, jardins d'agrément & potagers, plus environ 25 Terres précieuses.

Le Domaine se compose en particulier

- 25 L'ancien vin plus productives
- 70 Caves recouvertes, et dans le meilleur état sous les Vides, ayant été remplis d'accacias
- 75 Vignes, les plus productives du pays et ne gelant jamais.
- 5 Vignettes.
- 11 Terres labourables toutes à froment.
- 7 Jardins; Ornière & agrément.

103

Table des vins existant au Carrot du Pont de Langon, à Comptes de ce jour quatorze novembre 1831

Paris

- Vin rouge de 1814 trois effus et une demi effus
- qui se fait à l'ancien pour millage en cinq effus 4 3/4
- Vin Rouge de 1815 deux effus 5 B.
- Vin Rouge de 1817 deux effus 2 B.
- Vin Rouge de 1818 deux effus 2 B.
- Vin Rouge de 1819 une effus 1 B.
- Vin Blanc de Goutte 1814 une effus 1 B.
- Vin Blanc de Goutte 1815 une effus 1 B.
- Vin Blanc de Goutte 1817 une effus 1 B.
- Vin Blanc de Goutte 1818 une effus 1 B.

total 17 1/2 B.

Sorties du Carrot depuis le 15 mai dernier
Du 28 jour deux effus pour m. Denis
Du 29 jour pour m. Chézy & Laboulaye 2 1/2 B.
Du 30 jour une effus pour m. Denis
Monsieur Dubouché à Paris 1 B.

3 B.

Du 10 novembre chez m. Dupuch sort
deux effus de 1814 2 B.

Paris

qui dans propriété & porteur des lettres de change, ce qui me rappelle même, qu'il a été proposé à M. Dupuch, qui par suite d'un lésime de M. Lys, M. Lys était d'accord avec le vendeur, mais, Lys voulut qu'on traitât sur le Domaine certains objets que le vendeur avait réservés, c'est ce qui explique la promptitude & le désappointement dont j'ai parlé.

mais il résulte de ce fait qu'acquiesçant en pareil cas, à ce de décider ce faire des sacrifices pour faire une bonne affaire.

Le total du prix est de 186,000. francs, avec les frais, le profit, le profit de l'impôt.

Cette récolte avait une valeur sans doute; mais ce serait de faire illusion de croire qu'il fut été abou de la récolte, ce je crois qu'elle a été été l'équivalent de son sacrifice qui entraîne nécessairement, les dispositions de la Convention de Capitaine pour faire inscription un payement assez considérable, d'autre part d'acquiescer depuis acquisitions de premier établissement.

Le Domaine est successivement accru, par feu M. Dupuch, par moi comme tuteur, & par mon Neveu de plusieurs objets, à des prix très modestes, & d'une

importance s'élève en Capital déboursé à 45,000. francs au moins; mais le objet acquis étaient dans un état d'abandon et de

mauvais état, surtout, par des améliorations immenses, qui ont donné à ce Domaine un charme inexprimable et une valeur intrinsèque, qui le rend sans contredit, l'un des plus beaux, et l'un des plus précieux domaines que l'on puisse trouver dans le département quoiqu'à petite distance de la ville de Bordeaux, et je vais prouver mon propos par des chiffres, mais par des faits incontestables que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations

ont augmenté la valeur de ce Domaine, et que le améliorations



Commandant BRUNET



LA SCIENCE DES ARMES DANS LA CAVALERIE

Avant

ard'hui un rés
autre but que
française.
lront, je l'esp
assurer l'inde
et, de préparer
éducation virile
, mais encore les se

ction qui
utiles, de

dans leurs moyens.

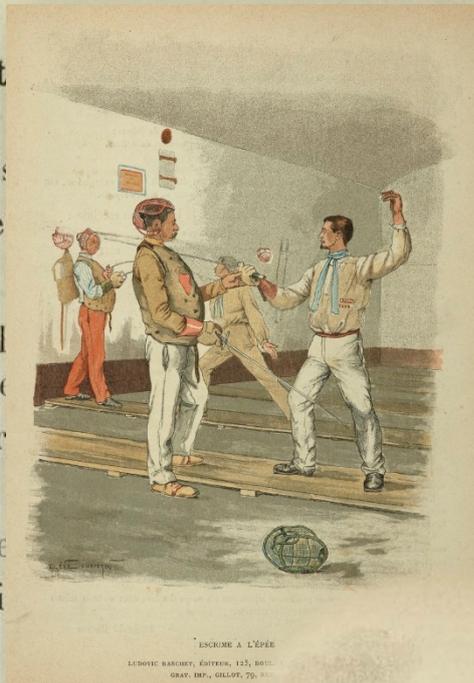
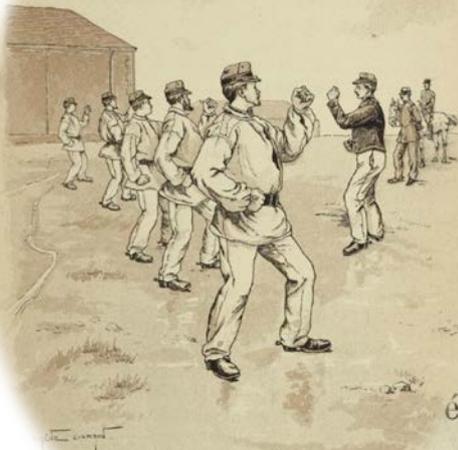
notre jeunesse sera co
e l'instruction militair
ritable école, le *Régim*
t de la vie civile.

du service actif étan
à nos cavaliers le

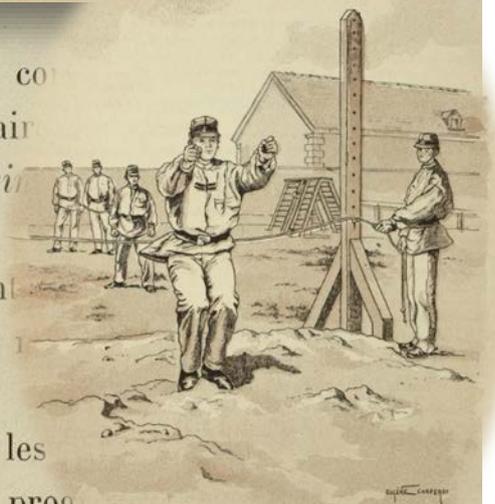
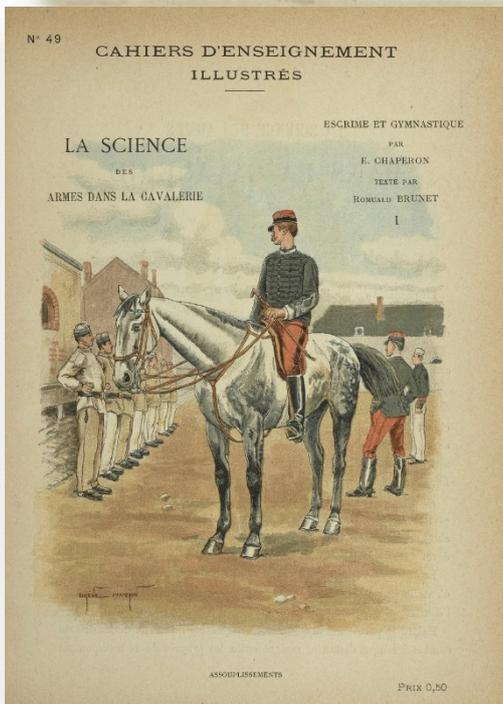
rmes à feu, malgré les
e, malgré enfin les prog

dans la
ucation

ux qui,
Patrie.
guerre :
l'esprit
otisme;
nnais-



ESCRIME A L'ÉPÉE
LEBOUC BARDET, ÉDITEUR, 125, BOUL.
GRAND-BOULEVARD, 75



SAUT

Annexe 1 Tableaux des propriétaires du domaine de la Gravette et du château Couhins

PROPRIÉTAIRES	DATE ACQUISITION	DATE VENTE ou DÉCÈS	NATURE ACQUISITION
INRA	17/06/1968		Achat
HANAPPIER Éliane, épouse veuve CAPBERN-GASQUETON Édouard / SCI SAINT-DOMINIQUE (HANAPPIER Michel)	30/01/1962	17/06/1968	Partage
HANAPPIER Éliane, épouse CAPBERN-GASQUETON Édouard / HANAPPIER Michel	13/12/1933	30/01/1962	Partage en rente viagère
HANAPPIER Jean Georges	13/04/1917	13/12/1933	Héritage
SÉRÈS Catherine, épouse HANAPPIER Victor Constantin	09/10/1884	13/04/1917	Échange sur héritage
SÉRÈS Catherine, épouse HANAPPIER Victor Constantin / SÉRÈS Julia	30/04/1883	09/10/1884	Partage héritage
LAIR Marie Georgina, épouse SÉRÈS Jean-Baptiste	19/02/1866	30/04/1883	Héritage
LAIR George Antoine	03/01/1855	19/02/1866	Achat
PESTRÉ Antoine	15/06/1847	03/01/1855	Adjudication
CORA Elisabeth Rose, épouse veuve MOUGENOT Charles Eugène	19/04/1845	15/06/1847	Héritage
MOUGENOT Charles Eugène	24/06/1844	19/04/1845	Achat
MALLET Denis Constant	15/11/1832	24/06/1844	Donation
BANCHEREAU Thérèse Sophie, épouse BONHOMME-LAPOINTE Pierre François	31/01/1806	15/11/1832	Adjudication sur héritage
BANCHEREAU Thérèse / Jeanne / Thérèse Henriette / Thérèse Sophie / Marie / Pierre Henry / Pierre Alexis / Pierre Pétronille / Pierre Auguste	08/02/1798	31/01/1806	Partage héritage
TREYSSAC Luce, épouse veuve BANCHEREAU Jean-Baptiste (Pierre)	20/11/1793	08/02/1798	Héritage
BANCHEREAU Jean-Baptiste (Pierre)	26/07/1745	20/11/1793	Héritage
BANCHEREAU Pierre	10/10/1705	26/07/1745	Héritage
BANCHEREAU Alphonse	S.D.	10/10/1705	

PROPRIÉTAIRES	DATE ACQUISITION	DATE VENTE ou DÉCÈS	NATURE ACQUISITION
INRA	17/06/1968		Achat
HANAPPIER Éliane, épouse veuve CAPBERN-GASQUETON Édouard / SCI SAINT-DOMINIQUE (HANAPPIER Michel)	30/01/1962	17/06/1968	Partage
HANAPPIER Éliane, épouse CAPBERN-GASQUETON Édouard / HANAPPIER Michel	13/12/1933	30/01/1962	Partage en rente viagère
HANAPPIER Jean Georges	13/04/1917	13/12/1933	Héritage
SÉRÈS Catherine, épouse HANAPPIER Victor Constantin	09/10/1884	13/04/1917	Échange sur héritage
SÉRÈS Catherine, épouse HANAPPIER Victor Constantin / SÉRÈS Julia	30/04/1883	09/10/1884	Partage héritage
LAIR Marie Georgina, épouse SÉRÈS Jean-Baptiste	19/02/1866	30/04/1883	Héritage
o DUCOURNEAU Bernard et Jeanne	08/11/1858	19/02/1866	Achat
o LARTIGUE François	21/02/1856	19/02/1866	Achat
o BOURGOUIN Jean / Marie / Marie / Marie	15/05/1855	19/02/1866	Achat
LAIR George Antoine	03/01/1855	19/02/1866	Achat
PESTRÉ Antoine	15/06/1847	03/01/1855	Adjudication
CORA Elisabeth Rose, épouse veuve MOUGENOT Charles Eugène	19/04/1845	15/06/1847	Héritage
MOUGENOT Charles Eugène	24/06/1844	19/04/1845	Achat
MALLET Denis Constant	15/11/1832	24/06/1844	Donation
BANCHEREAU Thérèse Sophie, épouse BONHOMME-LAPOINTE Pierre François	31/01/1806	15/11/1832	Adjudication sur héritage
BANCHEREAU Thérèse aînée / Jeanne / Thérèse Henriette / Thérèse Sophie / Marie / Pierre Henry / Pierre Alexis / Pierre Pétronille / Pierre Auguste	08/02/1798	31/01/1806	Partage héritage
TREYSSAC Luce, épouse veuve BANCHEREAU Jean-Baptiste (Pierre)	20/11/1793	08/02/1798	Héritage
o LAGRÂCE-DUVICQ Catherine, épouse WARNOSET Adrien	27/07/1778	20/11/1793	Achat
o LAGRÈSE Marie Anne, épouse GUÉRIN Guillaume	15/06/1771	20/11/1793	Achat
o BOURGOUIN Michel / Anne	22/01/1761	20/11/1793	Achat
o MÉLAC Elisabeth / Catherine / Marie	1760 - 1764	20/11/1793	Achat
o LAFITE DUPONT (Jean-Pierre ?)	25/01/1760	20/11/1793	Echange
o N.I.	30/08/1759	20/11/1793	Achat
o GUEYRAUD Jean / Anne / Radegonde / Jeanne / Marie	22/01/1761 10/02/1754	20/11/1793	Achat
o N.I.	29/09/1749	20/11/1793	Achat
BANCHEREAU Jean-Baptiste (Pierre)	26/07/1745	20/11/1793	Héritage
BANCHEREAU Pierre	10/10/1705	26/07/1745	Héritage
BANCHEREAU Alphonse	S.D.	10/10/1705	

Annexe 2 Tableaux des propriétaires du domaine de Pont de Langon

PROPRIÉTAIRES	DATE ACQUISITION	DATE VENTE ou DÉCÈS	NATURE ACQUISITION
INRA	17/06/1968		Achat
HANAPPIER Éliane, épouse veuve CAPBERN- GASQUETON Édouard	12/10/1962	17/06/1968	Héritage
CAPBERN-GASQUETON Édouard	15/10/1945	12/10/1962	Adjudication
TCHEBOTAREWSKY Tamara, épouse veuve BRUNET Gaston / BUNET Hélène / BRUNET Simone	17/01/1939	15/10/1945	Partage héritage
BRUNET Gaston	26/10/1911	17/01/1939	Achat donation
▪ BRUNET Gaston (pour une partie)	12/11/1905	17/01/1939	Donation
▪ BRUNET Raymond (pour une partie)	17/07/1903	26/10/1911	Donation
LEUBA Mathilde, épouse BRUNET Romuald / BRUNET Romuald	08/08/1894	12/11/1905 + 17/07/1903	Achat
• BOURGOUIN Marie, épouse LARRIEU Antoine	18/05/1874	08/08/1894	Achat
• GAZEAUD Jean / Simone / Ernestine / Mélanie / Adélaïde	08/10/1873	08/08/1894	Achat
VALLE (DEL) E IZNAGA Modesto Lorenzo	30/09/1871	08/08/1894	Achat
DUPRAT Louis Pierre / DUPRAT Louis Alexandre	18/08/1857	30/09/1871	Achat
DUPRAT Louis François	10/10/1844	18/08/1857	Adjudication sur héritage
DUPRAT Louis François / DUPUY Louis Étienne / DUPUY Guillaume François	23/11/1843	10/10/1844	Héritage
DUPRAT Louis Henri	31/08/1831	23/11/1843	Achat
DUPUCH François dit Bel	17/08/1822	31/08/1831	Partage héritage
DUPUCH Jean dit Barthélémy	11/02/1811	17/08/1822	Tutelle héritage
DUPUCH Jean	11/10/1804	11/02/1811	Achat
SAUVAGE Pierre	09/07/1798	11/10/1804	Achat
LAFITE-DUPONT Jacques Bruno	07/04/1785	09/07/1798	Héritage
LAFITE DUPONT Jean Pierre	02/09/1757	07/04/1785	Adjudication
DULORIÉ Pierre	17/03/1748	02/09/1757	Achat
BOURRAN (DE) Joseph	1713	17/03/1748	Héritage
BOURRAN (DE) Jean Baptiste	Vers 1675	1713	Héritage
BOURRAN (DE) Jean Baptiste	S.D.	Vers 1675	N.I.
ESTÈVE Arnaud	S.D.	S.D.	N. I.
ESTÈVE Jean (Jehean)	S.D.	S.D.	N. I.
Famille DEMONS (DE MONS)	S.D.	S.D.	N. I.

PROPRIÉTAIRES	DATE ACQUISITION	DATE VENTE ou DÉCÈS	NATURE ACQUISITION
INRA	17/06/1968		Achat
HANAPPIER Éliane, épouse veuve CAPBERN-GASQUETON Édouard	12/10/1962	17/06/1968	Héritage
CAPBERN-GASQUETON Édouard	15/10/1945	12/10/1962	Adjudication
TCHEBOTAREWSKY Tamara, épouse veuve BRUNET Gaston / BUNET Hélène / BRUNET Simone	17/01/1939	15/10/1945	Partage héritage
BRUNET Gaston	26/10/1911	17/01/1939	Achat donation
▪ BRUNET Gaston (pour une partie)	12/11/1905	17/01/1939	Donation
○ OLLIVIER Bernard	17/07/1903	31/08/1905	Vente
○ CAZAUBON Pierre	17/07/1903	12/07/1905	Vente
▪ BRUNET Raymond (pour une partie)	17/07/1903	26/10/1911	Donation
LEUBA Mathilde, épouse BRUNET Romuald / BRUNET Romuald	08/08/1894	12/11/1905 + 17/07/1903	Achat
• BOURGOUIN Marie, épouse LARRIEU Antoine	18/05/1874	08/08/1894	Achat
• GAZEAUD Jean / Simone / Ernestine / Mélanie / Adélaïde	08/10/1873	08/08/1894	Achat
VALLE (DEL) E IZNAGA Modesto Lorenzo	30/09/1871	08/08/1894	Achat
DUPRAT Louis Pierre / DUPRAT Louis Alexandre	18/08/1857	30/09/1871	Achat
○ DESPAX Paul Bernard aîné	31/08/1831	27/05/1856	Vente
○ Compagnie du Chemin de Fer du Midi	S.D.	29/07/1853	Vente
○ DUPOUY Joseph Baptiste et Rose Céleste	31/01/1852	18/08/1857	Achat
DUPRAT Louis François	10/10/1844	18/08/1857	Adjudication sur héritage
DUPRAT Louis François / DUPUY Louis Étienne / DUPUY Guillaume François	23/11/1843	10/10/1844	Héritage
DUPRAT Louis Henri	31/08/1831	23/11/1843	Achat
DUPUCH François dit Bel	17/08/1822	31/08/1831	Partage héritage
DUPUCH Jean dit Barthélémy	11/02/1811	17/08/1822	Tutelle héritage
DUPUCH Jean	11/10/1804	11/02/1811	Achat
SAUVAGE Pierre	09/07/1798	11/10/1804	Achat
○ DUBERGIER Françoise, épouse RIVIÈRE Pierre / DUBERGIER Marie, épouse LAFITE Raymond	Après 1788	09/07/1798	Achat
LAFITE-DUPONT Jacques Bruno	07/04/1785	09/07/1798	Héritage
○ SMITH Georges	11/09/1764	07/04/1785	Achat
○ BIRÉ (DE) Jean Philibert / BIRÉ (DE) Marguerite Olive, épouse CAT Jean	03/06/1760	07/04/1785	Achat
LAFITE DUPONT Jean Pierre	02/09/1757	07/04/1785	Adjudication
DULORIÉ Pierre	17/03/1748	02/09/1757	Achat
BOURRAN (DE) Joseph	1713	17/03/1748	Héritage
BOURRAN (DE) Jean Baptiste	Vers 1675	1713	Héritage
BOURRAN (DE) Jean Baptiste	S.D.	Vers 1675	N.I.
ESTÈVE Arnaud	S.D.	S.D.	N. I.
ESTÈVE Jean (Jehean)	S.D.	S.D.	N. I.
Famille DEMONS (DE MONS)	S.D.	S.D.	N. I.

Annexe 3 Classement des vins du domaine de la Gravette-château Couhins et du domaine de Pont de Langon dans les éditions Féret (1855-1969)

	DOMAINE DE LA GRAVETTE - CHÂTEAU COUHINS			DOMAINE DU PONT DE LANGON			
		Tnx VR	Tnx VB		Tnx VR	Tnx VB	
1850	La Balisque (Pestré)	12		Pont de Lagon (Duprat)	35		1850
1868	La Balisque (Pestré)	10 à 15		Pont de Lagon (Duprat)	40 à 50		1868
1874	Château Couhins (J.-B. Sérès)	15		Au Pont de Lagon (de Valle)	40		1874
1881	Château Couhins (Veuve J.-B. Sérès)	25		Au Pont de Lagon (M. de Valle)	60		1881
1886	Château Couhins (V. Hanappier)	25		Château du Pont de Langon (général Chincilla)	60		1886
1893	Château Couhins (V. Hanappier)	15		Château du Pont de Lagon (Modesto de Valle)	60		1893
1898	Château Couhins (V. Hanappier)	30	10	Château du Pont de Langon (Brunet)	70	5	1898
1908	Château Couhins (Veuve V. Hanappier)	20	6	Château du Pont de Langon (R. Brunet)	35	15	1908
1922	Château Couhins (G. Hanappier) Clos Cantebau (G. Hanappier)	30	25	Ø			1922
1929	Château Couhins (G. Hanappier) Clos Cantebau (G. Hanappier)	30	25	Château du Pont de Langon (R. Brunet de Coudrouniac)	25	25	1929
1949	Château Couhins (Ed. Gasqueton et M. Hanappier) Château Cantebau-Couhins (Gasqueton et Hanappier)	15	40 15	Château du Pont de Langon (E. Gasqueton et M. Hanappier)	25	25	1949
1969	Château Couhins (Ministère Agriculture, INRA) Château Cantebau-Couhins (Ministère Agriculture, INRA)		30 15	Ø			1969



Inra Nouvelle-Aquitaine Bordeaux
CS 20032
33 882 Villenave d'Ormon Cedex
France
Tél. : +33 (0)5 57 12 23 00
Fax : + 33 (0)5 57 12 23 44
www.bordeaux-aquitaine.inra.fr

